UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00581957 8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME XXIV

CAEN

HENRI DELESQUES
rue au Canu, 34

—

ROUEN
LESTRINGANT
rue Jeanne-d'Arc, 11

L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 98

—

PARIS
HONORÉ CHAMPION
quai Voltaire, 9

—

1904

CATALOGUE

DES

LIVRES IMPRIMÉS OU PUBLIÉS

A CAEN

AVANT LE MILIEU DU XVI^e^ SIÈCLE

SUIVI DE RECHERCHES

SUR LES IMPRIMEURS ET LES LIBRAIRES

DE LA MÊME VILLE

PAR

LÉOPOLD DELISLE

TOME SECOND

Recherches sur les Imprimeurs et les Libraires.

LIBRARY
JUL 10 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

Z
145
C2D3
+.2

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Les nuages mystérieux dont sont enveloppées les origines de l'art typographique commencent à se dissiper. Les travaux des dernières années ont fourni la preuve qu'un peu avant le milieu du XV[e] siècle on était arrivé en Allemagne à pouvoir imprimer, à l'aide de caractères mobiles, des pièces d'une certaine étendue, telles que de petits livres d'école connus sous la dénomination de Donats, et surtout le grand Calendrier, désormais célèbre, possédé par la bibliothèque de Wiesbaden, dont nous devons la découverte et l'édition à M. le docteur Gottfried Zedler, directeur de cette bibliothèque (1). Le Calendrier a été dressé pour servir pendant l'année 1448 : c'est le premier jalon à date

(1) La question du Calendrier de 1448 et des plus vieux Donats a été parfaitement élucidée dans les deux premiers fascicules publiés par la Société Gutenberg de Mayence :

I. *Die Aelteste Gutenbergtype*, von D[r] Gottfried Zedler. Mayence, 1902. In-4°, 57 p. et 13 pl.

II. *Die Donat-und Kalender-type Nachtrag und Uebersicht* von D[r] Paul Schwenke, *mit einem Abdruck des Donat textes nach den ältesten ausgaben*. Mayence, 1903. In-4°, 49 p. et 7 pl.

certaine dont les historiens de l'Imprimerie aient à tenir compte. Près de lui se placent plusieurs fragments de Donats, dont l'un des plus anciens, antérieur peut-être au Calendrier de 1448, est connu sous la dénomination de Donat parisien à 27 lignes, et se conserve à la Bibliothèque nationale, où il est exposé dans la galerie Mazarine sous le n° 37.

Le Calendrier de 1448 et plusieurs des fragments de Donat sont attribués à Gutenberg, comme aussi la merveilleuse Bible à 42 lignes, dite Bible mazarine, dont nous possédons à la Bibliothèque nationale un exemplaire portant les dates du 24 août 1456 à la fin du premier volume, et du 15 du même mois à la fin du second, dates qui ont été tracées par la main du rubricateur, Henri Cremer, vicaire de l'église de Saint-Étienne de Mayence (1).

Le premier livre imprimé en France est une

(1) Parmi les plus récents travaux relatifs aux deux premières éditions de la Bible latine, on peut citer les suivants :

Dziatzko : *Gutenbergs früheste Druckerpraxis* (fascicule IV du *Sammlung* de l'auteur). Berlin, 1890, in-8°. Cf. mon article dans le *Journal des Savants*, 1894, p. 401, tiré à part sous le titre de : *Les Bibles de Gutenberg.*

Schwenke : *Festschrift zur Gutenbergfeier*. Berlin, 1900, gr. in-8°.

Delisle : *A la mémoire de Jean Gutenberg. Hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1900. In-folio. Avec phototypies des bibles à 42 et à 36 lignes.

Zedler : *Gutenberg-Forschungen*. Leipzig, 1901, in-8°.

édition des Lettres de Gasparin de Bergame, qui sortit en 1470 des presses établies à Paris, dans les bâtiments de la Sorbonne et mises à la disposition d'Ulric Gering, de Martin Crantz et de Michel Friburger (1).

Le nouvel art s'introduisit bientôt dans la plupart de nos provinces, et le XV^e^ siècle ne se termina pas sans que, sur plus de quarante points du royaume, se fussent ouverts des ateliers typographiques plus ou moins considérables.

Les premières villes françaises qui, après Paris, sont aujourd'hui connues pour avoir vu des imprimeurs s'établir dans leurs murs sont : Lyon en 1473, Toulouse et Angers en 1476, Chablis et Vienne en 1478, Poitiers en 1479.

Vient ensuite, à la date de 1480, la ville de Caen (2).

(1) Ce livre a été savamment décrit, avec accompagnement de fac-similés, par M. Claudin, dans le premier volume de sa magistrale *Histoire de l'imprimerie en France.*

(2) Quelques notions sur les premiers libraires ou imprimeurs de Caen ont été données dans les ouvrages suivants :

De La Rue : *Essais sur la ville de Caen,* t. I, p. 169 et 199 ;

Frère : *Manuel du bibliographe normand,* articles *Angier, Macé* et *Regnault*, t. I, p. 22 ; t. II, p. 264 et 446 ;

Prentout : *Renovatio ac reformatio universitatis Cadomensis per XVI sæculum* (Caen, 1901, in-8°), p. 31.

Les pages qu'on va lire sont le développement d'un discours que j'ai prononcé le 10 décembre 1890 à la séance annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie et qui a été imprimé dans le *Bulletin* de cette Société, t. XV, p. 445.

I

Les imprimeurs Jacques Durandas et Gilles Quijoue. — 1480.

La ville de Caen occupe ainsi le septième rang sur le tableau chronologique des villes françaises qui ont possédé des imprimeries au XV^e^ siècle. Elle doit cet honneur à un livre de quarante feuillets, dont un exemplaire est exposé dans une armoire de la galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale : une édition des *Épîtres d'Horace*, la première qui ait paru en France. Sur la dernière page se lit une souscription ainsi conçue : « Imprimé à Caen, par maîtres Jacques Durandas et Gilles Quijoue, l'an du Seigneur 1480, le 6 du mois de juin » (1).

On en connaît deux autres exemplaires : l'un, imprimé sur vélin, fait partie de la collection léguée à la ville de Paris par le dernier des frères Dutuit ; l'autre, après avoir longtemps appartenu à la famille Spencer, est aujourd'hui à Manchester, dans la bibliothèque fondée par Madame John Ryland.

C'est un de ces livres scolaires, appelés *interlineares* (2), dans lesquels des espaces blancs étaient

(1) « Impressum Cadomi per magistros Jacobum Durandas et Egidium Quijoue, anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo, mense junio, die vero sexta ejusdem mensis. » Voir les planches I et II du présent volume.

(2) Ce terme est employé dans la souscription d'une édition de plusieurs petits poèmes qu'on expliquait dans les écoles.

réservés entre les lignes pour recevoir les notes des maîtres et des écoliers. L'exemplaire du Musée Dutuit porte les traces des notes interlinéaires qui y avaient été très anciennement ajoutées.

D'où sortaient les deux imprimeurs qui ont exécuté cette précieuse édition des *Épîtres d'Horace*? Que sont-ils devenus, après avoir mis au jour un livre qui restera comme un des plus précieux monuments de l'histoire littéraire de Caen? Il est impossible de répondre à cette double question. Jusqu'à présent, les noms de Jacques Durandas et de Gilles Quijoue n'ont été rencontrés nulle part ailleurs qu'à la fin de l'*Horace* de 1480. Ce qui paraît vraisemblable, c'est que le succès ne répondit pas à leur attente, et que, pour une raison ou une autre, l'établissement fondé par eux n'eut qu'une existence éphémère.

édition imprimée à Pampelune en 1499, dont un exemplaire est à la Bibliothèque nationale (Réserve, p. Yc. 1295) : « Expliciunt auctores interlineares, quinque libros continentes, videlicet Cathonis, Cartule alias de contemptu mundi, Fabularum Esopi, necnon Floreti. Impressi Pampilone per magistrum Arnaldum Guillelmum de Brocario. Anno Domini millesimo cccc. xcix, die quinta mensis januarii ».

II

Le libraire Pierre Regnault (1). — 1492-1519.

Les maîtres dont les leçons attiraient alors tant d'écoliers à l'Université de Caen ne devaient cependant pas tarder à apprécier les avantages que l'imprimerie procurait pour l'instruction de la jeunesse. Ils furent secondés par un homme très actif, très entreprenant et très éclairé : Pierre Regnault, auquel le titre de libraire de l'Université fut conféré le 15 septembre 1492 sur la recommandation de maître Pasquier Grappe, curé de Saint-Sauveur (2).

Plusieurs personnages du nom de Pierre Regnault sont mentionnés à partir de l'année 1479. Ce sont, je crois, des homonymes du libraire et je me bornerai à en dire quelques mots dans une note imprimée à la fin de cette Introduction.

Pierre Regnault, le libraire dont je dois m'occuper, s'établit à Caen dans une maison de la rue Froide qui avait pour enseigne une image de saint Pierre (3).

(1) Cf. De La Rue : *Essais sur la ville de Caen*, t. I, p. 169, et Frère : *Manuel*, t. II, p. 446.

(2) Tome II, p. 77.

(3) N° 207 du Catalogue. *Heures de Bayeux*, 1497. — « Pierre Regnault, libraire de l'Université de Caen, demourant au dit lieu, à l'enseigne sainct Pierre, en Froide rue. »

N° 31. *Aristotelis Textus abreviatus*, 1510. — « Cadomi, in achademia Petri Regnault. »

N° 22. *Summa angelica*, 1511. — « Cadomi, in Frigido vico, sub intersignio Divi Petri. »

C'est de là que sortirent, depuis 1492 jusqu'en 1518, plus de soixante-dix volumes de tout genre : grammaire, littérature de l'antiquité et du moyen âge, philosophie, théologie, jurisprudence et médecine. La plupart étaient fabriqués dans la ville de Rouen, où Pierre Regnault avait installé une succursale dans la rue Ganterie, à l'enseigne des Trois fers à cheval (1). Il fit travailler les meilleurs typographes rouennais : Martin Morin, Jean Le Bourgeois, Jean Mauditier, Pierre Olivier, Pierre Violette, Jamet Louis, Guillaume Gaulmier, Richard Goupil et Laurent Hostingue, qui devait transporter son atelier à Caen. Il s'adressa aussi aux imprimeurs parisiens, et notamment à ceux dont la réputation était le mieux établie : André Bocard, Philippe Pigouchet, Étienne Jehannot, Guillaume Anabat, Jean Morand, Thielman Kerver, Pierre Vidoue.

Une instruction solide devait se rencontrer chez un homme qui avait l'ambition de porter dignement le titre de libraire de l'Université. Pierre Regnault tint à honneur de remplir convenablement la charge qui lui avait été confiée. C'est en très bons

(1) N° 141 du Catalogue. *Nicolai Denise Gemma predicantium*, 1506. — « Rothomagi prope signum Trium ferrorum equi, atque Cadomi, in Frigido vico. »

N° 393. *Legenda aurea*, 1507. — « Venundantur Rothomagi, a Petro Regnault, librario Universitatis Cadomensis. »

N° 210. *Heures de Coutances*. Vers 1508. — « On en trouvera en la rue de Ganterie, aux Trois fers à cheval, et à Caen, en la maison du dit Regnault, en Froide rue. »

N° 82. *Georgii Bruxellensis Expositio in Logicam Aristotelis*, 1509. — « Rothomagi, in officina Petri Regnault, sub signo vulgariter dicto les Trois fers à cheval..., necnon Cadomi, in domo prefati Regnault, in Frigido vico commorantis. »

termes qu'au mois de septembre 1496 il s'adresse à la jeunesse, amie de la poésie, pour lui dédier une édition des *Métamorphoses d'Ovide*, avec un commentaire qu'il avait fait revoir par Jean Gauvain, professeur à l'Université (1).

Le 10 octobre de la même année, une indemnité lui fut accordée pour le dédommager des frais que lui avaient occasionnés les démarches faites pour assurer le maintien des franchises des officiers de l'Université (2). — Il est porté, avec Jacques Estienne, comme libraire de l'Université sur un rôle arrêté le 4 mai 1498 (3). — Le 24 mars 1503 (n. st.), il remit à la bibliothèque de l'Université trois volumes légués par Jean Gauvain, l'éditeur des *Métamorphoses* (4).

En 1509, un poète anonyme invitait les étudiants à féliciter Pierre Regnault d'avoir fait les frais d'une édition des *Commentaires de Georges de Bruxelles sur la Logique d'Aristote :*

> Nec Petro differ Regnaldo solvere grates,
> Qui propriis nummis edidit istud opus (5).

Son commerce était très prospère en 1513, quand, sentant l'approche des infirmités ou de la vieillesse, il crut devoir, le 10 octobre, représenter au conseil de l'Université qu'il avait dans ses magasins trop de livres pour pouvoir compter les écouler de son vivant. Il demandait l'autorisation de s'adjoindre

(1) T. II, p. 4 : n° 317 du Catalogue.
(2) T. II, p. 79.
(3) *Matrologe de l'Université*, fol. 259 v°.
(4) T. II, p. 80.
(5) T. II, p. 15 et 16 : n° 82.

son fils, Denis Regnault, à titre de coadjuteur (1).

Denis Regnault était bien connu des professeurs. En 1505 il avait été inscrit sur le rôle des « Jurati pro scolaritate et usu privilegiorum » (2). Aussi la requête du père fut-elle accueillie sans la moindre difficulté. Le 1er août 1515, Denis adressa une lettre à Pierre Olivier, imprimeur de Rouen, qui devait imprimer pour le compte de Pierre Regnault une édition des sermons connus sous la dénomination de *Dormi secure*, parce que les prédicateurs qui en possédaient un exemplaire pouvaient dormir tranquilles sans avoir à se préoccuper de leur sermon du lendemain (3).

En 1516, Guillaume Le Moine, à la demande de Pierre Regnault, prépara une édition de la *Logique de Georges de Bruxelles* (4).

Le nom de Pierre Regnault figure encore sur le titre d'un Missel de Lisieux imprimé en 1517 (5) et sur un ouvrage de Josse Clichthoue portant la date du 26 octobre 1518 (6).

Je n'ai rien à enregistrer pour les années suivantes. Par suite de circonstances sur lesquelles aucun renseignement ne nous est parvenu, la ruine semble s'être abattue sur la maison de Pierre Regnault. Au mois d'octobre 1519, ce pauvre libraire était tombé dans un état de gêne d'où il ne put se

(1) T. II, p. 84.

(2) *Premier registre des Rectories*, aux Archives du Calvados, fol. 289.

(3) T. I, p. 323, nº 352 du Catalogue.

(4) T. II, p. 24; nº 84.

(5) Nº 283.

(6) Nº 109.

relever. En octobre 1519 il en était réduit à ne pouvoir pas acquitter la taxe à laquelle il avait été imposé dans la répartition d'une somme à recouvrer sur les officiers de l'Université (1). Menacé de perdre sa charge de libraire, il crut conjurer le danger en offrant pour la bibliothèque commune six beaux volumes, qui furent acceptés, sans qu'il fût toutefois dispensé de payer sa quote-part de l'imposition (2).

Au mois de novembre 1519 il figure encore en qualité de libraire sur la liste qui fut arrêtée des officiers de l'Université (3). C'est la dernière date à laquelle je l'ai vu mentionné officiellement comme libraire de l'Université.

La plupart des livres publiés par Pierre Regnault se présentent sous une agréable apparence. Les titres en sont ornés d'une grande marque de très bon goût. Elle a pour motif principal un grand P, renfermant dans sa panse un R, autour duquel sont groupées les lettres E. G. N. A. V. T ; du haut de la lettre R s'élève une grande croix terminée par une étoile; le fond est rempli par des rinceaux fleuris. Elle est imprimée tantôt en rouge et tantôt en noir. Il en existe deux types bien distincts.

Le premier type de la marque de Pierre Regnault, figuré sur notre planche III, ne comporte aucune légende en dehors du nom du libraire ; elle a pour bordure des bandes chargées d'ornements, les uns ovales, les autres losangés. — Le second type (planche IV) est encadré de bandes sur lesquelles

(1) T. II, p. 85.
(2) T. II, p. 86.
(3) T. II, p. 87.

sont gravés, en bas, le nom de *Pierre Regnault*; en haut, la devise FAIRE ET TAIRE; sur les côtés: QVIQVID · AGAS · MEMORI|MENTE · TENETO · MORI. Aux quatre angles se voient les armes de France, celles de France parti de Bretagne, celles de Normandie et celles de Paris.

Les deux types sont dans le recueil de Silvestre, nos 247 et 248; le second dans le *Manuel* de Brunet, t. V, col. 1172, et sur le diplôme de la Société des Bibliophiles normands.

On peut se demander si Pierre Regnault n'a pas été imprimeur en même temps que libraire (1). Il existe en effet trois livres qui sont formellement annoncés comme imprimés par Pierre Regnault:

N° 100. « Cy finist le romant de Prudence, imprimé à Caen par Pierre Regnault. » (Livre sans date, à la fin duquel est une image représentant saint Denis et sainte Geneviève, qui doit appartenir au matériel d'une imprimerie parisienne) (2).

N° 101. *(Titre initial:)* Les Croniques de France abrégés..., novellement imprimées à Caen, en Froyde rue, par Pierre Regnault, imprimeur et libraire de l'Université, demourant au dit lieu. — *(Souscription finale :)* Cy finissent les Croniques de France abrégées, imprimées nouvellement à Caen, le XIX jour de juillet mil V cens et dis, pour Pierre Regnault, libraire de l'Université. (Au commencement, la même image que dans le no 100.)

(1) L'abbé De La Rue a prétendu, mais sans fondement, que Pierre Regnault avait imprimé à Rouen en 1489. (*Essais sur la ville de Caen*, t. I, p. 169.)

(2) La même image se trouve dans le livre dont l'indication suit et dans une édition sans date du *Dogma moralium philosophorum*, imprimée à Caen pour Pierre Regnault. (N° 150.)

N° 384. « P. Vergilii Maronis Mantuani Solertissima poesis,... impressa Cadomi, cura et vigiliis Petri Regnault, universitatis ejusdem loci bibliopole, in Frigido vico moram agentis, anno Domini millesimo cccccxi » (1). (Livre imprimé en caractères romains.)

Je ne crois pas qu'il faille prendre à la lettre les mots : *imprimé par Pierre Regnault,* dans les deux premiers des titres qu'on vient de lire, ni même la qualification d'*imprimeur* attribuée dans le deuxième à Pierre Regnault. Il a été constaté plus d'une fois qu'au XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle, on traitait d'*imprimeurs* les libraires qui faisaient imprimer, surtout quand ils possédaient un matériel d'imprimerie. Ici le doute est d'autant plus légitime que, dans le même livre, nous trouvons au commencement la formule : *imprimé PAR Pierre Regnault,*

(1) Ce livre est imprimé en caractères romains, tout à fait différents des caractères gothiques employés alors dans notre province, mais analogues à ceux dont le fameux Martin Morin se vante, au mois d'octobre 1507, d'avoir le premier fait usage en Normandie.

Voici la souscription qui nous révèle cette particularité : « Apologie Frederici Le Vicomte, advocati, Rothomagi commorantis,... Finis, que impressa extitit non contemnendis caracteribus, opera atque impensa magistri Martini Morin, fidelissimi bibliopole atque cultissimi pressoris, edibus suis e regione Divi Laudi Rothomagi, caracteribus certi (?) quos nec antea Normanna pressura experta fuit, anno Domini millesimo quingentesimo septimo, mense octobri. » Frère : *De l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen* (Rouen, 1843, in-8°), p. 55.— Le même : *Manuel*, t. II, p. 247. — Je n'ai point vu cette pièce.

Ce nouveau type de caractères me paraît être celui qui fut employé, vers l'année 1510, dans une petite pièce imprimée pour Louis Bouvet. Le titre en est reproduit plus loin, p. XLI.

et à la fin : *imprimé POUR Pierre Regnault*. Quant aux mots : *cura et vigiliis*, du troisième titre, ils peuvent s'entendre de la direction et de la surveillance aussi bien que de l'exécution même du travail.

Ce qui me confirme dans mes doutes, c'est la souscription de l'édition du livre de Marsile Ficin, *De Triplici vita*, que publia Pierre Regnault : « Impressum Rothomagi, per Petrum Regnault, magistrum Petrum Violete et Natalem de Harsy » (1). On a évidemment confondu dans un seul et même groupe les imprimeurs et les libraires qui avaient concouru, soit par leur travail, soit par une mise de fonds, à l'exécution du volume.

Par tous ces motifs je ne crois pas qu'à proprement parler Pierre Regnault puisse être considéré comme un imprimeur.

J'ai bien peu de renseignements sur la famille de Pierre Regnault (2). Il eut au moins deux enfants.

On a vu plus haut (3) qu'en 1513, avec l'agrément du conseil de l'Université, il s'était adjoint en qualité de « coadjuteur » son fils naturel et légitime Denis Regnault, qui, dès l'année 1505, était immatriculé à l'Université. Du vivant du père, Denis s'occupa de la librairie, comme l'atteste la lettre

(1) N° 180 du Catalogue.

(2) Je n'ose pas attribuer au libraire de Caen les lignes que M. Philippe Renouard a écrites au sujet d'un Pierre Regnault : « On trouve son nom dans un compte de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, de l'année 1506 ou environ, où il figure comme propriétaire de terres aux Marjolaines ; sa veuve, habitant aussi rue Saint-Jacques, près les Mathurins, paraît dans des comptes de 1532 et 1535 ». (*Imprimeurs parisiens*, p. 314.)

(3) P. XVI.

qu'il écrivit en 1515 au sujet d'une édition des sermons *Dormi secure* (1). Mais, après la mort ou la retraite du père, il abandonna la carrière dans laquelle il s'était engagé. Son titre de licencié en droit civil et canon lui fit obtenir la charge d'avocat du roi à Caen. « Generosus et honestus dominus magister Dyonisius Regnault, advocatus regius Cadomensis » : tels sont les termes dans lesquels le désigne une délibération de l'Université, à la date du 15 janvier 1530 (n. st.) (2).

En 1528 il avait été un des députés que l'Université avait envoyés à l'assemblée des États de Normandie, tenue à Louviers en 1528 (3).

Une sœur de Denis Regnault, nommée Madeleine, épousa Pierre Du Buot, de Sainte-Honorine-du-Fay (4).

Les registres du tabellionage de Caen (5), pour la période comprise entre les années 1500 et 1519, renferment un grand nombre d'actes relatifs aux biens possédés par Pierre Regnault à Maltot, Éterville et Vieux (6). M. Armand Bénet a bien voulu m'en

(1) N° 352 du Catalogue.

(2) *Conclusions*, reg. II, fol. 156 v°.

(3) « Magister Dionisius Regnault, in juribus licentiatus hujusque Cadomensis opidi regius orator. » Compte rendu des députés de l'Université, inséré à la date du 15 novembre 1528 dans le second Registre des *Conclusions*, fol. 149 v°.

(4) Note de Léchaudé d'Anisy, dans le ms. latin 10066, fol. 186, d'après un registre du tabellionage de Caen.

(5) Registres de 1499 à 1502; de 1502 à 1509 (n. st.); de 1509 (n. st.) à 1510; de 1510 à 1514; de 1511 (n. st.) à 1515 (n. st.); de 1513 à 1515; de 1515 (n. st.) à 1518 (n. st.); de 1518 et 1519.

(6) Il n'y en a pas moins de sept pour l'année 1513 et de huit pour l'année 1514.

communiquer le relevé, et plusieurs sont publiés aux pages 104-107 du présent volume. Il convient de remarquer que ceux des années 1516 et 1519 ont pour objet des aliénations, ce qui semble dénoter le mauvais état des affaires de Pierre Regnault.

Je n'ai pu découvrir quel fut, après la retraite ou la mort de Pierre Regnault, le sort de la librairie que cet officier de l'Université avait administrée avec un si grand succès pendant près de trente ans, dans la maison de la rue Froide ayant pour enseigne l'image de saint Pierre.

L'adresse de quatre volumes publiés de 1525 à 1529 peut toutefois mettre sur la voie de la solution du problème.

Un livre de Le Fèvre d'Étaples, imprimé à Paris en 1525, porte sur le titre l'adresse : « Veneunt etiam in Cadomi Universitate famosissima sub Divi Petri insigni » (1). — Des *Heures de Coutances*, dont l'impression fut achevée à Paris le 1er décembre 1525, se vendaient « à Caem, à Froide rue, à l'enseigne Sainct-Pierre » (2). — C'était aussi « à Caen, en Froide rue, à l'image Sainct-Pierre », qu'on pouvait se procurer des *Heures de Rouen*, datées du 23 juin 1529 (3). — Il faut encore très vraisemblablement ranger dans la même catégorie le recueil palinodique imprimé, sans date, à Paris par Pierre Vidoue, qui se débitait « à Caen, à Froide rue, à l'enseigne Sainct-Pierre » (4).

(1) N° 236 du Catalogue.
(2) N° 211.
(3) N° 220.
(4) N° 321.

Rien n'indique clairement quel était en 1525 et en 1529 le titulaire de la librairie ouverte dans la maison de Froide rue, à l'enseigne de l'image de saint Pierre ; mais je suis porté à croire que c'était un libraire parisien bien connu, François Regnault, qui habitait la rue Saint-Jacques, d'abord à l'enseigne de Saint-Claude, en face Saint-Yves, puis à l'enseigne de l'Éléphant, en face des Mathurins, et qui avait pris pour marque un Éléphant (1).

François Regnault, qu'on a supposé, et non sans quelque vraisemblance, pouvoir être rattaché à la famille de Pierre Regnault, a eu de fréquents rapports avec la Normandie. Il possédait une succursale à Rouen, et c'est dans cette ville qu'il est mort en 1540 ou 1541 (2). Il s'était intéressé à plusieurs entreprises de Pierre Regnault, notamment à la publication du *Commentaire de Georges de Bruxelles sur la Logique d'Aristote*, imprimé à Rouen en 1516 par maître Pierre Olivier :

N° 84. Venundantur Cadomi, in officina Petri Regnault, Universitatis ejusdem loci bibliopole, in Frigido vico, atque Parisius, in domo Francisci Regnault, juxta Maturinos, ad imaginem divi Claudii.

En 1518 un livre de Josse Clichtoue fut publié à frais communs par Pierre Regnault et par François Regnault :

N° 109. Absolutum est hoc opus Rothomagi in officina magistri Petri Olivier, impensis honestorum virorum Petri Regnauld, Universitatis Cadomensis librarii bene meriti,

(1) Ph. Renouard : *Imprimeurs parisiens*, p. 313.
(2) Renouard, p. 313.

et Francisci itidem Regnauld, Parisius commorantis, bibliopole Universitatis Parisiensis, anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo, die vero XXVI mensis octobris.

Or il est bien remarquable que les quatre livres de 1525 à 1529 dont il est ici question aient eu pour éditeur François Regnault :

N° 236. Parisiis, in ædibus Francisci Regnault, sub Elephanti insigni. Veneunt etiam in Cadomi Universitate famosissima, sub Divi Petri insigni. 1525.

N° 211. Et ont esté imprimées [ces présentes Heures à l'usaige de Constances] à Paris, par Françoys Regnault, libraire, demeurant à l'enseigne de l'Éléfant, à la rue Sainct-Jacques ; et à Rouen, devant Sainct-Martin, au bout du grant pont; et à Caem, à Froide rue, à l'enseigne Sainct-Pierre. Et furent achevées l'an mil D XXV, le premier jour de décembre.

N° 220. Et ont esté imprimées [ces présentes Heures à l'usaige de Rouen] à Paris, par Françoys Regnault, libraire juré de l'Université de Paris, demourant en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne de l'Éléphant; et les vent on au dit lieu ; et à Rouen, devant Sainct-Martin, au bout du grant pont; et à Caen, en Froide rue, à l'image Sainct-Pierre. Et furent achevées le XXIII jour de juing mil cinq cens XXIX.

N° 321. Ilz se vendent [les Palinods] à Paris, à l'enseigne de l'Éléphant, à Rouen devant Sainct-Martin, à la rue du Grand pont, et à Caen, à Froide rue, à l'enseigne Sainct-Pierre.

N'est-il pas très vraisemblable que la librairie de Froide rue, à l'enseigne de Saint-Pierre, était gérée en 1525 et 1529 par un représentant de François Regnault ?

III

Le libraire Robert ou Robinet Macé (1). 1498-1506.

Un peu avant la fin du XV^e^ siècle, un émule de Pierre Regnault, Robert ou Robinet Macé (2), originaire du diocèse de Lisieux (3), vint ouvrir une librairie à Caen, dans le voisinage de l'église Saint-Pierre. L'emplacement en est ainsi indiqué sur le titre des livres qu'il publia à partir de l'année 1498:

A Caen, au cymitière Sainct-Pierre, 1498 (n° 209).
Apud edem Sancti Petri, 1504 (n° 204).
Juxta pontem Sancti Petri, 1506 (n° 111).
Apud cimiterium Sancti Petri, s. d. (n° 224).

Robert Macé fut pourvu par l'Université, le 9 mars 1499 (n. st.), d'un office de libraire, vacant par la résignation de l'ancien titulaire (4), probablement Noël Estienne, qui avait été reçu en 1482

(1) Sur Robert Macé et les libraires de sa famille, on peut consulter le *Manuel* de Frère, t. II, p. 264. Sur une prétendue publication faite à Paris en 1486 par Robinet Macé, voir la notice 17 du présent Catalogue, t. I, p. 14.

(2) Ce qui prouve que les noms de Robert et de Robinet s'appliquent bien à un seul et même individu, c'est que le libraire pour qui un traité de Guillaume de Paris fut imprimé à Rouen (n° 199), porte sur le titre: *Robinet Macé*, et à la fin: *Robert Macé*.

(3) T. II, p. 79.

(4) T. II, p. 79.

et qui ne paraît pas s'être occupé de publication d'ouvrages imprimés.

Tout autre fut le rôle de Robert Macé. Quoique la durée de son exercice ait été fort courte (il mourut vers la fin de l'année 1506), on connaît une cinquantaine de volumes qui portent sa marque ou son adresse. Indépendamment des livres latins destinés aux maîtres ou aux écoliers de l'Université, on en compte dix-huit qui sont des textes français :

L'Aiguillon de crainte divine (n° 162).
L'Art et Science de bien parler et de soi taire (n° 32).
Le Coutumier de Bretagne (n° 120).
Le Coutumier de Normandie (n° 131).
Les Demandes joyeuses (n° 140).
Le Doctrinal des nouveaux mariés (n° 148).
Les Lunettes des princes de Jean Meschinot (n° 267).
Les Menus propos (n° 262).
Le Régime de santé (n° 344).
Le Style de procéder en Normandie, deux éditions (nos 356 et 357).
Traité des eaux artificielles (n° 370).
La vie de saint Alexis (n° 371).
Celle de saint Christophe (n° 378).
Celle de saint Étienne (n° 379).
Celle de saint Laurent (n° 380).
Celle de saint Paul (n° 381).
Celle de saint Pierre (n° 382).

Les imprimeurs qui travaillèrent pour Robert ou Robinet Macé furent :

A Paris, Thielman Kerver (n° 209) ;

Et à Rouen, Richard Auzoult (nos 111, 166, 267, 356, 364, 377, 381, 383) ;

Guillaume Gaullemier (nos 162, 357) ;
Laurent Hostingue (nos 156, 204, 362) ;
Jean Le Bourgeois (nos 35, 88 *bis*, 361) ;
Jamet Louis (nos 156, 204) ;
Jean Mauditier (nos 156, 157, 231, 285, 286) ;
Martin Morin (nos 208, 269) ;
Pierre Olivier (nos 4, 9, 231, 285, 286, 307) ;

Et le typographe qui demeurait « ad oras pontis in vico magno Divi Martini » (n° 118).

Robert Macé publia à frais communs avec Jean Petit, de Paris, des éditions de la *Consolation de Boèce* (n° 54) et du *Commentaire de Pierre de Harentals sur le Psautier* (n° 204). Il s'associa avec Jean Macé, de Rennes, qui était peut-être son père ou son frère aîné, pour faire imprimer à Rouen, en 1500, un Missel de Rennes (n° 286), et en 1503, à Paris, un Missel de Saint-Malo (n° 285). André Hodian et Jean Alexandre, libraire général et garde de la bibliothèque de l'Université d'Angers, contribuèrent aux frais de l'impression du Missel de Rennes.

Les rapports de Robert Macé avec Jean Macé, de Rennes, l'obligeaient à faire de fréquents envois de livres en Bretagne. Ces envois lui occasionnèrent des difficultés avec les percepteurs des aides de la vicomté d'Avranches ; il prétendait, en sa qualité d'officier de l'Université, n'avoir pas à payer les droits qu'on lui réclamait quand ses livres sortaient de Normandie. Il fit intervenir l'Université, qui adressa à la Cour des aides, siégeant à Rouen, une réclamation dont la date ne peut être rigoureusement fixée (1).

(1) T. II, p. 81.

J'ai reconnu quatre types différents de la marque de Robert ou Robinet Macé. Le sujet de tous les quatre est une sirène qui tient à sa main droite un peigne et à sa main gauche une ancre accostée des initiales R. M. sur les trois premiers; autour de la marque, la devise: VNG · DIEV | VNG · ROY | VNE · FOY | VNE · LOY, et au-dessous le nom ROBINET · MACÉ. Sur tous les quatre on trouve, gravées aux angles de l'encadrement, des armoiries disposées différemment, savoir :

Sur les deux premiers types (planches V et VI), *(a)* armes de France, *(b)* armes de Bretagne, *(c)* parti de Jérusalem et de France, *(d)* écartelé de France et de Normandie;

Sur les deux autres (planches VII, VIII et IX), *(a)* armes de France, *(b)* armes de Bretagne, *(c)* écartelé de France et de Normandie, *(d)* parti de Jérusalem et de France, brisé d'une bordure.

Comme différences caractéristiques, il convient de signaler les particularités suivantes :

Sur le type I (planche V) les lettres R. O. B. I. N. E. T. groupées autour de la sirène ;

Sur le type II (planche VII; n° 135 de Silvestre), la sirène et l'ancre sont sur un fond parfaitement uni ;

Sur le type III (planche VII; n° 371 de Silvestre), la sirène et l'ancre se détachent sur un fond étoilé ;

Sur le type IV (planches VIII et IX ; n° 134 de Silvestre) l'écu chargé de la sirène, de l'ancre et des initiales R et M est soutenu par un centaure armé d'une massue et par une centauresse.

Robert Macé prit à son service des jeunes gens qu'il formait au métier de libraire, et dont un devait

occuper le premier rang parmi les libraires de Caen au XVI[e] siècle. J'ai nommé Michel Angier, qui entra dans la maison de Robert Macé au commencement de l'année 1500 et dont il sera longuement question un peu plus loin.

Deux autres jeunes gens se mirent au service de Robert Macé : Richard Rogerie, de Hudimesnil, au diocèse de Coutances, le 12 janvier 1502, et Guillaume Guernier, de la paroisse de Saint-Pierre de Caen, le 4 février 1506. Richard dut particulièrement travailler avec Jean Macé : il fit un peu plus tard le commerce des livres à Morlaix et à Saint-Brieuc.

Les actes dans lesquels sont consignées les stipulations de ces engagements se trouvent dans les registres du tabellionage de Caen; le texte en est imprimé dans le présent volume aux pages 103, 107 et 108.

Robert Macé avait trois fils, Richard, Girard et Robert ; les deux premiers se firent immatriculer en 1504 à l'Université de Caen, sous le rectorat de Jacques Le Chevalier. Le père se porta garant du serment qu'ils eurent à prêter pour établir leur scolarité et leurs droits à la jouissance des privilèges universitaires (1).

L'un de ces jeunes gens, Richard, à la demande d'Isabelle, sa mère, fut nommé libraire de l'Univer-

(1) « Sequuntur nomina et cognomina atque dioceses juratorum pro scolaritate et usu privilegiorum in presenti rectoria. Ricardus Massey, Girardus Massey, fratres, Baiocensis diocesis, fidejubente Roberto Massey, eorum patre, librario Universitatis. » *Registre des Rectories*, année 1504, fol. 283 v°. (Note communiquée par M. Armand Bénet.)

sité le 26 février 1507 (n. st.) (1), en remplacement du père, ce qui nous permet de fixer la mort de Robert Macé à la fin de l'année 1506 ou au commencement de 1507 (2). Sa mémoire était encore honorée par ses compatriotes une soixantaine d'années après sa mort (3).

(1) T. II, p. 83.

(2) En corrigeant ces épreuves, j'ai sous les yeux un volume qu'a bien voulu me signaler M. Le Hir, conservateur de la bibliothèque de Rennes, et que je n'avais pas vu quand j'en ai donné la notice, sous le n° 372; il prouve que la marque de Robinet Macé a été mise sur des livres imprimés après la mort de ce libraire. En voici la description :

Le Trésor des povres, selon | maistre Arnoult de Villenove | et maistre Girard de Sollo, | docteur en médecine de Montpellier (Seconde marque de Robinet Macé, planche VI).

(A la fin, fol. CXXXVIII :) Ce présent livre intitulé Le Tresor des povres fut achevé le XXIX || jour de juillet mil CCCCC et sept, pour Jehan Macé et Richard || Macé, libraire de l'Université de Caen, demourans au dit lieu, près le || pont Sainct-Pierre.

In-quarto. 138 feuillets, plus 6 feuillets préliminaires non chiffrés. Signatures a-bb. Caractères gothiques.

(Sur le feuillet 4 de la partie liminaire :) S'ensuyvent deux petis traictiez bons et prouffita||bles pour la santé des seigneurs et dames touchant || la maladie des yeux et de la pierre.

(3) Épitaphe de Robert Macé, deuxième du nom, publiée plus loin, p. LXVIII.

IV

Les libraires Michel et Girard Angier (1). 1505-1548.

Peu de temps après avoir été investi des fonctions de libraire de l'Université, Robert Macé avait pris à son service un jeune homme qui devait, pendant près d'un demi siècle, jeter un grand lustre sur le commerce des livres en Normandie et en Bretagne. Le 15 février 1500 n. st.), ce jeune homme, Michel Angier, de la paroisse de Denezé, en Anjou, se présentait devant les tabellions de Caen et s'engageait à servir pendant trois années Robert Macé, libraire, de la paroisse de Saint-Pierre. Celui-ci lui promettait, outre le logement et la nourriture, une indemnité de 50 livres, payable en trois termes, avec faculté pour Michel Angier de résilier le marché, pourvu qu'il en prévînt un an d'avance (2).

Michel Angier, pendant son apprentissage dans la maison de Robert Macé, eut pour camarade Richard Rogerie, originaire de la paroisse de Hudimesnil, au diocèse de Coutances. Celui-ci, après ses trois ans d'apprentissage (3), s'entendit avec Michel

(1) Sur les Angier, voir les *Essais* de l'abbé De La Rue, t. I, p. 199, et le *Manuel* de Frère, t. I, p. 22.

(2) T. II, p. 103.

(3) Le contrat d'apprentissage de Richard Rogerie chez Robert et Jean Macé fut reçu par les notaires de Caen le 12 janvier 1502 (n. st.). Le texte en est imprimé t. II, p. 107.

Angier pour aller exercer leur métier de libraire dans la ville de Morlaix en Bretagne. Il nous est parvenu deux volumes qui portent la marque commune à Michel Angier et à Rogerie ; le premier, un *Traité grammatical* de Jean de Garlande, achevé d'imprimer à Rouen le 21 juillet 1505, se vendait dans la grande rue de Morlaix (1). Le second, un *Manuel de l'église de Saint-Brieuc*, se débitait au portail de la cathédrale de cette ville (2). Richard Rogerie, pendant son séjour à Morlaix, fit encore imprimer à Rouen un livret contenant une relation de la terre du Prêtre Jean (3).

Michel Angier ne tarda guère à quitter Morlaix pour venir s'établir à Caen, où il s'associa avec Jean Macé, peut-être frère de son ancien patron Robert Macé. Au cours de l'année 1508 les deux libraires associés firent paraître quatre volumes, savoir :

1° Le 11 juillet, les *Paraboles* d'Alain de Lille, imprimées à Caen par Laurent Hostingue ; c'est probablement le premier livre sorti de l'atelier fondé à Caen par Laurent Hostingue (4) ;

2° Le 18 août, la *Mensa philosophica*, dont l'impression fut faite à Rouen (5) ;

3° Le 7 octobre, deux traités *de Testibus* réunis en un volume exécuté par l'imprimeur rouennais Pierre Olivier (6) ;

(1) N° 194 du Catalogue.
(2) N° 251 *bis*.
(3) N° 334.
(4) N° 10.
(5) N° 25.
(6) N° 346.

4° Le 31 octobre, le *Floretus* avec commentaires, autre produit de l'atelier du même Pierre Olivier (1).

Michel Angier s'établit dans une maison de la paroisse Saint-Pierre, au carrefour, près du pont. Cette maison est ainsi désignée sur les titres des livres qui s'y vendaient : « Juxta pontem Divi Petri (241) ; proxime pontem Sancti Petri, in achademia Petri Angier (136) ; in loco quod Quadrivium Divi Petri vulgus nuncupat (230) ; in parrochia Sancti Petri, ad oras pontis » (52). Telles sont les adresses qu'on peut relever sur des volumes imprimés depuis 1508 et 1509 (56, 185 et 346) jusqu'en 1518 (153, 205 et 392).

A partir de l'année 1520, la librairie de Michel Angier fut transférée dans la paroisse de Saint-Sauveur, à l'enseigne du Mont-Saint-Michel, près du couvent des Cordeliers et des Grandes Écoles : « in parrochia Sancti Salvatoris, prope Fratres Minores, ad intersignium Divi Michaelis, e conspectu magnarum scholarum Universitatis (235) ; juxta conventum Cordigerorum (87) ; e regione sacre edis Beati Francisci (37) ; e regione Franciscanorum (67) ; à l'enseigne du Mont-Saint-Michel, auprez des grandes Escolles » (373 et 374). Du temps de Huet, cette maison existait encore, et l'on montrait, au carrefour aux Namps, devant le portail des Cordeliers, un puits sur lequel avait été posée l'image de saint Michel, qui servait d'enseigne à Michel Angier ; l'image avait dû être détruite lors des ravages des protestants (2).

(1) N° 185 du Catalogue.

(2) Huet : *Les Origines de la ville de Caen*, 2e édit., p. 102. —

Les débuts de Michel Angier à Caen furent marqués par un coup d'éclat. C'est à lui, en effet, que fut dû, en 1508, l'établissement dans cette ville de l'atelier typographique de Laurent Hostingue, dont les produits obtinrent un succès mérité, et dont l'importance, dès l'année 1509, fut célébrée en termes pompeux par un des maîtres de l'Université, Guillaume Gueroult, comme on le verra dans le chapitre suivant.

Michel Angier avait des goûts littéraires très prononcés : la poésie latine tient une large place parmi les livres qu'il fit imprimer pendant les premiers temps de son séjour à Caen. Il faut notamment citer une édition classique des *Bucoliques* de Virgile, dont il confia l'impression à Laurent Hostingue : il y fit insérer, à la fin du volume, une pièce de vers qu'il avait composée, peut-être avec l'aide d'un de ses amis de l'Université, pour vanter l'habileté dont l'imprimeur avait fait preuve en le mettant à même de publier un texte attendu par les maîtres et les écoliers avec autant d'impatience que l'arrivée d'Achille par les Grecs, le retour d'Ulysse par Pénélope, la vue de Démophon par Phyllis, la découverte d'une source par Cadmus et la délivrance d'Astynomé par Chrysès (1). On voit en quel honneur l'Université de Caen tenait la mythologie des Grecs au commencement du XVI[e] siècle.

Les meilleurs professeurs s'empressaient de répondre à l'appel que Michel Angier leur adressait

Voir aussi Trébutien : *Caen, précis de son histoire* (Caen, 1855), p. 110.

(1) T. II, p. 18; n° 386 du Catalogue.

pour préparer des éditions aussi utiles aux maîtres qu'aux écoliers : c'est ainsi que furent revisés, par Thomas Le Métayer, du Neufbourg, le texte du petit traité intitulé *Cura clericalis* (1) et celui, de la *Consolation de Boèce* (2), si souvent réimprimé pendant les vingt premières années du XVI^e^ siècle ; par Nicolas Cadier, celui des *Comédies de Térence* (3) ; par Jean Brohon, celui d'un *Dictionnaire botanique* (4) ; et par Guillaume Marès, les *Elegantiæ latinæ*, d'Agostino Dati (5).

Guillaume Le Rat, l'un des plus célèbres professeurs de l'Université au temps de François I^er^, était intimement lié avec Michel Angier. Jean Roger, qui fut recteur en 1532, nous l'atteste (6), et nous possédons une épître adressée le 1^er^ mars 1530 par Guillaume Le Rat, « integerrimo viro Michaeli Angerio, amico suo oppido quam fidelissimo, florentissimique generalium litterarum Cadomensis emporii bibliopolæ ». A la fin de cette épître il est familièrement appelé « mon petit cœur » : *Vale corculum meum* (7). Nicolas Cadier vante l'édition d'une collection de sermons que Michel Angier publia avant l'année 1520 (8). Cette année 1520, un anonyme faisait un grand éloge du soin et du désintéressement de Michel Angier et de

(1) T. II, p. 33 ; n° 132 du Catalogue.
(2) T. II, p. 7 ; n° 52.
(3) T. II, p. 11 ; n° 363.
(4) T. II, p. 58 ; n° 81.
(5) T. II, p. 43 ; n° 138.
(6) T. II, p. 35.
(7) T. II, p. 49 ; n° 201.
(8) T. II, p. 21 ; n° 332.

l'imprimeur Laurent Hostingue qui venaient de procurer à l'Université une nouvelle édition des *Summulæ* de Jean Le Maire. On trouvait difficilement des exemplaires de cet ouvrage, et on les payait fort cher, quoique le texte en fût très défectueux: l'exemplaire mis à la disposition des compositeurs de Caen renfermait plus de deux mille fautes, dont la reproduction put être évitée, grâce à la vigilance d'un habile correcteur (1). Ce fut la même année qu'il fit imprimer par Laurent Hostingue, avec des caractères neufs, les *Postilles des épîtres et des évangiles* (2).

Le fait d'avoir provoqué la création d'un atelier typographique à Caen attira sur lui l'attention bienveillante des membres les plus influents de l'Université, qui s'empressèrent de le faire inscrire sur le rôle de leurs officiers, ce qui lui assurait des privilèges et des exemptions d'impôts. Le 26 janvier 1509 (n. st.), il fut pourvu d'un office de relieur de l'Université, vacant par la résignation de Raoulet Le Plancais (3). Il figure sur un rôle de l'année 1514, avec le titre de « alter religatorum predicte Universitatis » (4), et il s'en pare avec celui de libraire dans l'adresse de plusieurs livres dont il fut l'éditeur: « relieur et libraire de l'Université de Caen (49 *bis*); librarius, alter religatorum Universitatis Cadomensis (56); bibliopola ac religator Universi-

(1) T. II, p. 30 et 31; n° 246 du Catalogue.

(2) T. II, p. 28; n° 329.

(3) Décision publiée dans notre tome II, p. 83. — Raoul Le Planquois avait été nommé relieur de l'Université le 29 avril 1501. Conclusions de l'Université, reg. I, fol. 203.

(4) Second registre, fol. 15 v°.

tatis Cadom. (57) : librarius Universitatis Cadomensis (85) ; Universitatis librarius ac religator (94) ; libraire juré de l'Université de Caen (129) ; Universitatis bibliopola (176) ; ligator atque librarius (205) ; libraire et relieur de l'Université de Caen (396). » D'après les notes de l'abbé De La Rue (1), Michel Angier était encore relieur de l'Université en 1538.

Nous avons vu (p. XXXI) que Michel Angier s'était, tout au début de sa carrière, en 1505, associé avec un camarade, Richard Rogerie, dont le nom ne tarda pas à disparaître. Une association plus durable, et dont les résultats furent très importants, se forma un peu plus tard, d'abord en 1508 avec Jean Macé, établi à Rennes, puis en 1511 avec Richard Macé, demeurant à Rouen. Nous connaissons une trentaine de volumes des années 1508-1510, sur le titre desquels les noms de Michel Angier et de Jean Macé sont réunis (2). Il y en a au moins trente-six des années 1511-1515 qui portent à la fois ces deux mêmes noms et celui de Richard Macé (3).

L'adresse du *Floretus*, publié en 1508, nous apprend que, dès l'origine de l'association, Michel Angier et Jean Macé avaient en commun une maison de vente à Rouen, près du pont, indépendamment des maisons où chacun d'eux résidait habituellement : Michel Angier, à Caen, près du pont, dans

(1) Fol. 72 v°.

(2) N^os^ 2, 10, 25, 45, 48, 51, 56, 57, 85, 92, 94, 128, 135, 136, 142, 149, 176, 185, 229, 241, 245, 255, 323, 324, 346, 347, 363, 365, 386, 395 du Catalogue.

(3) N^os^ 6, 13, 18, 39, 42, 43, 46, 47, 50, 58, 64, 65, 66, 78, 83, 104, 107, 122, 149, 179, 186, 195, 202, 230, 263, 264, 265, 325, 328, 332, 333, 337, 339, 389, 390, 391, 396.

la paroisse de Saint-Pierre : Jean Macé, à Rennes, près de l'église de Saint-Sauveur : « Venale habetur Rothomagi, in officina Michaelis Angier et Johannis Macé, ad oras pontis ejusdem urbis, atque Cadomi, in parochia Sancti Petri juxta pontem, necnon Redonis, prope ecclesiam Sancti Salvatoris, sub signo divi Johannis evangeliste » (1).

En dehors de cette association et dans des circonstances particulières, Michel Angier fit plusieurs publications de concert avec des libraires de Caen (Pierre Regnault (2), de Rouen (Jean Richard (3) et Raulin Gaultier, (4) et de Paris (François Regnault) (5).

Un office de libraire étant devenu vacant par suite de le déchéance de Gérard Allain, qui s'était laissé inscrire sur le rôle de la taille d'Anguerny, Michel Angier le demanda pour son neveu Gérard Angier, qui en fut pourvu le 13 mars 1527 (n. st.) (6). A la suite de cette nomination, Michel s'associa avec son neveu et avec Jacques Berthelot. A partir de l'année 1527, nous trouvons une quinzaine de

(1) N° 185 du Catalogue.

(2) En 1511 le *Catholicon* (n° 229), et en 1512 la *Bible* (n° 50).

(3) En 1515 le *Coutumier de Normandie* (n° 129).

(4) La *Destruction de Jérusalem*, s. d. (n° 144), et un recueil d'*Ordonnances*, dont la pièce la plus récente est de l'année 1517 (n°s 313 et 314).

(5) En 1516 un opuscule de Pierre de L'Esnauderie (n° 238), et en 1539 une édition du *Coutumier de Normandie* (n° 130). — François Regnault avait coopéré en 1512, avec l'association des trois libraires, à la publication du *Propriétaire*, de Jean Corbichon (n° 46).

(6) T. II, p. 89 et 90.

volumes publiés sous le nom des trois associés (1) et mis en vente dans la maison de Michel Angier, à l'enseigne du Mont-Saint-Michel :

N° 277. Missale Cenomanense, 1530. — Impensis honestorum virorum Michaelis et Girardi dictorum Anger necnon Jacobi Berthelot bibliopolarum, juxta edem Fratrum Minorum Cadomi moram tenentium.

N° 99. Joannis de Celaya Magnæ suppositiones, 1527. — Mandatum impressioni per honestos viros Michaelem et Girardum dictos Angier et Jacobum Berthelot, in arte cusoria bibliopolas fidelissimos, moram trahentes Cadomi juxta cordigeros, ad Sancti Michaelis intersignium.

N° 223. Horatii epistolæ, s. d. — On les vend à Caen, chieux Michel et Girard dictz Angier et Jacques Berthelot, libraires, demourans au dit lieu, à l'enseigne du Mont-Saint-Michel près les Cordeliers.

Le siège central de la société était à Rouen, et l'adresse en est ainsi donnée dans trois livres dépourvus de date :

N° 181. Arturi Fillon Speculum curatorum. — Imprimé à Rouen pour Michel et Girard ditz Anger et Jacques Berthelot, libraires, demourantz à Rouen, en la grand rue du Pont, devant Saint-Martin.

N° 349. Seneca, de Quatuor virtutibus. — Venumdatur Rothomagi, in officina Michaelis et Geraldi dictorum Anger, necnon Jacobi Berthelot, in parrochia Sancti Martini, ad oras pontis commorantium.

N° 371. Traicté des eaux artificielles.— Imprimé à Rouen, pour Michel et Girard ditz Anger et Jacques Berthelot,

(1) N^os^ 99, 133, 139, 172, 181, 223, 225, 243, 248, 256, 270, 277, 288, 349, 397 du Catalogue.

libraires, demourantz à Rouen, en la grant rue du Pont, devant Saint Martin.

A une date inconnue, les trois associés s'entendirent avec les libraires de Rennes, Jean Macé, Suplis Le Franc et Jacques Macé, pour publier une Légende dorée (1).

Berthelot fit partie de l'association jusqu'en 1534 (2). En 1539 il imprimait à Rennes pour le libraire Thomas Mestrard (3). Il ne vivait plus en 1542, et sa veuve, Marie Robin, tenait une librairie à Rennes, dans une boutique à l'enseigne de saint Jean l'évangéliste (4).

Gérard Angier resta associé avec son oncle jusqu'en 1539, date à laquelle ils publièrent ensemble un Manuel de Coutances (5). C'est aussi sous le nom de l'oncle et du neveu que parurent à des dates indéterminées des Manuels d'Avranches et de Rennes (6).

En 1543 Girard fit imprimer à Rouen, à frais communs avec un libraire établi à Moncontour, Bertran Jago, un Missel de Saint-Brieuc (7).

A un moment donné, Girard Angier eut, pour son compte personnel, une boutique située près du collège du Bois. Une édition de l'*Epithoma*, de Guillaume Le Moine, porte cette adresse : « Venun-

(1) N° 397 du Catalogue.
(2) N° 270.
(3) N°s 88 et 315.
(4) N° 236 *bis*.
(5) N° 253.
(6) N°s 249 et 256.
(7) N° 276.

dantur Cadomi in ædibus Girardi Angier, bibliopolæ bene meriti, juxta collegium Sylvanum » (1).

Revenons à Michel Angier pour signaler les derniers livres sur le titre desquels il a mis son nom.

En 1540, il prêta son concours à un libraire de Rouen, Louis Bouvet, pour publier le traité de Lanfranc contre Bérenger (2). Nous avons de ce Louis Bouvet une élégante plaquette publiée vers l'année 1510 à l'occasion de la mort du cardinal Georges d'Amboise (3). C'était un des imprimeurs rouennais auxquels le chapitre de Rouen confiait chaque année l'édition d'un très mince livret intitulé : *Tabula paschalis pro anno....* qui se distribuait à tous les curés du diocèse pour leur indiquer les offices à célébrer à partir de la fête de Pâques (4). La Bibliothèque nationale a recueilli (5) des fragments de la Table pascale de l'année 1530, qui fut

(1) N° 296 du Catalogue.

(2) N° 233 *bis*.

(3) « De dolendo semperque deplorando reverendissimi patris ac domini Georgii Ambasiani cardinalis, Galliarum legati, archiepiscopique Rotomagensis, obitu lamentabilis elegia. Epitaphium ejusdem. — *(A la fin :)* Impressum Rothomagi, pro Ludovico Bouvet, cum privilegio, ne quis alius imprimere audeat sine judicis auctoritate. » In-4°. Bibl. nat., Réserve, G. 2807, et Mazarine, n° 1127 dans la série des Incunables. Le titre et la souscription finale sont en grosses lettres gothiques ; le corps du volume en caractères romains du type signalé plus haut, p. XIX.

(4) Discours de M. Charles de Beaurepaire, dans le fascicule intitulé : *Société des bibliophiles normands, 40e assemblée générale, 13 décembre 1883*, p. 18.

(5) Réserve, B. 27912. Une note relative à cette pièce a paru dans le procès-verbal de la *61e assemblée de la Société des bibliophiles normands*, 5 juillet 1894, p. 29.

tirée sur une double composition avec ce titre : *Tabula paschalis pro anno | millesimo quingentesimo XXX, Pascha XVII aprilis, littera dominicalis B.*

En 1541 Michel Angier se concerta avec Denis Bouvet pour faire imprimer le *Dictionnaire botanique* de Jean Brohon (1). En 1548, avec le même associé, il publia un Missel de Séez (2).

Ce fut à l'imprimeur de Caen, Laurent Hostingue, que Michel Angier s'adressa le plus souvent pour exécuter les livres dont il débitait les éditions ; mais il ne se faisait pas faute d'employer d'autres imprimeurs établis à Rouen : Jamet Louis, Pierre Olivier, Richard Goupil, Martin Morin, Étienne Dasne, Nicolas Le Roulx, Jean Petit, de Troyes, Maurice de La Porte et Richard Hamilton. Il recourut aussi plus d'une fois à l'industrie des libraires parisiens : Thielman Kerver, J. Kerbriant, Wolfgand Hopyl.

Un simple chiffre permettra d'apprécier l'activité de la librairie de Michel Angier. Je suis arrivé à pouvoir décrire 179 volumes qui portent le nom de Michel Angier ; il en reste assurément plusieurs à signaler, et il a dû en disparaître un grand nombre qui n'ont pas laissé la moindre trace de leur existence.

Beaucoup de ces livres portent la marque du libraire.

Michel Angier, au début de sa carrière, quand il était associé avec Richard Rogerie, avait fait graver

(1) N° 81 du Catalogue.

(2) N° 293.

une marque sur laquelle on voit un écu chargé des initiales M et R, soutenu par un aigle, avec la devise : *Spes nostra in Domino ;* au-dessous, l'image de saint Yves, entre un pauvre et un riche. Au bas de la marque se lisent les noms de *Michel Anger* et *Richart Rogerie*. Cette marque se voit sur le titre d'un Traité de Jean de Garlande, imprimé en 1505, et sur celui d'un Manuel de Saint-Brieuc, dépourvu de date (1). Elle est gravée dans le recueil de Silvestre, sous le n° 167.

Dans la suite, Michel Angier s'est servi de quatre marques différentes qui ont toutes pour sujet le patron de l'imprimeur, saint Michel.

Très grande marque (planche XVI). L'Archange avec l'épée dressée en l'air ; le diable terrassé ; l'écu aux initiales M. A. soutenu par deux anges ; la devise *Bonum est sperare in Domino,* au haut de la marque, et le nom *Michel Angier* au bas. Ce type est reproduit dans le recueil de Silvestre, n° 200.

Grande marque (planche XVIII). Réduction de la très grande marque ; l'épée va s'abattre sur la tête du diable. N° 1039 du recueil de Silvestre.

Petite marque (planche XV). Saint Michel enfonce sa lance dans la gueule du diable. La marque est parfois accostée des initiales M. A.

Très petite marque (planche XVII). Saint Michel va abattre son épée sur le diable.

Il me reste à présenter quelques détails biographiques, étrangers à la profession de libraire, pour

(1) N^os^ 194 et 251 *bis* du Catalogue.

faire connaître la place que Michel Angier a occupée dans la bourgeoisie de Caen au commencement du XVI[e] siècle.

Michel Angier, quand il habitait près du pont Saint-Pierre, avait épousé Isabeau, fille de Regnaud Raison, laquelle avait eu d'un premier mari une fille nommée Jeanne, depuis femme de Louis Guieffroy (1). Le 30 juillet 1512 il prit chez lui, pour une période de cinq années, à titre de pensionnaire, son beau-père Regnaud Raison, qui devait lui payer 25 livres par an (2).

D'après l'abbé De La Rue (3), il se remaria à Marie, fille de Richard ou Cardin d'Auge, veuve d'Eustache de La Lande, aïeule de François de Malherbe, sieur du Bouillon, cousin et correspondant du célèbre poète (4).

Les registres du tabellionage de Caen (5) contiennent de nombreux actes relatifs aux biens que Michel Angier acquit à Louvigny, Saint-Gabriel et Maltot en 1513, 1514, 1528, 1531, 1532, 1537-1541.

En 1514, quand Michel Angier se fit affilier à la confrérie de Saint-Nicolas dans l'église de Saint-

(1) Acte du 17 septembre 1512, dans un registre du tabellionage de Caen pour les années 1510 à 1515.

(2) T. II, p. 110.

(3) *Essais sur la ville de Caen*, t. I, p. 201, et Notes manuscrites, fol. 72 v°. — Cf. un acte du 8 août 1525, dans un registre du tabellionage de Caen, années 1524-1526.

(4) Voir l'édition que Ludovic Lalanne a donnée des Œuvres de Malherbe, t. III, p. 589-595, et t. IV, p. 35-72.

(5) Registres de 1511 (n. st.) à 1515 (n. st.); de 1527 à 1529; de 1531 à 1533; de 1537 à 1539; de 1540. (Dépouillements de M. Bénet.) — On trouvera dans les Pièces justificatives (t. II, p. 112) le texte de trois actes de l'année 1538.

Nicolas, il fit graver une planche qui est ainsi décrite dans le Matrologe conservé aux Archives du Calvados :

Item Michel Angier et sa femme, pour ce qu'il a faict faire le moulle à imprimer les lettres et enseignements de la Charité, lequel moulle doict demourer chez le dit Angier pour imprimer les dictes lettres et enseignements durant sa vie, et après son décès et trespas est subjet et obligé de laissier, rendre et faire baillier et rendre le dit moulle à l'eschevin ou gouverneur de la ditte Charité (1).

C'était vraisemblablement une image de saint Nicolas, qui s'imprimait en tête des diplômes remis aux nouveaux membres de la confrérie.

Le deuxième registre des Conclusions de l'Université (2) mentionne la part que Michel Angier prit en 1538 aux pourparlers engagés avec les bourgeois de la ville au sujet des exemptions dont les officiers de l'Université prétendaient avoir droit de jouir.

Suivant l'abbé De La Rue (3), Michel Angier remplit en 1564 la charge d'échevin de la ville de Caen. Il vivait encore en 1566. La date de sa mort ne m'est pas connue.

En souvenir de la fondation du vin de Pâques qu'il avait faite en 1534 dans l'église de Saint-Sauveur, les paroissiens lui avaient accordé la

(1) Texte communiqué par Eugène de Beaurepaire.

(2) Fol. 228, 228 v°, 229 v° et 230, aux dates suivantes : 26 avril, 18 mai, 14 et 26 juin.

(3) *Essais sur la ville de Caen*, t. I, p. 201, et Notes manuscrites, fol. 72 v°. — Cf. Pierre Carel : *Étude sur la commune de Caen*, p. 61.

jouissance de la chapelle dédiée à son patron saint Michel. C'est là, suivant l'abbé De La Rue, que lui et sa femme furent enterrés.

Il n'y a donc pas lieu de lui attribuer une tombe du cimetière de Maisoncelles-la-Jourdain, aux environs de Vire, sur laquelle M. de Caumont (1) a déchiffré le nom de Michel Anger.

(1 *Statistique monumentale du Calvados*, t. III, p. 86.

V

L'imprimeur Laurent Hostingue. — 1508-1526.

Aussitôt après s'être établi à Caen, Michel Angier eut, en 1508, l'idée d'appeler près de lui un imprimeur, Laurent Hostingue.

Nous avons vu que, vingt-huit ans auparavant, une première tentative avait été faite pour doter d'une imprimerie la ville de Caen ; mais l'essai avait si peu réussi que le souvenir même en était complètement effacé. Cette fois-ci le succès devait être complet, et dès le 6 mai 1509, un membre de l'Université, Guillaume Gueroult, célébrait avec le plus sincère enthousiasme l'arrivée des ouvriers qui s'étaient rendus à l'appel de Michel Angier.

« Je ne saurais, disait-il (1) en s'adressant à Raoul Le Villain, un de ses collègues, je ne saurais trop vivement féliciter notre célèbre Académie, en voyant auprès de nous ces ouvriers imprimeurs, qui viennent d'arriver avec leur matériel. L'art qu'ils exercent nous faisait défaut, et sans cette lacune notre gymnase aurait atteint le plus haut degré de gloire. Tout le monde sait, en effet, quel soulagement la nouvelle invention de l'imprimerie a apporté aux hommes studieux : la nécessité de copier leur laissait bien peu de temps pour acquérir une

(1) T. II, p. 13.

instruction solide, sans compter cet autre inconvénient que, même avec de grands sacrifices d'argent, on pouvait à peine se procurer ce qu'on achète aujourd'hui avec quelques pièces de monnaie. La pénurie de livres avait pour conséquence la rareté des hommes savants. Maintenant, grâce à l'incomparable découverte, nous voyons se produire au grand jour les trésors littéraires qui, depuis des siècles, gisaient oubliés dans les plus profondes ténèbres. La nouvelle industrie, qu'on ne saurait assez exalter, va jeter un nouveau lustre sur notre Université. Nous sommes établis dans un lieu que recommandent à la fois la fertilité de la campagne, la salubrité du climat, la pureté des eaux et le voisinage de la mer. On rencontre chez nous les hommes les plus distingués dans toutes les sciences, à tel point que notre ville peut passer pour le grand marché des arts libéraux. Mais jusqu'ici nous devions tirer des villes étrangères les livres dont nous avions besoin; désormais nous pourrons en approvisionner les autres. Aussi la jeunesse studieuse doit-elle beaucoup de reconnaissance à mon ami et voisin Michel Angier, qui, par ses démarches et ses avances d'argent, a attiré les habiles artistes qui viennent d'inaugurer si heureusement, dans nos murs, l'exercice de l'imprimerie. »

Le nom de l'imprimeur n'est pas prononcé dans la lettre de Guillaume Gueroult; mais il est en toutes lettres à la fin du volume: « Novissime Cadomi impressa, opera Laurentii Hostingue, ibidem commorantis ».

On ignore où Laurent Hostingue était né, où il avait été élevé. Ce que nous savons, c'est qu'il

travaillait à l'imprimerie dans la ville de Rouen depuis une dizaine d'années quand il se décida à venir à Caen. Quatorze des livres qu'il y avait exécutés nous sont parvenus ; quatre seulement portent les dates de la mise au jour. L'un est daté du 25 septembre 1499 (1) ; trois sont des années 1503, 1504 et 1505 (2). Les onze autres sont dépourvus de date (3). Le premier, dont un exemplaire, jusqu'ici unique, se conserve dans la bibliothèque de Cambrai, est un Grécisme, annoté par maître Jean Vincent de Melle, professeur à l'Université de Poitiers ; la commande en avait été faite par un des libraires de l'Université de Caen, Robert Macé ; le titre final annonce que le texte en avait été corrigé à Rouen avec grand soin par Jean Mauditier, Laurent Hostingue et Jamet Louis : « Rothomagi cura pervigili castigatus per Johannem Mauditier, Laurentium Hostingue necnon Jametum Louys ». Jamet Louis paraît s'être associé avec Laurent Hostingue ; les noms des deux libraires sont réunis sur les titres des nos 3, 8, 53, 114, 194, 204, 306 et 362 de notre Catalogue. Trois des volumes (nos 156, 204 et 362) ont été publiés par Robert Macé ; deux (nos 53 et 306) par Pierre Regnault, et un (no 194) par Richard Rogerie et Michel Angier. L'adresse des deux imprimeurs est ainsi donnée dans le Térence, no 362 : « Rothomagi, in officina Laurentii Hostingue et Jameti Loys, hac in urbe, juxta Novum Forum commorantes (*sic*) ».

(1) No 156 du Catalogue.

(2) Nos 53, 204 et 194.

(3) Nos 3, 8, 114, 119, 227, 234, 303, 306, 358 et 362.

La maison que Laurent Hostingue et Jamet Louis occupaient à Rouen en 1503 et 1505 leur était louée par le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde. M. Ch. de Beaurepaire (1) a essayé avec grande vraisemblance d'établir que cette maison était celle où, cent trente ans plus tard, travailla un des plus habiles imprimeurs rouennais, Laurent Maurry. Elle porte aujourd'hui les nos 51 et 53 dans la rue aux Juifs.

C'est dans l'atelier rouennais de Laurent Hostingue que, suivant M. Claudin, auraient été imprimés deux volumes justement attribués à un écossais, André Myllar, qui devait, peu de temps après, introduire dans son pays l'art de l'imprimerie. Le premier est une édition des *Équivoques* de Jean de Garlande, « unacum interpretatione Anglie lingue », à la fin de laquelle André Myllar s'est expressément fait connaître : « Quam Andreas Myllar scotus mira arte imprimi ac diligenti studio corrigi orthographieque stilo, prout facultas suppetebat, enucleatumque (*sic*) sollicitus fuit » (2). L'autre, sur le dernier feuillet duquel se voit la marque de « Androu Myllar », est une *Exposition des Séquences*, à l'usage de l'église de Salisbury (3). L'opinion de M. Claudin avait été adoptée par le docteur Dickson (4). Depuis, M. E. Gordon Duff (5) a proposé d'attribuer à

(1) Voyez le fascicule intitulé : *Société des bibliophiles normands, 57e assemblée générale, 2 juin 1892*, p. 5-7.

(2) N° 192 du Catalogue.

(3) N° 170.

(4) *The Library*, numéro de juillet 1890, p. 254.

(5) *Notes on a leaf of an early scottish Donatus*, dans les publications de *The Edinburgh Bibliographical Society*, session 1892-1893, n° 11.

l'atelier rouennais de Pierre Violette les deux volumes d'André Myllar, et M. Edmond, aujourd'hui bibliothécaire de la Signet Library d'Édimbourg, est du même avis.

Le premier des livres connus jusqu'à présent pour avoir été imprimés à Caen par Laurent Hostingue est une édition des *Paraboles* d'Alain de Lille, sur le titre de laquelle Michel Angier a fait entourer sa marque des vers suivants :

Si virtus animi multum prestare caducis
Creditur, excultis nil dignum duxero libris.
Ecce parare tibi post hac, studiosa juventus,
Ere potes modico que multo impressimus auro.

Le deuxième des livres de Caen que je puis indiquer comme sortis de l'atelier de Laurent Hostingue est le *Dictionnaire* de Jean de Garlande (n° 193), daté du 12 janvier 1509 (n. st.) : un seul exemplaire en a été signalé, celui que j'ai vu en 1849 dans la bibliothèque d'Auguste Le Prévost, ce grand amateur des vieux livres normands. On ignore en quelles mains il se trouve aujourd'hui.

C'est dans un volume imprimé cinq mois après le *Dictionnaire* de Jean de Garlande, que se trouve la lettre du 5 mai 1509, citée un peu plus haut (1), par laquelle Guillaume Gueroult célèbre si pompeusement l'arrivée de Laurent Hostingue à Caen.

Vers la même époque doit se placer une édition classique des *Bucoliques* de Virgile, que Michel

(1) Le texte original de la lettre est imprimé dans le présent volume, p. 16.

Angier fit imprimer par Laurent Hostingue. Il y inséra, à la fin du volume, une pièce de vers qu'il avait composée, peut-être avec l'aide d'un de ses amis de l'Université, pour vanter l'habileté dont Laurent Hostingue avait fait preuve en le mettant à même de publier un bon texte qu'il attendait avec autant d'impatience que les Grecs l'arrivée d'Achille, que Pénélope le retour d'Ulysse, que Phyllis la vue de Démophon, que Cadmus la découverte d'une source et que Chryséis les supplications d'Astynomé. On voit en quel honneur l'Université de Caen tenait la mythologie des Grecs dès le commencement du XVI[e] siècle. Les derniers vers de la pièce montrent aussi que le libraire comptait sur la curiosité et le bon goût de la jeunesse studieuse pour écouler le produit des presses de Laurent Hostingue.

Exue nunc igitur pannosas exue vestes,
Exue nunc veterem, leta juventa, situm.
Provida que docti sudavit cura Hostingui :
Tersa cothurnati musa Maronis adest,
Quis fuit Augustus toto celebratus in orbe,
Quem timuit vario barbara terra metu,
Quis saloninus erat, que sit pastoria virtus,
Consequitur facili lenta mirica sono.
Exue nunc igitur pannosas exue vestes,
Exue nunc laceram, leta juventa, togam (1).

Les œuvres de Virgile avaient du succès à l'Université de Caen. Trois éditions des *Bucoliques* (2) furent publiées par Pierre Regnault et par Michel Angier pendant les premières années du XVI[e] siècle.

(1) T. II, p. 18 ; n° 386 du Catalogue.
(2) N[os] 385, 386 et 387.

L'atelier de Laurent Hostingue était situé dans le voisinage de la première boutique de Michel Angier, près de l'église Saint-Pierre, à côté de la Tour aux Landais (1) : « Cadomi, in officina Laurentii Hostingue, impressoris, ibidem commorantis, juxta turrim vulgariter dictam au Landoys ».

Il serait oiseux et difficile d'énumérer ici les livres imprimés à Caen par Laurent Hostingue. On les trouvera indiqués dans le Tableau chronologique à la fin de ce volume. Tous les articles imprimés à Caen depuis 1508 jusqu'en 1527 (2) peuvent être revendiqués par Laurent Hostingue.

C'est ici le lieu de faire observer que la série caennaise des impressions de Laurent Hostingue présente une lacune pour la période comprise entre les années 1513 et 1516.

J'ai vainement cherché des livres imprimés à Caen par Laurent Hostingue pendant cette période Tout porte à croire que Laurent Hostingue fit alors un assez long séjour à Rouen et qu'il exerça son art dans une maison voisine de l'église Saint-Vivien, la même peut-être d'où étaient sortis, depuis 1508 jusqu'en 1511, sept volumes commandés par les libraires de Caen à l'imprimeur maître Pierre Olivier (3).

(1) Sur cette tour, voir le livre de Huet, édit. de 1706, p. 43.

(2) Je laisse ici de côté l'édition du *Floret* portant la date de 1521, avec le nom de Guillaume Tuveel. Ce livre sera l'objet d'une note à la fin de l'Introduction, p. CXXXI.

(3) N^os^ 50, 102, 181, 229, 346, 391, 395. Dans ces livres, Pierre Olivier donne ainsi son adresse :

e regione Sancti Viviani (n° 50) ;

près l'église Saint-Vivien (n° 102) ;

juxta ecclesiam Sancti Viviani (n^os^ 185 et 346).

Jusqu'à preuve du contraire, j'estime que Laurent Hostingue, momentanément établi en 1513 à Rouen, dans la rue Saint-Vivien, y fabriqua au moins cinq volumes, les uns pour Michel Angier et ses associés, les autres pour des libraires de Rouen (1). En 1517, il était revenu dans la ville de Caen, qu'il ne devait plus abandonner. Il existe, en effet, une série ininterrompue de livres imprimés à Caen, de 1517 à 1526 (2), qui portent expressément le nom de Laurent Hostingue. Ce nom disparaît à partir de l'année 1527.

Laurent Hostingue doit avoir eu pour successeur un membre de sa famille. Le 27 novembre 1537, l'Université décida que le montant d'une amende infligée à l'un de ses enlumineurs, Pierre Le Cointe, serait versé entre les mains de Bertrand Hostingue pour l'impression des pièces palinodiques (3).

Je n'ai encore découvert aucun livre sur lequel Bertrand Hostingue ait mis son nom, et je ne saurais dire s'il convient de lui attribuer plusieurs volumes que Michel Angier et ses associés, Girard Angier et Jacques Berthelot, ont fait imprimer de 1528 à 1531, avec des fontes de caractères achetées

(1) N^os^ 13, 23, 64, 325 et 337. Dans ces deux derniers numéros, Laurent Hostingue donne ainsi son adresse : « Rothomagi, per Laurentium Hostingue, commorantem in parrochia Sancti Viviani (n° 325) ; impressus Rothomagi, per Laurentium Hostingue, hac in urbe, in parrochia Sancti Viviani commorantem » (n° 337).

(2) Voici la souscription de l'*Art poetique* d'Horace, imprimé en 1526 (n° 221) : « Imprimé à Caen, par Laurens Hostingue, pour Michel Angier, demourant au dit lieu près les Cordeliers ».

(3) T. II, p. 99.

à Paris. Tel est, du moins, selon toute apparence, le sens de la formule *ex caracteribus Parrhisiis* qui se lit au bas du titre de six volumes imprimés en lettres gothiques, avec de grandes initiales précédemment employées dans l'atelier de Laurent Hostingue. Ces six volumes sont :

1° Coutumier de Bretagne : « Ex carracteribus Parrhisiis, mil v. cens xxviii ». (N° 125.)

2° Morale de Jérôme de Hangest : « Ex caracteribus Parrhisiis. 1529 ». (N° 201.)

3° Coutumier de Bretagne, reproduction de l'édition de 1528 : « Ex carracteribus Parrhisiis, mil v. cc. xxxi. » (N° 126.)

4° Missel de Rennes : « Ex caracteribus Parrhisiis, m. d. xxxi..., impensis Michaelis et Gerardi Anger, necnon Jacobi Berthelot, Cadomi commorantium ». (N° 288.)

5° Opuscule de Georges Lokert, précédé d'une lettre et de vers latins de Michel Noël, daté du collège du Bois : « Nuper Parrhisiacis carracteribus impressus, a Michaele et Egidio Angier et Jacobo Berthelot, ere exiguo, Cadomi venundantur ». S. d. (N° 243).

6° Les Grandes Postilles des épîtres et des évangiles, avec le nom de Michel Angier : « Impresse noviter ex caracteribus Parrhisiis ». S. d. (N° 330.)

Il n'a pas encore été rencontré de pièces au nom de Bertrand Hostingue ; il est cependant certain qu'il a été imprimeur. L'Université le chargea, le 29 novembre 1537, comme on l'a vu, d'imprimer les poésies qui avaient été couronnées aux concours palinodiques et lui alloua pour salaire le montant

d'une amende à laquelle avait été condamné l'enlumineur Pierre Le Cointe (1).

Laurent Hostingue paraît avoir apporté ou fait venir de Rouen les outils et les fontes de caractères qu'il employa dans son atelier de Caen. On pourra reconnaître les types qu'il eut à sa disposition et apprécier les résultats qu'il obtint, en examinant les reproductions jointes au Catalogue que publie aujourd'hui la Société des Antiquaires de Normandie. Je crois devoir recommander particulièrement l'étude des planches dont voici l'indication :

X. Georgii Bruxellensis Expositio Summularum Petri Hispani. 1509.

XIII. Magistri Hieronymi de Hangest Problemata. 1511.

XV. Magistri Joannis de Celaya dialectice introductiones. S. d.

XVI. Ejusdem Magna Exponibilia. S. d.

XXIII. Sanctus Bonaventura, de Modo se præparandi ad celebrandam missam. S. d.

XXIV. Guido de Monte Rocherii, Manipulus curatorum. S. d.

Ce sont là des impressions dont l'attribution à Laurent Hostingue repose sur des témoignages à l'abri de tout soupçon.

(1) T. II, p. 99; n° 320. — On peut se demander si on n'avait pas songé à publier les pièces palinodiques en 1528, quand Jean Auvray, ancien recteur, fut invité à remettre entre les mains de Jean Le Mercier, avocat de l'Université, les morceaux de ce genre qu'il avait par devers lui. T. II, p. 91.

Le nombre des ouvrages sur lesquels Laurent Hostingue a mis son nom et de ceux qui, sans porter sa signature, doivent être reconnus comme produits de ses presses, sont assez nombreux et l'exécution en est assez satisfaisante pour que le nom du véritable fondateur de l'imprimerie caennaise mérite d'occuper une place très honorable sur la liste des imprimeurs français du commencement du XVI^e^ siècle.

L'illustration des livres de Laurent Hostingue, et en général de ceux que les libraires de Caen publièrent dans la première moitié du XVI^e^ siècle, n'offre rien de bien remarquable. En dehors de quelques volumes exécutés à Rouen et à Paris pour Pierre Regnault et pour Robert Macé, comme les livres d'heures et les missels, je n'y vois guère à citer qu'une image du Sauveur bénissant et tenant un globe : le bois a dû faire partie du matériel de Michel Angier, qui l'a fait servir à des impressions exécutées pour son compte par Laurent Hostingue (1) et par Richard Goupil (2). De cette image, il existe deux types faciles à distinguer :

Premier type (planche XII). Le Christ bénit de la main droite et tient un globe dans la main gauche; il est entouré d'une gloire flamboyante; sa tête atteint le bord supérieur de l'encadrement.

Second type (planche XIX). Le Christ bénit de la main gauche et tient le globe dans la main droite; sa tête se détache sur un espace blanc et n'atteint

(1) Voir les notices 24, 61 et 227 du Catalogue.

(2) Voir la notice 302.

pas le sommet du cadre. Le fond du tableau est une draperie noire semée d'étoiles.

On trouvera des exemples du premier type dans les livres qui ont été décrits sous les nos 24, 195, 227, 241, 302 et 311 ; des exemples du second, sous les nos 106, 132 et 133.

Ces images du Sauveur, comme celles du saint Michel sur les marques de Michel Angier, sont des œuvres d'un travail assez rudimentaire. On peut, selon toute vraisemblance, les attribuer à des artistes caennais, comme aussi un jeu d'initiales historiées, dont la lettre la plus caractéristique est un P, dans la panse duquel un enfant Jésus nu tient de la main gauche un globe crucifère (planche XIII). J'ai noté l'emploi de cette lettre dans les ouvrages suivants :

Traité de saint Bernard envoyé à sa sœur. S. l., s. d. Pour François Regnault, libraire à Paris. (N° 49 du Catalogue.)

Alain Bouchard, Chroniques de Bretagne. Caen, Michel Angier, 1518. (N° 62.)

Georgius Bruxellensis, Summularum Petri Hispani expositio. Caen, Laurent Hostingue, pour Michel Angier, 1509. (N° 85.)

Chroniques de Normandie. Caen, Michel Angier. S. d. (N° 104.)

Hieronymus ab Hangesto, Moralia. [Caen], ex caracteribus Parrhisiis, 1529. (N° 201.)

Idem, Problemata logicalia. Caen, Laurent Hostingue, pour Michel Angier. (N° 202.)

Guillelmi Monachi Opera. S. l., s. d. (N° 297.)

Postilla epistolarum et evangeliorum. Caen, Laurent Hostingue, pour Michel Angier, 1512. (N° 328.)

Hugonis de Prato Florido Sermones dominicales. Caen, Michel Angier. S. d. (N° 333.)

Ce jeu d'initiales historiées, auquel je suppose une origine caennaise et dont Laurent Hostingue a fait un fréquent usage (1), peut notamment être étudié dans l'*Epithoma* de Guillaume Le Moine, dans les *Opera* du même auteur, et dans le *Térence*, de Gui Jouenneaux.

(1) N^os^ 295, 297 et 363. Voir ce qui en a été dit dans le tome I, p. 276 et 277.

VI

Le libraire Jean Macé. — 1502-1523.

Après avoir parlé de l'imprimeur que Michel Angier avait appelé à Caen et auquel il avait confié l'impression de beaucoup de livres, je dois revenir à deux libraires, Jean Macé et Richard Macé, dont l'association avec Michel Angier a été signalée un peu plus haut.

Jean Macé, soit seul, soit en compagnie de Robert Macé, de Michel Angier et de Richard Macé, est nommé sur les titres de quatre-vingt neuf volumes dont la date est comprise entre les années 1502 et 1524 (1). Son établissement était à Rennes, près de la porte Saint-Michel, dans la paroisse et auprès de l'église de Saint-Sauveur, au lieu dit « en bout de cohue », dans une maison qui portait pour enseigne l'image de saint Jean l'évangéliste (2).

A la fin d'un livre imprimé en 1507, il donne comme adresse la maison de Michel Angier, siège principal de l'association dont il faisait

(1) Voir plus loin, p. 162 et 163.

(2) N° 25 : Redonis, in parochia Sancti Salvatoris, sub signo divi evangeliste Johannis. — N° 122 : a Rennes, près la porte Saint-Michel. — N° 56 : Redonis, e vestigio Templi Sancti Salvatoris. — N° 58 : en bout de cohue, à l'ymage saint Jehan l'évangéliste.

partie (1). Dans plusieurs autres livres, il indique la maison que la Société occupait à Rouen, dans la paroisse de Saint-Martin, près du pont (2).

Je ne citerai ici qu'un petit nombre des livres sur le titre desquels Jean Macé a mis son nom. Le plus ancien que nous connaissions est une édition du *Coutumier de Bretagne*, datée du 10 avril 1502 (n° 120). En 1507, le même texte fut réimprimé par ses soins à Paris, chez Philippe Pigouchet (n° 121). En 1523 parut à Rennes l'*Hecatodistichon* de Fauste Andrelin, sous les noms de Jean Macé, de Julien Macé et de Rolland Le Franc (n° 21). La même année, Jean Kerbriant imprima à Paris un Missel de Rennes, aux frais de Jean Macé et de Sulpice Le Franc (n° 287). Un peu plus tard, les deux mêmes libraires coopérèrent à une édition de la *Légende dorée*, en français (n° 397). Les œuvres de Marbode furent imprimées en 1524, à Rennes, par un typographe que Jean Macé avait fait venir, l'année précédente, dans cette ville : « per Johannem Baudouyn, primum et unicum calcographum et impressorem ejusdem civitatis et qui jam ab anno citra, cura et solicitatione Johannis Macé, bibliopole ejusdem, adventavit » (n° 258).

Ce fut Jean Macé qui, par l'intermédiaire de l'imprimeur Laurent Hostingue, chargea Thomas Le Métayer de reviser le texte du *Cura clericalis*, dont

(1) N° 372 : Pour Jehan Macé et Richard Macé, libraires de l'Université de Caen, demourans au dit lieu, près le pont Sainct-Pierre.

(2) N° 346 : Rothomagi, in officina Michaelis Angier et Johannis Macé, ad oras pontis ejusdem urbis.

nous connaissons quatre éditions exécutées pour les libraires de Caen (1).

Jean Macé s'est approprié la marque de Robert Macé ; il s'est contenté de faire supprimer la partie droite de la lettre R, de façon que le nom dût se lire I. MACÉ, et non plus R. MACÉ. On peut saisir cette transformation en rapprochant notre planche XIII de notre planche IX.

(1) Nos 132-135 du Catalogue.

VII

Le libraire Richard Macé. — 1507-1520.

Nous avons vu que Robert Macé avait fait immatriculer son fils Richard à l'Université de Caen en 1504. Trois ans plus tard, le 26 février 1507 (n. st.), le jeune homme, à la demande de la mère et en considération des services du père, fut nommé libraire de l'Université (1). Malgré ce titre, Richard Macé ne paraît guère avoir eu d'établissement à Caen. En 1507 il demeurait près le pont Saint-Pierre (2), peut-être dans la maison de Michel Angier, avec lequel il fut associé de 1511 à 1515 (3).

Sur différents livres des années 1511-1516, Richard donne son adresse dans une maison située à Rouen, paroisse Saint-Nicolas, près de la cathédrale, au portail des libraires à la cathédrale, à l'enseigne des Cinq chapelets (4).

(1) T. II, p. 82.

(2) N° 372 : Jehan Macé et Richard Macé, libraire de l'Université de Caen, demourans au dit lieu, près le pont Saint-Pierre (1507).

(3) Voir plus haut, p. xxxvii.

(4) N° 201 : Ricardus Macé [illegible] commorantis in parrochia Sancti Nicolai (1511). — N° [illegible] : à Rouen, à l'enseigne des Chapeletz près de la grant esglise (1515). — N° 78 : à Rouen, près le portail Nostre-Dame, à l'enseigne des Cinq chappeletz (1516). — N° [illegible] : ad intersignium Quinque sertulorum juxta atrium Bibliopolarum (1516). — N° 170 : in domo qua pendet intersignium Quinque capellorum, ante valvas Beate Marie [illegible]

Parmi les volumes qui ont paru sous le nom de Richard Macé, soit seul, soit avec les noms de ses associés, je citerai ceux qui contiennent des ouvrages en français :

La Belle Maguelonne (n° 47).

Le Blason des armes du herault Sicile (n° 353).

Le Coutumier de Bretagne, 1514 (n° 122).

Les Faintises du monde (n° 18).

Le Grand blason de fausses amours, par Guillaume Alexis (n° 20).

La Légende dorée en français, 1511 (n° 396).

Merlin (n^os^ 263-265).

Le Propriétaire, de Jean Corbichon, 1512 (n° 46).

La Somme rurale, 1512 (n° 66).

La Vie de Robert le Diable (n° 376).

Plusieurs de ces livres avaient été imprimés à Rouen par Richard Goupil, auquel Richard Macé vendit, le 13 décembre 1515, un jardin situé dans la paroisse de Saint-Godard (1).

Richard Macé a fait copier la marque de Robert Macé : la sirène et l'ancre accostée des initiales R. M., avec la devise : VNG · DIEV ‖ VNG · ROY ‖ VNE · FOY | VNE · LOY, et le nom *Richard Macé* en caractères minuscules. Il y en a deux types faciles à distinguer : l'un (planche XXI) est la copie du premier type de la marque de Robert Macé ; l'autre (planche XXII) est une imitation du dernier

(1) Acte du tabellionage de Rouen, communiqué par M. Ch. de Beaurepaire.

type de la marque de Robert ; les rinceaux de vigne ont disparu, comme aussi la devise et les armoiries des angles, qui ont été remplacées par trois écus gravés au haut de la marque : les armes de France accompagnées à gauche de celles de Normandie et à droite de celles de Rouen. Le centaure est armé d'un arc et non pas d'une massue.

Les dimensions des deux types sont beaucoup plus petites que celles des marques de Robert Macé.

Richard Macé est encore inscrit le 16 novembre 1519 sur un rôle des officiers de l'Université qui fut envoyé à la Cour des aides (1).

L'année suivante, le 24 mars, l'office de libraire de l'Université, que Richard venait de résigner, fut conféré à Girard Allain, beau-frère de Nicolas Latrin, doyen de la faculté de théologie (2).

Je me suis demandé si le Richard Macé qui résigna l'office de libraire en 1520 est le même que Richard Macé, marchand à Caen, tuteur de Jean Macé, fils de Richard et de feue Guyonne Regnault, qui, le 31 août 1529, bailla à ferme à un boulanger de Paris, la moitié d'une maison, à l'enseigne « de la Seraine », sise à Notre-Dame-des-Champs près Paris, maison dont l'autre moitié appartenait aux enfants de feu Lancelot de Marnef et de feue Claire Regnault (3). Dans tous les cas, une maison ayant une sirène pour enseigne devait être la propriété de la famille Macé.

(1) *Matrologe de l'Université de Caen*, fol. 385. Communication de M. A. Bénet.

(2) T. II, p. 87 et 88.

(3) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1894, t. XXI, p. 209.

VIII

Robert Macé, deuxième du nom, et les autres Macé de Caen. — 1520-1585.

En 1520 Robert Macé, deuxième du nom, se mit sur les rangs pour obtenir l'office de libraire de l'Université, devenu vacant par la résignation de son frère Richard; mais sa candidature ne fut pas agréée (1). Deux ans plus tard, il fut nommé relieur, et il conserva ce titre jusqu'en 1557, date à laquelle il fut remplacé par Guillaume Daon (2).

Le 26 avril 1538, Robert Macé assista à une assemblée où l'on s'occupa d'arrangements pris avec les bourgeois de Caen, au sujet des exemptions que réclamaient les officiers de l'Université (3). Il se fit éditeur, et deux volumes qui portent son nom, et dont l'un est daté de 1550, sont enregistrés dans le présent catalogue (4).

J'ai dû laisser de côté d'autres ouvrages de dates postérieures, qui étaient en dehors de mon cadre; j'en citerai seulement ici deux ou trois, pour la marque dont le titre est orné (5), en faisant observer

(1) T. II, p. 88.

(2) Notes de l'abbé De La Rue.

(3) *Conclusions de l'Université*, reg. II, fol. 228.

(4) Nos 151 et 399 du Catalogue.

(5) Le fac-similé de ce titre est dans les notes de Meritte-Longchamp, fol. 186.

que Robert Macé n'avait point conservé sur sa marque la sirène qui orne tant de livres de son père et de son frère.

(Titre :) Christiana disticha ex variis | autoribus collecta, cum scholiis ad hec recens adjectis, | per Egidium de Housteville, sacræ theologiæ baccalaureum, in gymnasio Montano Cadomi studiosæ | juventutis institutorem.

(Marque :) Un homme montrant un arbre chargé de fruits, avec la devise : *Ex fructu noscitur arbor* (1).

Cadomi, | ex typographia Rob. Macæi, | 1558.

Deux autres, des années 1556 et 1558, sont mentionnés également dans les notes de Meritte-Longchamp :

(Titre :) Literarum, || syllabarum, car||minumque ratio, ex variorum autorum | versibus et glossematibus excerpta : || per || Egidium de Houste||ville Sanmarianum Constan|tinatem, studiosæ juventutis in gymnasio Montano Cadomi || institutorem. || Recens edita. || Cadomi, || ex officina Roberti Macæi. 1556.

(A la fin :) D. Michaelis Fanuti, | jurisconsulti apud | Cadomenses causidici, || hendecasyllabi. ||

Excudebat Rob. Macæus || Cadomi, postrid. ca||lend. jun., an. M. D. LVI.

(Titre :) Laurentii Vallæ de latinæ | linguæ elegantia libri sex, a Joan|ne Roboamo Raverino car||mine perstricti...

Cadomi, || ex typographia Rob. Macæi. || 1558.

(1) Silvestre, sous le n° 648, donne une marque différente à Robert Macé. On y voit représenté l'enfant Jésus sur un piédestal sortant des nuages et tenant un cœur dans sa main droite. Autour du piédestal : *Petra autem erat Christus.* Aux quatre angles, des têtes d'anges lançant des rayons. Devise : *Spe fovet instabili nudum fiducia petra.* Cf. Frère, *Manuel*, t. II, p. 265.

Il mourut le 13 août 1563. Jean Rouxel lui composa une épitaphe en vers qui fut publiée en 1600 (1), et avec un peu plus de développements en 1636 (2). L'épitaphe en prose qui fut mise sur sa tombe m'a paru bonne à reproduire ici : on y voit que les travaux de Robert Macé, premier du nom, n'étaient pas oubliés à Caen soixante ans après sa mort, et que Robert Macé, second du nom, avait eu l'honneur d'initier à l'industrie du livre Christophe Plantin, le célèbre imprimeur d'Anvers, qui devait porter à un si haut degré de prospérité l'imprimerie et la librairie dans la ville d'Anvers.

D. Immortali S.

Roberto Macæo, typographo regio, Roberti item, qui primus in Neustria et Armorica libros æneis formis excudit, filio, civi Cadomensi ornatissimo, virtute singulari, affabilitate et morum candore prædito, avitæ et catholicæ religionis cultori observantissimo, necnon liberalibus disciplinis, ad nobilissimæ artis suæ præsidium et decus, egregie instituto, qui, cum ejusdem artis arcana Christophoro Plantino, quem diu domesticum habuit, excellenti nunc typographo, communicasset, grassantem ubique impietatem, aras eversas, mactatos sacerdotes, urbisque arcem proditione captam vidisset, et ipse ab hoste captus, vix pretio vitam redemisset ac denique publicam calamitatem, qua boni omnes opprimebantur, generosa plane constantia

(1) *Poemata Joannis Ruxellii Britovillani Cadomensis.* Rouen, 1600; liber secundus, p. 12.

(2) *Joannis Ruxelii Poemata.* Caen, 1636, p. 193.

superasset, tandem a misera et caduca vita ad felicem et sempiternam emigravit.

Benedictus Macæus colendissimo patri multis cum lachrymis posuit.

Vixit annis LX. menses III. dies VI.

Obiit idibus sextilibus M. D. LXIII.

L'épitaphe donne à Robert Macé le titre de *typographus regius*, ce qui est bien en rapport avec les adresses des livres publiés en 1556 et 1558 : *Excudebat Robertus Macæus Cadomi...*, *Cadomi ex typographia Roberti Macæi*. Dans la première période de sa vie, Robert Macé paraît n'avoir été que libraire et relieur : *libraire* est la qualification qu'il prend sur le titre d'un livre imprimé pour lui en 1550 à Caen par Martin et Pierre Philippe, et c'est comme *relieur* qu'il fut officiellement affilié à l'Université depuis 1522 jusqu'en 1557.

C'est assurément l'art de la reliure auquel Christophe Plantin dut s'exercer dans la maison de Robert Macé, avant d'aller se fixer à Anvers.

Il convient d'attribuer à Robert Macé, second du nom, la reliure de deux volumes qui portent le nom de R. Macé. Le premier appartient à M. Gruel, qui en a donné une très exacte description en 1891 dans la Chronique du *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie* (1). Ce volume est un recueil de traités de médecine imprimés à Venise en 1507 :

In hoc volumine parvo in quantitate, maximo in virtute, continentur infra scripti codices : | Liber Hysagoge Joan-

(1) P. 214. — Il en existe un tirage à part : *Notice sur Christophe Plantin, relieur à Anvers* (1514-1590). Paris, 1891, in-8° de 12 pages, avec une planche.

nicii. | Liber Philareti de pulsibus‖... ‖ Impressum Venetiis per Petrum Bergo mensem de Quarengiis. M. CCCCC. VII, die XIII mensis julii (1).

L'exemplaire qu'en possède M. Gruel, et qui a figuré à plusieurs expositions (2), a conservé son ancienne reliure en veau estampé, portant sur un plat l'image de l'Annonciation, et sur l'autre celle du Couronnement de la Vierge, avec la légende : TOTA PULCRA · ES · AMICA MEA ‖ ET · MACULA · NON · EST ‖ IN · TE. Tout en bas le nom de *R. Macé*. L'image du Couronnement a été reproduite dans le mémoire de M. Gruel.

Le second volume que je dois indiquer est un exemplaire des *Sermons* de Nicolas de Gorran, imprimés à Paris en 1509. Il est conservé à Oxford, dans la bibliothèque du collège de All Souls, et a figuré en 1891 à Londres dans l'exposition de reliures organisée par le Burlington Fine arts Club. Sur les plats sont estampées les images de l'Annonciation et du Couronnement de la Vierge, avec le nom de R. MACÉ au bas du second (3).

Bénédic Macé, fils de Robert, imprima à Caen depuis 1558 jusqu'en 1585 (4). Sa marque est figurée dans le Recueil de Silvestre n° 888. On la trouve

(1) Un exemplaire de ce livre est à la Bibliothèque nationale, T. ^{22} 8 (Réserve).

(2) Voir le *Bulletin du bibliophile*, 1894, p. 636.

(3) Voici la description qu'on lit à la page 3 du Catalogue illustré : « Calf. 2 pannels : The Annunciation and Coronation of Blessed Virgin ; the stamps cut in Normandy by or for R. Macé of Caen, whose name is on the latter panel. 6 1/2 by 4 1/2 inches ».

(4) Notes de l'abbé De La Rue.

en tête de la traduction de Darès par Charles de Bourgueville, que publia en 1572 « Bénédic Macé, imprimeur du roi » : Une sirène sur les flots, se peignant de la main droite et tenant une ancre de la main gauche. Le sujet est encadré d'une couronne de laurier ; à droite et à gauche, les mots : Expes spero. On voit que Bénédic tenait à honneur de se recommander du souvenir de son aïeul et de son oncle.

Le 10 novembre 1564 il avait obtenu un privilège, que le Parlement de Rouen enregistra le 18 décembre, en vertu duquel il était autorisé à imprimer, exposer et mettre en vente les édits et ordonnances publiés au bailliage de Caen (1).

A Bénédic Macé succéda Charles Macé, qui lui aussi adopta la sirène, avec la devise : Expes spero (2).

Je ne sais s'il y avait un lien pour rattacher aux Macé de Normandie les libraires parisiens de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e], Jean Macé et Barthélemi Macé, qui avaient pour enseigne l'écu de Bretagne (3).

(1) Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

(2) Recueil de Silvestre, n° 914.

(3) Renouard, *Les imprimeurs parisiens*, p. 252 et 253. L'auteur renvoie au Recueil de Silvestre, n[os] 529, 859 et 874. — On peut voir au Département des estampes (Kb. 126. j, Typographie xi, au mot *Macé*) la découpure de titres de livres publiés par Jean Macé en 1541, 1562, 1564 et 1577.

IX

Les libraires Philippe. - 1521-1562.

Quoique je n'aie eu à enregistrer dans le Catalogue des livres caennais de la première moitié du XVI[e] siècle aucun ouvrage portant le nom de Jean Philippe, je dois dire ici quelques mots de ce libraire et de deux membres de sa famille, dont les travaux touchent de bien près à mon sujet.

L'abbé De La Rue place à l'année 1521 la nomination de Jean Philippe à l'office de relieur de l'Université. En 1526 il fit, pour obtenir la place du libraire Gérard Alain, des démarches qui n'aboutirent pas, la déchéance dudit Alain n'ayant pas été prononcée (1). Le 22 octobre 1522, il avait demandé la concession d'un ouvroir placé sous le degré donnant accès aux écoles de théologie (2).

On peut lire dans le présent volume, à la page 111, un acte du 3 mars 1529 (n. st.), par lequel Jean Philippe, libraire, de la paroisse de Saint-Sauveur de Caen, prend pour apprenti, pendant trois ans, Pierre Vymont, de la même paroisse; le patron devait recevoir sept livres tournois chaque année, et sa femme avait droit à un chaperon de la valeur de quarante sous.

(1) *Conclusions*, reg. II. fol. 89.
(2) T. II. p. 107.

A la date du 7 mars 1543 (n. st.), Jean Philippe, libraire, bourgeois de Saint-Sauveur de Caen, prit à fieffe de Robert Hue « une portion de jardin suyvant ung prunier de Damas anciennement planté par devers les Cordeliers et aultres merches et devyses » (1).

Deux autres membres de la famille Philippe exercèrent dans la seconde moitié du XVI[e] siècle le métier d'imprimeur.

Voici la description d'un livre que j'ai vu passer en 1890 dans une vente publique faite à Paris, du 29 au 31 mai (2) :

(Titre :) Disticha || de moribus, no||mine Catonis inscripta, cum lati||na et gallica interpretatione. || Epitome in singula fere disticha. || Dicta Sapientum cum sua quoque interpre||tatiuncula. || Omnia recognita, nonnulla adjecta, quædam immutata.

(Marque :) Un chêne foudroyé ; autour de cette marque, les mots : « Concutiunt summas || torrentia || fulgura quercus ».

Cadomi, Apud Martinum et Petrum Philippos. 1553.

(Au verso du titre, préface :) Gillius Bigotius, Abrin||cæus lectori S.

Cette préface est datée : « Ex Gymnasio Sylvano anno Christi 1551 ».

(A la fin :) Dictabat parvulis suis Maturinus Corderius Novioduni que est Nivernensium metropolis, ad flumen Ligerim. FINIS. In-8°, 120 p.

Un autre volume des Philippe, encore plus intéressant, est celui dont la Bibliothèque nationale a

(1) Tabellionage de Caen. Registre de 1542-1543, fol. 160.

(2) *Catalogue de livres rares et précieux composant les bibliothèques de MM. V. de R. et C. de T.* Paris, Labitte, 1890, in-8°.

fait cette année même l'acquisition et qui est intitulé :

Les Declinaisons des noms | et verbes que doibvent sçavoir entièrement par cœur | les enfans ausquels on veut bailler entrée à la langue | latine. Ensemble | la Manière de tourner les || noms, pronoms, verbes, tant actifs que passifs, ge|rondifs, supins et participes, les verbes Sum, Volo, No||lo, Malo, Fero, Edo es, Fio, Possum, Memini, aussi les || impersonels. || Des huict parties d'oraison. || La Manière d'exercer les || enfans à décliner les noms et les verbes. || (Marque des imprimeurs : un chêne dont la cime est foudroyée, avec la devise : Concutiunt summas torrentia fulgura quercus.) — A Caen, de l'imprimerie de Martin et Pierre Philippe. || 1554.

(A la fin) : Imprimé à Caen par Martin || et Pierre Philippe, l'an || mil cinq cens cinquante || et quatre, au moys de || febvrier.

In-8° de 88 feuillets non numérotés ; signatures a-l.

J'ajoute ici quelques titres empruntés aux notes de Meritte-Longchamp :

Centuria una castiorum epigrammatum Martialis, cum quibusdam commentariis, nuper select. per Egidium de Housteville Constantinatem, in gymnasio Montano Cadomi rei litterariæ professorem.

Cadomi, ex typ. Martini [et Petri Philipporum]. 1554. In-4°.

De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura libellus, auct. Carolo Stephano.

Cadomi, apud Mart. et Pet. Philippos. 1554. In-8°.

P. Terentii comœdiæ sex. Caen, Martin et P. Philippe. 1554. Petit in-8°.

Jacobi Artisiani Roiani, Alenconicæ scholæ pedagogi, latinæ syntaxeos libri undecim, ad cives Alenconicos. Cadomi, ex officina Philipporum. 1557. 1 vol. in-12 de 281 p.

(L'auteur date son livre :) e nostro musæo Alenconico.

Joannis || Ravisii Tex|toris || epistolæ... Cadomi, || ex typographia Martini Philippi. 1559.

Institution de la religion chrestienne, nouvellement mise en quatre livres... Par Jean Calvin.

A Caen, chez Pierre Philippe. 1562. Petit in-folio.

X

Rapports des professeurs de l'Université avec les libraires de Caen.

Un des motifs que nous devons avoir de nous intéresser aux vieux livres de Caen, c'est qu'ils sont une source abondante de renseignements fort utiles pour l'histoire de l'Université de Caen. En les feuilletant, on fera connaissance avec nombre de professeurs dont les noms figurent à peine dans les registres de l'Université et qui peuvent modestement réclamer une place dans nos annales littéraires. Il y a parfois du talent dans les préfaces ou les dédicaces qu'ils ont mises en tête de différentes éditions, et dans les vers qu'ils ont composés pour célébrer leurs amis, pour vanter le soin et l'habileté des imprimeurs ou des libraires, pour encourager la jeunesse laborieuse.

Je pourrais citer plus de vingt professeurs dont les leçons eurent une grande réputation au commencement du XVI[e] siècle, et qui, tombés depuis longues années dans un oubli complet, pourront sortir de l'obscurité. Bientôt, je l'espère, les biographies normandes enregistreront dans leurs nomenclatures :

Jean Gauvain, docteur en théologie, qui revisa le commentaire des *Métamorphoses* d'Ovide ;

Thomas Le Mesteier, du Neufbourg, éditeur de la *Consolation* de Boèce et d'un livre théologique, le *Cura clericalis*, qui fut souvent réimprimé :

Nicolas Cadier, qui surveilla l'impression des *Comédies* de Térence ;

Guillaume Gueroult, dont le commentaire sur le poème de Macer fut souvent réimprimé à Paris ;

Le grammairien Robert Buisson, toujours prêt à recommander, en prose ou en vers, les œuvres de ses amis ;

Pierre Des Prés, qui excellait à tourner des distiques dont les libraires se servaient en guise de réclames ;

David Jore, de Condé-sur-Vire, principal du collège du Bois ;

Guillaume Marès, de Lisieux ;

Guillaume Le Moine, de Villedieu ;

Guillaume Le Rat, d'Avranches.

On trouvera à l'Appendice de l'Introduction quelques notes sur ces personnages et sur plusieurs autres maîtres de l'Université de Caen.

Je demande la permission de parler ici un peu moins brièvement des deux professeurs qui figurent en dernier lieu sur la liste précédente.

Le bourg de Villedieu, berceau d'un des plus célèbres grammairiens du moyen âge, le fameux auteur du *Doctrinal*, Alexandre de Villedieu, donna le jour, vers la fin du XV^e^ siècle, à un autre grammairien qui tint une place fort honorable dans les écoles de Caen. Il se nommait Guillaume Le Moine, et il prêta serment, en 1514, pour monter dans une chaire de la Faculté des arts (1). Dans un ouvrage

(1) *Conclusions*, reg. II, fol. 23 v°. — Le nom de « Magister Guillelmus Monachi » est porté en octobre 1519 sur la liste des régents de la Faculté des arts. *Ibid.*, fol. 78 v°.

publié vers l'année 1527, il nous a donné lui-même, sur sa famille, des détails qui font honneur à son caractère. La préface en est adressée à un jeune homme de Rouen, Jean Le Fèvre, dont la famille appartenait, comme la sienne, au bourg de Villedieu. Il y parle en termes touchants de ses frères, qui lui avaient tenu lieu de père, — de sa mère, Michelle Gautier, qui était cousine de Raulin Gautier, apparemment l'imprimeur rouennais de ce nom, — d'Olivier Gautier, chanoine régulier de Saint-Augustin, — et surtout du père de son jeune ami, Nicolas Le Fèvre, l'un des fondeurs dont le souvenir doit être conservé dans l'histoire des arts de la France. Au nom de la plus tendre amitié, Guillaume Le Moine conjurait Jean Le Fèvre de se donner tout entier à l'étude : « Il faut travailler sans relâche, lui disait-il, pour que, dès ta jeunesse, tu puisses acquérir dans les écoles la supériorité que ton père s'est acquise dans l'art du fondeur : tu sais quelle était sa réputation dans toute la France, et son habileté est attestée par cette cloche que nous entendons sonner dans la grande abbaye de Saint-Étienne » (1).

On trouvera plus loin (2) d'autres détails que l'auteur a insérés dans son curieux traité : *De fabulosis thematibus*. Guillaume Le Moine devait être encore très jeune quand Thomas Le Métayer le qualifie de « eruditissimus omnis philosophiæ interpres » (3), ce qui s'accorde bien avec les souvenirs

(1) T. II, p. 47 ; n° 294 du Catalogue.

(2) Page LXXXI.

(3) T. II, p. 7 ; n° 52.

d'un de ses anciens auditeurs : c'était, écrivait Bourgueville en 1588, « un grand physicien et philosophe » (1).

En 1516, le libraire Pierre Regnault le chargea de préparer une édition de la *Logique* de Georges de Bruxelles, dont le texte avait été fort altéré, soit par l'injure du temps, soit par la faute des imprimeurs (2).

Guillaume Le Moine inséra à la fin du canon d'un Missel de Lisieux, imprimé en 1517, deux petites pièces de vers adressées, l'une aux impies, l'autre aux religieux, dont la première commence par les mots : « Oras qui legem Dei ignoras », et la seconde par : « Oras tu qui viam veritatis scis » (3).

Une édition du *Rational* de Guillaume Durant, parue en 1518, qui n'est guère connue que par une notice de l'abbé De La Rue, contenait une épître de Guillaume Le Moine, adressée à Marc Du Four et datée du collège du Bois (4).

En 1520, il écrivit à Renaud Maxienne, principal du collège du Bois, pour lui recommander l'édition que Michel Angier venait de faire imprimer, avec des caractères neufs, des *Postilles sur les Épîtres et les Évangiles* (5).

Je ne connais que par une mention de l'abbé Pigeon (6) des pièces rimées mises par Guillaume

(1) Éd. de 1588, p. 227.

(2) T. II, p. 24; n° 84 du Catalogue.

(3) T. I, p. 254, n° 283.

(4) T. I, p. 139, n° 155.

(5) T. II, p. 28; n° 329.

(6) *Vie de Robert Goulet de Saint-Lo*, par E.-A. Pigeon (Saint-Lo, 1892, in-8°), p. 24.

Le Moine en tête du Missel d'Avranches, que l'évêque Robert Cenalis a fait imprimer en 1534 par les libraires de Caen (1).

Je n'ai pu découvrir le texte des oraisons et autres pièces liturgiques qu'il dit lui-même avoir composées à l'usage de neuf églises (2).

Le seul ouvrage de Guillaume Le Moine que La Croix du Maine ait enregistré dans sa *Bibliothèque* (3) est un petit Dictionnaire latin-français qui a eu les honneurs d'au moins trois éditions, publiées par Michel et Girard Angier (4). Le mérite en a été vanté, en 1530, dans les termes les plus pompeux par David Jore (5), qui fut recteur de l'Université l'année suivante.

Mais les écrits les plus curieux que nous ait laissés Guillaume Le Moine sont ceux qu'il a réunis en un volume intitulé : *Guilielmi Monachi Opera* (6), et que j'ai sommairement fait connaître en 1894 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (7). Le plus

(1) N° 270 du Catalogue.

(2) « Nam et Monachus etiam orationes quasdam in usum novem ecclesiarum scripsit, quales sunt de angelis, de patriarchis, prophetis, de regibus, de apostolis, de martyribus, de confessoribus, de virginibus, opus quidem devotione dignum, et quinquaginta itidem antiphonas e novo cum oratione, ad laudem plerorumque sanctorum, scripsit et imprimi eas mandavit. » *Guilielmi Monachi Villadii Opera*, fol. CXIX v°.

(3) Éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 334. Cf. Frère, *Manuel du bibliographe normand*, t. II, p. 54, et *Catalogue des livres de Firmin-Didot*, vente faite en juin 1884, p. 129, n° 285.

(4) N^os^ 294, 295 et 296.

(5) T. II, p. 51.

(6) T. I, p. 275, n° 297.

(7) T. LV, p. 499.

curieux de ces écrits est celui qui est intitulé : *De fabulosis thematibus libri tres* (1). Il est, en effet, très précieux pour l'histoire des superstitions et des traditions populaires de la Normandie. C'est un recueil de récits facétieux, de plaisanteries enfantines et de contes de bonnes femmes (2). En le rédigeant, Guillaume Le Moine a voulu faciliter aux jeunes gens l'étude du latin, rendre hommage à la vertu et se moquer de la crédulité des Normands, et en particulier des Normands qui habitent sur les bords de l'Océan (3). Le traité, qui n'occupe pas moins de 52 pages in-folio, d'une justification très serrée, abonde en traits plaisants que l'auteur avait recueillis dans sa province. Plus d'une fois, Guillaume Le Moine s'y met en scène, lui et les membres de sa famille (4). Il consacre un long paragraphe à son père, Guillaume Le Moine, pauvre avocat de Villedieu, dont le désintéressement était proverbial et dont la nombreuse famille et la très médiocre fortune étaient un sujet de moquerie pour les gens

(1) Les 52 pages in-folio dont il se compose mériteraient, je crois, d'être réimprimées et commentées.

(2) « Theses fabulosas nugasque pueriles et dicta anilia. » Fol. CXIII v°.

(3) « Superstitionem presertim Normannogalie gentis, et potissimum illius que maritima est et Oceanum extremum tangit, accusare et certe ridere. » Fol. CXIII v°.

(4) « Frater meus major Pierius, cum aliquando in invia silva a siccariis circumventus esset... — Cum genitrix mea Michaela Galteria quam semper placida esset, sueque vicine semper litibus ad invicem digladiarentur... » Fol. CXXXII v°. — Au fol. CXV v°, on voit que Michelle Gautier avait eu neuf enfants, dont huit garçons : le dernier était Guillaume le grammairien, et le septième avait exercé la médecine.

de loi ; mais le peuple l'appelait « le pieux avocat de Villedieu » ; sa maison fut épargnée par un incendie qui détruisit toute la bourgade, et aucun des siens ne fut atteint par la peste qui sévit dans la localité pendant quatre ans (1).

Parmi les innombrables légendes dont l'ouvrage est farci, je citerai celle qui se rapporte au blé noir appelé sarrasin en Normandie : la sainte Vierge, disait-on, avait interdit d'en ensemencer les terres (2). Il est probable que la culture de cette plante était encore peu répandue au temps de François Ier. La plus ancienne mention que j'en aie trouvée dans les textes normands est de l'année 1460 ; elle se rapporte à l'Avranchin (3). M. Charles de Beaurepaire, dans ses dépouillements des archives de la Haute-Normandie (4), a vu le blé sarrasin cité pour la première fois dans un document de l'année 1521.

(1) « Guilielmus Monachus, pater meus, aliquando a quodam insimulatus est coram consistorio omnium et causidicorum et judicum quod multos haberet liberos et paucam fortunam... — Hunc vocant pium causidicum de Villa Dei et putant doctum cum omnes... — Cum tota Villa Dei flagrasset a principio usque ad finem... — Pestifera autem lues cum per quadriennium consummasset Villam Dei... » Fol. CXXX v°.

(2) « Alii addunt quod virgo Maria, regina reginarum, apparuit cuidam et jussit ut coloni non amplius sererent legumen nigrum triangulare ; hujus culmus est ruber et ramosus et fistulosus ; Normanni vocant sarrasinum. » Fol. CXXXVI.

(3) Voyez mes *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 323 et 324.

(4) *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, p. 43 et 44.

Au fol. CXXVI v° du *De fabulosis thematibus* se lisent les lignes suivantes :

« Ascendit arborem alicujus aliquis alius; surripit ova pice; proprietarius vocat suum quidquid sit in suis arboribus; alius contra vocat ova ferarum avium etiam fera esse; vitilitigant hinc Rothomageos usque. »

C'est là évidemment une allusion à un conte populaire où l'on se moquait de l'humeur processive des Normands. David Ferrand (1) s'en est emparé en 1629 pour composer son Chant royal sur *le Grand prochez meu por un nid de pie*, et les vers de Ferrand ont été le thème sur lequel Floquet a brodé l'une de ses plus jolies *Anecdotes normandes* (2).

L'ouvrage de Guillaume Le Moine n'offre pas seulement de l'intérêt pour l'étude de la littérature populaire. On y trouve beaucoup de détails de mœurs et de renseignements précieux sur l'état politique et économique de la Normandie au commencement du XVI^e^ siècle. Le chapitre intitulé « De vectigalibus » (fol. CXVI-CXVIII v°) est à cet égard des plus instructifs; et le jugement qu'il a porté sur le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu sera textuellement reproduit un peu plus loin.

Passons à Guillaume Le Rat. Les premières mentions que nous en rencontrons nous sont fournies par l'inscription de son nom sur la liste des écoliers qui prêtèrent serment en 1520 (3), et

(1) *La Muse normande*, édit. Héron, t. I, p. 113.

(2) 2^e^ édition, p. 121-135.

(3) *Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 24, col. 1.

par une lettre du 25 septembre 1523, qu'écrivit Jean Roger, de Cornières, dans le *Musæum Silvanum*, c'est-à-dire le collège du Bois; Guillaume Le Rat était alors chargé d'instruire la jeunesse d'Avranches (1). Vers la même époque, il composa six distiques pour être mis en tête d'une édition du *Lavacrum conscientiæ* (2). En 1525, il était en compétition avec maître Pierre Auren, pour obtenir le décanat de la Faculté des arts (3). Il fut, en 1527, l'un des commissaires qui élaborèrent les statuts de la confrérie des Palinods (4). Les honneurs du rectorat lui furent conférés en 1528 (5). Son ami, le libraire Michel Angier, le chargea, en 1530, de recommander au public une nouvelle édition des *Morales* de Jérôme de Hangest; pour remplir cette mission, il composa une pièce de vers dédiée à un professeur de théologie, frère Bertrand Jean, abbé de Montdaie, et une épître en prose, adressée le 1er mars 1530 (n. st.) à Michel Angier, qu'il appelait « son petit cœur » : *Vale, corculum meum*. Guillaume Le Rat avait, paraît-il, soigneusement revu le texte de Jérôme de Hangest (6). Un poète normand, Géraud Durand, du Vicel en Cotentin, a vanté la pureté de l'édition préparée par Guillaume Le Rat, « ce savant professeur que les doctes sœurs de l'Aonie avaient nourri de leur lait et qui,

(1) T. II, p. 35; nº 21 du Catalogue.

(2) T. I, p. 209, nº 235.

(3) *Conclusions*, reg. H, fol. 127 vº.

(4) *Ibid.*, fol. 143.

(5) *Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 228, col. 2, et t. II, p. 27, col. 2.

(6) T. II, p. 48 et 49; nº 201.

devenu profond théologien, s'était voué à l'éducation de la jeunesse et faisait la gloire de l'Avranchin » (1). L'année 1532 lui réservait le plus éclatant de ses triomphes. Il fut alors choisi pour haranguer François Ier lors du voyage de ce prince à Caen. L'événement est assez considérable pour que je me permette de le rappeler ici d'après une relation que le recteur Jean Roger inséra dans les registres de l'Université (2) et dont il fit imprimer un résumé à la fin d'un petit livret intitulé : *La Loy salique*, que Michel Angier publia quelques jours après (3). Suivons pas à pas le récit du recteur.

Ce fut le vendredi 5 avril 1532 que l'Université se rendit en corps à l'abbaye de Saint-Étienne, où elle fut reçue par le roi, prêt à partir pour la chasse. L'orateur qu'elle avait choisi pour présenter ses hommages et ses requêtes, Guillaume Le Rat, se montra l'émule de Démosthène, de Pline et de Cicéron : il débita son discours tout d'un trait, avec une impétuosité digne de Milon de Crotone et qui commanda le silence à l'assistance entière. Quand il eut terminé, le roi répondit : « Messieurs, vous me demandez deux choses, c'est justice et libéralité de justice. Je la vous dois, et ne veux seulement vous faire justice, mais libéralité et gratuité, et accroître vos privilèges et libertés, et non diminuer ». L'évêque de Lisieux, Jean Le Veneur de Tillières, se hasarda à faire observer que, si l'Université devait être maintenue dans ses privilèges, elle n'était pas

(1) T. II, p. 50.
(2) T. II, p. 93-98.
(3) T. I, p. 207, n° 244.

fondée dans ses prétentions sur des bénéfices dont les évêques avaient la libre disposition. Mais le roi voulait favoriser l'Université de Caen, que, dans la matinée, l'évêque de Bayonne, Jean du Bellay, lui avait recommandée comme supérieure à celle de Paris. Il répondit sur-le-champ au prélat : « Je veux que vous et les vôtres vous leur rendiez ce que vous avez usurpé sur eux. Il m'a dit, lui (et il montrait du doigt Guillaume Le Rat), il m'a dit que cette Université a tels privilèges que mes autres Universités. Je veux qu'elle en jouisse ». Et s'adressant à l'Université : « Baillez, dit-il, votre requête par écrit au légat, et qu'il vous dépêche ». L'évêque de Lisieux s'apprêtait à répliquer ; mais l'amiral Philippe Chabot lui coupa la parole : « Sire, dit-il, si vous l'écoutiez, il nous tiendrait encore dans une heure ». Sur quoi, le roi François se mit en marche, mais non sans s'être enquis du nom de l'orateur. « Sire, dit l'amiral, c'est un docteur en théologie, nommé notre maître Le Rat; il a prêché à Paris devant Madame la Reine ; c'est un homme fort savant ». Le roi, revenant sur ses pas, s'adressa de nouveau au docteur, dont il avait si bien goûté la harangue : « Notre maître Le Rat, dit-il à haute voix, j'entends dire qu'avez de bonne doctrine ; foi de gentilhomme, vous prêcherez dimanche devant moi, en la mode de cour, bref ». François Ier n'aimait pas, semble-t-il, les longs sermons. Le dimanche suivant, Guillaume Le Rat prêcha devant la cour, dans l'église de Saint-Georges-du-Château. Après le sermon, le prédicateur fut ainsi présenté au roi par l'amiral : « Sire, voici notre maître qui prend congé de vous. — Notre maître, dit le roi, je vous remercie ; vous

m'avez bien contenté, vous m'avez doublement contenté; notre maître, je vous remercie ». Et « notre maître » se retira, en rendant grâces à la Majesté royale.

Un dernier écho de la célébrité de Guillaume Le Rat nous est apporté en 1535 par une *Épître* en prose et par deux petites pièces de vers dans lesquelles il est qualifié de théologien très docte, très accompli et ayant très bien mérité de l'Université: *doctor theologus doctissimus, theologus absolutissimus, meritissimus theologiæ doctor*. Cette lettre et ces vers ont été mis par Tannegui Sorin et par Jean du Bois-Lambert en tête du volume qui fut publié à Caen, le 31 juillet 1535, sous le titre de: *Summa Raymundi de sacramentis ecclesiæ* (1).

François Carré, moine du Bec, ayant annoncé à Guillaume Le Rat la découverte qu'il avait faite du traité de Lanfranc contre Bérenger, Guillaume voulut joindre à l'édition de ce traité un opuscule sur le sang de Jésus-Christ, qu'il dédia à Guérin Sanguin, doyen d'Avranches, et qui fut imprimé à Rouen, en même temps que le traité de Lanfranc (2).

Les recherches de notre savant confrère M. Charles de Beaurepaire lui ont permis de nous renseigner sur les actes de Guillaume Le Rat pendant la seconde partie de sa vie, passée entièrement dans la ville de Rouen (3). Pénitencier du diocèse à partir

(1) T. I, p. 314, n° 341 du Catalogue.

(2) T. I, p. 207 et 208, n° 233 *bis*.

(3) *Société des bibliophiles normands, 56e assemblée générale*, 10 décembre 1891, p. 9-11. — Voir aussi l'ouvrage du même auteur, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, p. 112.

de 1533, vicaire général de l'archevêque Georges II d'Amboise, curé de Saint-Maclou, puis de Saint-Patrice, il donna des leçons publiques de théologie dans la cathédrale et fut jusqu'à huit fois député du clergé du bailliage de Rouen aux États de la province. Il mourut à Hodeng, au cours de la visite de la Calende, le 7 mai 1550, et fut enterré dans la chapelle de Sainte-Anne de la cathédrale de Rouen, laissant la réputation de l'orateur le plus distingué du diocèse. Au dire de Bourgueville (1), il avait été « un docteur en théologie de grand' éloquence ».

(1) Édit. de 1588, p. 239.

XI

Caractère scolaire des vieux livres de Caen.

La grande majorité des livres publiés par Pierre Regnault, par les Macé et par Michel Angier, appartient à la catégorie des livres scolaires. Il suffit d'en parcourir le catalogue pour se faire une juste idée des procédés alors suivis pour l'enseignement. D'après le nombre et la nature des ouvrages qu'on imprimait pour les écoliers, on entrevoit jusqu'à quel degré de raffinement étaient poussées les leçons de grammaire et de dialectique ; on constate la vogue étonnante dont jouissaient les poètes du siècle d'Auguste, vogue qu'ils partageaient avec d'autres compositions poétiques d'un ordre inférieur : les *Distiques* de Caton ; les *Fables* d'Ésope ; le *Floretus*, le *Facetus*, le poème sur le *Mépris du monde*, attribué à saint Bernard ; le *Tobie* de Mathieu de Vendôme ; les *Paraboles* d'Alain de Lille. Des traités de philosophie morale captivaient les générations d'étudiants qui se succédaient sur les bancs de la Faculté des arts. Croirait-on qu'en moins de trente années les libraires de Caen écoulèrent neuf éditions de la *Consolation* de Boèce, accompagnées du double commentaire de saint Thomas et de Josse Bade ?

L'examen de tous ces livres suggère des observations qu'il serait aisé de développer pour écrire un

chapitre curieux de l'histoire de nos écoles au commencement du XVI[e] siècle, alors que les maîtres associaient dans leur enseignement les règles édictées en vers barbares par les Évrard de Béthune, les Alexandre de Villedieu, les Jean de Garlande, et les préceptes ou les modèles des humanistes de l'Italie et des Pays-Bas : Lorenzo della Valle, Agostino Dati, Niccolo Perotti, Publio Fausto Andrelini, Baptiste Le Mantouan, Jean van Pauteren Despautère, Pierre de Ponte, Josse Bade d'Asche et le grand Érasme.

Pour une période d'une vingtaine d'années, nous voyons les libraires de Caen faire imprimer trois éditions du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu (1) et quatre du *Grécisme* d'Évrard de Béthune (2), sans parler de celles qui nous ont échappé ni de celles qui, imprimées à Paris ou ailleurs, avaient cours en Normandie. On ne compte pas moins de six éditions caennaises du petit poème *De contemptu mundi* (3), si souvent réimprimé au XV[e] siècle et au commencement du XVI[e] dans le recueil des *Auctores octo*, et généralement connu sous la dénomination de *Carta* ou *Cartula* (4), opuscule dont l'attribution à saint Bernard est expliquée dans la glose d'une

(1) N[os] 14-16 du Catalogue.

(2) N[os] 156-159.

(3) N[os] 112-118.

(4) Ce poème, qui est souvent précédé du distique :

Quid valeat mundus, quid opes, quid gloria, quid vis,
Dulcia quid carnis, hæc bene charta docet,

commence par les mots : « Cartula nostra tibi... ». Dans les *Libros menores*, publiés à Pampelune en 1499, il est ainsi désigné : « Cartula, alias de Contemptu mundi ».

édition imprimée par Laurent Hostingue avec la marque de Jean Macé (1).

Guillaume Le Moine, un des grammairiens les plus renommés de l'Université de Caen, a porté le jugement suivant sur le *Doctrinal* et le *Grécisme :*

Itidem tum alter Alexandrum Theopoliten accusavit ob hoc certe quod accentum quadruplum effecerit (2). At alter ait non tum ipsum proferendi modum sed cantandi officium attendisse, ut quidem sic acutus sit ubi interrogans punctum fuerit; gravis vero ubi vocem quis depresserit; moderatus vero ubi rectus cantus fuerit; circumflexus vero ubi evangelium finierit. Nec itidem ipsum errasse in his (3) : *Mattheum* (4), *in campo curro* (5), *essendi magistrum* (6), neque semper in particula *que* (7), que encletica est; neque si expresserit habitudines speciales dictionis regentis ad dictionem rectam; neque item ubique in his que finita sunt in *abus* (8); neque item carpendus est si carmina quedam absque cesura fecerit, aut si item fecerit ritmica, ea quidem ut medium carminis fini

(1) La glose contenue dans l'édition caennaise, nº 116 du présent Catalogue, explique ainsi l'attribution du poème à saint Bernard : « ... Et primo quis fuit causa efficiens ? Communiter tenetur quod fuit beatus Bernardus, qui erat monachus albus et erat multum juvenis, et habebat unum socium quem diligebat multum et putabat eum de ordine ponere, et tamen non potuit. Et quando vidit quod non poterat, fecit istum librum et transmisit ei ut ipsum legeret diligenter, et perlecto isto libro negligeret istum mundum et adhereret ad gaudia paradisi ».

(2) Fol. CXIX des *Opera*.

(3) Voir les vers 2282 et suiv. du *Doctrinal*.

(4) « Mattheum legitur ». Vers 1264 du *Doctrinal*.

(5) « In campo curro ». Vers 1529.

(6) « Essendi regem ». Vers 1515.

(7) « *Que* notans *et* erit breviandum ». Vers 2214.

(8) « Femineis *abus* ». Vers 42.

esset et convium et consonum, quando tum erat id genus compositionis in precio, quare patet eos qui officium ecclesiasticum digesserunt et Facetum et Alanum, authores quidem gravissimis sententiis exuberantes, et qui item sacros libros in carmen transtulerunt, et item is qui ex Mosis Genesi et Ovidii Metamorphosi concinavit librum quidem peramenum (Theodolum hunc constat ejusdem fuisse aut tempestatis aut litterature) perutilem, at post quem nolim ego dicere : *victrici populo*. nec aliquarum sillabarum tempora imitari, sed nec carminis modum, nec dixerim *Pasiphe*. At in *idolis* (1) erravit Alexander, quia corripuerit. Utinam sustulisset radicitus et *idolum* et *idoli* versum, cum aliquibus syntaxeos impedimentis ! At Alexandromastices plures nunc sunt quam versus. At certe venustulum ubique se prebuit, quia quod turpe sonaret, ne male sonaret, edidisse noluit, longe profecto pudicitius quam defiocula Fausti Livia dixisset. Quo tamen fato factum sit nescio ut Italias, Romam, Hispanias, Germanias, Gallias, Britanniam inviserit is liber et docuerit, sed et nunc quam facilis admodum sit et brevis et compositus floret, in honore est et precio, nec unquam ejus aut fama aut dignitas aut nomen aut carmen aut doctrinale perire poterunt, qui per tot climata, per tot secula, vixisse visus sit. Porro grammaticum qui esset christianus edocere magis curavit quam paganum poetam efficere. Quod si Ebrardus voluisset tam dici Alexandrisequus quam Grecissequus, Ebrardo non tantum accrevisset dedecus; utilis tamen, plerisque depuratis, liber est.

Le *Doctrinal* et le *Grécisme* n'étaient pas des livres de commençants. Malheureusement les livrets à l'usage des enfants n'ont guère été conservés. Aussi faut-il soigneusement signaler tout ce qui se

(1) « *Idola* die longa, tamen invenies *idolatra* ». Vers 1845.

rapporte aux premières leçons de latin données dans les petites écoles. Nous devons ranger dans cette catégorie le mince et petit volume intitulé *Interrogationes grammatice*, que Pierre Colombe, maître de l'école de Saint-Cande de Rouen, a composé et fait imprimer par Richard Auzoult, en 1506, pour être vendu à Caen, chez Robert Macé (1). Il n'y a pas de page qui ne contienne, comme exemples, des phrases françaises très simples à mettre en latin :

Fol. a. III v°. Quomodo latine dicitur : *J'ay ung livre qui se appelle Doctrinal,* Est michi quidem *(sic)* liber quod Doctrinale vocatur. — *Il y a en Normandie une belle ville qui s'appelle Rouen,* Est in Normania urbs preclara quod Rothomagum appellatur. — *Il est de mauvais escoliers qui sont la destruction d'une escole,* Sunt improbi scolastici, que est gimnasii pernicies.

Fol. c. VII. Quomodo latine dicitur : *Mon père m'a dit que je m'en retourne à l'estude,* Pater meus dixit michi regrediar ad studium.— *Le roy a mis le siège devant la ville de Millan,* Rex castra metatus est ante Mediolani urbem. — *Il estoit parti des forbourgz de Paris,* Ex suburbiis Parisii digressus erat.

Fol. d. VII : An latine dicitur { feram librum ? / feras verbera ? / fertur in urbe ?

Ita, nam hoc verbum *fero, fers,* multas habere significationes : dicitur namque *ferre* est *portare,* ut *vix pondus ferebam. Ferre* est *pati,* ub *equo animo ferebas morbum, nec moleste feras si ea dicam que novi. Ferre* est *dicere,* ut

(1) T. I, p. 99, n° 111 du Catalogue. — Sur l'école de Saint-Cande, voir Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, p. 112.

te feci, se homines ferunt. Ferre est *optare* sive *cupere*, ut *quid fert animus?*

L'auteur des *Interrogationes latinæ* se proposait d'habituer les enfants à parler en latin. Il le dit expressément dans une petite pièce de vers qu'il a mise sur l'avant-dernier feuillet du livret, et dont l'incorrection n'est peut-être pas à mettre entièrement au compte de l'imprimeur.

Ad Interrogationum lectorem.

Ingenti discas animo rudimenta latina,
Qui cupis auditor confore grammatices.
Primitus occurrunt facili discenda labore
Ingenii fultis lumine pueribus.
Oblectant animi pingui sentire Minerva
Ingrato nequeant atque vigere modo
Assidue gliscunt studiosos congrua fari
Viribus impendant ocia litterulis,
Denique conciliant fecunde dona Minerve.
Tutas doctiloquus faciat in orbe vias.
Grammaticis ergo tui repetens exordia vatis
Marte tuo possis verba latina loqui.
Hic studio volvas pubes monumenta Columbe.
Immodico cunctis munere fructifera,
Nusquam pre manibus falso culpare rogantis
Que tanti merito, candide lector, emas.
Vale.

On ne saurait contester le caractère de livre de commençant à un très court abrégé de grammaire latine, rédigé en français, petit volume in-4°, de 8 feuillets, imprimé sans date, en caractères gothiques, à Rouen, chez Martin Morin, et intitulé à la

fin : « Expliciunt principia grammaticalia ». Je n'en connais qu'un exemplaire conservé à la Bibliothèque du Mans (1). En voici les premiers paragraphes :

Par quantes manières doit on commencher son latin à faire ? Par quatre.

Par quelles ? Par le nominatif, case singulier ou plurier ; ou par le vocatif, case singulier ou plurier ; ou par l'ablatif, case mis absolut ; ou par le verbe impersonel, quant il y eschiet. Versus :

Incipe materiam primo casu, quoque quinto
Impersonali verbo sextoque soluto ;
Ut Dominus, Domine, Domino monstrant legiturque.

Quant commence l'en son latin à faire par le nominatif case ? Quant au commenchement du françois il y a ung nom substantif, ou ung pronom primitif, et après vient ung verbe personel, de telle nombre et de tel persone qui requiert avoir nominatif case devant luy pour son support. Si comme l'en dit : Magister legit, le maistre lit. Unde versus :

Incipitur recto si personale sequatur
Fixum, cui sit suppositum, sicut : Legit ille.

Quant commence l'en son latin à faire par le vocatif case ? Quant au commenchement du françois on dresce sa parolle envers autruy en appellant, si comme on dit : Petre, veni, Pierres, vien ; ou en commandant, si comme on dit : Petre, fac ignem, Pierres, fait (*sic*) le feu ; ou en depriant, si comme on dit : Miserere mei, Deus, Dieu, aies mercy de moy. Versus :

Incipe per quintum si tu direxeris ad quem
Sermones proprios, ut : dic homo, vel, lege, Petre.

Cette grammaire était évidemment destinée aux écoles normandes. Témoin l'observation relative

(1) Volume coté *Histoire* 862.

au nombre des noms propres qu'on lit au haut du fol. 4 : « Ilz sont de singulier nombre tant seulement, et sont de la propre qualité, et n'ont point de plurier, si comme *Petrus*, *Rothomagus*, *Secana*. Et se aucuns en y a qui aient plurier, ilz n'ont point de singulier, si comme *Athene*, *Athenarum*, *Ebroice*, *Ebroicarum* ».

C'est avec des livres de ce genre (1) qu'en Normandie des enfants apprenaient à parler latin. Des jeunes filles étudiaient aussi le latin dans les mêmes conditions. Nous en avons un exemple dans la lutte qu'une fille du pays d'Auge soutint, tout au commencement du XVI^e^ siècle, contre des écoliers venus s'amuser à une fête de village. L'anecdote est ainsi contée par un témoin oculaire :

De Jehanne La Fournette de Auge en Normandie. — Je vueil parler de ce que j'ay veu de mes yeulx et congneu, et non point par ouyr dire ou veoir par escript. Il y avoit en l'an mil cinq cens, ou environ, une jeune fille de quatorze ans, en nostre parroisse d'Auvillers (2), au diocèse de Lisieux, en Auge, fille de ung nommé Guillemin Du Fournet, laquelle estoit si experte en l'art de chanterie et de musique, et aussi en grammaire, que je luy ay veu dire et chanter gorgiasement en nostre dicte parroisse une des trois premières leçons de tenèbres, et chanter mélodieusement au lieutrin avec les clercz. Et si la vy en une assemblée de Saint-Christofle, en la parroisse de Bonnebooz en Auge (3), dis-

(1) A ceux que j'ai compris dans le Catalogue des impressions antérieures à l'année 1551, il convient d'ajouter le petit volume publié en 1554 par les Philippe et cité un peu plus haut, p. LXXXIV.

(2) Auvillars, canton de Cambremer. C'était sur cette paroisse que se trouvait la vavassorie dont l'auteur de ce récit tirait son nom.

(3) Bonnebosq, canton de Cambremer.

puter de grammaire à tous venans, comme du Donnest, de principes, de reigles, de quarés, de regimes et du Doctrinal et de faire latin, si qu'elle ne trouva point pour lors son per, mais renversa et vainquit tous les jeunes escolliers qui venoient disputer contre elle.

Ainsi s'exprime Pierre de Lesnauderie, scribe des privilèges ecclésiastiques de l'Université de Caen, dans un livre adressé à maître Zacharie Le Gouez et intitulé : *La louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* (1).

Lesnauderie savait bien que le cas de Jeanne Du Fournet était tout à fait exceptionnel. Il le dit formellement au commencement du traité : « Maître Zacharie, mon amy, je vous escriptz quelque chose en françois affin que les femmes l'entendent. »

Les volumes que nous avons passés en revue sont généralement d'un aspect assez peu séduisant. La plupart sont tout simplement des livres de classe, et les écoliers qui s'en sont servis, il y a plus de trois siècles, n'étaient pas plus soigneux que les écoliers de nos jours. Aussi, beaucoup de ces livres ne sont-ils plus représentés que par des exemplaires crasseux et délabrés ; plusieurs même sont à peine connus par des débris qu'on a pu retirer d'anciennes

(1) Le *Manuel* de Brunet (t. III, col 1013) en indique plusieurs éditions. Je cite cet ouvrage d'après un exemplaire défectueux qui est à la Bibliothèque nationale (Réserve Ye. 1046) et dans lequel l'histoire de Jeanne Du Fournet se trouve au fol. XXVIII v°.

reliures. Malgré tout, ils ont droit à nos égards. Ne sont-ils pas les témoins véridiques de la vie des étudiants normands au temps de Louis XII et de François Ier? N'attestent-ils pas l'activité littéraire qui régnait dès lors dans notre Université? Ne nous ont-ils pas conservé les noms de ces maîtres patients, dévoués et instruits, qui ont formé, en Normandie, la robuste génération du XVIe siècle? Par toutes ces considérations, j'ai cru pouvoir demander à la Société des Antiquaires d'en accueillir la description. Je remercie affectueusement mes confrères des facilités qu'ils ont bien voulu m'accorder pour publier le résultat de mes arides recherches.

Je dois aussi remercier M. Henri Delesques du concours éclairé qu'il m'a donné pour l'impression d'un ouvrage consacré à la mémoire de ses devanciers, et dont le premier volume a été composé dans cette rue Froide, où se sont vendus, pendant les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, tant de livres destinés aux écoles de Caen, de la Normandie et de la Bretagne.

APPENDICE A L'INTRODUCTION

I. — Notes sur des membres de l'Université cités dans les anciens livres de Caen.

Maître Pierre Auvray et maître Jean Auvray. — Pierre Auvray, licencié en droit civil, fut recteur en 1541 (1). Dans une lettre que Jean Le Villain lui adressa en 1525 et qui est imprimée au commencement de deux éditions de la *Summula Raimundi* (nos 341 et 342), il est question de Jean Auvray, frère de Pierre, dont Jean Le Villain fait le plus complet éloge. Aussi modeste que savant, Jean Auvray s'était contenté de se faire conférer le grade de bachelier en droit canon.

Ce Jean Auvray, du diocèse de Coutances, avait prêté serment, vers la fin de l'année 1514, pour enseigner à la Faculté des arts (*Conclusions*, reg. II, fol. 23 v°). — Le 27 janvier 1515 (n. st.), il se plaignait de la façon dont un certain Richard de L'Aunay avait été gradué dans la Faculté des arts (reg. II, fol. 24 v°). Après avoir enseigné la philosophie pendant seize années, il fut élu recteur le 1er octobre 1527, et l'un des écoliers qui furent immatriculés sous son rectorat fut Gilles de Gouberville, l'auteur du merveilleux journal publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

(1) Dans ces notes les dates des rectorats seront données d'après la liste qu'en a dressée M. Chatel (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 75) et d'après les analyses de M. A. Bénet, dans son *Inventaire des Archives de l'Université de Caen* (Caen, 1892 et 1894 ; deux volumes in-4°). — J'ai fait un fréquent usage de cet Inventaire, et j'ai aussi mis à profit la thèse de M. Prentout, *Renovatio et reformatio Universitatis Cadomensis per XVI sæculum* (Caen, 1901, in-8°).

Maître Gilles Bigot. de Husson. — Cinq distiques de lui sur le titre d'une *Expositio hymnorum* dépourvue de date (n° 169). — Livre à lui dédié en 1541 (n° 81). — Du même, au commencement de la *Summula Raimundi,* édition de 1545, vers adressés à maître Jean de Coursy, curé de Vierville, et à Jean de La Bigne, curé de Tilly, avec une lettre à Jean Du Bois Bunoul, très docte en l'un et l'autre droit, datée du 12 juillet 1545, « Cadomi, ex Artium museo » (n° 342). — Gilles Bigot était bachelier en théologie, quand il fut nommé recteur en 1547. — En 1551, préface de « Gillius Bigotius, Abrincæus », datée du collège du Bois, dans un livre publié par les Philippe (plus haut, p. LXXIII). — 24 juin 1553, « magister Egidius Bigot, prior Sorboniæ et baccalaureus formatus in sacra theologia » (*Conclusions,* reg. II, fol. 261 v°). — En 1556, Gilles Bigot se distingua par l'élégance de ses discours dans les fêtes qui eurent lieu à Caen à l'occasion de la tenue d'un chapitre général de l'ordre des Cordeliers (*Thèse* de M. Prentout). Sur la fin de sa vie il paraît avoir embrassé la Réforme (*Thèse* de M. Prentout, p. 51). — Voir Huet, éd. de 1706, p. 415.

Maître Nicolas Bon Espoir, de Troyes. — L'abbé De La Rue (*Essais sur Caen,* t. I, p. 106) a inscrit ce nom sur la liste des curés de Saint-Pierre de Caen, à la date de 1508.

C'est cet humaniste qui, sous le nom de *Bona Spes,* a fait des additions à l'édition du *Cato pro pueris optimus,* publiée par Michel Angier en 1517 (n° 95). Il avait pour disciple un neveu du cardinal René de Prie, pour lequel des vœux sont exprimés en ces termes, à la fin du volume : « Huc te provehant Superi, Renate suavissime, Bonæ Spei T[recensis] discipule, cum fratribus primarie ». Ce jeune homme est ainsi appelé dans une pièce imprimée au folio 78 : « Ad generosissimum juvenem dominum Renatum Chastenatum, prothonotarium elegantem, reverendissimi

domini cardinalis Renati de Prye nepotem disertissimum ». — Dans la dédicace du *Liber apum*, de Thomas de Cantanpré, que Bon Espoir adressa, du collège parisien de Saint-Michel, au cardinal René de Prie, évêque de Bayeux et de Limoges, il prend son titre de curé de Saint-Pierre de Caen : « Bona spes Puteanus Trecensis, Sancti Petri Cadomensis pastor humillimus ».

Richard de Bonlieu a célébré en vers les mérites de l'auteur du *Dictionnaire de botanique*, Jean Brohon, auquel est consacré l'article suivant.

Maître Jean Brohon, de Coutances, a composé un *Dictionnaire de botanique*, publié à Caen en 1541 (n° 81). Parmi les pièces liminaires de ce volume, il faut citer l'éloge que Richard de Bonlieu fait de l'auteur (t. II, p. 60). Nous y voyons que Jean Brohon était doyen de la Faculté des arts et qu'il avait des connaissances approfondies en latin, en grec et en hébreu. Ce que son Dictionnaire, abrégé de l'ouvrage de Légier Du Chesne, offre de plus curieux, ce sont les noms vulgaires de beaucoup de plantes et d'animaux. — Jean Brohon fut recteur en 1542.

Maître Robert Buisson, de Lisieux. — Il dédia des vers sur la mort de Charles VIII à maître Jean Fourré, chanoine de Lisieux (n° 305), connu par d'autres vers de Blaise Loys, qui proclamait J. Fourré « præclarus Apollinis alumnus » (n° 137; t. II, p. 38). — Josse Bade, le célèbre imprimeur parisien, paraît avoir goûté les vers que lui soumettait Robert Buisson (t. II, p. 37 et 39). — Pierre Des Prés, de Lisieux, recommanda le travail que son compatriote Robert Buisson avait préparé avec Guillaume Gueroult sur les *Elegantiæ* d'Agostino Dati (t. II, p. 38; n^{os} 137 et 138). La publication de ce travail, en 1525, fut

l'occasion d'une épître dans laquelle l'auteur expose à un professeur, maître Étienne Fernagut, ses idées sur la façon d'enseigner le latin aux jeunes écoliers et sur le choix des livres à employer (t. II, p. 36). — Il composa un abrégé de grammaire (n° 154), œuvre dédiée à Jessé Godet, conseiller au parlement de Rouen, qui avait laissé les meilleurs souvenirs à l'Université de Caen (t. II, p. 34) et qui, reçu chanoine de Rouen le 17 mars 1522, mourut le 17 août 1528 (1). — Robert Buisson recommanda l'édition du poème de Macer donnée par Guillaume Gueroult (t. II, p. 14; n° 245). — A la fin d'un recueil de traités de Jean Le Maire sur la *Logique,* imprimé à Lyon en 1513 (2), se trouvent huit distiques intitulés « Robertus Dumus, Lexoviacus, ad dyalecticos ».

Maître Nicolas Cadier. — En 1509, il dédie à maître Étienne Le Brun, licencié en droit civil, une édition des *Comédies* de Térence; il vante ces Comédies et les commentaires qui les accompagnent (t. II, p. 11; n° 363). — Michel Angier le chargea des réclames qui devaient recommander aux lecteurs les éditions des *Épîtres* d'Horace (n° 223), du *Floretus,* en 1512 (n° 186), et des *Sermons* de « Hugo de Prato Florido », en 1520 (n° 332; t. II, p. 21).

Maître Fouques Costard, aumônier de l'évêque de Lisieux. — Voir l'article **Guillaume Marès,** p. CXVII.

Maître Jean Courtin, doyen de la Faculté de médecine. — En 1509, Guillaume Gueroult lui soumit son commentaire sur le poème de Macer (t. II, p. 13; n° 245). — Jean

(1) Renseignement fourni par M. Ch. de Beaurepaire.

(2) Volume in-folio, dont un exemplaire est à la Bibliothèque nationale. Réserve, D. 2035.

Courtin obtint en 1506 un local pour les livres que Jean de Launay avait donnés à la Faculté; le premier registre des *Conclusions* (reg. I, fol. 232 v°), à la date du 10 octobre 1506, contient cet article : « Supplicavit magister Joannes Courtin, insignis Facultatis medicine decanus, ut daretur et deputaretur locus in camera superiori supra librariam communem, ad reponendum multa volumina ejusdem Facultatis medicine, dudum per recolende memorie virum magistrum Joannem de Launay, ejusdem Facultatis doctorem, eidem Universitati donata. Quod prefata Univer sitas unanimi omnium consensu concessit ac fieri debere expensis communibus decrevit ». — Il fut chargé en 1514 de visiter la bibliothèque (*Conclusions,* reg. II, fol. 17 v°). — Doyen de la Faculté de médecine en 1515 (*Invent.* de M. Bénet, t. I, p. 224, col. 1). — Le 10 octobre 1519, on s'occupait de la réintégration d'un volume qui avait été prêté à « venerabilis quondam vir magister Johannes Courtin, medicine doctor » (*Ibid.,* t. I, p. 225, col. 1).

Maître Pierre Des Prés, du diocèse de Lisieux, dont il fut pénitencier (t. II, p. 42). — Bourgueville (éd. de 1588, p. 227) le cite comme un prédicateur très distingué, que le cardinal Le Veneur, évêque de Lisieux, prit pour grand vicaire. — Vers la fin de l'année 1514, il prêta serment pour enseigner à la Faculté des arts (*Conclusions,* reg. II, fol. 23 v°). — Il a mis au commencement du Matrologe de l'Université (fol. 4) une pièce de vers en l'honneur de Pierre de L'Esnauderie (Voir l'*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 127). — Doyen de la Faculté des arts en 1517 (*Conclusions,* reg. II, fol. 58 v°). — Recteur en 1521. — Son travail sur les *Elegantiæ* d'Agostino Dati (n^os^ 137 et 138; t. II, p. 38). — Il a inséré des vers dans un certain nombre de livres caennais, soit pour en recommander la lecture, soit pour féliciter les éditeurs : poème de Simon Nanquier sur la mort de Charles VIII (n° 305); le *Psalte-*

rium quincuplum, en 1515 (n° 336); la *Summa Angelica*, en 1517 (n° 21; t. II, p. 26); le *Rationale* de Guillaume Durant (n° 155); les Sermons de Hugues « de Prato Florido ». — Il a été prieur de Sorbonne (*Inrent.* de M. Bénet, t. I, p. 225, col. 2).

Gérard Durand, du Vicel, au diocèse de Coutances. — Vers de lui dans des éditions de la *Naris stultifera* de Sébastien Brant (n° 67) et de la *Morale* de Jérôme de Hangest (n° 201; t. II, p. 50).

« **Antonius Petrus Duvelandus** ». — J'ignore quel est ce personnage qui adressa aux « studieux » une épître imprimée en 1529 à la fin d'une édition caennaise de la *Consolation* de Boèce (n° 60).

Maître Noël Estienne, cité au mois de septembre 1492 pour la part qu'il prit à l'élection de Pierre Regnault comme libraire de l'Université (t. II, p. 77). — 1er octobre 1506: « Magister Natalis Stephani, in eadem Facultate [medicine] licenciatus, ecclesie parrochialis de Croissanvilla rector » (*Conclusions,* reg. I, fol. 229 v°). — 1er octobre 1510: « Natalis Estienne, in medicina doctor probatissimus, ecclesie collegiate Sancti Sepulchri de Cadomo canonicus meritissimus, curatus de Nonnant vigilantissimus » (*Ibid.,* fol. 248 v°). — Le 2 octobre 1514, il représenta la Faculté de médecine à l'élection du recteur (*Ibid.,* t. II, fol. 20 v°). — Il était doyen de la même Faculté en 1520 (*Ibid.,* t. II, fol. 86 v°). — Guillaume Gueroult lui soumit son *Commentaire* sur le poème de Macer (t. II, p. 13; n° 245).

Maître Étienne Fernagut, à qui était adressée une lettre de Robert Buisson, citée un peu plus haut, p. CIV, était le directeur de la pédagogie dans laquelle Bourgueville (édit. de 1588, p. 226) avait commencé à étudier en 1516. —

Maître Étienne Fernagut figure comme écrivain sur une liste des suppôts de l'Université en 1507 (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 189, col. 1).

Jean Fourré, chanoine de Lisieux. Voir plus haut, p. CIII, l'article **Robert Buisson.**

Frère Jean Gautier, carme. Voir plus loin, p. CXVI, l'article **Gilles Lucas.** Le 10 septembre 1517, il date une lettre « ex edibus nostris carmelitanis hujus achademie Universitatis Cadomice » (n° 95).

Maître Jean Gauvain, docteur en théologie, que Pierre Regnault avait chargé de surveiller en 1496 une édition des *Métamorphoses* d'Ovide (t. II, p. 4; n° 317), dut mourir environ sept ans plus tard. Le 24 mars 1503 (n. st.), Pierre Regnault remit à la bibliothèque de l'Université trois volumes que Jean Gauvain lui avait légués (t. II, p. 80). Il avait été chargé, en 1490, de replacer dans la bibliothèque des livres qui en avaient été distraits (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 221, col. 2).

Jessé Godet. Voir les articles **Robert Buisson,** p. CIV, et **Pierre Laloigny,** p. CXII.

Jean Goubey, ou **Legoubey,** de La Tillaye, dont les leçons de grec étaient restées dans la mémoire de Bourgueville (édit. de 1588, p. 227), a mis des vers à la fin d'un opuscule de Pierre de L'Esnauderie (n° 238). David Jore, dans une longue épitaphe en vers, a rappelé les services qu'il avait rendus comme syndic de l'Université (t. II, p. 55; n° 161). — A un moment, il fut accusé d'avoir tourné en dérision le principal du collège Bouet (*Thèse* de M. Prentout, p. 31, note).

Maître Guillaume Gueroult.— C'est à lui que nous devons la curieuse épître de l'année 1508, relative aux ouvriers imprimeurs que Michel Angier venait de faire venir à Caen (t. II, p. 16; n° 85). Il écrivit une lettre au chef de l'atelier, Laurent Hostingue, pour le féliciter de l'édition qu'il donnait des poésies de Baptiste Le Mantouan (n° 45). Il fut un des éditeurs qui introduisirent en 1525 des exemples (1) français dans les *Elegantiæ* d'Agostino Dati (n°s 138 et 139). Il se vantait d'avoir employé le français dans son enseignement et d'en avoir écarté les livres barbares qui empoisonnaient l'esprit de la jeunesse (t. II, p. 40 et 43). — En 1509, il avait soumis à la censure de Jean Courtin et de Noël Estienne, docteur ès arts et en médecine, les commentaires qu'il avait composés sur le livre de Macer (t. II, p. 13 ; n° 245).

Maître Guillaume de Guette fut élu recteur en 1538, et le deuxième registre des *Conclusions* (fol. 234) le désigne ainsi : « magister Guilhelmus de Guette, diocesis Abrincensis, in medicorum Facultate doctor, necnon in eadem Facultate actu Cadomi regens ». — En 1541, le *Dictionnaire de botanique,* de Jean Brohon, lui est dédié (t. II, p. 58 ; n° 81).

Maître Raoul Hérault, de Chefresne, a mis, en 1535, au commencement d'une édition de la *Summula* de Raimond, une épître adressée à Guillaume Le Maistre, curé de

(1) J'ai publié un choix de ces exemples, t. II, p. 41. Le sujet du dernier, relatif à un voyage fait de Caen à Lyon, pour assister au concile de l'église de France, a pu être suggéré par le souvenir d'un voyage dont le compte, publié par M. Bénet (t. II, p. 122 et 123), est intitulé : « Sequuntur misie facte per me Adam Lalonguy, presbiterum, delegatum ab Universitate Cadomensi ad sacrosanctum concilium Pisanum, Lugdunum translatum, a prima die mensis februarii anno Domini 1512, usque ad octavam dien mensis aprilis sequentis ».

Fierville, laquelle fut reproduite dans une réimpression de l'année 1545 (t. I, p. 315 et 316, nos 341 et 342). — Salué en 1541 par Jean Brohon (t. II, p. 58). — En qualité d'ancien recteur, il eut à recevoir, au mois d'octobre 1540, au nom de l'Université, les conseillers du Parlement chargés d'examiner des litiges en matière de foi : « ad controversiam de fide judices delegati » (*Conclusions,* reg. II, fol. 235). — 28 juin 1543, est nommé receveur général de l'Université, « magister Rodolphus Herault, in jure baccalaureus et liberales artes docens » (*Ibid.*, fol. 239). — 3 juillet 1545 : « Magister Rodolphus Herault, in utroque jure baccalaureus, curatus Sancti Audoeni et generalis Universitatis Cadomensis quæstor ærarius » (*Ibid.,* fol. 243). — Il fut, de nouveau, recteur en 1547 et en 1562. L'Université eut beaucoup à souffrir de son dernier rectorat (Prentout, *Thèse,* p. 54 et 55).

Maître Jean Huet. professeur en médecine, auquel Jean Brohon dédia en 1541 son *Dictionnaire de botanique* (t. II, p. 59 ; n° 81). — Le 1er octobre 1530, il fut élu recteur. — Le 4 novembre 1532, il prêta serment comme régent à la Faculté de médecine (*Conclusions,* reg. II, fol. 188). — En qualité de doyen de cette Faculté, il prit part à l'élection du recteur, le 23 mars 1538 (n. st.) (*Ibid.,* fol. 225 v°).

Maître Gabriel Huvot. — Cité le 11 février 1499 (n. st.) comme licencié en droit (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 41, col. 1). — Recteur en 1501. — Dans la correspondance de Guillaume de La Mare (Paris, 1514), fol. 15 v°, il y a trace des difficultés que G. de La Mare eut avec Gabriel Huvot. — Celui-ci fut délégué en 1513 par la Faculté de droit canon pour recevoir des comptes et en donner quittance (*Conclusions,* reg. II, fol. 7). — En qualité de doyen de cette Faculté, il prit part en 1515 à l'élection du recteur (*Ibid.,* fol. 40 v°). — Proconservateur des privilèges de l'Université en 1516, il prétendait avoir, à ce titre, la

préséance sur les doyens (*Ibid.*, fol. 51 v°). — Pierre de L'Esnauderie, en lui dédiant, le 15 août 1516, son *Traité des docteurs*, vante la curiosité qu'il avait de prendre connaissance des livres nouveaux (t. II, p. 25; n° 238).

Frère Bertrand Jean, religieux de l'abbaye de Mondaye, licencié en théologie, est l'auteur d'une épître qui fut imprimée en 1529 au commencement d'une édition des *Moralia* de Jérôme de Hangest, publiée à Caen en 1529 par Michel Angier (t. II, p. 49; n° 201). Elle est adressée à son abbé Jean Ferey. Ce religieux, de l'ordre des Prémontrés, intervint, le 4 novembre 1532, dans les discussions auxquelles donna lieu une proposition relative à la réforme des collèges : « super tutellis antiquandis et abolendis ac collegiis reformandis » (*Conclusions*, reg. II, fol. 189 v°).

Maître Jean Jean, autrement dit **Lorey,** est l'un des professeurs auxquels Jean Brohon dédia en 1541 son *Dictionnaire de botanique* (t. II, p. 59; n° 81). — Guillaume Lorey est cité le 11 février 1499 (n. st.) comme bachelier ès lois (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 41, col. 1).

Maître David Jore, de Condé sur-Noireau, professa avec beaucoup de zèle au collège du Bois. On trouvera, imprimé plus loin (p. 44-47; n° 221), le texte des conseils en prose et en vers qu'il adressait, le 15 mai 1526, à ses écoliers, et en particulier à Robert et Richard, neveux d'un magistrat de Rouen. A ces conseils étaient joints les souhaits les plus affectueux :

Vos igitur, juvenes, speciosas carpite voces,
Atque sybillinos, oro, videte dies.
Cervinos vivatis in annos,
Candidi adulescentes.
Vivite Metello feliciores, nestoreos attingendo dies.

En 1529, à l'occasion de la publication d'une édition de la *Consolation* de Boèce, il se rappelait, par six distiques et par une épître en prose, au souvenir de deux amis, Christophe Pastel, prêtre de Bayeux, et André Blondel, chanoine de la cathédrale de la même ville (t. II, p. 54 ; n° 60). L'année suivante, c'est à un autre ami, « Franciscus Mousseus Moianus », qu'il envoie l'*Épithoma,* de Guillaume Le Moine, avec six distiques imprimés sur le titre (t. I, p. 274, n° 296).

Au mois de février 1530 (n. st.), de sa pédagogie du Bois, David Jore se confond en doléances sur la barbarie de ses compatriotes et sur l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants (t. II, p. 52 ; n° 295). Au lieu de leur faire apprendre le latin, ils leur donnent les maîtres les plus capables de former des cavaliers et des chasseurs. On a beau prêcher l'utilité des études : l'âne préfère la litière à l'or. Que n'imitons-nous les étrangers ? Pourquoi ne pas profiter de l'exemple de Martin Van Dorp *(Martinus Dorpius),* qui a banni du collège du Lis, à Louvain, les rêveries des sophistes et y a fait briller les grâces de la langue de Plaute ?

Élevé en 1531 à la dignité de recteur, il est ainsi qualifié dans les *Conclusions* (reg. II, fol. 164) : « Magister David Jorius Condetanus Subviriacus, in dyecesi Baiocensi ortus, in sacris literis bacchalaureatus ministerio initiatus ac in pedagogio Sylvano grammaticam profitens ».

David Jore composa l'épitaphe de Jean Gobé, syndic de l'Université, dont je n'ai pu trouver qu'un texte malheureusement incomplet des derniers vers (t. II, p. 55 ; n° 161). — Il fit une préface pour l'*Ars versificatoris,* de Pierre de Pont, de Bruges, surnommé l'Aveugle (t. I, p. 299, n° 326), et dédia une édition des *Adages* d'Érasme à maître Guilbert de Charpaignes (t. II, p. 56 ; n° 161).

Jean de La Bigne, curé de Tilly. Voir plus haut, p. CII, article **Bigot.**

Maître Pierre Laloigny, ou **Lalongny**. — Cité en 1515 comme doyen d'une des cinq facultés (*Invent.* de M. Bénet, t. II, p. 100, col. 2). — Docteur en droit et curé de l'église de Cully, au diocèse de Bayeux, il fut recteur en 1521 (*Ibid.*, t. I, p. 225, col 2, et t. II, p. 25, col. 2). — Une harangue, qu'il adressa au premier président du parlement de Rouen pour lui recommander les privilèges de l'Université, et qui est imprimée plus loin (p. 53), paraît se rattacher aux réformes introduites dans le régime de l'Université et dont le conseiller, maître Jessé Godet, avait été chargé de surveiller l'exécution à l'automne de 1521. Sur cette réforme, à laquelle Pierre Laloigny concourut activement, on peut voir les documents publiés par M. Bénet (*Inventaire,* p. 69-80), les *Recherches* de Bourgueville (p. 229), et la thèse de M. Prentout (*Renovatio ac reformatio in Universitate Cadomensi,* p. 16 et suiv.). — Il fit partie, en 1527, de la Commission chargée d'arrêter le texte des statuts du Palinod (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 227).

Maître André Le Bourgeois, vice-chancelier de l'Université. C'est à lui qu'est adressée une pièce de vers imprimée en 1517 au commencement d'une édition de la *Summa Angelica* (t. II, p. 26; n° 24). Il fut délégué en 1516 pour faire des démarches auprès du commissaire royal chargé de lever un décime sur les bénéficiers du royaume (*Conclusions,* reg. II, fol. 50 v°). Il fut nommé recteur en 1517.

Maître Étienne Le Brun. — 9 juin 1488 : « Stephanus Le Brun, presbyter, in artibus magister et in jure civili baccalarius, curatus ecclesie parrochialis de Calvicuria, Baiocensis diocesis, auctoritate imperiali curieque episcopalis Baiocensis notarius juratus » (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 37). — Scribe de l'Université en 1498 (*Ibid.*, p. 181, col. 2). — Chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Croissanville au diocèse de Bayeux (*Ibid.*, p. 41). — Rec-

teur de l'Université en 1501-1502. — L'édition de *Térence*, imprimée en 1509 par Laurent Hostingue, lui est dédiée (t. II, p. 9 ; n° 363). — Il figure en 1514 dans un brevet passé en cour d'église (*Conclusions*, reg. II, fol. 12 v°), et en 1516 sur le rôle d'une contribution levée pour faire face à des dépenses de l'Université (*Ibid.*, fol. 53 v°).

Maître Jean Le Corsu, licencié en médecine, originaire de la paroisse de Saint-Jean de Caen, fut recteur en 1518 (*Conclusions*, reg. II, fol. 64 v°). — Il fit partie, en 1527, de la commission chargée d'arrêter les statuts de la confrérie des Palinods (*Ibid.*, fol. 143). Jean Brohon lui dédia, en 1541, son *Dictionnaire de botanique* (t. II, p. 59 ; n° 81).

Le début de Robert Le Corsu dans la carrière fut un emploi de *scriptor* de l'Université, qui lui fut donné le 8 janvier 1483 (n. st.) pour remplacer Pierre Gouel, récemment décédé (*Conclusions*, t. I, fol. 96).

Maître Quentin Le Fèvre, professeur de théologie. Son éloge est inséré dans les *Sylvæ*, de Guillaume de La Mare (Paris, 1513, in-4°, fol. 45).

Maître Zacharie Legouez, bachelier en droit canon, scribe de l'Université. Pierre de L'Esnauderie lui a dédié deux opuscules : *Epistola incitativa ad vitam contemplativam* et *Louenge du mariage* (t. I, p. 211, n° 237, et plus haut, p. XCVII). Il figure souvent dans les actes de l'Université.

Maître Guillaume Le Maistre, maître ès arts et licencié en médecine, fut nommé recteur en 1510. Titulaire de la cure de Fierville, il avait pour oncle maître Jean Le Villain, comme l'indique une lettre de Raoul Hérault, curé de

Chefresne, indiquée dans notre tome I, p. 315 et 316, nos 341 et 342.

Maître Jean Le Menestrel. — Il avait recueilli, sous la dictée de Guillaume Gueroult, les exemples français qui furent ajoutés dans une édition des *Elegantiæ* d'Agostino Dati (t. II, p. 39 ; n° 137).

Maître Thomas Le Mesteier, du Neufbourg, prêta serment le 10 octobre 1515 comme régent à la Faculté des arts (*Conclusions*, reg. II, fol. 43). — Il prépara des éditions de la *Consolation* de Boèce (t. II, p. 8 ; n° 52) et de la *Cura clericalis* (t. II, p. 33 ; n° 132). La préface de Boèce est datée du collège du Bois ; il y est question d'un ancien manuscrit sur lequel il avait mis la main et du grand nombre de fautes qu'il avait eu à corriger. — Il improvisa en l'honneur de son frère, « magister Johannes Meteerius, devotissimus Christi miles », quatre vers, qui furent imprimés en 1518 en tête d'une *Légende dorée* (n° 392).

Maître Guillaume Le Moine. — Voir plus haut, p. LXXVII.

Maître Guillaume Le Rat. — Voir plus haut, p. LXXXIII.

Martin Le Ridoys s'est fait connaître, lui et son compagnon *(comes)*, maître Richard Menue, par des vers mis sur le titre d'une édition caennaise de l'*Hecatodistichon* de Fauste Andrelin (n° 21).

Maître Jacques Le Roulx, curé de Gonfreville. Un distique de lui est imprimé sur le titre d'une édition de l'*Epitoma* de Guillaume Le Moine (n° 294).

Maître Pierre de L'Esnauderie, qualifié dans un acte du 11 février 1499 (n. st.) de maître ès arts, bachelier en droit

civil, et notaire apostolique et impérial (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 41). Il obtint le grade de docteur et remplit les fonctions de scribe et procureur de l'Université. Il fut élevé à la dignité de recteur en 1505 (*Conclusions*, reg. I, fol. 122). — Deux de ses ouvrages, *Epistola incitativa ad vitam contemplativam* et *Opusculum de doctoribus*, ont été enregistrés dans le Catalogue (nos 237 et 238), et j'ai cité plus haut (p. XCVI) un curieux passage de sa *Louenge du mariage*.

Il mourut en 1524 (*Conclusions*, reg. II, fol. 123 v°). De son vivant, le 29 février 1520 (n. st.), il avait donné à l'Université ses livres, au nombre d'environ 80 (*Ibid.*, fol. 85 v°).

Nous lui devons la composition du Matrologe, que M. Bénet a longuement analysé dans son *Inventaire*, t. I, p. 125-208, et dans lequel, au milieu de nombreuses pièces importantes pour l'histoire officielle de l'Université, se trouve la *Farce des Pates ouaintes*, publiée par Th. Bonnin, à Évreux, en 1843 (1).

Sur ce personnage, qui joua un rôle considérable à l'Université de Caen pendant le premier tiers du XVIe siècle, il faut consulter les livres de Bourgueville, édition de 1588, p. 213, et de Huet, édition de 1706, p. 413.

Maître Jean Le Villain, de Chefresne. — Il revit le texte de la *Summula Raimundi* pour les éditions caennaises publiées en 1535 et 1545 (nos 341 et 342). La lettre de Raoul Hérault, imprimée dans ces éditions, mentionne un neveu de Jean Le Villain, Guillaume Le Maistre, curé

(1) Dans cette pièce, qui fut jouée au commencement du carême 1492, on se moquait de Hugues Bureau, lieutenant général du bailli de Caen, chargé de la levée d'une imposition à laquelle il voulait assujettir les membres de l'Université. — L'édition de M. Bonnin forme une plaquette de VIII et 29 pages.

de Fierville. — Le 1 décembre 1537, il fut enjoint à Jean Le Villain d'amener au recteur ceux de ses écoliers qui n'avaient pas encore prêté le serment de scolarité (*Conclusions,* reg. II, fol. 223). — Nommé recteur en 1544, il est ainsi qualifié dans les *Conclusions* (reg. II, fol. 240 v°) : « Magister Joannes Villanos, Charafraxineus, bacchalaureus theologus, Constantiensis diecesis, actu Cadomi regens in eximio Collegio artium ». — Investi une seconde fois de la dignité de recteur, il est ainsi enregistré dans le livre des rectories : « Magister Joannes Le Villain, Charafraxinensis, baccalaureus theologus, curatus Beati Petri de Troncheio, Constantiensis diæcesis, ac primarius famatissimi Artium collegii » (*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 32, col. 2). — Jean Brohon lui envoie un souvenir au commencement de son *Dictionnaire de botanique* (t. II, p. 60).

Maître Raoul Le Villain. — C'est à lui qu'est adressée, en 1509, la lettre de Guillaume Gueroult relative à l'arrivée des imprimeurs dans la ville de Caen (t. II, p. 16 ; n° 85).

Nicolas, Jacques et Pancrace Louvel. — Jean Brohon, dans son *Dictionnaire de botanique,* envoie un salut à ces trois jurisconsultes, qu'il considérait comme ses protecteurs (*Suos Mecœnates*) (t. II, p. 60).

Maître Gilles Lucas. — Frère Jean Gautier, carme du couvent de Caen, mit en tête d'une édition caennaise des Distiques de Caton (n° 95) une épître adressée à maître Gilles Lucas, qu'il qualifie comme il suit : « probatissimus religiosus vir, elegantis eloquii princeps clarissimus, omni virtute præditus. Sanctæ theosophiæ argutissimorum antistes doctorum egregius, sacræ theosophiæ facultatis regens vigilantissimus ». — Un livre fut emprunté en 1527 par Gilles Lucas (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 228, col. 1).

Jean Malherbe a célébré en vers les vertus bienfaisantes des plantes auxquelles est consacré le *Dictionnaire* de Jean Brohon (t. II, p. 60).

Maître Guillaume Marès. de Lisieux. — Le 10 octobre 1517, il prêta serment comme régent à la Faculté des arts (*Conclusions,* reg. II, fol. 59). — Il est mentionné dans le même registre (fol. 78) à la date du 10 octobre 1517. — En 1525, dans une lettre servant de préface à l'édition des *Elegantiæ,* d'Agostino Dati (t. II, p. 42; n° 138), il explique comment cette édition avait été préparée; il y a joint (p. 44) une pièce de vers pour féliciter l'aumônier de l'évêque de Lisieux : « Ad litteratissimum virum magistrum Fulconem Costardum, piarum largitionum reverendi domini Lexoviaci antistitis dispensatorem fidelissimum ».

Maître Renaud Maxiane, Maxienne ou **Massienne.** — Bourgueville (édition de 1588, p. 226) l'a cité comme principal du collège du Bois. Il étudiait à la Faculté des arts en 1492 (*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 19, col. 1). — Il prêta serment, vers la fin de l'année 1514, pour enseigner à la Faculté des arts (*Conclusions,* reg. II, fol. 23 v°). Il est ainsi dénommé dans la dédicace du *Quincuplum psalterium* que Michel Angier fit imprimer à Rouen en 1515 : « ad preclarum virum magistrum Reginaldum Maxianum, sacris in litteris baccalarium permeritum, atque domus pedagogialis quam vulgo Cadomenses Nemorensem appellant primarium vigilantissimum » (t. II, p. 23; n° 336). — Le 26 juin 1516, il demande en termes très élégants, pour son frère Jean Maxienne, un office d'écrivain vacant dans la vicomté d'Évrecy (*Conclusions,* reg. II, fol. 46 v°). — En 1520, Guillaume Le Moine lui dédia les *Postilles* de Nicolas de Lire sur les *Épîtres* et les *Évangiles* que Michel Angier venait de faire imprimer chez Laurent Hostingue

(t. II, p. 28; n° 329). — Le 27 juin 1523, il fut nommé receveur de la *Bursa capitalis* (*Conclusions*, reg. II, fol. 112 v°). Le 19 mars 1524 (n. st.) fut nommé recteur : « magister Reginaldus Maxienne, in decretis licenciatus, curatus ecclesie parrochialis de Cambernone et canonicus Sancti Sepulcri Cadomensis » (*Ibid.*, fol. 118). — La même année, il est ainsi qualifié : « magister Reginaldus Maxianus, in jure canonico licenciatus, principalis domus collegialis de Mara, alias de Boscho in hac Universitate fundate, capellanus Sancti Georgii de Boscho Halley, sive de Nemoribus, Baiocensis diocesis » (*Ibid.*, fol. 118 v° et 119). — Il est encore cité en 1532 et 1537 comme principal du collège du Bois (*Ibid.*, fol. 188 et 216 v°). Il était doyen de la Faculté des arts en 1537 (*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 174).

Maître Richard Menue. — Voir plus haut, p. CXIV, article **Martin Le Ridoys.**

Maître Michel Noël est cité dans les notes manuscrites de l'abbé De La Rue comme ayant inséré des vers et une épître dédicatoire en tête du livre publié à Caen sous le titre de *Georgii Lokerti Aureus notitiarum libellus* (n° 243). Il fut élu recteur en 1540 : « Magister Michael Natalis, Baiocensis diæcesis, in sacris litteris bacchalaureus, prior Sorbonicus, atque collegii Boetici primarius præceptor » (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 231, col. 1, et t. II, p. 30, col. 1). Michel Noël a plus tard dirigé le collège du Bois (Notes de l'abbé De La Rue).

Maître Pierre de Ponte, de Bruges, surnommé l'Aveugle. Voir t. I, p. 299, n° 326.

Maître Jean Roger, de Cornières, docteur en théologie du couvent des Cordeliers de Caen, était en instance, le 28 juin

1520, pour obtenir le droit de régence (*Conclusions*, reg. II, fol. 89). – Du collège du Bois (*Museum Silvanum*), le 25 septembre 1523, il envoya ses félicitations à Guillaume Le Rat pour l'édition qu'il venait d'achever de l'*Hecatodistichon* de Fauste Andrelin (t. II, p. 35 ; n° 21). Le 10 octobre 1527, étant doyen de la Faculté des arts, il se plaignit des Cordeliers qui venaient de murer la porte de la salle appelée Salle du tinel, pour empêcher la Faculté de s'y assembler, comme elle en avait l'habitude (*Conclusions*, reg. II, fol. 140). — Il était recteur en 1532, ce qui lui valut l'honneur d'avoir à recevoir et haranguer le roi François I^er^ lors de son entrée à Caen au commencement du mois d'avril 1532. Le discours qu'il prononça le mercredi de Pâques 3 avril, a été imprimé dans la pièce intitulée : « Les receptions et herengues composées et énuncés aux entrées du roy et du dauphin, en la très famée Université de Caen, par Monsieur maistre Jehan Rogier, docteur aux ars et en médecine, pour lors recteur en la dite Université, les féries de Pasques M. CCCCC [X]XXII » (1). Jean Roger en a rédigé en latin un compte-rendu, qu'il a signé et qui est textuellement inséré dans le premier registre des *Conclusions* de l'Université (fol. 177-180 v°) ; il a été imprimé dans l'*Inventaire* de M. Bénet (t. I, p. 229 et 230) et dans le présent volume (p. 93-98).

Jean Roger fut doyen de la Faculté de médecine en 1537 (*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 174, col. 1), et Jean Brohon lui dédia en 1541 son *Dictionnaire de botanique* (t. II, p. 59 ; n° 81).

Maître Nicolas Saudebreul, licencié en théologie et principal de la pédagogie de Bouet, fut élu recteur en 1513. A l'occasion de la publication des Sermons de Hugues « de

(1) Cette pièce forme la seconde partie du volume intitulé *La loi salicque* que fit imprimer Michel Angier (n° 244 du Catalogue).

Prato Florido » par les soins de Michel Angier, Pierre Des Prés lui adressa une pièce de vers qui est imprimée à la fin des Sermons et qu'on pourra lire un peu plus loin (p. 22).

Maître Taneguy Sorin. jurisconsulte originaire de Lessay, connu par ses travaux sur la *Coutume de Normandie* (1), a mis au commencement de l'édition de la *Summula Raimundi,* publiée en 1535, une petite pièce de vers et une épître adressées à Guillaume Le Rat. La lettre est ainsi datée : « Ex Boetico nostro trilingui collegio, nono calendas sextiles, anno a Christo nato sesquimillesimo tricesimo quinto ».

Jean Vatel. de Cenilly, a publié et commenté l'*Hecatodistichon* de Fauste Andrelin (n° 21). Il fut aussi l'éditeur des ouvrages de Guillaume de La Mare : *Tripartitus in Chimeram conflictus* (Paris, 1513), et le recueil des *Epistolæ* (Paris, 1514), dédié à l'évêque de Coutances, Adrien Gouffier. Il a mis un pompeux éloge de son compatriote Robert Goullet en tête de l'ouvrage de celui-ci, intitulé *Tetramonon* (2), concordance des récits de la *Bible,* de l'*Histoire scolastique* et de l'*Histoire d'Hégésippe.*

(1) Frère, *Manuel,* t. II, p. 539.

(2) Cet ouvrage est un appendice des deux éditions de *Josèphe,* que Goullet fit paraître à Paris, en 1514 et en 1519. — Sur Robert Goullet, on peut consulter une notice de l'abbé Pigeon (Saint-Lo, 1892, in-8°) et celle que j'ai insérée dans l'*Annuaire de la Manche,* année 1900. — M. Bourgin se propose d'étudier le manuscrit 870 du fonds de la Reine, au Vatican, qui a appartenu à Robert Goullet. — Pierre de L'Esnauderie a inséré à la fin du Matrologe de l'Université de Caen le traité de Robert Goullet sur l'Université de Paris.

II. — Notes sur quelques suppôts de l'Université.

Les noms que j'ai cru devoir relever appartiennent seulement à trois catégories: les libraires, les enlumineurs et les relieurs. J'ai laissé de côté ce qui concerne les parcheminiers et les papetiers, dont les mentions sont très fréquentes dans les deux registres des *Conclusions*. J'en citerai seulement en note (1) un exemple daté du 10 octobre 1497.

1. — *Libraires.*

Robert Le Gris. — Le 9 août 1463, le recteur se plaint d'avoir été injurié par Robert Le Gris, libraire de l'Université (*Conclusions,* reg. I, fol. 23). — Celui-ci fut privé de son office le 23 mars 1465 (n. st.) pour sa mauvaise attitude dans une assemblée (*Ibid.,* fol. 27 v°).

Guillaume Le Goulu. — Il fut pourvu de l'office de libraire après la révocation de Robert Le Gris, le 28 juin 1465 (*Ibid.,* fol. 28 v°). — A la date du 28 juin 1469, il fut autorisé à résider, au moins provisoirement, dans la ville

(1) « Supplicaverunt insuper honesti viri Symon Besoigne, Lexoviensis dyocesis, pro officio papiriatus in vicecomitatu de Ponte Odomari. Henricus dez Periers, Constantiensis dyocesis, pro simili officio in vicecomitatu Valon., et Amatus Davy, Lexoviensis dyocesis, in vicecomitatu de Auribecco, pro simili officio papiriatus ; asserentes habere se proprium ad conficiendam papirum molendinum. Quorum supplicacionibus annuit Universitas, dummodo suis propriis expensis privilegia, libertates et immunitates Universitatis pro prefatis officiis defendant et tueantur. Et eadem die juramenta prestiterunt in manibus rectoris. » (*Conclusions*, reg. I, à la date du 10 octobre 1497.)

de Séez : « Supplicavit quidam pro officio librarii quod habebat quidam cognominatus Le Goulu, qui tunc temporis Sagii morabatur. Supplicavit etiam ipse Le Goulu, ut in suo continuaretur officio, sua non obstante absencia. Pro quo rectori rescripsit reverendus pater dominus Sagiensis, ut eidem Le Goulu, pro eo occupato, ulterior daretur dilatio. In favorem cujus fuit supplicacio dicti Le Goulu admissa per Universitatem, et tempus redeundi prorogatum usque ad Natale proxime futurum, et ulterius usque ad placitum dicte Universitatis » (*Ibid.*, fol. 38).

Jean Mesagel. — 27 juin 1467 : « Supplicavit etiam magister Johannes de Mora, allias Mesagel, pro officio librarii in vicecomitatu de Bretholio, que supplicatio placuit Universitati, saltim majori parti » (*Ibid.*, fol. 32).

Guallardin, le jeune. — 29 mai 1473 : « Supplicavit etiam Guallardin junior pro officio librarii. Cujus supplicacio non placuit » (*Ibid.*, fol. 50 v°).

Georges Aubert. — 17 novembre 1474 : « Supplicaverunt eciam Johannes Biaugendre et Marinus Le Roux pro officio librarii, quod dicebant vaccare per promocionem ad sacerdocium magistri Georgii Aubert ». — 9 décembre 1473 : « Supplicavit magister Georgius Aubert in suo officio librarii favorabiliter continuari ac manuteneri : huic supplicacioni annuit Universitas. Supplicaverunt insuper Marinus Le Roux et Johannes Biaugendre pro hujusmodi officio. Que supplicaciones fuerunt recusate nec Universitati placuerunt » (Fol. 61 et 61 v°). — Nous retrouverons le nom de Marin Le Roux sur la liste des relieurs.

Maître Georges Aubert, prêtre, figure comme libraire, le 14 janvier 1482 (n. st.), sur un état des officiers de l'Université, en compagnie de Guillaume Lennet et de Robert Le Myère (*Ibid.*, fol. 90 v°). L'année suivante, ce Guil-

laume Lennet, de la paroisse de Froide rue, était resté redevable d'une taxe universitaire de 25 s. t. (*Ibid.*, fol. 96 v°).

Michel Estienne. — Michel Estienne, écrivain, succéda en 1482 à maître Georges Aubert (*Invent.* de M. Bénet, t. I, p. 220, col. 2 ; voir aussi le texte publié plus loin, p. 79). Jean Aubert, frère du défunt, s'était mis sur les rangs pour obtenir le titre de libraire.

Pierre Regnault. — Ce libraire s'est très honorablement fait connaître, de 1492 à 1518, par l'édition d'un grand nombre de livres dont la description occupe une large place dans le Catalogue que publie aujourd'hui la Société des Antiquaires de Normandie. Dans l'article qui lui est consacré plus haut, p. XVI, on a pu voir comment il essaya de s'associer en 1513 avec son fils Denys Regnault.

Jean Angier. — Jean Angier, autrement dit Boudin, nommé libraire sous le rectorat de Fralin Lengloys (*Invent.* de M. Bénet, t. II, p. 20, col. 1). Il est inscrit sous le nom de « Johannes Boudin » et qualifié de relieur dans l'état des suppôts de l'Université de l'année 1498 (*Ibid.*, t. I, p. 181, col. 2).

Jacques Estienne. — Jacques Estienne, qui avait succédé à son frère Michel, est inscrit comme libraire de l'Université sur le rôle de 1498 (*Ibid.*, t. I, p. 181, col. 2).

Jean Pournée. — 24 mars 1496 (n. st.) : « Item Johannes Pournée supplicavit pro officio scriptoris et libratarii in oppido de Fallesia... Non placuit supplicatio dicti Pournée (*Conclusions*, reg. I, fol. 181).

Robert ou Robinet Macé. — Robert ou Robinet Macé, le premier et peut-être le plus remarquable libraire de la

dynastie des Macé, a exercé son industrie à Caen, de 1498 à 1506. Il fut pourvu de son office le 9 mars 1499 (n. st.). Il est l'objet d'un article spécial dans cette Introduction (p. XXV-XXX).

Guillaume Le Sueur. — Le rôle des officiers ayant prêté serment sous le rectorat de Guillaume Le Jolis (1499 1500) contient le nom de « Guillelmus Le Sueur, librarius Cadomensis » (Premier registre des *Rectories,* fol. 262). — 11 janvier 1500 (n. st.) : « Supplicavit etiam Guillelmus Le Sueur, scriptor, religator et librarius, pro officio scriptoris Universitatis, vacante per resignationem Roberti Billan (*Conclusions,* reg. I, fol. 196).

Richard Macé. — Pour Richard Macé, fils de Robert, auquel l'Université, par un vote unanime, transféra l'office du père, le 26 février 1507 (n. st.), et qui résigna cet office en 1520, je n'ai qu'à renvoyer à un des premiers articles de la présente Introduction, p. LXIII.

Jean Bénard. — Jean Bénard, libraire, de la paroisse de Saint-Pierre de Caen, fieffa, le 7 février 1509 (n. st.), une terre sise à Bissières (Tabellionage de Caen, Minutes de 1502 à 1509, fol. 228); n'était peut-être pas un libraire reconnu par l'Université.

Jean Du Mont. — Jean Du Mont, immatriculé en 1525, sous le rectorat de Jacques Le Fèvre, avec la qualification de « alter librariorum Universitatis Cadomensis » (*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 26, col. 2).

Gérard Allain et Gérard Angier. — La charge de libraire de l'Université occupée par Gérard Allain étant devenue vacante, Michel Angier la fit donner, le 13 mars 1527, à son neveu, Gérard Angier. Celui-ci s'associa avec son oncle et avec Jacques Berthelot (Voir plus haut, p. XXXVIII).

Jean Jullienne. — Le 30 décembre 1528, une pièce de terre, sise au terroir des Moutiers, fut acquise par « Jehan Jullienne, du mestier de libraire, demourant à Froide rue » (Tabellionage de Caen, Registre des minutes de 1527 1529, fol. 357).

Dans les notes qui précèdent, on a vu le Conseil de l'Université s'occuper d'un libraire qui résidait temporairement à Séez, d'un autre qui avait son établissement dans la vicomté de Breteuil et d'un troisième qui sollicitait un office d'écrivain et de libraire au siège de Falaise. J'appelle l'attention de mes confrères sur ces mentions, et plus encore sur les notices des livres dont j'ai reproduit dans ce Catalogue l'annonce de la mise en vente à Pont-Audemer (1), à Lisieux (2), à Falaise (3), à Morlaix (4), à Saint-Brieuc (5), à Montcontour (6). L'histoire de la librairie, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, dans les localités de second ordre, est bien peu connue et mérite d'être étudiée.

2. — *Enlumineurs.*

Jean. Robert et Corneille Maubert. — 20 mars 1472 (n. st.): « Supplicavit etiam quidam dictus Johannes Maubert pro officio illuminatoris in Universitate et villa Cadomi » (*Conclusions,* reg. I, fol. 48).

28 juin 1472. — « Suplicavit quidam vocatus Guillermus Alardin l'aisné, alias Cornille, pro officio illuminato-

(1) Voir les notices 284, 335 et 212 *bis*. Cette dernière notice se trouve dans le présent volume, p. 172, aux Additions et corrections.

(2) Notice 284.

(3) Notice 257.

(4) Notices 194 et 334.

(5) Notice 251 *bis*.

(6) Notice 276.

ris. Et fuit conclusum quod quidam cognominatus Beaugendre, tunc commorans Sagii, conveniretur et moneretur de exercendo dictum officium alias sibi per Universitatem concessum et collatum, aut de cedendo predicto officio illuminatoris, et tunc suplicans in eodem officio ejus subrogaretur » (*Ibid.*, fol. 48 v°).

6 février 1473 (n. st.).— L'office d'enlumineur fut déclaré vacant par suite de la non-résidence de Beaugendre. Il fut conféré à G. Allardin, dit Cornille (*Ibid.*, fol. 49 v°).

24 mars 1473 (n. st.). — Beaugendre demande vainement à être réintégré (*Ibid.*, fol. 50).

2 avril 1474 (n. st.). — Nouvelle demande infructueuse de Jean Beaugendre (*Ibid.*, fol. 57).

30 avril 1474.— « Supplicaverunt Johannes Beaugendre, Johannes Maubert et Guillelmus Alardin, alias Cornille, pro officio illuminatoris vacante per obitum deffuncti Guillelmi Alardin senioris. Que supplicationes remisse fuerunt ad proximam ordinariam congregationem » (*Ibid.*, fol. 57 v°).

11 mai 1474.— Nouvelle présentation des mêmes requêtes (*Ibid.*, fol. 59).

28 juin 1474. — Requêtes de Jean Maubert, de Jean Beaugendre et de Guillaume Allardin. L'examen en est ajourné.

— « Pro eodem officio in favorem et commendacionem persone predicti Maubert fuerunt exhibite littere missive ex parte domini nostri regis et eciam alie littere ex parte domini baillivi Cadomensis (*Ibid.*, fol. 59 v°).

30 juillet 1474. — L'office d'enlumineur est conféré à Jean Maubert (*Ibid.*, fol. 60). — Sur cette nomination, voir l'*Inventaire* de M. Bénet, t. II, p. 52. — Jean Maubert figure sur les rôles de 1498, 1507 et 1515 (1) (*Ibid.*,

(1) Il y a probablement une erreur dans un rôle de 1514 (*Conclusions*, reg. II, fol. 15) où figure non pas Jean Maubert, mais Pierre Robert.

t. I, p. 181, 189 et 201). Un article du premier registre des *Conclusions* (fol. 247), à la date du 20 février 1510, nous apprend que Jean Maubert avait voulu assurer à son fils Robert la survivance de son emploi : « Placuit quod Robertus Maubert, ad supplicationem patris sui vitrarii et illuminatoris, gaudeat tali officio illuminatoris patre mortuo vel resinante suo officio... » Texte précieux à recueillir parce qu'il nous autorise à voir dans Jean Maubert un peintre verrier en même temps qu'un enlumineur.

Quoi qu'il en soit, Robert Maubert mourut probablement en 1515, sans avoir été titulaire de l'office d'enlumineur. Le fait est établi par cette délibération du 10 octobre 1515 : « Supplicaverunt denique Julianus Boudin, Johannes L'Escripvain et Guillelmus Le Forestier pro officio illuminatoris ejusdem Universitatis, vacante, ut dicebant, per mortem Roberti Maubert... Suplicationes autem pro officio illuminatoris non placuerunt, quoniam predictum illuminatoris officium predicto Roberto Maubert deffuncto simpliciter non fuit concessum, sed solum ut Johanni Maubert, patri suo, vero ipsius officii possessori, subveniret predictus Robertus » (*Conclusions,* reg. II, fol. 42 v°).

Après la mort de Robert Maubert, le père obtint de l'Université que l'office d'enlumineur fût conféré à son fils Corneille Maubert. On prit en considération les infirmités du vieil artiste : « Johannes Maubert antiquus, debilis et ferme senio fractus illuminator ipsius Universitatis (*Conclusions,* à la date du 13 février 1516, reg. II, fol. 44).

Jourdain. Jean et Pierre Le Picart. — 17 novembre 1474 : « Ex parte Jordani Le Picart, illuminatoris seu ystoriographi Universitatis, tunc gravi infirmitate laborantis, fuit humiliter supplicatum quatinus Universitas

dictum suum officium dignaretur recipere, ea tamen condicione quod de dicto suo officio Johanni, filio suo, provideretur. Que supplicacio ab omnibus et singulis Facultatibus fuit exaudita, nemine contradicente » (*Conclusions,* reg. I, fol. 61). Jean Le Picart est inscrit sur les rôles des années 1498 et 1507 (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 181 et 189).

Sur un rôle de l'année 1514 figure « Petrus Picart, illuminator librorum Universitatis » (*Conclusions,* reg. II, fol. 15). — Le même en 1515 (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 201).

En 1519, l'office d'enlumineur, vacant par la mort de Pierre Le Picart, fut sollicité par le frère du défunt, Jean Le Picart, et aussi par Julien Boudin et Michel de Plumetot. C'est ce dernier qui obtint la place (*Conclusions,* reg. II, fol. 72 v° et 73).

Jean Tardif et Marin Le Roux. — 14 décembre 1476 : « Item Marinus Le Roux, parrochie Sancti Salvatoris Cadomi, pro officio illuminatoris, infra muros hujus oppidi, vacante per recessum Johannis Tardif. Que supplicacio admissa fuit » (*Conclusions,* reg. I, fol. 66).

— Marin Le Roux paraît avoir rempli l'office de relieur plutôt que celui d'enlumineur (Voir plus loin, p. CXXIX).

Michel de Plumetot. — 1519. Michel de Plumetot, successeur de Pierre Le Picart, est inscrit comme enlumineur sur le rôle de 1519 (*Inventaire* de M. Bénet, t. I, p. 205).

Jean L'Écrivain. — Le 29 février 1520 (n. st.), à Corneille Maubert, qui occupait la place d'enlumineur de l'Université depuis 1516, succéda Jean L'Écrivain (*Conclusions,* reg. II, fol. 86).

Louis et Jean de Bacilly. — 27 juin 1526. Louis de Bacilly demande que sa charge d'enlumineur passe à son fils Jean de Bacilly (*Conclusions,* reg. II, fol. 129).

Pierre Le Cointe. — 9 mars 1530 (n. st.). L'Université conféra à Pierre Le Cointe l'office d'enlumineur, vacant par la résignation de Jean L'Écrivain (*Conclusions,* reg. II, fol. 157 v°). C'est Pierre Le Cointe qui fut condamné à une amende dont le produit servit à payer l'impression d'un recueil palinodique (Voir plus loin, p. 99).

3. — Relieurs.

1482. — « **Radulphus Estevoult** et **Marinus Le Roux** » (*Conclusions,* reg. I, fol. 90 v°).

28 août 1483. — « Supplicavit **Johannes Aubert,** parrochie Sancti Johannis Cadomensis, pro officio religatoris librorum vaccante per obitum Radulphi Esteveult. »

1495. — **Jean Boudin,** nommé relieur en remplacement de Jean Aubert. — Sur les rôles de 1498 et 1507 (*Invent.* de M. Bénet, t. I, p. 181, 189).

1498, 1507, 1515 et 1519. — **Marin Le Roux** (*Ibid.,* p. 181, 189, 201 et 205). — Voir aussi les *Conclusions* (reg. II, fol. 15 v°).

26 janvier 1509 (n. st.). — Nomination de **Michel Angier** à un office de relieur vacant par la résignation de Raoulet Le Plancais (Voir plus haut, p. XXXVI).

1522. — **Robert Macé,** deuxième du nom, fut pourvu d'un office de relieur, qu'il conserva jusqu'en 1557 (Voir plus haut, p. LXVI).

III. — Note sur des personnages nommés Pierre Regnault.

M. Claudin a relevé dans les registres de l'Université de Caen les noms de plusieurs personnages du nom de Pierre Regnault :

En 1479, « Petrus Reginaldus », étudiant à la Faculté des arts.

En 1486, « Petrus Regnault, Parisiensis dyocesis », inscrit parmi les « jurati », c'est-à-dire les étudiants immatriculés.

En 1487, « Magister Petrus Regnault, in jure civili licentiatus », sur une liste intitulée : « Nomina juratorum pro congregationibus intrandis ».

En 1491, « Petrus Regnault, Parisiensis dyocesis », étudiant immatriculé.

En 1493, maître Pierre Regnault, scelleur de Caen (*Invent.* de M. Bénet, t. I, p. 193).

Je ne crois pas qu'il convienne d'appliquer aucune de ces mentions au Pierre Regnault, le premier libraire qui ait fait mettre son nom et son adresse sur des livres destinés à être vendus à Caen. Les textes des années 1486, 1487 et 1491 se rapportent à un jurisconsulte qui fut nommé recteur de l'Université le 24 mars 1498 (n. st.) : « Magister Petrus Reginaldi, in artibus magister, et in jure civili doctor probatissimus (Premier registre des *Conclusions,* fol. 189 v°).

Le nom de Pierre Regnault ayant été porté en Normandie, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, par plusieurs individus, je ne me suis pas cru autorisé à identifier le libraire de Caen avec le personnage mentionné dans la farce du Bateleur :

> Pierre Regnault, ce bon falot,
> Qui chants de Vire mectoit sus (1).

(1) Éd. Fournier : *Le théâtre français avant la Renaissance,* p. 326, col. 2.

Un Pierre Regnaud était libraire à Rouen en 1516. Une *Légende dorée,* imprimée à cette date dans la ville de Rouen (1), porte pour adresse sur le titre : « Apud Petrum Regnaud, per Nicolaum Le Roux novissime emendatum ».

IV. — Note sur l'imprimeur Guillaume Tuvéel, 1521.

A la date du 26 septembre 1521, nous rencontrons une édition du *Floret commenté* (2) qui se présente comme imprimée à Caen, pour un libraire de Rouen bien connu, Raulin Gaultier, demeurant rue de Potard, près du Fardel. L'impression aurait été faite à Caen par Guillaume Tuvéel : « Impressum Cadomi, opera Guillermi Tuveel, sumptibus et expensis Raulini Gaultier librarii, in vico nuncupato de Potart ». Ce Guillaume Tuvéel est connu pour avoir imprimé à Rouen. M. Claudin a relevé dans un registre du tabellionage de Rouen un acte où figure, le 27 novembre 1517, Guillaume Thuvel, imprimeur, de la paroisse Saint-Maclou à Rouen. La Bibliothèque nationale possède une édition du *Doctrinal,* non datée (3), qui fut imprimée à Rouen, dans l'atelier de Guillaume Tuvéel, pour le libraire Thomas Laisné : « Impressum Rothomagi, in officina Guillermi Tuvéel, impensis honesti viri Thome Laisné ».

Guillaume Tuvéel serait-il venu accidentellement imprimer un volume à Caen ? Cela paraît assez peu probable, et j'hésite à inscrire Guillaume Tuvéel sur la liste des premiers imprimeurs caennais; mais je ne pouvais pas me dispenser d'enregistrer l'adresse du *Doctrinal* du 26 septembre 1521.

(1) Bibl. nat., Réserve, H. 1099.

(2) N° 188.

(3) Réserve, p. X. 27.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PIÈCES DIVERSES

TIRÉES

DE LIVRES PUBLIÉS A CAEN

AVANT LE MILIEU DU XVI^{e} SIÈCLE

Éloge de l'inventeur de l'imprimerie, inséré dans plusieurs livres publiés à Caen.

EPIGRAMMA IN ARTIS IMPRESSORIE INVENTORIS COMMENDATIONEM

Fingere (1) dispositis chartas quicumque metallis
Cepit, et insignes edidit ere notas,
Mercurio genitore satus, genitrice Minerva,
Preditus ethere[e] semine mentis erat.
Non illum Cereris, non illum cura Lyei,
Terrene tenuit non opis ullus amor.
Copia librorum, cupidis modo rara Latinis
Cum foret, auspiciis illius ampla venit.
Improbus innumeris librarius ante talentis
Quod dabat, exigua nunc stipe vendit opus.
Historie venere Titi, se Plinius omni
Gymnasio jactant, Tullius atque Maro.
Nullum opus (o nostri felicem temporis artem!)
Celat in arcano bibliotheca sinu.
Quem modo rex, quem vix princeps modo rarus habebat,
Quisque sibi librum pauper habere potest.
Redditus ac etiam nunc nobis arte libellus,
Qui juvenes doceat consiliate loqui.
Ergo dum fuerit grato tibi commodus usu,
Has memor assiduis plausibus ede preces:
Artifici semper faveant pia numina sancto
Utilis effluxit cujus ab arte liber.

(Nos 139 et 390 du Catalogue.)

(1) Le texte imprimé en tête des Elegantiæ de Dati porte « Tingere ».

Préface d'une édition des Métamorphoses d'Ovide, par Pierre Regnault, libraire de l'Université de Caen.

1496

Petrus Reginaldus, Normanorum Universitatis librarius, juventuti, poesis cupide, salutem plurimam dicit.

Quum animadverterem animoque diu volutarem, optimi juvenes, quam plurimos nonnullorum aut sculptorum aut potius minutorum interpretum superioribus seculis errores poesim summopere cupientibus haud parum impedimento fuisse, pariterque quantam laborare in universum commendationem mereatur, hinc mendas maculasque sordidas, et verius ineptias, sane eruditionis novercas, ex commentariis interpretatiunculisve Ovidianis in Metamorphosim elimari per preclarum ac egregium virum magistrum Johannem Galvanum, sacris in litteris doctorem eximium, scientiarum humanarum apprime studiosissimum, in florentissima Normanorum Universitate Cadomensi, atque oblitterari necnon abstergi summa cum diligentia curavi.

Quamobrem, optimi juvenes ac optimarum artium cupidi, presertim qui melos nectareum ac leporem poeticum vestris in sinibus recondi uteunque conamini, hos ipsos Ovidianos de Metamorphosi libellos (hoc est de transformatis vulgo appellatos) toto animi affectu amplectimini: quippe, ut ab erroribus prorsus liberati, vestris pectoribus quod generosa poesis possit et valeat quam ocius liberiusve infundere, quicquid humana

facundia quidve moralis ambit philosophia facile adipiscitur, adeptumque omnium penitus bonarum artium sacrum libamen facilime nanciscitur.

Quid plus, doctissima pubes? Ni qui hac Metamorphosi utut correcta caruerit pauperrimus, qui vero hanc ipsam pepererit litterarum dicatur ditissimus quisque, quoniam hanc ipsam haud immerito (1) poetarum bibliam aiunt passimque protestantur. Hec enim quid historia antiquissima quid fabrile nucleum recondit (2), utcunque lateat, palam re ipsa patescit. Nec, adolescentes, poesim (ut quidam minuti juriste) preclaram contempnatis, verum potius viribus totis hanc ipsam adamate, quam imperatorum plurimi nedum eam non aspernari voluerunt, quin immo poetas vocari delegerunt, ut fuit ille Julius Cesar, qui nobis Romanum peperit imperium, idemque et Augustus et Octavianus. Novit enim quanta sit poetarum utilitas Alexander Magnus, cui, per Asiam iter facienti, obviam tumulus Achillis fuit : « O fortunate, inquit, adolescens, quem tanta decantavit tuba Homeri! » poeticam designans musam. Archilaus autem, Alexandri successor, adeo poetas dilexit ut Euripedi tragico consiliorum summam traderet, cujus suprema non contentus prosequi sumptu funeris, crines tonsus, et merorem quem animo conceperat vultu indicavit. Affricanus prior Quinti Ennii statuam sepulchro suo imponi jussit. Lisander, Lacedemoniorum dux inclitus, quum Athenas obsideret, audivit quod Sophoclis inhumatum corpus jaceret, inducias dedit ut congrue et digne poete fierent exequie.

(1) L'imprimé porte : « Quoniam aut ipsam aut immerito... ».
(2) « Recondite » dans l'édition.

Et si, ut jam diximus, qui sine poesi sunt, artem aspernentes poeticam, legibus incumbunt, provide ut cicade Locrenses strepunt, poeticas musas fore mancas asserentes, quoniam lucra ministrare non videantur, ignorantes quam fructifera fuit poesis Maroni Virgilio, quam pinguis Oratio Flacco, quam fertilis et dives Opiano, qui nomina piscium naturasque descripsit: quibus, generosam propter poesim, et aliis plerisque recentioribus, uti Leonardo Aretino, Anthonio Lusco et Garino, patrimonia sunt ampliata et opes accumulate quam plures. In hoc enim hi dumtaxat sapere videntur, quia quod adipisci non possunt contemnunt, vulpecule non absimiles, que vidit aselli testiculos pendentes atque prope casuros credidit, predam sperans, secuta est ac postquam diu frustrata extitit, quia minime aselli cadebant testiculi : « O quam, inquit, nigri sunt; nunquam illos esse potuissem. » Nigra est enim illis ingenio obtusis poesis lepida, quia candorem ejus fulgentissimum obnubilatis oculis perspectare nequeunt. Non sapit autem egroto vinum, quia lesus est ejus gustus. Non est enim, mihi credatis, juvenes, noscere leges quam poeticam majus. Cicero, qui fuit lingue latine princeps, semper poetas fuisse raros testatur, quando quidem hec facultas dono Dei est, quod non omnibus datur, sed solis ingenio clarissimis. Artes vero cetere studio, diligentia preceptionibusque apprehendi possunt. Hanc nempe assequitur nisi divino munere preditus nemo. Igitur, bone indolis juvenes, hanc ipsam viribus amplis concupite, qua vicia acrius fulminantur, virtutes alacrius inseruntur, quibus tandem lacte perfusi poetiço, in viros evadere doctiores valeatis. Valete felices et fausti.

Vos, animosa phalanx, dicendi tracta lepore,
Dulce melos poesis si quod inire placet,
Nasonis celeres tersos captate libellos,
Quos vetus errorum pestis inhorruerat.
Nec Metamorphoseos (nam sedula pulsat ad edes)
Frigore brumali torpeat ampla manus.
His reserate sinus, digna mercede vocate,
Grata ferent gratis premia subsidiis.

(N° 317 du Catalogue.)

Lettre de Thomas Le Métayer, du Neufbourg, professeur au collège du Bois, pour dédier à son collègue Guillaume Le Moine de Villedieu l'édition que le libraire Michel Angier l'avait chargé de donner de la Consolation de Boèce.

Thomas Meteerius Novoburgensis ad magistrum Guilelmum Monachum de Villa Dei, eruditissimum omnis philosophie interpretem ac peramatum collegam.

EPYSTOLA

Solebam non mediocriter admirari luculenta priscorum oratorum atque historiographorum, presertim latinorum, ingenia, elegantissime collega, maxime cum tam preclara suarum vigiliarum monimenta, posteritati sue ab ipsis relicta, considerarem. Tanta perpol, ut verum fatear, scriptores illos latine lingue beneficia contulisse video, ut his majora conferri posse vel michi persuaserim nunquam. Tantis etenim divitiis

linguam nostram opulentitarunt ut aliam ea ditiorem esse non facile admiserim. Nec profecto quinque illas Grecorum linguas excipio, licet dicaculos quosdam greculos, ne dicam graculos, statim in me tetram rabiem evomituros non dubitem. Sed esto! Rompantur invidia, non tamen dicere cessarim tales verius pergrecari quam bene atticissare. Quod si adversus me fastuosi illi digladiari nitantur, spero te, mi collega, continuo muliebres eorum impetus argivis, quod dicitur, clipeis infracturum. Sed quid de tantillis rabulis tam multa?

Cum nudius tertius curtam librorum meorum supellectilem evolverem, incidi cantabundus in vetustum quendam Boeotii, Romani phylosophi, codicem de Consolatu philosophico statimque curiose satis ad illum, ut fit, lectitandum accinctus sum. Cujus me, Hercle, lectio, etsi antea mirabundus fueram, mentem tamen nostram in longe profundiorem admirationem rapuit. Itaque non modo aut Marcum Tullium aut Titum Livium viris latinis multum profuisse judicabam, sed etiam divinum illum philosophum Boeotium latinos multo feliciores suis libris, exuberanti philosophia scaturientibus, effecisse demirabar. Inter quos quidem libros vir ille et magna auctoritate et clara sapientia preclarum illud de Consolatu volumen conscripsit. Quod cum Michael Angerius, Cadmei hujus gymnasii bybliopola fidelissimus, haud vulgari amicitia nobis conjunctus, imprimendum diligentissime curaret, quoddam volumen michi, licet triobolo grammatiste, peculiares ut labeculas pro ingenioli mei captu eruderarem, tradidit, quo vel tersius posthac in ora studiose pubis exiret. Itaque cum illud noctes serenas agendo lecturiens perlustrassem, ac in eo spinosos quosdam

locos pro virili pervios effecissem, statim missiculum hoc epystolium libri frontispicio, votis Angerii nostri usquequaque persuasus, adjeci. Hoc equidem, amantissime collega, tibi nominatim dedicare nichil erubui, presertim cum te plane divinum hunc de Consolatu librum, tanquam enchyridium, plerumque in manibus habere non ignorarem, neque non digniores illius sententias, quod, ecastor, summopere, laudandum est, penitissimo, ita ut dixerim, mentis scrutinio te volutare in dies contuerer. Accipe igitur obviis manibus ineptulas tui collegę primitiolas, mi collega; que utinam sempiternum mee erga te amicitie monimentum sint, et si quid hoc in opere minus quam bene detersum tibi lectitanti occurrerit, id calcographorum incurie et ascribas et imputes velim. Vale faustiter.

Cadmi, ex museo nostro Nemorensi, sexto idus decembres.

(N° 52 du Catalogue.)

Épître de Nicolas Cadier pour dédier à un célèbre avocat de Caen, maître Étienne Le Brun, l'édition des Comédies de Térence que Michel Angier venait de faire imprimer chez Laurent Hostingue.

1509

Magistro Stephano Le Brun, in civili jure licenciato, patrono vigilantissimo ac juris acutissimo rimatori, Nicholaus Cadier, sibi officiosissimus, salutem impendit.

Quo diutius inter hujusce urbis famigeratissime accolas versor, hominum spectatissime et patrone occulatissime, eo magis magisque te predicare, te dillaudare, te commendare audio. Quecumque enim in te spectabilia visuntur, haud pervium est, edepol, ea in quovis alio mortalium sic jugata intueri : singularem enim quandam cum virtutibus habes consuetudinem, ad quam quisquis accurate et amussatim animum advorterit, non poterit non observare te, non admirari, non honori habere equidem maximo. Taceo quanto studio, quanta opera, a primis pueritie stipendiis et teneris, ut Greci dicunt, unguiculis bonas doctrinas amplexus es, ab omni scelerum eliviecula *(sic)* perinde abhorrens, ut canum commercium dame pavidi exhorrescunt, que tibi a puero affuerunt virtutes in hanc provectam te sequute sunt etatem, instar hederarum ab imo in sublime serpentes; que quidem nunc te usque adeo illustrant, insigniunt, venustant ut omnibus veluti mirabile quidpiam dispiciendus objiciaris. Non est mediusfidius ubivis gentium qui te precellat. Nemo est quin pretergrediaris, tum litteris, tum moribus; virtutes tibi sunt peculiarissime, que cum ita connexe sunt ut dissociari minime queant, ut autumant philosophi, adeo prudentia in te effulget ut cetere non sordescant. Nam quanta in te justitia, quanta fortitudo, quanta est temperantia! si eas sigillatim ceterasque alias percurrere tentavero,

Sol prius exoriens tumidum mergetur in equor.

Quocirca, verborum volubilitate pretermissa, tante provincie supersedeo. Arduas quippe res ingenia parva non sufferunt : unum tamen prius dixisse non pigebit quod tanta es humanitate et affabili comitate preditus

ut nemini ad te aditus occludatur, sed cunctis indiscriminatim pateat. Quod cum singulis perutile sit, pernecessarium est hiis qui publicis muneribus preficiuntur, quales esse advocatos perspicuum est, qui ambigua facta causarum dirimunt, sueque defensionis viribus in rebus sepe publicis ac privatis lapsa erigunt, fatigata reparant, ut in lege *Advocati* cavetur (Codice, de Advocatis diversorum judiciorum). Hac adeundi facilitate Pompeius Magnus a Marco Cicerone extolli meruit. Apud Plinium-panegyristam laudat Trajanum admissionum facilitas. Quid enim gratius esse potest mortalibus quam se obvium prestare cunctis atque omnes humaniter excipere? Que res, cum relique te gratum faciant, omnium auram tibi aucupatur.

Vale, virtutis specimen, et Michaeli Angier, qui hoc opus luculentum ita concinnari fecit, congratulare.

Cadomi, VI idus septembris, anno M.CCCCC.IX.

(N° 363 du Catalogue.)

Vers de Nicolas Cadier, pour recommander les Comédies de Térence que Laurent Hostingue venait d'imprimer à Caen, avec les commentaires de Donat, de Gui Juvénal et de Josse Bade.

1509

NICHOLAUS CADIER AD LECTORES EPIGRAMMA.

Quis neget hunc reliquis clarum prestare poetam,
Cui dedit ingenium Punica terra sagax?

Hiccine complures livore coegit edaci
In dirum sese precipitare nephas.
Scilicet intentas cum Zoilus invidus aures
Appulit ad tanti scripta diserta viri,
Protinus exarsit ferventibus ilia flammis,
Sed nihil in damnum, docte poeta, tuum.
Semper ab adversa potuisti evadere turba,
Et decus immenso majus in orbe fuit.
Punica te genuit tellus, tibi maxima Rome
Laus fuit, et claro nomine partus honos.
Dii quantas grates et laudum insignia servant,
Te quorum auspicio nos penes esse datur.
Nam prius exibant crassis que barbara linguis
Nunc facunda tuo munere verba sonant.
Eyage, docta cohors, grates non abnue dignas,
Qui tibi splendidulum tam bene pressit opus.

IN COMMENDATIONEM TRIPLICIS COMMENTARII HEXASTICHON EJUSDEM

Ardua vix olim Donati sensa juventus
Contigit, in mediis pene hebetata viis.
Hinc pia succendit Guidonis dextera tedam,
Que rudibus lucet molleque sternit iter.
Si qua tamen fuerat nubis caligo relicte,
Spargit Apollineam fax Badiana diem.

(N° 363 du Catalogue.)

Lettre de Guillaume Gueroud pour soumettre à deux célèbres docteurs de l'Université de Caen, Jean Courtin et Noël Étienne, les commentaires qu'il avait composés sur le livre de Macer.

1509

Spectabiles viros dominos et magistros Johannem Courtinum ac Natalem Stephanum, artium et medicinæ doctores illustrissimos, Guillermus Gueroaldus, suorum discipulorum minimus, supplicatissima impartitur salute.

Quantum in hoc famigerabili Cadomensi gymnasio vestra utriusque polleat auctoritas, præsertim in saluberrima medicinæ facultate, ita exploratum est ut longa verborum insinuatione minime sit opus. Ipsa siquidem medicinalis professio, vobis aurigantibus, eo gubernatur moderamine ut in dies magis atque magis efflorescere videatur, nec immerito. Vos enim, a tabifico invidiæ veneno longe abhorrentes, tam indissolubili amore invicem devincimini ut quod uni vestrum sit cordi nunquam improbet alter. Hinc fit ut uno animo unoque mentis affectu discipulorum vestrorum incumbatis utilitati atque congratulemini, ipsique vos parentum loco diligant, ament, venerentur. Ne igitur temeritatis simul et ingratitudinis vicio veniam insimulandus, me aliquid attentaturum quod ad Hypocraticam pertineat disciplinam nephas existimo, cujus vestrum prius non exploraverim consilium, nisi quoque vestra intervenerit censura atque auctoritas. His

diebus proximis, ingenii exercitandi gratia, in Macri Floridi de viribus herbarum opusculum pueriles quasdam excudi interpretaciunculas, quæ licet minoris sint momenti atque ponderis quam vestros debeant subire conspectus, vobis tamen, præceptores observantissimi, maxima cum reverentia offero discutiendas, ut si id editione prorsus indignum decreveritis, perpetuis maneat in tenebris : sin, pro vestra ingenii mansuetudine, vel puerulis litterariis aliquid utilitatis allaturum videritis, vestro auspicio emergat in lucem. Valete felices.

(N° 245 du Catalogue.)

Vers de Robert Buisson pour recommander le livre de Macer, avec les commentaires de Guillaume Gueroud, ancien élève de l'Université de Caen.

1509

ROBERTUS DUMUS AD JUVENES

Hoc opus a teneris monuit Catho volvere ab annis,
Quod redolet artes, maxime Phebe, tuas.
Artes peonias quisquis callere peroptat,
Hinc facilem poterit indigitare viam.
Floribus ex variis veluti flagrantia mella
Construere in thalamis provida novit apis :
Artis sic medicæ Macer monumenta revolvens,
Judicio cerpsit utiliora suo.
Hos Macri gustate favos, juvenesque senesque,
Utrique nam possunt dulcia mella dari.

Attamen ista dabis juvenili cautius evo;
Etati calidæ fervida quippe nocent.
Gueroaldus, studii dudum Cadomensis alumnus,
Hydromella puer pocula sana dedit.
Hydromella quidem sunt commentaria ubique,
Quæ bene rhetorico sparsa liquore placent.
Verba Palæmoniæ redolent artesque loquendi;
Languidus his medicam sentiet æger opem.

(N° 245 du Catalogue.)

Vers pour recommander à la jeunesse l'usage du livre de Georges de Bruxelles et pour signaler à sa reconnaissance le libraire de Caen Pierre Regnault.

1509

. . . . . loca celsa v . . . . (1)
. . . . . us ille vias
Ardua doctrine scandens fastigia nunquam,
Sic logice expertes grammatis atque simul.
Tu, puer imberbis, primum his assuesce duabus,
Si sit propositum longius ire tuum.
Dogmata sanctarum legum callere peroptas,
Forte aut Aoniis labra rigare vadis;
Denique Peonias solers si diligis artes,
Ecce tibi facilem pandit utraque viam.
His quasi sis geminis alis subnixus oportet,
Cui mens est magni culmen adire gradus.

(1) Le feuillet qui contient ces vers a subi des mutilations.

Bruxellensis opus jam jam pervolve Georgi,
Lucida Aristotelis qui facit acta sui.
Nec Petro differ Regnaldo solvere grates,
Qui propriis nummis edidit istud opus.

(N° 82 du Catalogue.)

Lettre de Guillaume Gueroud à maître Raoul Le Villain, pour célébrer l'établissement d'une imprimerie à Caen.

6 mai 1509

Guillelmus Gueroaldus magistrum Radulphum Le Villain, legum studiosissimum, multa impertitur salute.

Non possum huic preclare nostre Cadomensi Achademie non vehementer congratulari, Radulphe eruditissime, quod abhinc dies pauculos viri artis quam impressoriam nuncupant gnarissimi, unacum sua supellectile litteraria, huc auspicato se applicuerunt. Ea siquidem res unica, ad consummatam hujus amplissimi gymnasii gloriam, jam diu desideranda michi videbatur. Quantam enim utilitatem id artificium imprimendi ingeniosissimum studiosis hominibus attulerit, nemo est qui nesciat, ex hoc presertim quod olim in libellis transcribendis tantum temporis profligabatur ut ad doctrinam studio capessendam parum aut nihil otii superesset. Huc accedit quod immensa pecuniarum summa vix poterat consequi quod nunc ere admodum exiguo facile comparatur. Hinc efficiebatur ut, ob librorum penuriam, perquam pauci in viros evaderent

doctos. Quicquid preterea bonarum litterarum annos quam plurimos in tenebris delituerat abditissimis, nunc, hujus artis beneficio, in lucem prodire conspicimus. Eam igitur artem, tot laudibus cumulatissimam, nostre Universitatis dotes perquam egregias non parum amplificare crediderim. Eo equidem in loco sita est ubi spectata agrorum fertilitas, salubris aer, clari fontes, mare proximum. Hic preclara doctissimorum hominum ingenia, omnigenarum disciplinarum studia, adeo ut bonarum litterarum emporium jure ac merito possit appellari. Verum enim vero nuper ab alienis urbibus libros huc importare fuerat necessarium, quos nunc ceteris impartire nobis est oblata facultas. Quocirca non parum gratiarum studiosi juvenes Michaeli Angier, qui tibi, mi Radulphe, et amicitia et vicinitate conjunctissimus est, sunt habituri, cujus hortatu atque impensis hi opifices illustrissimi eam artem feliciter sunt auspicati. En igitur, adolescentes optimi, Georgii Bruxellensis, dyalecticorum nominalium acutissimi, interpretationes in Petrum Hyspanum, non vulgarem dyalecticum, lucidissimas pulcherrimis caracteribus vobis paratas, ab omni menda expurgatissimas. Hic sane libellus veritatis, ad quam inveniendam majores nostri tot vigilias, tot labores exhalenarunt, index est certissimus, viamque vobis indigitat compendiosissimam qua ad excelsum novem Musarum templum tandem conscendere valeatis. Dyalectica etenim pretermissa, ad alias disciplinas adipiscendas nullus patet accessus. Feliciter vale, Radulphe ingeniosissime.

Ex mea cellula litteraria, pridie nonas maias.

(N° 85 du Catalogue.)

Vers dans lesquels le libraire Michel Angier vante les Bucoliques de Virgile dont il venait de faire imprimer le texte par Laurent Hostingue.

Vers 1510

Cothurnati Maronis Buccolica. Laurentii Hostingue solertia | admodum vigili impressa. majori affectasse desiderio Micha|el Angier ingenue profitetur quam nec Achillis accessum Greci, Uli|xem Penelope, Demophonta Phyllis, aquas Jovi libandas Cadmus, | Astymonemque Crises (1) efflagitavit.

Dorica cum peteret Trojanas classis harenas,
Impiger accessus clamat, Achille, tuos ;
Diruta cum caderent preclare Pergama Troje,
Penelope viduos plorat, Ulixe, thoros ;
Cum Demophon Phrigiis ditaret sceptra triumphis,
Increpat immensas Phyllis amyca moras ;
Cum daret ethereo libamina sacra Tonanti,
Expectat Tyrias advena Cadmus aquas ;
Tristia cum traheret mesto suspiria corde,
En gemit infelix gaudia rapta senex.
Sed mea majori fremuerunt pectora plausu,
Cum petiit nostras tanta camena domos.
Exue nunc igitur pannosas exue vestes,
Exue nunc veterem, leta juventa, situm.
Provida que docti sudavit cura Hostingui,
Tersa cothurnati musa Maronis inest.

(1) Pour « Astynomemque Chryses ».

Quis fuit Augustus toto celebratus in orbe,
Quem timuit vario barbara terra metu,
Quis Saloninus erat, que sit pastoria virtus,
Consequitur facili lenta mirica sono.
Exue nunc igitur pannosas exue vestes,
Exue nunc laceram, leta juventa, togam.

(N° 386 du Catalogue.)

Vers mis par Nicolas Cadier en tête d'une édition caennaise du Floretus.

1512

Nicolaus Cadier.
Floridus hic flores gignens Floretus amenos
In vestras, juvenes, accumuletur opes.
Hec vos tuta feret riguos Heliconis ad amnes
Semita; Parnassi sistet ad antra jugi.
Tutius huc primum mentes adhibere tenellas
Si sapitis, nullus distrahet inde jocus.
Omnibus utilior liber hic, michi credite, ludis.
Hic muse propriam composuere moram.
Vos vestris metuenda, patres, date jussa puellis,
Huc agili referant mobilitate gradus.
Namque viam reliquas hec janua pandet ad artes,
Quelibet ipsius musa patebit ope.
Isti penituit nunquam studuisse libello.
Gaudet in hac quisquis conterit arte dies.

(N° 186 du Catalogue.)

Vers et épitre de Nicolas Cadier et vers de Pierre des Prés, touchant l'édition des Sermons de « Hugo de Prato Florido », publiée par Michel Angier (1).

I. AD SACRAM LIBRI HUJUS DOCTRINAM NICOLAI CADIERI EPIGRAMMA

Eya age, docte liber, cecis caput ede tenebris,
Doctorumque hominum limina prepes adi.
Ad loca cuncta gradum, celeres quoque dirige gressus,
Ne teneat pigro te pede lenta quies.
Ocius alligeri trana celer aeris oras,
Et freta precipiti transige vasta rate.
Terrarum toto tua nomina profer in orbe,
Laudibus ac resonans sit nemus omne tuis.
I, celer, altorum pete magna palatia regum,
Queque graves habitant atria quere duces.
Confestim patulas faciet tibi janitor edes,
Ad quecunque pedem limina ferre sinet.
Suscipiet flexo procerum te poplite cetus,
Portabitque suo curia tota sinu.

(1) Ces pièces avaient été composées pour l'édition des Sermons de « Hugo de Prato Florido », que Michel Angier publia à Caen, avant l'année 1520; elles sont passées dans les éditions des mêmes sermons qui parurent à Paris en 1542:

I. Sermones dominicales super evangelia et epistolas de tempore æstivali..., editi a fratre Hugone de Prato Florido... Parisiis, apud Joannem Foucher, 1542, in-8°. (Bibl. nat., D. 37904.)

II. Sermones de sanctis per annum..., editi a fratre Hugone de Prato Florido... Parisiis, apud Ambrosium Girault, 1542, in-8°. (Bibl. nat., D. 37901.) — Des exemplaires portent cette adresse: Parisiis, apud Oudinum Petit, 1542, in-8°. (Bibl. nat., D. 15455.)

Quisque tuis ambas sermonibus arriget aures,
Et tua pervigilans dogmata quisque leget.
Theologus cathedra residens te doctor in alta
Exponet populo voce patente rudi.
Ergo vola et rapidis liquidas age motibus auras,
Atque tuum magno tolle decore caput.

II. AD ROBERTUM FALESIUM

Nicolaus Cadierus solertissimum sacre pagine professorem dominum ac magistrum Robertum Falesium, ordinis Fratrum Beate Marie de Carmelo precipuum observatorem, virum magne doctrine, sanctitatis et religionis, salvere jubet.

Potissimum theologie munus esse arbitror, doctor prestantissime, predicare crebrisque sermonibus exhortationi populorum insistere, *etc.* (1). Illustres igitur theologie professores qui preclaros sermones ediderunt omnium laudibus extolli merentur, decensque et congruum existit sermones ipsos perpetuis literarum monumentis mandari. Deus enim, apostolos evangelium prædicaturos missurus, eis precepit aperte dicens : « Quod dico vobis in tenebris dicite in lucem, et quod in aure auditis super tecta predicate ». Quod nuper considerans, noster Cadomensis achademie calcographus, seu mavis librarius, opere precium se facturum duxit si opus hoc Hugonis de Prato Florido, egregiis sermonibus refertissimum, impressum iri curaret ; quod, quia doctor es equidem strenuissimus,

(1) J'ai cru superflu de reproduire un long éloge de la prédication, et je donne seulement les dernières lignes de l'épître qui ont trait à l'impression du livre.

tibi commendatum volui. Vale et me qui tibi addictus sum in clientelam tuam ascribito.

Cadomi, idibus martiis.

III. PETRI DE PRATIS EPIGRAMMA

Petri de Pratis, actu Cadomi in veneranda artium facultate regentis necnon in sacra pagina bachalarii, ad litteratissimum virum magistrum Nicolaum Saudebreul, in eadem sacra pagina licentiatum bene meritum, necnon collegii Boet primarium. Epigramma.

Si tibi sacra placet studioso pagina ritu,
Dat tibi sermones optimus Hugo suos.
Si qua tibi dentur suppressis ocia curis,
Florida de prato serta virente legas.
Florida nunc herbas emittant prata virentes,
Unde bonus verno tempore manat odor.
Proferet herba virens dulces in tempore flores,
Fructus et ex ipsis floribus amplus erit.
Hinc homo justus habet pulchros inducere mores,
Sancta panomphei jussa Tonantis habet.
Si qua tibi dederit speculans fastidia Pallas,
Pallas adest animo practica grata tuo.
Vale.

(N° 332 du Catalogue.)

Dédicace du « Quincuplum psalterium », adressée par Pierre des Prés à maître Renaud Maxienne, principal du collège du Bois, à Caen.

1515

Petri de Pratis ad preclarum virum magistrum Reginaldum Maxianum. sacris in litteris baccalarium permeritum atque domus pedagogialis, quam vulgo Cadomenses Nemorensem appellant. primarium vigilantissimum. commendatitium hujus operis carmen.

Si te sacra juvat studioso pagina zelo,
Psalmus Iessei regis adesse potest.
Celica divinus modulatur carmina psaltes
Numine predicens vera futura sacro.
Clarus hyperthee triados speculator ab alto
Digna panomphei sacra Tonantis habet.
Non paphie cyprios Veneris modulatur amores,
Aspera nec rigido prelia Marte canit.
Maxima prosequitur passi misteria Christi,
Et colit in vero numina trina Deo.
Hinc Stapulensis adest vigilans industria Fabri,
Efficiens verbis lucida cuncta suis.
Propria perquirens divini sensa prophete,
Sacra velut vates verba secundus ait.
Greca sub hebreo libans primordia fonte,
Tersa locis reparat plurima menda suis.
Pentaplus ista tibi pandit psalteria quinque,
Quinque lyras pulsans unicus autor habet.

(N° 336 du Catalogue.)

Lettre de Guillaume Le Moine, au sujet de l'édition de la Logique de Georges de Bruxelles, publiée en 1516 pour Pierre Regnault.

Preclaro viro Petro Reginaldo, Cadomensi bibliopole, Guillermus Monachus, salutem.

Cum ad hunc usque diem tu, mi Petre, impressas logicas ita transcriptorum negligentia subversas videres, ut minime ab adolescentulis dyalectice facultatis sciscitatoribus intelligi possent, tu a me (licet tam nullo homine) quod tam ubique exurgentes errores amputarem poposcisti. Id equidem oneris et libens suscepi, et que potui depravamenta corripere, ea omnino derasisse fuit opus, arbitrans fortassis in puerilibus studiis, cum importunas verborum orationumque transpositiones, tum tam crebras totarum aliquando argumentationum corruptelas, ubi invariandum fuit, demutassem, haud quaquam juvenilibus annis obesse posse. At porro qua seu temporum seu impressorum, sed certe accusanda, injuria factum est, nescio, ut hanc ipsam negandi particulam ibi frequentissime deesse ubi exigeretur, ubi vero eam esse non oportuit ibi fere quidem superesse compareret. Sic ergo eam ubi petenda fuit supplevi; ubi vero posita fidelem sensus intelligentiam offenderet, eam sustulisse cura fuit, ita, sic spero, ut ipsa perperam antea impressa logica ad fidelem prisce impressionis integritatem fere revocata sit. In qua siquidem corrigenda, etsi puerilem, tamen pertinacem fastidiosumque laborem hauriri oportuit. Quem igitur, mi Petre, justum et equum laborem e

me petebas, is tibi minime hac in re recusandus fuit, cum te presertim que sunt forsitan per hos dies non sat justis caracteribus exarata, ea in universum, ut fidelius ac equabilius ad impressoriam artis formularie normam dirigantur, laborantem sciant omnes. Que tua in nostram litterariam commoditatem tam pia tam paria vota utinam felices successus oportunos eventus sortiri queant ! Vale.

(N° 84 du Catalogue.)

Épître de Pierre de L'Esnauderie pour dédier son traité des Docteurs à Gabriel Huvot, professeur de droit romain à l'Université de Caen.

1516

Petrus de L'Esnauderie, legum doctor, egregie circumspectionis viro domino ac magistro Gabrieli Huvot, sanctionis cesaree doctori ac interpreti clarissimo, privilegiorum apostolicorum alme universitatis Cadomensis proconservatori ac judici equissimo, plurimam impartitur salutem.

Plato, veteris philosophie clarissimum lumen, Atheniensium legislator, *etc.*

Quod sanctum venerandumque sequutus vestigium, tuam in primis heroicam virtutem atque jurium clarissimam interpretationem non tam diligenter excogitans quam in rem litterariam Cadomensem pientissimam atque ex longis temporibus stabilitam beneficenciam vehementer admiratus, opusculum de Doctoribus

eorumque privilegiis et immunitatibus tibi tueque amplitudini dedicandum constanter institui, idque recte factum sum arbitratus, cum te censure civilis consultissimum doctorem atque legis strenuissimum militem publica referunt testimonia, tum quia inter florentissimi hujus studii Cadomensis majores jure optimo es annumeratus, tum denique quod te ea donatum vena sum expertus ut novas editiones, presertim si quicquam pulchri aut in re publica utilitatis redoleant, libenter legas, audias et diligentissime memorie committas, hocque ultimo atque locupletissimo argumento predictum de Doctoribus opusculum ad te scribere devovereque curavi, quod benigne suscipias precor, ut, tuo datum presidio, tutum in lucem prodeat. Vale felix. et me in tuorum confratrum familia obtestor connumeres.

Ex Cadomo, xv augusti, anno millesimo ccccxvi.

(N° 238 du Catalogue.)

Vers adressés par Pierre des Prés à maître André Le Bourgeois, vice-chancelier de l'Université de Caen, et aux lecteurs de la « Summa angelica ».

1517

Ad spectabilem egregiumque virum magistrum Andream Burgensem, Cadmee Universitatis procancellarium tutissimum. utriusque juris scrutatorem profundissimum, Petri de Pratis Epigramma.

Huc tua prestanti convertas lumina vultu,
Lumina perspicue lincea mentis habes.
Ardua concessit rutilans tibi munera Pallas,
Digna quibus trutinas pondere cuncta suo.
Angelus angelico penetravit more peritus
Plurima dans cunctis dogmata digna viris.
Legifer amplifico laudatur jure Licurgus,
Legifer et clara tollitur arte Solon.
Pontifices rutilant sacrato canone summi,
Qui decreta suis omnibus apta ferunt.
Jussa facit populis terrenus grandia princeps,
Princeps, egregium (lex animata) decus.
Et sacra catholicis sanctorum pagina vatum,
Lex fuit ex omni tempore facta viris.
Angelus ista suo complectitur omnia libro.
Canonibus leges scriptaque sacra parat.
In dubiis certus, nulla perplexus in arte,
In tenebris clarus, lucida cuncta facit.
Plurima certa dedit, nullis precognita seclis,
Profluit ex variis unica summa libris.

Ejusdem Petri de Pratis ad lectores hexastichos

Hunc utriusque librum perpendite juris alumni,
Vosque quibus summum pagina sacra decus.
Vos quoque, curati vigiles, hanc volvite summam,
Omnibus apta viris, omnibus una quadrat.
Ipsa modum rebus certum pretendit agendis,
Qua dubio latitans pectore nodus abit.

(N° 24 du Catalogue.)

Épître de Guillaume Le Moine à Renaud Maxienne, principal du collège du Bois, pour lui recommander l'édition des Postilles sur les épîtres et les évangiles, que Michel Angier venait de faire imprimer avec des caractères neufs.

1520

Spectatissimo viro magistro Reginaldo Maxiano, preclari collegii de Bosco primario vigilantissimo. Guillermus Monachus, salutem.

Cum aliarum rerum studia cum sacratissima theologia compararem, circunspectissime preceptor, michi equidem aut culicem elephanto aut ignis scintillam globo solari equiparare visus sum. Nam si fortassis Aristotelis. Platonisve disciplinares litteras simpliciter et divisim inspectarem, michi tunc sane nec inepte nec incommode putabantur. sin vero vel quod in illis clarissimum compertum erat, si ad evangelice legis splendorem contulissem, obtenebrescebat; quod eximium credebatur, non parum vilescebat; quod demum tunc et grave et firmum judicabatur, vim suam ac fidem perdebat et existimationem. Sed hac omissa collatione, que porro aliarum aut secundum utilitatem aut honestatem, fecunditatem, sanctitatem, cum hoc divine sapientie splendore conferenda est? Nulla profecto, utpote que tam fidele tam salubre documentum mortalibus omnibus prebuerit, ut cujuscunque sortis, fortune, nationisve fuerint, modo hanc assumant, assumptam teneant, tentam conservent et amplificent, ad firma-

mentum pacis, ad clarissima beatitatis emporia facile pervenire possint, cum non sit ex fabulis aut apologationibus referta, quemadmodum sunt hec lupercalia, videlicet robigalia sacra profecto execranda, que quam vana deliramenta contineant testis est per illa sepe delusa gentilitas. Est ergo hec sanctitatis evangelice preceptio non vanitate sed veritate, non poeticis nugis sed deicis misteriis beatissime consumata.

Que cum multis et amplissimis voluminibus probe et integre habeatur, tum in hac Postilla, libro utique fidelissimo, lucidis lucubrationibus magistri Nicolai de Lyra, viri doctissimi, referto, qui his diebus per Michaelem Angier, virum eximium, novis caracteribus iterum datus est, ut tersior mundiorque ac antea inter humanos, ut sic loquar, liberius vivat et honestius conversetur. Sit igitur hec Postilla tuum enchiridion et tibi jucundissimum spectaculum, preclare domine, illi evolvendo bonam temporum tuorum partem impendas. Nam id tibi multum conducere et prodesse valebit. Etenim te non ocio jacentem nec in litteris oscitantem esse, sed sedulum imprimis et diligentem litterarum frequentatorem et attentissimum summarum rerum observatorem attente annotavi, te talem semper esse ac idem, ut semper antea, facturum nequaquam diffidere possum. Bene vale.

(N° 329 du Catalogue.)

Éloge de l'édition des « Summulæ » de Jean Le Maire, que Michel Angier, libraire de l'Université de Caen, fit imprimer en 1520 par Laurent Hostingue.

Ad tyrunculos artis dyalectices sitibundos epistola exhortativa.

Quum sepiuscule, adulescentes candidissimi, Porphirianam prefationem sim contemplatus, quam in logicas introductiones anteponere curavit, triplex questionum genus inter dyalecticos exagitari invenio. Sunt etenim altissime, quas contemplatur analyticus. Sunt secundo mediocres, quas is qui mediocriter est eruditus introductionis modo scrutari nititur. Sunt tandem infime, ad quas capessendas totis nervis improbisque laboribus pertinax contendit sophistes. In postremis eruendis vir utique acerrimus magister Joannes Major, Scotus, sacrarum litterarum disputator et doctor non parum excercitatus, sui studii non minimas partes impertiri non erubuit, quo fit ut imprimis in tali arte sit connumerandus. Qui, post priorem, quam is ederat, editionem (ipso enim regente ex animi fecunditate eam emiserat), forte eo inscio publicatam, hanc secundam, diligentius revisam, emittere dignatus est. Qua de novo reparata, si commodo vestro consulueritis, utemini, cum primas dialectices januas ingressi fueritis, quam tamen in transcursu, ad meliora contendentes, nancisci minime contemnetis. In ea enim sophismatum chrisippearumque questionum maxima est ubertas, quibus si ad mensuram, non annos totos consumendo, vacaveritis, nihil mali futurum expectabitis,

et que probanda erunt comprobabitis, que vero dissuadenda diffitebimini. His etenim mediis sagaciores promptioresque eritis effecti, idemque Major inter ceteros delectus satis erit sufficereque dinoscetur, cui vestrum in hoc convertatis studium. Nam, ut verum fatear, in talibus sophismati[bu]s annos consumere bonos, postpositis vere philosophie altioribus questionibus, signum esset potius ruditatis et crasse ignorantie quam sane intelligentie. Quis enim ambigit longe digniora perdiscenda superesse ad que peripateticorum princeps Aristoteles divusque Severinus Boetius vos advocant ? Anne potius hos judicabitis emulandos, quidni si in viros doctos evadere curaveritis ?

Et quia in hac Cadmea universitate, omnium bonarum litterarum cultrice, hujusmodi voluminum vix competens haberi potuisset numerus sine immoderata pecuniarum exhaustione, favore ductus, Michael Angerius, ejusdem universitatis bibliopola et fautor humanissimus, non instar lucrionum nummos affectans, sed omnibus studiosis sua dexteritate prodesse desiderans, eadem de quibus meminimus volumina, quasi de novo confecta, imprimenda curavit, non sine magnis expensis. Quod ut fidelius certiusque fieret, virum in arte cusoria solertissimum Laurentium Hostingue ad id efficiendum elegit ; nec adhuc contentus, emendatorem adhibuit qui singulis diebus dicto operi interesse vigilanti animo contendit, qui (si quippiam in exemplari esset perperam efformatum aut formulariorum inscitia male digestum) ad limam pro viribus revocavit, nihilo de sententia authoris immutato. Nec ab re id factum voluit. Erant enim ex calcographorum imperitia errata supra bis mille in jam dicto exemplari, commissaque forte fuissent per nostros formularios totidem, aut,

quod facile crediderim, plura, nisi repullulantia adempta fuissent. Ea enim et tanta ducuntur dicti formularii celeritate ut eis constitutum premant numerum quod nullis precibus ad correctionis expectationem remorari queant. Quas ob res, dulcissimi juvenes, non miremini neque egre feratis si inter legendum nonnullas, licet raras, offenderitis depravationes.

Adhibitus est insuper textus Petri Hispani suis in locis insertus, non minori diligentia a depravationibus vindicatus, et hoc ut querimonie sit nusquam relictus locus, quem certe textum, paucis demptis, ex Aristotele, Porphirio et Boetio fere totum desumpsit, stilo tamen eorum commutato. Petri enim stilus trivialis est, neque ejus tanta quanta eorum est majestas.

Neque quemquam vestrum lateat textum quem Suppositionum dicunt ceterorumque parvorum logicalium a nobis esse intermissum, quum hac in tempestate eundem nauci faciant ac flocci pendant omnes qui dialectica in arte parumper profecerint. In his enim videtur cujusdam peregrini adventiciique dogmatis innovator, ut et in locis nonnullis quibus sine duce locutus est, que tamen omnia peritiorum relinquo judicio.

Valete et litteras bonas totis viribus excolite.

(N° 246 du Catalogue.)

Dédicace par Thomas Le Métayer, du Neubourg, d'une édition du « Cura clericalis », datée de Caen le 23 mars.

Thomas Meterius. Novoburgensis. ad reverendissimum magistrum nostrum Guilielmum Supremi. sacre pagine sanctissimum professorem Dimensem. ordinis Predicatorum. Epistola nuncupatoria ac extemporanea.

Antiquis litterarum monimentis relictum est. prestantissime domine. amicitiam tanto in precio a viris, presertim bonis olim habitam fuisse...

Hoc igitur cum diu ac multum totis animi oculis pervagatus essem. te unum pre ceteris. qui a me longe absunt. sola nominis celebritate michi notum. delegi. cui potissimum hanc nuncupatoriam epistolam notatim devoverem. Visa est certe ea ad hoc exequendum munus opportuna ansa quam michi nuper obtulit Joannes Macetus. Redonensis librarius. cum ad me per Laurentium Hostinguum. nostratem calcographum. aureum hunc libellum de Cura clericali a nonnullis labeculis vindicandum tradidisset. illum certe cum ego lectitarem. dispunctorio calamo multa verborum monstra subegi. et ad pristinum (quoad potui) nitorem restitui. atque restitutus ita michi placuit ut eundem haud tibi displiciturum confiderem. Tu velim. cum a rebus seriis erit ocium. legito. et confines tuos litterarum cultores. in sacris rebus maxime initiandos. ad hunc revolvendum libellum. ad hanc, inquam, Cle-

ricalem curam, non parum illis utilem, adhortator. Sed vale faustiter ac bene. Cadomi, x kalendas aprilis.

(N° 132 du Catalogue.)

Vers par lesquels Robert Buisson dédie un abrégé de Grammaire à maître Jessé Godet, conseiller au parlement de Rouen (1), *qui avait fait la gloire de l'Université de Caen.*

Roberti Dumi ad egregium spectabi‖lemque virum magistrum Jesse Godetum, su‖preme Rothomagensis curie senatorem ‖ meritissimum, Carmen.

Conscriptos inter patres celeberrime consul,
Clarus es et cunctis anteferendus avis,
Publica que dudum volitabat fama per orbem,
Ardua tollendo nomen ad astra tuum,
Haud parvum sumens augmentum crescit in horas,
Ut scandente solet crescere sole calor.
Quod sis ad tantos sic sublimatus honores,
Prudenti ingenio gratulor ipse tuo.
Usque adeo a teneris studuisti fervidus annis,
Sic placuit juris lectio cesarei,
Ut socios omnes transcendens tramite longo
Gloria gymnasii nunc Cadomensis ades.
Felix nunc Cadomus pro te nunc gestit alumno,
Et Normana simul tota triumphat humus.

(1) M. Ch. de Beaurepaire veut bien me faire savoir que Jessé Godet fut reçu chanoine de Rouen le 17 mars 1522 (v. st.) et qu'il mourut le 17 août 1528.

Erudiendo tuos dociles clarosque nepotes,
Hunc tenuem strinxit nostra Minerva librum.
Hic ad te properat, quamvis pannosus et asper,
Hic poterit laribus tutior esse tuis.
Sumito nostra igitur placido munuscula vultu,
Hec sine conspectum parva subire tuum.

(N° 154 du Catalogue.)

Épître de Jean Roger à Guillaume Le Rat, pédagogue d'Avranches.

25 septembre 1523

Johannes Rogerius Corneriacus, Guillelmo Rato, Abrincee pubis erudiende vigilantissimam gerenti provinciam S. P.

Pretextate facundie viros, solertissime gymnasyarcha, lepidas musarum camenas semper laudasse cognovimus. Quo fit ut castissima Fausti Andrelini, nostre tempestatis poetarum clarissimi, disticha non minus facias quam Homeri poesim quondam Archesilas aut Xenophonta Scipio Aphricanus. Revera ea sunt que Tulliaco redimita lepore, rectos hominum mores componere docent; huberrimus enim est in eis et variegatus dicendi campus, cujus adipato pubis Abrincee orexim satiare curasti edulio. Et, ut michi Angerius ille, hujusce Cadmee Lutecie archetypus diligentissimus, tibi haut vulgari amore conjunctissimus, retulit, Faustine lectionis adhuc sitibundos milites irrigare satagis. Unde quem te dixerim preter virum heroica virtute institutum, utpote qui tam anxie circa

lympidissima virtutis enigmata versaris? Nihil sane in eis iluxile, inconditum, loripes aut excuteratum, sed omnia equissimo amussis trutinamine castigata leguntur. Hec igitur, moratissime professor, novitiis Pallados alumnis auspicari haud te peniteat. Vale. Datum hoc in museo Sylvano, anno a parthenopeo enixu sesquimillesimo vicesimo tertio, septimo calendas octobris.

(N° 21 du Catalogue.)

Épître de Robert Buisson, de Lisieux, adressée à maître Étienne Fernagut: il expose sa méthode d'enseignement; il vante les « Elegantiæ » d'Agostino Dati, qu'il oppose aux livres barbares et surannés; il nomme plusieurs de ses élèves et rappelle qu'il a soumis ses vers à la censure de Josse Bade.

Robertus Dumus Lexoviacus, magistro Stephano Fernaguto, generose pubis hujusce regionis Normannice moderatori prudentissimo, salutem P. D.

Quemadmodum exquisitiores epulas, lautiores cibos, ferculis grossioribus aut minus arte paratis anteponimus, vir plurima laude, ut pote qui alendis corporibus sunt magis conducibiles, sic et disciplinas meliores barbaris insulsisque libris preferre debemus, presertim a pueritia. Nam quo primum imbuta est rudis illa etas, tenacius heret oblivioneque aboleri non potest. Quocirca diligenter attendere oportet ut quod in corporum cibatione fit, id quoque in doctri-

narum traditione recipiatur. Nam, ut lacte primo pueri, dehinc tenerioribus quibusdam cibis, demum durioribus aluntur, ita, postquam preceptoribus traduntur erudiendi, levia illis primo quedam rudimenta, post gradatim, cum firmior creverit etas, graviora quidquam litterarum precepta ministrabuntur. Sic in erudiendis adolescentibus qui nostro committuntur moderamini facere solemus, prudentissime juvenum institutor.

Nam primum postquam levioribus facilioribusque grammatice preceptis sunt imbuti, ad ardua magis paulatim eos erigimus, et ut nonnullos nominatim recenseam, hoc pacto Joannem de Sancto Germano, sic Petrum Pirum unacum Jacobo Ricardo multisque aliis instituimus. His etenim, postquam aliqualia jecerant grammatice fundamenta, Dathi Senensis, authoris quidem tersissimi, Elegancias auspicati sumus, ab his cuncta que per exactam diem vel etiam per multos dies illi didicerant diligenter audientes, ac tanquam injuncta[m] cujusdam villicationis rationem exigentes: debet enim curiosus preceptor scolasticos frequenter interrogare, tum quoque sabbato totius dictata hebdomade repetere viritim, sic enim et citius et facillime quisque proficiet. Quantam vero parient utilitatem adolescentulis hec dicendi precepta fugit neminem. Quid enim ipsis utilius? Quid ut disertiores evadant est magis necessarium? Superioribus diebus nostros in eundem Dathum versiculos, quos te indulsore fecimus, lime commisimus Ascensiane, ut, his suum celum admovens, aspera et vacantia resecet, curta nimis prolonget ad perpendiculum. Vale.

(N^os^ 137 et 138 du Catalogue.)

Vers dans lesquels Pierre des Prés recommande à la jeunesse la lecture de l'opuscule d'Agostino Dati, arrangé par Robert Buisson et par Guillaume Gueroud (1).

1525

Petri de Pratis ad juvenes artis dicendi cupidos.
Exhortatio.

O juvenes manibus studiosi plaudite vestris,
Plaudite, pulchra pius carmina Dumus habet.
Carmina Dumus habet, multos optata per annos;
Carmina rhetorico plena colore dedit.
Plaudite, magna labor vobis dabit ocia parvus,
Et poterit votum lingua referre suum.
Tanta quidem redimunt juveniles dona labores,
Ipsaque sub memori pectore fixa manent.
Quas meruit grates experto solvite Dumo,
Munera qui docte Palladis ampla dedit;
Vosque vices equas Gueroaldo solvite nostro,
Themata qui facili gallica more dedit.

(Nos 137 et 138 du Catalogue.)

Vers adressés par Blaise Loye à Jean Fourré, chanoine de Lisieux, pour recommander le travail de Robert Buisson sur les « Elegantiæ » d'Agostino Dati.

Blasii Loye ad magistrum Johannem Fourré, Lexoviensem canonicum, preclarum Apollinis alumnum. Epigramma.

(1) A la fin des deux éditions des *Elegantiæ* d'Agostino Dati, cataloguées sous les nos 137 et 138.

Docte salutiferas scrutari Peonis artes,
Dumo e florifero pharmaca culta lege.
Cedrino segnes curat medicamine linguas,
Quas pannosa gravi vulnere lesit anus.
Lesit anus nostre jam dudum semina messis,
Quam bonus hic Dumus protegit atque fovet.
Nosse Dathi niveis flores signare lapillis
Nunc superest, qui non thura sabea timent.
Talia Castalidum debentur carmina turbe,
Talia Jodocus (1) carmina noster amat.
Ergo age, mansuetas raptim percurre sorores,
Atque tuis musis adde leporis opus.
Vale.

(N° 137 du Catalogue.)

Épitre adressée par Guillaume Gueroud à son ancien élève Jean Le Menestrel, étudiant en droit romain. Il lui dédie son édition des « Elegantiæ » d'Agostino Dati, contenant les exemples en langue vulgaire que ledit Jean Le Menestrel avait recueillis, sous la dictée de son maître. Il rappelle avec quel soin il avait rejeté de son enseignement les livres barbares qui empoisonnaient l'esprit de la jeunesse.

Guillermus Gueroaldus magistrum Johannem Le Menestrel. Cesarei juris studiosissimum. plurima impertitur salute. Superioribus annis Portianus, pater

(1) Le célèbre imprimeur parisien Josse Bade.

tuus, qui et divitiis et prudentia plurimum valet, te michi in primis litterarum erudimentis olim commiserat educandum, mi Johannes lepidissime, isque pre ceteris a me summo exoptaverat desiderio ut, quantum per me fieri posset, ea latinitatis jaceres fundamenta, quibus solidioris discipline structura in futurum tutissime posset assurgere : cujus voto morem gerere studens, auctores barbaros ac triviales, quibus juveniles passim inficiuntur animi, abs te volui prorsus eliminandos, eos tibi consulto deligens quibus et doctior fieres et elegantior, imprimis autem Augustini Dathi Senensis Elegantias tibi interpretandas suscepi, quarum pulchritudinem simul et utilitatem, presertim ad bonas litteras aspirantibus, si quis non agnoscit quid sit pulchrum, quid utile, in disciplinis sese ignorare fateatur necesse est. Has igitur Elegantiolas, venustissimo decore conspicuas, tue etatis tenere tunc rationem habens, quam potui familiarissime tibi elucidare, immo ad os usque prebere, constitui. Inter legendum autem nonnulla exempla vulgari themate expressa, ut ludi magistris mos est, exierunt, que, me dictante, celeri calamo diligenter excepisti. Et quoniam non obscuro didici experimento ea, quantulacunque sint, tibi adhuc puero, olim non nichil conduxisse, spero fore ut litterariis adolescentulis non minus afferant utilitatis quam vulgaria quedam atque penitus absurda que potius dediscenda quam discenda forent. Tibi igitur hec puerilia nuncupo rudimenta, mi Johannes amantissime, cujus puerili labore atque industria effectum est ut tenues non evanescerent in auras. Feliciter vale.

(Nos 137 et 138 du Catalogue.)

Choix des Exemples français (Themata vernacula) *que Guillaume Gueroud avait ajoutés aux Elegantiæ d'Agostino Dati.*

Fol. a II, v°: Le roy de France très chrestien Loys XII de ce nom a faict de grans biens en Normendie...

Fol. a IV: Les hommes de lettres sont fort tenus à ceulx qui impriment les livres.

Fol. b II: Picus Mirandula, très excellent philosophe et très excellent orateur, avoit souvent en la bouche une sentence fort utile...

Fol. c I: Quant je allé premier à Paris pour estudier, mon frère alla à Caen, et mon père alla à Lion en marchandise, et ma mère alla à Romme par devotion...

Fol. c II: Charlemaine a sourmonté tous les roys de France en faictz d'armes, mais Françoys I de ce nom passe les aultres en prudence et equité.

Fol. d II, v°: Il est de coustume, quant on benist le lict des nouveaulx mariez, que le prestre baille ung morceau de pain party en deulx au marié, affin qu'il en baille la moitié d'iceluy à sa femme, et l'autre il la retienne pour luy.

Fol. d III, v°: J'ay ce jourd'uy passé à pied la rivière qui passe parmi la ville de Caen.

Fol. f IIII: Au temps que regnoit Loys unziesme le peuple estoit fort molesté de succides.

Du temps que George d'Amboise estoit legat en France, Normandie a esté eslevée en grans honneurs.

Fol. g III: Il en y a plusieurs en Normendie qui ont nom Guillaume.

Fol. g IIII, v°: En la journée de Frenoue, entre Charles roy de France et les Veneciens, il y eust grant meurdre faict de Veniciens, mais il y demoura bien peu de Françoys.

Fol. h I, v°: Il est temps de partir de ceste ville de Caen le premier jour de mars, au moins le segond ou tiers, pour estre au consile de l'église gallicane, lequel sera célébré à Lyon le XXV jour du dict moys: car qui attendroit au septiesme jour il seroit bien tard.

(Nos 137 et 138 du Catalogue.)

Lettre de Guillaume Marès, de Lisieux, à maître Pierre des Prés, pénitencier de Lisieux, pour lui expliquer dans quelles conditions avait été préparée une édition des « Precepta elegantie latine » d'Agostino Dati.

1525

Venerabili admodumque conspicuo viro domino ac magistro magistro Petro Pratensi, theologo sapientissimo necnon Lexoviensi penitentiario pervigili, idem Guillelmus Marès Lexoviacus, S. P. D.

Non abs re, disertissime vir, Fabius ille Quintilianus, etc.

Habent itaque, ne alio divertam, juvenes tirunculi patentissimam perdiscende illius artis occasionem, qui, quantumvis plebeio aut prorsus interprete adhibito nullo, rem ipsam leviusculo sudore comprendere

queunt. nec se tutabitur. quamvis proletarius quispiam. quod Fabii quod Ciceronis ceterorumque. qui parvo non emuntur, comparandorum voluminum, utpote quod cum numi deficiant, nullus sit locus relictus, quando quidem tersissimus Augustinus Dathus. divite utriusque supellectile dotatus. veluti fragrantis suaviloquentis promptarium quoddam. rhetoricis scatens coloribus et pigmentis, singulas venustatis preceptiones complectens, in promptu venalis adest. Quem viri nostrates Gueroaldus et Dumus. viri. inquam. ita me Deus amet! arte non minus quam facundia insignes. tum carmine, tum themati[bu]s domestica lingua subjunctis. moxque in latinum splendorem traductis. non parvis. uti credere par est, lucubrationibus captu faciliorem perspicuumque magis reddiderunt. Quem itidem Michael Angerius, Cadmei gymnasii bibliopola fidissimus, amicitiaque non vulgari tibi conjunctus, deformi litterarum pariter et vocabulorum quarundam inversura turpificatum, severiore censura eluendum, obelisco notandum, ac demum typographie fideliori-bus prelis recudendum commisit. Perlegi itaque et expungendo quod deforme fuit instauravi. quo. integriore subornatus toga, liberius prodeat in apertum. Vale, vir sapientissime, et me utitor ut voles.

(N° 138 du Catalogue.)

Vers adressés par Guillaume Marès à Foulque Costard, aumônier de Jean Le Veneur, évêque de Lisieux.

1525

Ad litteratissimum virum magistrum Fulconem Costardum. piarum largitionum reverendi domini Lexoviaci antistitis dispensatorem fidelissimum. G. Marès congratulatorium hexastichon.

Gratulor eximio quod sis cumulatus honore,
Et bene succedant prospera cuncta tibi.
Dii superi faciles, docte nimiumque camene,
Talia dant famulo munera digna suo.
Docte diu Fulco vivas faustissimus, atque,
More tuo, meme supplico semper ama.

(N° 138 du Catalogue.)

Pièce de vers et épître dédicatoire mises en tête d'une édition de l'Art poétique d'Horace par David Jore, de Condé-sur-Vire.

15 mai 1526

David Jorius. Condetanus Subviriacensis. Sylvanam juventutem. bona indole radiantem. multa impartitur salute.

Prodigiosa (nephas ingens) Cretea propago
Ocius adversos tendat ad antipodas.

Ausonios vates symmetria justa perornat,
Et mixtum fugiunt membra decora genus.
Tu veteres spernas voces, ut navita saxum,
Ne pereas cecis periclitatus aquis.
Accius adjungens scariosa vocabula durus,
Pacuviusque senex verba canina petunt.
Ignotos fugias extenso robore calles.
Visa sit in dubiis semita trita viis.
Vos igitur, juvenes, speciosas carpite voces,
Atque sybillinos, oro, videte dies.
Cervinos vivatis in annos,
Candidi adulescentes.

David Jorius, Condetanus Subviriensis, Roberto et Ricardo Du Fay, adolescentibus ingenuis probisque moribus perornatis, S. D. P.

Sacre poeseos, ingenui adulescentes, Ovidius ille poeta inter proletarios vexilarius minime adscribendus, decimo quinto Methamorphoseon, mortales quo gloriam ac phamam immortalem adipiscantur adhortari videtur....

.... Quocirca, spectatissimi bone indolis adulescentes, ut ad bonas litteras, quibus fidelissima comes et virtus et gloria annectitur, aspirare non dedignamini ; acerrimum stimulandi calcar adhibet patruus vester apud Rothomageos amplissimo fungens magistratu, qui eque anxie de vobis bonis preceptis imbuendis curat ac de Horatio pater, cujus verba sexta satyra ponuntur :

Ipse mihi custos incorruptissimus omnes
Circum doctores aderat ; quid multa ? pudicum,
Qui primus virtutis honos, servabat ab omni
Non solum facto, verum opprobrio quoque turpi.

Multos autem annos apud majores moris fuit ut parentum suorum studia filii insequerentur, ac, si possent, majora efficerent....

Nihil ultra, candidi fratres, dicendum habeo, nisi ut bonis litteris impalescatis nostrique memores in posteros dies sitis.

Valete. E cubiculo nostro musei Nemorei, anno virginei partus millesimo quingentesimo vigesimo sexto, ad idus maias.

Vivite Metello feliciores, nestoreos attingendo dies.

(N° 221 du Catalogue.)

Épître de Guillaume Le Moine de Villedieu, pour dédier son Dictionnaire à Jean Le Fèvre, bourgeois de Rouen, dont le père, par son habileté comme fondeur, s'était rendu célèbre dans toute la France et dont l'un des chefs-d'œuvre était la grosse cloche de Saint-Étienne de Caen.

Vers 1527

Gulielmus Monachus de Villa Dei, Johanni Fabro, Rotomageo, salutem.

Epithoma dictionum, ex plerisque decerptum authoribus, presertim ex Calepino et Nebrissensi, auxi et correxi, cum erroribus scaturiret prius. Quod nunc ad te mitto, mi Joannes Faber, quum (1) videlicet

(1) L'édition porte *q* avec un signe d'abréviation.

Nicolaus Faber, civis Rotomageus, pater tuus, cum mihi tum patrie mee dilectissimus sit. Nam et ipse domui fratrum meorum, presertim majoris Pierii Monachi et minoris Pierii Monachi, quos loco patrum jure semper habui, perquam familiaris fuit. Fuerunt etenim ambo, quandiu vixerunt, erga patrem tuum tum fidelitate tum familiaritate conspicui. Accedit ad hec rursus quod pater tuus Raulinum Galterium, de Villa Dei, cognatum meum, singulari amore prosequitur, qui est patrie unicum firmamentum, tanta sane est illius erga omnes providentia, tam clara illius erga patriam benevolentia. Hic autem te, mi Joannes, abunde diligit, non secus porro quam suum germanum Oliverium Galterium, canonicum sub devota Divi Augustini regula agentem, qui certe, ob presignem morum honestatem et scientie claritatem, magnum ornamentum sanguini meo materno existit (erat autem genitrix mea Michaela Galteria), qui et ipse Rotomagi a paucis diebus habitabat lares patris tui. Cum igitur tu paterque tuus et tota familia tue gentis, cum mihi tum genti mee dilecti habeamini, certandum tibi nunc est, set et certe laborandum, ut litterario ludo prestabilis fias etiam in hac etatula in qua nunc es, quemadmodum pater tuus erario artificio clarus per totas Gallias evasit, quod certe testatur campana ea que in magno Divi Benedicti cenobio apud Cadmeos est. Ergo enitere ut litterarum bonarum et ingenuarum insignis cultor et sis et dicaris. En silvam vocabulorum habes, et si non sat emunctam, utiliorem tamen quam antea erat esse adsevero. Genera tum nominum tum verborum, cum prius defuissent, adposui; errores innumeros repurgavi; que huc usque delituerant dictiones ex electissimis auctoribus supplevi. Jam vero

olim ad dictionarium Januensis. quod vocant Catholicon. omnia ferme ex receptissimis libris collegeram vocabula. Quod sane opus, ne jam in lucem prodierit, prepedierunt tot per Gallias imminentis belli eventus. Nunc vero quadraginta libros adversus sophistas elaboravi. et hi nunc imprimuntur. et mox in lucem prodibunt. in quibus grammaticos logicis, logicos rethoricis conciliare contendi. Ad hec, mi Joannes, volumina, cum ad majores annos provectus fueris, te divertisse aliquando fortassis non erit tibi inutile nec moribus dissentaneum nec a studiis alienum. Vale et litterarum ingenuarum quoad vixeris memor esto.

(N° 294 du Catalogue.)

Pièces de vers et lettres qui sont en tête de l'édition de la Morale de Jérôme de Hangest, publiée par Michel Angier.

1529

Guilielmus Ratus, Abrincinas, religioso viro fratri Bertrando Johanni, Montis Deici, Premonstratensis ordinis, professori, in Christi philosophia licentiato | oppido quam merito, in sequentis encomium | operis.

Ogdoasticon.

Qui claras sophie partes suavemque cothurnum
Percupis et sensus visere Palladios,
Huc celeres vertas oculos geniumque manumque,
Quo superos poteris doctus habere modos.

Grandis adest cunctis modica thesaurus in archa,
Quo facile Creso ditior esse potes;
Bellorophoneos pandit reserare meandros,
Auspice quos vaffer fraude sophista gerit.

Guilielmus Ratus, Abrincinas, integerrimo viro Michaeli Angerio, amico suo opido quam fidelissimo florentissimique generalium litterarum Cadomensis emporii bibliopole S. D. P.

Germane quodam amicitie haud quaquam vulgaris glutino iterum atque iterum provocat me tua benevolentia, amicorum charissime charissimorumque fidelissime, ut aliquo vel tum modico. quod aiunt, encomio paradisiacam Christi philosophiam in hujus frontispicio libri eo prosequerer. quo vel hoc opusculum, ab emunctissimo callentissimoque auctore prosiliens, tuis rursum typis excusum, paulo momento gratius foret....

Vale corculum meum. Promptuarie, Cadomi, ad kalendas martias, anno a Parthenopeo enixu supra nonum et vicesimum sesquimillesimo.

Reverendo patri ac domino domino Johanni Ferey, Montis Deici meritissimo abbati, cum devota cum sancta Premonstratei ordinis relligione perornato, fidelissimo Mecenati suo, frater Bertrandus Johannes, ejusdem ordinis professus, cum perpetuis obsequio et obedientia, salutem exoptat felicissimam.

Aurea Tulliane lingue sententia, qua Murenam, omnium et morum et virtutum quadratissimum exemplar, pastor dignissime, in oratione auspicato protulit irreprehensibilem, meam ad memoriam usque perducta, cujus tenor te multo magis quam Murenam ab

instituto tum vel maxime primevis comitiis inexcogitatis extollendum laudibus me compulit relaturum *etc....*

Vale, omnium candidi Premonstrati decus. Ex Cadmea universitate, VI kalendas martias.

Geraldi Durandi, Constantinatis Vicellensis, ad quemlibet juvenem moralis philosophie cupidum, dodecastichon.

Quisquis es, o juvenis moralis nosse peroptans
Dogmata Socratico que latuere sinu,
Sepius Hangesti celebres evolve libellos,
Qui docto Herculeas pectore vincit opes,
Si qua prius steterat generoso in corpore labes,
Hanc lepidus facili dispulit arte Ratus.
Hic Ratus, Aonie quem nutrivere sorores,
Quem superis gratum pagina sacra facit,
Immodicos docili subiit pro pube labores,
Inter Abrincigenas maxima phama viros.
Sepius ergo graves Hangesti volve libellos:
Magna Cleantee commoda frugis habent.

Ejusdem ad eundem sapphicum carmen.

Ille moralis Sophie repertor,
Clarus eternis Socrates diebus
Splendidis fertur rapuisse tantum
Lumen ab astris.
Nam quid humanas poteris per artes
Consequi preter populi favorem?
Moribus claris poteris faventes
Noscere divos.

(Catalogue, n° 201.)

Lettre de David Jore, de Condé-sur-Vire, probablement principal du collège du Bois à Caen, pour recommander le Dictionnaire de Guillaume Le Moine, de Villedieu.

7 février 1530 (n. st.)

David Jorius Condetanus Subviriacus Guielmum Monachum Villadium. preter humanas litteras theologica disciplina preditum, salute impertitur.

Cum subinde ad locupletandam dicendi supellectilem, quasi refertum quadam divite rerum copia penu. vocabularium rudibus tenuibusque ac ferme infantilibus ingeniis conducibilem, totis (quod dicunt) pedibus manibusque exquirerem. vir bonarum litterarum patrone invincibilis, multis identidem ob mentis oculos objectis, hoc lexicon, tua industria tuisque vigiliis tum locupletatum. tum castigatum, tum illustratum, (cum Cadmi degeres) non pessundari mihi visum est, quippe cum haud difficilem juventuti ad bonas litteras viam prebeat. At sciolus quispiam alia opera magis frugifera defecatioraque nusquam non vilioribus magisque abjectis, nisi ab his qui lolio victitant, preponenda esse exclamabit. Illi autem vel citra morule quantumvis quasi victus herbam (ut in adagio est) porrigam. Non tamen adeo gloriandum est hoc opus (quo licet alia excellant) aut in situ delitescere aut quovis angulo tineas depascere. Non peregrinantibus via et compendiaria et facilis eligenda est? An ab aliquo mare navigaturus magis placabilem Neptunum effugit ? Fabium sane pueris vel optima queque ab ipso statim infantie exortu propinanda

contendit. A quo invitus deficere cogor. Siquidem apud nos ingeniorum infelicitatem quis non videt? Quis enim litterature proceres heroasque ante fere decem annos in propatulo hic excutiendos profiteri ausus est? Quanta barbarie, Deum immortalem, nostra Cadomensis academia squalebat! Emoriar si quid latinum expostulabatur. Quintiliani seculo summo honori bone littere dabantur, utpote cum felici Minerva ingenia mentisque dexteritas fecunditasque dotare[n]tur. Hic tamen nuper, quasi squamis ex ingeniis abstractis, dextro numine aliquatisper bone littere reviviscere et quasi e tetro carcere prodire vise sunt. Quod sydus obest? Qui planeta? Que terra? Quod celum? Sola litteratorum penuria quibus indigemus, quorum studio germana geminaque doctrina puerorum ingeniis, eradicatis rusticitatis spinis, implantaretur sereturque, nobis damno est. Iis autem si excoleremur ab istis expellerentur. Que luscinia obstrepere pice garritus patitur? Quis litterarum candidatus plusquam aniles nenias equo animo ferret? O utinam Dorpiano consilio uteremur, quo Lovanii in pedagogio Liliano, explosis sophistarum deliramentis, Plautinus lepos ab exilio revocatus est! Nunc apud tum Britannos tum Germanos bone littere florent; apud nos vero quis latinus? Nostris primatibus hanc infelicitatem impingere merito possumus omnes. His sane educandorum vel canum vel equorum admotis magistris in tali arte peritissimis sola cura impenditur. Ingenui adolescentes, quorum ut bonis cum litteris tum moribus ab ipsis increpundiis integre imbuantur parentibus studii nihil est, misere primos annos conterunt. At frustra surdis auribus inculcamus hec : nam asinus, ut aiunt, stramen mavult quam aurum.

Sed ut unde digressi redeamus. hoc opus tuo marte adauctum. cui epistolium tuo nomini nuncupatum dicatumque a te obnixe efflagitamus acceptum iri. summo conatu pueri revolvant. Vale Cadmi, e pedagogio Silvano, anno a Christo nato M. D. XXIX. septimo idus februarias.

Vivas Nestoream etatem. litterarum decus, Davidis tui memor!

(N° 295 du Catalogue.)

Harangue adressée au premier président du parlement de Rouen par Pierre Lalongnei, docteur en droit civil et en droit canon, au nom de l'Université de Caen.

Petri Lalongnei. utriusque juris doctoris. ad prothopresidem Rothomagensem. nomine Universitatis. oratio cum salute.

Decebat. prothopreses equissime. virum majore facundia atque doctrina preditum in tue majestatis conspectu verba facere. Verum preclarissimi rectoris jussus et majorum me coegit auctoritas. et tue celsitudinis fiduciam prestabit explorata benignitas.

Laudant viri sapientes et pre ceteris rebus omnibus vehementer extollunt justiciam. libertatem et tranquillitatem. cum nihil justicia sit in terris prestabilius. nihil libertate carius. nihil tranquillitate jucundius. que mortalium genus maxime tuentur ac mirifice exornant. Summo itaque exultamus gaudio ac cordiali

afficimur animorum leticia, quando, divina dispensante largitate, datum est ut presentem intueamur tuam majestatem, id est equissimum hujus patrie moderatorem, totius populi singulare presidium et reipublice stabile firmamentum. Quo imperante, dominatur justicia, viget libertas et ubique gentium summa florescit tranquillitas. Quid ultra foraneus rex Argivorum, sexcentis ante bellum Trojanum annis, suis legibus contulit Argivis? Quid Mercurius ter maximus Egyptiis? Quid Licurgus, Apollinis oraculo, Lacedemoniis? Quid Solon sapientissimus, post Cecropen Atheniensibus? Quid, inquam, Romulus sive Quirinus et Numa Pompilius Romanis? Quid ultra denique Pharamondus, Macomiri *(sic)* filius, sua lege salica contulit Gallis? Profecto, cum plus sit leges exequi quam eas condere, non modo equalia, verum potius longe majora, hac tempestate nobis conferre probaris, dum unicuique jus suum tribuens cunctos et libertate et tranquillitate donas.

Quocirca hec alma Cadomensis achademia, unica tui imperii alumna, tanquam filia patrem venit exoratura, ut, qua polles auctoritate, eam in sua libertate ac privilegiis conservare, et a regia majestate, apud quam plurimum vales, dignissime preses primarie, aliquam dotem maxime in nominationum usu, oportunitate data, obtinere digneris. Quod si, ut speramus, feceris, altissimum pollicemur nos pro tua majestate jugiter oraturos. Dixi.

(N° 161 du Catalogue.)

Épitaphe de Jean Gobé, syndic de l'Université de Caen.

Epitaphium magistri Joannis Gobei, gymnasii Cadomensis syndici, authore Davide Jorio Condetano Subviriaco.

Hic gressum sistas summa pietate, viator;
Non tamen hinc abiens gaudia mente feres.
Nam jacet in gelida Gobeius rupe poeta,
Orator doctus, denique grammaticus.
Anxia per longum ploravit Roma Catonem;
Flebit Gobeium Cesaris alta domus (1).
Pompeium Caius deflevit, flebit et hostis
Gobeium: patrie gratus uterque fuit.
Flete, viri; lugete, senes, ploraque, juventus
Flumina de tepido fundite larga sinu.
Nestoreis siquidem periit dignissimus annis
Gobeius, patrii gloria clara soli.
Obsequiis Cadomo semper conjunctus amore,
Cautus erat, scole deditus ipse fuit.
Lis erat in clerum Cadomo vesana potentem,
Cujus onus subiit provida cura viri.
Consilium regis per tempora longua sequutus
Francisci, nusquam deffuit officio.
Aura (2) sue nusquam decoxit credita cure;
Nummorum custos ille fidelis erat.
Sobria mensa fuit, luxus pertesa superbos;
Non facit ad fidos crapula multa viros.

(1) Les latinistes voyaient alors dans le mot *Cadomus* une contraction des mots *Cesaris alta domus*.

(2) L'édition porte *Aera*.

Mane salutatum quos profore sciret, adhibat ;
Argus erat ; timuit cautus (1) ab hoste sibi.
A nigris doctus distinguere candida vixit.
. . . . . (2)

(N° 161 du Catalogue.)

Épître de David Jore, de Condé-sur-Vire, pour dédier à Guilbert de Charpaignes, sous-doyen de Bayeux, une édition des Adages d'Érasme.

Magistro Guilberto de Charpaignes, longe observando viro tum doctrina tum virtute absolutissima, subdecanoque ac canonico Baiocensi regularissimo, David Jorius Condetanus Subviriacus, tanquam patrono cliens, S. P. D.

His vel in primis mortales devinciuntur, vir amplissime pariter ac integerrime, qui nullum non tempus ad pietatem juxta ac religionem, non fuco pretextuve simulatam, sed vere christianam, nedum rempublicam civitatis augendam conservandamque, anxie simul et accurate contendunt. Siquidem propemodum germanus Dei optimi maximique cultus, eorum qui, vel maxime quasi aerei muri, ejusdem hostibus impetentibus, vel quomodocunque eum subruere molientibus, obstare debuissent, vitio non minus quam culpa

(1) *Cantas* dans l'édition.

(2) La fin de cette pièce manque dans le seul exemplaire vu par moi de l'édition caennaise des *Adagia magna Desiderii Erasmi* à la fin de laquelle se trouve la pièce.

interiit. At vero, dextro quasi numine felicibusque auspiciis, peccatorum voragine obruta, sanctitas tandem enatavit. Quam autem gratiam iis qui jugibus laboribus anxiaque cura ei ex tam vastis impietatis undis procellisque facilem emergendi viam aperuerunt habendam esse, quam quis referret censendum est. Quis christianismi ferme explosi vindices, qui, exuta antiqui criminis pelle, novum quendam nitorem animis illinunt verius quam admovent, non colit, amat, veneratur ?

O felicem civitatem pariter ac provinciam Baiocensem, cui presulem sanctissimum (1) Dii dederunt, qui apostolicam functionem agit; optimo consilio omnia faciens, quique propediem candidis viris eisdemque inculpatis moribus circumquaque adjutus, sterili impuraque hominum turba a munere cujus conditionem honoremque deturpavit antiquavitque ac pene abolivit ejecta, pristini status reliquias colligere et ad verum exemplar reducere conatur. Nam, Hercle, nuper forte fortuna hujusce regionis multa loca perlustrans, novam tum pagorum tum urbium faciem solitumque vivendi nitorem, partim publice, partim privatim, adeo ut omnia mutata in meliusque redacta videre licet, tantum abest ut vestigia supersint, intuitus sum. Porro hujusce instituti, Deum immortalem, quam mirabilis faustam diuque desideratam rationem tibi acceptam referimus omnes! Quippe perinde ac solem, prorsus tenebras effugantem, aurora preit, ita tu, tanquam lucerna ardens et splendens, quasique Mer-

(1) Il s'agit de Louis de Canossa, évêque de Bayeux de 1516 à 1531, qui, à peine monté sur le siège épiscopal, donna à Érasme une rente de 200 ducats. V. *Gallia christiana,* t. XI, col. 385.

curius summi Dei, hanc felicitatem dexteritatemque predixisti. Huc pertinet quod et litterature candidatos impense foves, incredibilique amore prosequeris : horum namque beneficio fit ut rudes animi instituantur, deinde depravata juventutis ingenia ad verum candoris scopum aspirent, tum demum ut statim a primo vite exortu bene imbuti adulescentuli et ne latum unguem a recta vivendi institutione aberrent. Sed unde digressi redeundum est.

Nunc igitur morum gravitati integritatique, cujus gloria impendio precellis, hoc epistolium, tuo sale condiendum, mittimus. Siquidem, cum Erasmi, inter doctos doctissimi, inter theologos antiquos facile principis (quo, bene Deus, quid unquam doctius hic sol vidit?) Chiliadas, ad orationem illustrandam simul et locupletandam majorem in modum necessarias, ab Hadriano Barlando, apud Lovanium poeta laureato, in compendiosam dicendi suppellectilem, eodem Erasmo hortatore, redactas, inspexissem, eas ad tuam dignitatem mittendas cum hoc munusculo curavimus ; cui si arriseris animo nostro satisfactum erit. Vale. Decimo calendas septembres.

(N° 161 du Catalogue.)

Dédicace du petit Dictionnaire botanique de Jean Brohon — Pièces de vers qui sont au commencement et à la fin de ce livret.

1541

Joannis Brohon, Constantinatis, ad candidum benevolumque lectorem ogdoastichon.

Quisquis Apollineam prudens consurgis ad artem,
Herbarum in primis nomina sæpe legas.
Hæc si perpaucis studeas comprendere verbis,
Hic tibi præ manibus rite libellus erit.
Quod Theophrastus habet, quod Plinius atque Galenus,
Hoc tibi tam parvum suppeditabit opus.
Multa Dioscorides nosterque Ruellius affert,
Hic quæ comperias ordine cuncta brevi.

Ad celeberrimos artis Hippocratice professores Joannem Rogerium, Joannem Huet, Gulielmum de Guette, Joannem le Corsu et Joannem Jhan, alias Lorey, Joannis Brohon, Constantinatis, epistolium.

Obstinatis ac instantibus optimi laudatique admodum chalcographi Michaelis Angier precibus motus, viri percelebres meique in arte medica preceptores observandissimi, quandam de stirpibus epitomen, quam prius Leodegarius a Quercu, vir utique doctus, in lucem ediderat, locupletiorem multoque quam antehac auctiorem, ingenioli exercendi gratia reddere curavi, tum his quæ a vobis didici, tum his quæ ex frequenti authorum, maxime probatorum, lectione decerpsi, accersitis..... Hoc igitur opusculum, viri prestantissimi, ex alieno collectum et ex alieno nostrum, hilari ac porrecta fronte suscipere dignemini, non ut vobis usui sit, quum aquila, ut est in proverbio, non capiat muscas, verum ut quantum vobis debeo facilius intelligatis...

Joannes Brohon gymnasiarchem suum, Petrum Auvray, nunc dignissimum Cadomensis universitatis rectorem, suosque syndidascalos Rodulphum Herault,

Joannem Villain et Aegidium Bigoth, viros citra controversiam, omnigena doctrina refertos, hoc tetrasticho salutat.

Ecce liber noster nostras jam currit in oras,
Qui poterit vestro vivere præsidio.
En volat, a rabido, quæso, defendite morsu,
Quem scitis vestram progenuisse domum.

Joannes Malherbeus Lectori.

Mollia dum nostræ crudelis stamina vitæ
Festinat rigida frangere Parca manu,
Cur ita per varias terras male providus errat
Forsitan et damno pharmacopola suo?
Quas, precor, Assyrius vel Arabs extremave profert
India, quas ipsi non habeamus opes?
Ecce domi nobis, quem Flora et Delius heros
Miratur, vario gramine dives ager.
Illius horrendum Lachesis mulcere furorem
Floribus et divum flectere fata potes.
Hoc fruere, et si quid dignum est mercede, colono
Gratiam ob hoc munus, candide lector, habe.

Richardus a Bono Loco, Laudensis, magistro Joanni Brohonio, viro profecto in latinis, grecis ac hebraicis literis undecunque peritissimo ac venerandæ artium facultatis decano, ogdoastichon.

Legimus agrorum flores herbasque virenteis
Quæ tua nunc, *etc.* . . . . . .

Joannes Brohon suos Mecœnates Nicolaum, Jacobum et Pancratium Louvel, viros profecto juris cæsarei

consultissimos, clarissimisque natalibus ortos, hoc disticho salutat.

Quæ, Mecœnates, vester collegit alumnus,
Pervigili studio, sumite mente pia.

(N° 81 du Catalogue.)

Chants pour les processions des Rogations et de l'Ascension, tirés d'un Processionnal d'Évreux.

Commencement du XVI^e^ siècle

Les deux pièces qu'on va lire sont tirées d'un petit Processionnal normand, de format in-quarto (1), dont la Bibliothèque nationale a récemment acquis des fragments considérables, aujourd'hui classés dans la Réserve sous la cote B. 27772. L'impression du livre est en caractères gothiques, rouges et noirs, avec notation musicale en noir sur lignes rouges. La publication a dû être faite à Rouen dans le premier tiers du XVI^e^ siècle.

La notation offre beaucoup d'analogie avec celle qu'on trouve dans un *Manuale se||cundum usum in||signis ecclesie Ro||thomagensis,* dont il existe un exemplaire, incomplet à la fin, dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux. La grande initiale du titre de ce Manuel porte le nom HOLI||VI||ER inscrit sur une banderole qui s'enroule autour du deuxième jambage de la lettre M.

Le Processionnal dont il s'agit pourrait bien être sorti des presses de Pierre Olivier, comme aussi un autre Pro-

(1) Voir le t. I, p. 308, n° 334 A.

cessionnal à l'usage des Franciscains, imprimé à Rouen, aux frais du libraire parisien François Regnault (1).

La mise en ordre des fragments conservés a fait constater la présence des feuillets 23, 26-28, 30, 31, 46, 47, 52, 53, 59-62, 66, 78-85, 87, 88, 100-104, 108, 109, 113, 116, 117, 120, 126, 129-134, 137-139, 148, 152 (?), 156-157, 159, 164-166, 168, 178-180, 183 (?), et..... (?). Ces feuillets appartiennent aux cahiers portant les signatures C, D, F-L, N-X et Z.

Le Processionnal était à l'usage de l'église d'Évreux. Au bas du premier feuillet des cahiers P, R et S, on voit, sur la gauche, la lettre E, initiale du mot *Ebroicensis,* imprimée comme signe de repère.

Les litanies du samedi saint n'auraient pas suggéré cette attribution. Dans la série des confesseurs les seuls saints invoqués sont: *Hieronyme, Audoene, Romane, Swithune.* Mais la longue antienne qui se chantait à la procession des Rogations ne peut convenir qu'à l'église d'Évreux. Les vers qui y sont consacrés à saint Taurin, à saint Landulfe et à saint Aquilin ne laissent à cet égard aucun doute et confirment l'induction qu'on était autorisé à tirer de là l'initiale employée comme repère au commencement des cahiers.

L'antienne de la procession des Rogations à laquelle il vient d'être fait allusion n'est en réalité qu'une litanie ver-

(1) En voici le titre initial et le titre final:

« Liber processionum se|cundum usum Romanum et po|tissime secundum usum Fratrum Mi|norum, diligentissime castigatum | et fructuosissime annotatum, secundum ve||rum modum prefati ordinis, ut patet in tabula. » | *(L'Éléphant de François Regnault).*

(A la fin, fol. CXII, v° :) Processionale secundum ritum Roma|ne ecclesie, et potissime secundum usum Fra|trum Minorum, castigatissime impressum | Rothomagi, impensis Francisci Re|gnault, bibliopole universitatis Pa|risiensis, in prefata universitate moram | agentis, sub signo divi Claudii, in vico || Sancti Jacobi, prope Maturinos. » In-8°, cahiers signés A-O, chacun de 8 feuillets.

sifiée. Elle se compose de 24 strophes, chacune de deux distiques, après lesquelles on reprenait en chœur le verset : *Humili prece et sincera devotione ad te clamantes, Christe, exaudi nos.*

Une autre antienne, qui se chantait à la procession de l'Ascension, pourrait passer pour une sorte d'hymne au printemps, au renouveau de la verdure et au chant des oiseaux.

Ces deux morceaux liturgiques m'ont paru dignes d'être insérés dans le présent recueil. Le second est malheureusement incomplet.

I. — In Rogationibus.

Recedente processione, cantetur hec antiphona :

1. Humili prece et sincera devotione ad te clamantes, Christe. exaudi nos.

Summus et omnipotens Genitor, qui cuncta creasti,
Eternus Christus Filius atque Deus,
Necnon sanctificans (1) dominator Spiritus almus,
Unica majestas trinaque sola Dei !

2. Humili prece...

Ipsa Dei genitrix, reparatrix inclita mundi,
Que Dominum casto corpore concipiens,
Perpetua semper radians cum virginitate,
Indignos famulos, virgo Maria, tuos !

3. Humili prece...

Angelicus cetus celi super ardua clavis
Conjubilans Domino carmine dulcisono,

(1) L'imprimé porte *sanctificatus.*

Sanctus ave, sanctus vale, sanctus quoque salve,
Nos sibi consociet et pie letificet

4. Humili prece...

Michael, et Gabriel, Raphael, et celicus ordo,
Ac patriarcharum, munera sancta precum!
Electi proceres, Johannes preco, prophete,
Per horum cara suppliciter merita.

5. Humili prece...

Petrus cum Paulo, Thomas cum Bartholomeo,
Et Jacobus sanctus nos relevent precibus;
Andreas, Matheus, Barnabas atque Johannes,
Mathias, Marcus, Lucas et altisonus.

6. Humili prece...

Cetus apostolicus, duodeno sydere comptus,
Propicius cunctos protege nos famulos,
Et quos multiplices lacerant pro crimine pestes,
Peccata absolvens, fac bona cuncta sequi.

7. Humili prece...

Martyrii flores, qui agnum sine labe sequentes
Dulcibus in modulis dragma pium canitis (1),
Ut saltem vestras auditus hauriat odas,
Gratuitum vestrum poscimus auxilium.

8. Humili prece...

Nunc Stephanus, Linus, Clemens, Anacletus et almus
Sixtus, Alexander, Corneliusque pius.
Ypolitus, Vitus, Laurentius atque Modestus,
Grisogonusque pius nos mirerando juvent.

(1) *Cernitis* dans le texte.

9. Humili prece...

O doctor vere Dionysii sancte Sophie,
Rustice, Eleutherii supplicio socii,
Gallicole vestro sacrantur sanguine gentes.
Gallicola (1) vestrum petimus auxilium.

10. Humili prece...

Athlete Domini vos nunc deposcimus almi,
Ciriace pius atque Bonifacius,
Pancracius, Paulus, Georgius atque Johannes,
Crimine pro nostro ferte juvando preces.

11. Humili prece...

O vos martyrio decorati in nomine Christi,
Conspicui testes, purpurei proceres,
Qui bello juncti superastis demonis iras,
Conspirata manus vincere morte minas.

12. Humili prece...

Normannie gentis Taurine doctor herilis
Nomine virtutis major homo meritis,
Inter piratas mundi... lucra tuere
Restituenda Deo fenore multiplici.

13. Humili prece...

Hic tibi perpetuis resonant cum cetibus odas,
Ossibus et sacris semper habetur honos,
Cum leti famuli celebrant hic facta Taurini,
Laudibus instantes nocte dieque suis.

(1) Il faut peut-être lire *Gallicole*.

14. Humili prece...

Dirige corda pius et tempora dirige nostra,
Atque dies letos ducere da famulis.
Ut semper valeant tibimet cantare quieti
Te quoque celesti cernere luce poli.

15. Humili prece...

Silvester, Damasus, Gregorius, Ambrosiusque
Hylarius, Zeno, Maximus atque Leo,
Martinus, Aquilinus, Nicolaus Eusebiusque
Orent pro nostris criminibus variis.

16. Humili prece...

Audoene, Dei miles fortissime summe,
Nobis nune famulis auxiliare tuis,
Ni(chi)l sic perspicuum poterit vox clara referre
Ut decet in tali nunc patris obsequio.

17. Humili prece...

Ordo sacratus confessorum precipuorum,
Auxilio tutos undique redde tuos,
Atque tua nosmet prece dimittendo reatum,
Nos fragiles multum cladibus omnigenis.

18. Humili prece...

Summe Dei cultor, monachorum rector et abbas,
O Benedicte sacer atque benigne pater,
Istud cenobium cetumque tibi famulantem
Nostraque sanctificans cuncta tuere simul.

19. Humili prece...

O dilecte Deo radians virtute corusca,
Sancte Laudulphe pater, junge preces pariter,

Intercede pius veniam poscendo misellis,
Aureque jam blanda carmina percipiens.

20. Humili prece...

Felicitas, Felix, Eulalia, Digna, Verona,
Petronillaque, [cum]perpete Perpetua,
Agnes atque Agathes, Christina, Euprepia, Thecla
Eugenia Eufemia (1) Regula atque Bona (1).

21. Humili prece...

Virginitate chorus resplendens candidularum
Turba puellarum integritate manens,
Que geminis gaudens pulchris decorata coronis
Laude pudicitie martyriique simul.

22. Humili prece...

Omnes nunc sancti nostris succurrite lapsis,
Et veniam cunctis ferte juvando malis.
Nam vestris precibus petitis quecumque rogantes
Annuit ipse pius nilque negat Dominus.

23. Humili prece...

Pacem perpetuam rogitamus prespice, Christe,
Ut sane vite gaudia longa diu
Temperiemque celi tribuens, ut copia frugum
Omnibus exundet ubere leticie.

24. Humili prece...

Agne Dei patris, qui mundi crimina tollis,
Optate pacis munera dona tuis.
Kyrie, pantheoncraton Ysus sedissete, pantes.
Su basileos ymon, Christe, eleyson ymas.

(1) Il faut sans doute lire *Eufemia, Reg., Eug. a. B.*

Feria quarta, scilicet vigilia Ascensionis Domini, exeunte processione ab ecclesia cantetur secunda Antinpha (1).

. . . . . .

II. — In die Ascensionis.

. . . . . (2)
... parat viridans frondes tecta nemus.

Salve festa dies.

Mirta, salix, abies, corillus, siler, ulmus, acer, nux,
Plaudit queque suis arbor amena comis.

Salve...

Ad cantus revocatur avis, que carmine clauso
Pigrior hiberno frigore muta fuit.

Salve...

Hinc Philomena suis obtemperat organa cannis,
Fitque repercusso dulcior aura melo.

Salve...

Hinc tumulum repetens post tristia, carne resumpta,
Belliger ad celos ampla trophea refers.

(1) Le feuillet LXXXVI qui contenait le commencement de cette seconde antienne n'existe plus.

(2) Le commencement de cette pièce était au bas du feuillet LXXXVI qui a disparu.

Salve...

Eya, christicole, spectacula nostra videte
Ecce volat vermis, post obitum fit avis.

Salve...

Clarificat, volat, Judeus scire recusat,
Gentilis sequitur dum pius obsequitur.

Salve...

Non modo cantemus sed corde pio jubilemus (1);
Scire quid est auctor magnus habet honor.

Salve...

Hoc psalmus cecinit jubilo: Deus ethera cepit,
Voce tube scandit psallere nos monuit.

Salve...

Quodque quater dixit partes sunt quattuor orbis
Que Domino cantant omnimodoque sonant.

Salve...

Exultant anime, maledictio solvitur Ade,
Hinc homo liber eat, invidus obstupeat.

Salve...

Ignitus gladius versatilis ille vocatus,
Ecce reversatur, et via recta datur.

Salve...

Rex sacer ecce tui radiat pars magna triumphi,
Cum puras animas sacra lavacra beant.

(1) Le texte porte *sed pio corde j.*

Salve...

Fulgentes animas vestis quoque candida signat,
Et grege de niveo gaudia pastor habet.

Salve...

Additur hic felix consors mercede sacerdos
Qui dare vult Domino dupla talenta suo

Salve...

Ad meliora trahens gentili errore vagan[tes] (1).

. . . . . .

(N° 334 A du Catalogue.)

Observations sur les deux pièces précédentes :

La première de ces pièces est un remaniement de la Litanie métrique, publiée plusieurs fois et en dernier lieu dans la *Patrologie* de Migne, t. 87, col. 32. La composition en est attribuée à Hartmann, moine de Saint-Gall, qui vivait au X^e^ siècle. Un texte de cette litanie, arrangé pour servir à une autre église, a été découvert par Mone dans un manuscrit de Carlsruhe et se trouve dans la *Patrologie*, t. 138, col. 1082. — Pour l'approprier à l'usage de l'église d'Évreux, on y a intercalé six strophes contenant les invocations à saint Denis, saint Taurin, saint Ouen et saint Laudulphe (strophes 9, 12, 13, 14, 16 et 19).

Quant à la seconde pièce, l'état dans lequel elle nous est parvenue ne permet guère de l'identifier. Il est cependant probable qu'il y faut reconnaître un morceau enregistré sous le n° 17943 du *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine Chevalier, d'après un Processionnal d'Amiens, de l'année 1516, et d'après un livre liturgique de l'église de Salisbury du XIV^e^ siècle.

(1) Les feuillets qui contenaient la suite de cette pièce manquent.

II

EXTRAITS

DES

REGISTRES DES CONCLUSIONS

DE

L'UNIVERSITÉ DE CAEN

1457-1537.

Délibération de l'Université touchant la bibliothèque.

21 septembre 1457

Universis presentes litteras inspecturis earum tenore pateat et sit notum quod, cum nos rector et Universitas eadem jam dudum, pro nostris agendis, a veneranda facultate artium nonaginta libras turonensium, sub pignore sex voluminum infra designatorum, et nuper ab eadem facultate, pro expedicione nostri ambassiatoris, ad quandam convencionem super libertatibus patrie Parisius celebrandam destinati, XXIIII libras turonensium, sub obligatione ejusdem pignoris, accepissemus, cupientes hujusmodi volumina librorum cum ceteris in libraria communi collocare, et de supradictis sommis, ut juris est, satisfacere, tandem, in nostra congregatione generali apud Minores celebrata, anno et die infra scriptis cum decano et eadem facultate artium, prefate nomine Universitatis, convenimus et composuimus sub hac forma.

Remisit in primis et liberaliter donavit ipsa facultas de pretacta somma nonaginta librarum XX scuta, consensitque quod predicta sex volumina, salvo jure pignoris et mediante submissione infra scripta, in communi libraria reponantur et conserventur. Et sunt hec volumina :

Catholicon, incipiens in secundo folio *u quoque consonantem,* et in penultimo *gallinis.*

Biblia, incipiens in secundo folio *litteras legeret,* et in penultimo *tau signum.*

Retractationum beati Augustini, incipiens in secundo folio *credentes*, in penultimo *ad probacionem*.

Confessionum ejusdem, incipiens in secundo folio *jubeas a me*, in penultimo *compendium*.

Aliud volumen, continens plures libros ejusdem, incipiens in secundo folio *arbitrii*, in penultimo *vero illi*.

Ejusdem de Trinitate, incipiens in secundo folio *vivaciter*, in penultimo *exempli forma*.

Ex adverso vero, de residua somma LX librarum, ex una, et XXIIII librarum, ex alia, nos, nomine quo supra, et dicta sex volumina jure pignoris eidem facultati obligavimus et tenore presencium astringimus et obligamus.

* Et preterea consentimus quod dicta facultas habeat clavem hance in qua dicti libri situabuntur alligati, quodque receptor burse capitalis assumatur de suppositis ejusdem facultatis, qui de pecuniis sue recepte, deductis misiis et expensis pro facto nostro communi necessariis aut consuetis, eidem facultati satisfaciat, et predictas sommas quam citius fieri poterit fideliter persolvat.

Que omnia rata et grata tenuimus et tenere promisimus donec de dictis pecuniis prefate facultati legittime fuerit satisfactum.

In quorum testimonium, sigillum nostrum unacum nostri scribe signo presentibus duximus apponendum. Anno Domini M° CCCC° LVII°, die XXI mensis septembris.

Istis sic conclusis et conventis, die sabbati que fuit XXIIII ejusdem, repositi sunt prenotati libri cum ceteris libris communibus in libraria communi pro inicio dicte librarie ; et eadem die alligata sunt et incathenata in eadem libraria XXV volumina librorum in

quatuor bancis. De duabus vero clavibus similibus, quarum quelibet sufficiebat omnes bancas reserare juxta prehabita, tradita est una decano facultatis artium magistro Thome de Talvas.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 4 et 4 v°.)

Délibération de l'Université touchant la bibliothèque.

9 mai 1460

Anno sexagesimo, nona die maii, fuit Universitas congregata apud Minores, super duobus articulis.

Primus erat ad avisandum modum recuperandi aliqua volumina librorum que alienata erant ab Universitate, necnon ad disponendum de quibusdam libris Universitati donatis liberaliter a domino officiali Cadomensi magistro Rogero de Stampis.

... Ordinavit Universitas pro libris recuperandis quod primo monerentur in singulis scolis omnes scolares per suos doctores, quod si aliquid sciant hoc rectori revelent aut suis doctoribus. Et si hoc non proficiat, conclusit Universitas quod levarentur monitiones auctoritate ordinaria, quibus terreantur et compellantur detentores restituere prefatos libros. Nomina illorum librorum sunt hec :

Postilla de Lira super psalterium.
Epistola Ebreardi seu Geraldi ad Parisienses.
Liber qui intitulatur Magistri et Discipuli.

Et fuerunt isti libri deperditi et alienati ante confectionem librarie communis, quia tunc distribuebantur per supposita universitatis. et non omnes fuerunt recollecti ab ipsis suppositis.

... Ecciam in eadem congregacione decanus artium dixit quod facultas artium emerat aliquos libros quos volebat reponere in communi libraria, dum tamen Universitas nullum jus pretenderet in illis libris, sed permitteret facultatem artium levare illos libros ut vellet et disponere ad nutum suum, quod concessum est facultati artium, cum graciarum actionibus.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 13 v°.)

Provision d'un office de libraire pour Michel Estienne.

1er octobre 1482

Item supplicavit Michael Estienne (1) pro officio librarii, vacantis per mortem magistri Georgii Aubert, in favorem cujus Estienne fuerunt transmisse Universitati plures littere. Que supplicatio placuit, contemplacione dominorum rescribentium.

Item pro eodem officio supplicavit Robertus Le Corsu.

(1) M. Bénet a relevé dans le registre des Rectories, à la date de 1482, le nom de « Michael Estienne, librarius, intra muros hujus oppidi Cadomensis. »

Item etiam Johannes Aubert.

Que supplicationes non fuerunt admisse, premissis attentis.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 93.)

Nomination de Pierre Regnault à l'office de libraire de l'Université de Caen.

15 septembre 1492

Anno predicto (1492), die quindecima mensis septembris...

Quoad secundum articulum. Petrus Regnault, libratarius, per organum venerabilis et discreti viri magistri Pasquerii Grappe, in jure canonico licenciati, curati Sancti Salvatoris de Cadomo, supplicavit pro officio librarii Universitatis, vacaturi per resignationem cujusdam cognominati Lanet factam vel fiendam ; quod quidem officium paulo post venerabilis et discretus vir magister Natalis Estienne, ejusdem Lanet procurator, dictum officium in favorem dicti Regnault, sub protestationibus solitis, resignavit...

Quoad secundum articulum, placuit supplicatio predicta, et fuit dicta resignatio admissa, et dictum officium prefato Regnault collatum.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 155 r° et v°.)

Délibération pour nommer Jacques Estienne et Jean Boudin, le premier comme libraire, le second comme relieur de l'Université.

10 octobre 1495

Jacobus Estienne supplicavit pro officio librarii ejusdem Universitatis, vacante per obitum deffuncti Michaelis Estienne, dum viveret in eodem officio per Universitatem instituti. Item pro eodem officio supplicavit Raulainus Le Planqués, et Johannes Boudin. Finaliter super premissis conclusum est ut sequitur :

Primo placuit supplicacio predicti Jacobi Estienne, et fuit sibi predictum officium librarii donatum, commissum et collatum. Quo vero ad supplicacionem predicti Boudin, quia notorium erat Universitati, ut tunc relatum ab omnibus facultatibus existit, quod Johannes Aubert, commorans in parrochia Sancti Johannis de Cadomo, alter religatorum ejusdem Universitatis, notorie et publice deseruerat et deseruit dictum suum officium, ob hoc et propter plures alias causas in medium adductas, idem Aubert, ex communi oppinione et concordia singularum facultatum. privatus fuit hujusmodi officio ; quod quidem officium, per privationem ejusdem Aubert vacans, collatum fuit atque donatum prefato Boudin, Universitati, ut dicebatur, et ejusdem scolasticis non parum propicio.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 179.)

Allocation d'une indemnité au libraire Pierre Regnault, qui s'était employé à défendre les privilèges des officiers de l'Université.

10 octobre 1496

... Item Petrus Regnault, Universitatis librarius, supplicavit pro misiis per eum in prosecutione franchisiarum officiariorum Universitatis factis sibi restituendis, et hoc idem supplicavit peritissimus vir magister Guillelmus Le Sens.

Universitas dedit deputatos ad audiendum misias predictorum Le Sens et Regnault, cum potestate situandi officiarios Universitatis ad contribuendum restitutioni dictarum misiarum, hoc acto quod, si qui renuerint solvere quottam imponendam, vocabuntur per Universitatem ad penam privacionis suorum officiorum.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 184 v°.)

Nomination de Robert Macé comme libraire de l'Université.

9 mars 1499 (n. st.)

... Supplicavit Robertus Massé, Lexoviensis dyocesis, pro quodam officio librarii Cadomensis, vacante per resinationem simpliciter factam ad universitatem per scientificum virum ac dominum magistrum Natalem

Estienne, tutorem et procuratorem sui nepotis, qui pro tunc gaudebat tali predicto officio.

Placuit supplicatio Roberti Massé in forma sue supplicacionis (1).

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 193 v°.)

Présentation par le libraire Pierre Regnault de livres légués à l'Université par maître Jean Gauvain.

24 mars 1503 (n. st.)

... Preterea Petrus Regnauld, librarius Cadomensis Universitatis, presentavit in dicta congregacione tria volumina pro libraria communi nostre Cadomensi Universitati legata, ex dono reverendi magistri nostri magistri Johannis Gauvain, in theologia professoris preclarissimi dum viveret, anime cujus parcat Supernus. Cui peramplas retullerunt gratias domini de Universitate, remanseruntque illa volumina in manibus magistri Guillelmi Galli.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 210.)

(1) On lit dans le premier registre des Rectories : « Robertus Massé, Lexoviensis dyocesis, pro officio librarii Cadom. institutus et juratus decima die marcii 1499. » (Note de M. Bénet.)

Recommandation adressée par l'Université à la Cour des aides à Rouen pour le libraire Robert Macé, que les fermiers des aides d'Avranches voulaient contraindre à payer des droits à raison des livres qu'il envoyait en Bretagne.

Vers 1505(1)

Egregiis amplissimisque dominis presidenti, generalibus et consiliariis pro justicie subsidiorum exhibitione Rothomagi ordinatis.

Egregii amplissimique domini, Vestra jam dudum etatis cum erga cunctos mortales tum vel maxime erga nos nostrosque indelibate semper, ac summe rectitudinis stabilis et inconcussa firmitas, justicie insuper exhibitionis expertissima promptitudo, nos admonet ut, si quid novi emergat, in quo vestra, que multum potest poletque, vigeat auctoritas, ad vos haud vana cum spe, veluti quamdam inexpugnabilem equitatis arcem, confugere debeamus. Cum igitur Christianus de Mara et Philippus Le Viconte, Abrincensis civitatis incole, ac forensium impositionum, ut ita dixerimus, conductores et publicani, privilegia per christianissimos Francie reges nobis liberalissime concessa novissimeque confirmata nichil existimantes, suumque privatum commodum publice honestati ac juri anteponentes, Robertum Massé, harum tabellarium et portitorem, alterum bibliopolarum seu librariorum

(1) Robert Macé fut nommé libraire de l'Université le 9 mars 1499 (n. st.) ; il était mort avant le 26 février 1507. C'est entre ces deux dates que se place la lettre suivante.

nostrorum, ad earumdem forensium impositionum persolutionem, occasione librorum quo[s] ad Nannetensem Universitatem ac reliquas Britannie partes pertrahit, compellere voluerunt, et ea de causa, lite coram electis a domino nostro rege pro excercenda super subsidiorum facto justicia in vicecomitatu Abrincensi ordinatis mota, prelibatus Robertus Massé, ab eisdem non mediocriter gravatus, ad vos vestrumque inviolabile tribunal non immerito duxerit appellandum, oramus atque petimus ut, quoniam hoc in negocio privilegiorum causa agitatur, hunc librarium nostrum, et officii et mercium ratione immunem (debent enim libri utpote qui vere liberos efficiant plena, ut scitis, libertate gaudere), in prompte atque expedite justicie exhibitione peculiariter ac precipue commendatum habere dignemini. Quod vos facturos, pro vestra in nos antiqua benivolentia, apprime confidimus, opitulante optimo maximo Deo, qui vos fauste feliciterque conservet. Ex congregatione, etc.

(Matrologe de l'Université de Caen, registre D. 64 des Archives du Calvados, fol. 375 v°. Copie communiquée par M. A. Bénet, qui a analysé cette pièce dans l'Inventaire des Archives du Calvados, série D, t. I, p. 203.)

Délibération de l'Université pour conférer à Richard Macé l'office de libraire de l'Université, vacant par la mort de son père Robert Macé.

26 février 1507 (n. st.)

... Supplicavit dehinc Ysabella, relicta seu vidua Roberti Macey, dum viveret officiarii et librarii dicte

Universitatis, ut prefatum librarii officium, vacans per mortem dicti Roberti Macey, mariti sui, conferre dignaretur eadem Universitas Ricardo Macey, filio suo. Supplicavit etiam quidam alius ejusdem artis pro dicto officio. Tamen tota Universitas, pietate ducta, propter debita obsequia et servitia ejusdem Roberti Macey, qui fideliter servivit in eodem officio, annuit supplicacioni dicte vidue, et libere concessit dictum officium librarii eidem Ricardo, filio suo. Supplicavit preterea Guillelmus Le Jolis ut, juxta promissionem alias sibi factam de officio proxime vacaturo, sibi conferretur predictum librarii officium vacans, vel saltem confirmaretur promissio sibi facta pro alio officio vacaturo sibi oportuno. Cui supplicacioni, quoad secundam partem, annuerunt singule facultates, videlicet quod in officio proxime vacaturo sibi oportuno haberetur respectus ad dictam promissionem.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 234 v°.)

Provision de l'office de relieur de l'Université en faveur de Michel Angier.

26 janvier 1509

Item etiam supplicavit Michael Angier, librarius et religator librorum, pro officio alterius religatoris librorum universitatis, vaccante per simplicem resignationem Rauletti Le Plancays in eodem officio

instituti (1)... Item placuerunt prefate supplicationes, videlicet de La Hogue, Benard et Angier.

(Premier registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 242 v°.)

Association du libraire Pierre Regnault avec Denis, son fils, reconnue par l'Université.

10 octobre 1513

... Suplicavit insuper vir honestus Petrus Regnault, parrochie de Frigido vico, alter librariorum hujus universitatis, conferre et sibi in coadjutorem dare haberet honestum juvenem Dionisium Regnault, ejusdem Petri filium naturalem et legitimum, quoad predictum officium librarii, allegans et dicens quam plurimos libros comparasse et adhuc de presenti apud se habere, quos, sua durante vita, non omnes posset vendicioni exponere.

... Quibus quidem suplicationibus annuit predicta Universitas, ut moris est.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 7 v°.)

(1) « Micael Angier librarius et religator Universitatis per resinationem simplicem factam per Raulettum Plancoys. » Premier registre des rectories. (Note de M. Bénet.)

Délibération par laquelle le libraire Pierre Regnault est mis en demeure d'acquitter une taxe.

1er octobre 1519

Supplicavit insuper prefatus generosus vir dominus ac magister Petrus de Lesnauderie, predicte Universitatis procurator fidelissimus, quatinus Petrus Regnault, alter ipsius Universitatis librarius juratus, pluries de persolvendo quottam seu quamdam pecuniarum summam, eidem per ejusdem Universitatis deputatos pro hujusmodi Universitatis privilegiorum bono, tuicione ac deffensione impositam, sufficienter monitus, ac etiam ut, juxta ejusdem Universitatis statuta, suum debite excerceret officium, vocatus ac rite monitus et citatus, non comparens in predicta congregacione ut suam purgaret contumaciam, hiis consideratis, suo privaretur officio, vel de remedio eadem Universitas provideret opportuno. Cui supplicationi prefata Universitas respondit et conclusit ipsum Regnault adhuc fore monendum de comparendo personaliter in proxima ipsius Universitatis congregatione ad allegandum et dicendum quicquid contra predicta sibi videbitur decens et congruum.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 76 r° et v°.)

Don de livres fait à l'Université par Pierre Regnault pour être maintenu dans son office de libraire.

10 octobre 1519

Supplicavit etiam ipse procurator ut privaretur suo officio librarii Petrus Regnault, alter librariorum, ex eo quod, licet in scriptis monitus, recusavit servire ipse Regnault; sed ipse Regnault quandam supplicationem in scriptis edidit, per quam supplicabat interteneri in suo officio, dando Universitati libros sequentes, quos in presentiarum attulit, videlicet :

Institutam cum Parvo Volumine et Autenticis in uno volumine ;

Decisiones rote ;

Vauvrillon supra quatuor libros Sententiarum ;

Margaritam doctorum ;

Commentaria Servii supra Virgilium ;

Juvenale cum quinque commentis.

Quos quidem libros gratanter recipit Universitas ; et nichilominus declaravit Universitas quod solvat quotam sibi impositam per Universitatem pro negocio officiariorum Universitatis, et quod serviat in suo officio prout tenetur.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 77 v° et 78.)

Extrait du rôle des officiers de l'Université.

26 novembre 1519

Marinus Le Goulu, custos librarie communis Universitatis.

Magister Zacharias Le Gouez, scriba et notarius Universitatis.

Petrus Regnault [et] Ricardus Macé, librarii Universitatis.

Petrus Le Canu [et] Johannes Le Sueur, pergamenarii Universitatis.

Marinus Le Roux [et] Michael Angier, religatores Universitatis.

Magister Joannes de Sillons [et] Joannes du Tatre, scriptores librorum universitatis.

Cornilius Maubert [et] Michael de Plumetot, illuminatores librorum universitatis.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 80 v° et 81. Conf. Matrologe de l'Université, fol. 384 v°.)

Délibération de l'Université pour conférer à Girard Alain l'office de libraire de l'Université, vacant par la résignation de Richard Macé.

24 mars 1520 (n. st.)

Insuper prefatus dominus de L'Esnauderie, ut procurator Ricardi Macé, alterius librariorum hujus Univer-

sitatis, resinavit hujusmodi officium in manibus Universitatis, virtute dicti sui procuratorii, quod tunc tenebat manibus, passati coram magistro... Girard, notario Rotom[ag]ensi, cujus quidem procuratorii tenor sequitur: *In nomine Domini. Amen etc.* Et illico supplicavit reverendus magister noster Nicolaus Latrini, decanus theologie, ut hujusmodi officium dignaretur Universitas dare et conferre Girardo Alain, suo sororio. Supplicavit etiam pro eodem officio Robertus Macé, frater ipsius Ricardi.

Placuit etiam a majori parte facultatum, videlicet a quatuor superioribus facultatibus, supplicatio domini decani theologie pro officio librarii vacante per resinationem dicti Ricardi Macé, sicut premittitur factam; hujusmodique officia (1) eisdem Jouaut et Girardo (2) Alain respective contulit et donavit eadem Universitas. De supplicatione autem Roberti Macé nichil fuit dictum.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 87 r° et v°.)

(1) Il s'agit d'un office de libraire et d'un office de messager de l'Université au diocèse d'Avranches; ce dernier office, vacant par suite de la destitution de Richard du Breul, était sollicité par Simon Jouaut.

(2) Le registre porte par erreur « Girardi. » M. Armand Bénet m'a signalé la mention dans le deuxième registre des Rectories, à la date de 1520, de « Girardus Alain, alter librariorum hujus Universitatis Cadomensis, per resinationem Ricardi Macé. »

Délibérations de l'Université pour conférer à Girard Angier l'office de libraire, vacant par la renonciation de Girard Alain.

10 octobre 1526

Supplicavit etiam Johannes Philippe pro quodam officio librarii per Gerardum Allain, presentem, occupato.... Et fuit rejecta supplicacio predicti Philippe, et nichilominus sancitum extitit informationem fieri super abusu allegato contra dictum Allain, ad finem ordinandi et deliberandi super officii predicti privatione, si fieri valeat.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 133.)

7 février 1527 (n. st.)

...In qua quidem congregatione affuerunt Michael Angier, burgensis Cadomensis, supplicans nomine Gerardi Angier, ejus nepotis, ut sibi conferretur officium librarii, vacans per desertionem Gerardi Allain, inrotulati in rotulo tallie [de] Aguerneyo, juxta ejus supplicationem scriptis porrectam...

Et quoad supplicationem dicti Angier, facultas artium retulit habere commendatum Gerardum Angier, supplicantem pro officio alterius librariorum predicte Universitatis; cetere autem facultates superiores, eidem supplicacioni annuentes, habuerunt supplica-

cionem per eum Angier porrectam in forma ratam et gratam, attento quod idem Angier est illius artis; decernentes preterea ipsum Allain esse ad proximam congregationem convocandum ad majorem cautelam, sciscitandum si preces veritate nitantur, ut abusui per eum commisso provideatur : attenta querela per advocatum ejusdem Universitatis porrecta super eo quod idem Allain non est illius artis, nec illo officio utitur nec usus est ; immo se reddidit contribuibilem tallie in parrochia de Arguenneyo, in qua fovet lacem contra voluntatem dicte Universitatis, que pro tuitione sui privilegii adjunctionem dederat.

(*Ibid.*, fol. 135 r° et v°.)

13 mars 1527 (n. st.)

Affuerunt Gerardus Angier et Franciscus Roger, qui ambo supplicarunt pro quodam officio librarii in dicta Universitate vacante per desertionem seu expressam renunciationem Gerardi Allain, ultimi ejusdem officii occupantis, tunc presentis, de qua quidem renunciatione coram tabellionibus regiis passata litteratorie constitit ; eodem Allain contradicente et supplicante admitti ad dandum raciones et deliberandum super adductis in medium per dictos supplicantes et eorum supplicationes...

... Conclusimus... predictum officium librarii, sic vacans, videlicet tam per desertionem quam expressam renunciationem dicti Allain, de qua renunciatione, ut dictum est, litteratorie constitit, esse eidem Angier supplicanti concedendum, habendo, prout habuit,

dicta Universitas predictum Roger favore suorum amicorum commendatum (1).

(Ibid., fol. 136 r° et v°.)

Délibération relative à un projet de publication des pièces palinodiques.

27 juin 1528

Supplicavit insuper honorabilis et scientificus vir magister Johannes Le Mercier, in jure civili licenciatus, advocatus Universitatis in foro seculari, quatinus reponerentur in ipsius manibus epygrammata, baladia aut palinodia, nuper edita et porrecta in palinodiis nuper in hac Universitate expeditis, ut valeret ipsa inscribi facere et in publicum reponere ad decorem predicte Universitatis.

... Placent supplicationes dominorum decani theologie et du Mercier, et quod dominus antiquus rector, videlicet venerabilis et scientificus vir magister Johannes Auvray tradat eidem Le Mercier epygrammata et palinodia in suis manibus adhuc existentia ; ad quod etiam se submisit idem dominus Auvray.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 146.)

(1) A l'époque de la nomination de Girard Angier, nous trouvons le nom d'un autre libraire de l'Université inscrit comme il suit sur le deuxième registre des Rectories, pour la période comprise entre le mois d'octobre 1526 et le mois de mars 1527 : « Egidius Varigier, librarius Universitatis. » (Communication de M Bénet).

Délibération relative à un mandement de François Ier dont l'Université de Caen avait fait imprimer 400 exemplaires (1).

15 janvier 1530 (n. st.)

Anno Domini millesimo quingentesimo xxix°, die xv mensis januarii, loco et hora solitis, fuerunt congregati domini deputati super executione mandati predicti recuperati, cujus quidem mandati, ex deliberatione eorumdem dominorum deputatorum, fuerant impressioni mandata multa exemplaria seu copie usque ad quatercentas copias, pro quibus expositi et soluti fuerunt xx solidi impressoribus, ut traderentur copie a cliente eas petentibus in executione dicti mandati facienda. Et fuit deliberatum in dicta congregatione per dominos deputatos quod per clientem regium nuncupatum Le Febvre, et nuncium generalem dicte Universitatis nuncupatum de Gueusteville, ibidem presentes, fieret hujusmodi executio ; et ad hos fines fuit illo tunc concordatum cum ipsis de salario suo, videlicet quod dictus cliens Le Febvre haberet pro qualibet die qua vaccaret dicte executioni xii solidos

(1) Ce mandement, dont l'original, daté du 20 mai 1529, est aux Archives du Calvados (Voyez *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 646, n° 3386), est ainsi désigné dans une délibération du 11 octobre 1529: « ... Universitas obtinuerat a regia majestate mandatum seu rescriptum super convocationem episcoporum, prelatorum Normannie pro nominationibus obtinendis, quod quidem mandatum erat apud curiam parlamenti Rothomagensis depositum ex ordinatione dicte curie. » Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 154 v°.

VI denarios pro omnibus tam pro pena quam pro expensis, et dictus de Gueuteville, nuncius generalis, haberet pro qualibet die etc. X solidos turonensium pro omnibus similiter.

Quo facto, die lune sequenti, tradite fuerunt eis pecunie extracte ex archa publica dicte Universitatis usque ad summam XVIII librarum turonensium ; ex quibus tradite fuerunt decem libre dicto clienti Le Febvre et octo libre dicto nuncio, anticipando pro suo vyagio faciundo. Et debebant recedere ab hoc oppido die crastina que erat dies martis, ad dictum expletum incoandum et faciundum. Et sibi traditum fuit quoddam memoriale pro forma instructionis, et nomina episcopatuum, capitulorum, abbatiarum, prioratuum et aliorum locorum in diocesibus Baiocensi, Constanciensi et Abrincensi, in quibus debebant facere suam summationem et suum expletum pro isto primo viagio, et assignationem in magno regis consilio contra dictam Universitatem juxta fines dicti mandati ad diem secundam mensis maii proxime venturi.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 156 r° et v°.)

Compte-rendu de la part prise par l'Université à la réception de François Ier et du dauphin dans la ville de Caen.

Avril 1532

Anno Domini sesquimillesimo tricesimo primo, die vicesima sexta mensis martii, instante christianissimi

regis Francisci hujus nominis primi optatissimo ac jucundissimo adventu, qui novo magistratu donatus fuerat dominus rector 1), ad edes Minorum per clientem quem bidellum vocamus deputatos coire curavit super hisce articulis :

. . . . . .

Secundus articulus fuit super modo et ordine incedendi dum occurrendum foret regie majestati. At quia in penultima superiori rectoria conclusione conclusum fuerat pro saniore et majore parte quod deberent incedere primum minore[s] scolastici, nihilo secius decentius visum est ut hoc sequenti progressu incederetur : primum duo pueri superius nominati, sericis vestibus induti, unacum duobus peditibus quos laquetos vulgus vocat, etiam serico vestitis, progrederentur ; secundo omnes officiarii, sicut superius conclusum fuit induti, cum virgis nigris ; tercio clientes bidellive cum virgis argenteis, et postremus illorum bidellus domini rectoris, cum capitio penulato ; deinde dominus rector cum decano theologo ; postea singuli singularum facultatum decani, seriatim deinceps doctores omnes, eo tamen ordine ut qui rectorali munere functi fuerint precedant eos qui non functi sunt in sua facultate, veluti in multis conclusionibus annotatum est ; denique licentiati, baccalaurei et singularum facultatum scholastici, juxta et secundum eorum facultatum dignitatem et superioritatem. ROGER.

Secunda autem die mensis aprillis, anno ab incar-

(1) « Dominus at magister Joannes Rogerii Corneriacus, artium liberalium ac medicine doctor, diocesis Baiocensis. » C'est l'auteur du présent compte-rendu.

natione dominica tricesimo secundo, regulus delphinusve, cui paternum nomen Franciscus traditum est, superinclita ac heroica Francisci ac Claudie proles, a domino rectore, totius universitatis nomine, plausibiliter exceptus est (1), tota universitatis centuria in janua Milletina que vulgo la Porte Millet dicitur prestolante: qui dominus delphinus, ea qua pollebat ingenua indole, jucunda fronte nobis gratias egit et benigniter annuit.

Postridie autem illius diei, Franciscus Vallesius, divis Karolo Sabatenseque Ludovica Engolisme ducibus superillustris ac optatissima progenies, nostri delphini parens charissimus, hora fere quinta pomeridiana, maximo cum omnium adplausu, feliciter et fortunatim ab e[odem] domino rectore, bracteato dicendi profluvio, atque totius universitatis senatu exceptus est. Audita autem domini rectoris oratiuncula quam harengam vocant, rex, gestiens benigna, leta, hylari ac jucundiore fronte, in hec verba erupit: « Messieurs, Vous soyés les très bien trouvez. J'ay tousjours heu bonne reputation de vous, et ay encore de present meilleure. Profitez et estudiés. Vous ne me sçauriez fayre plus grand playsir. J'orrey vostre filz quand il vous playra. » Postulaverat enim in sua oratiuncula dominus rector, qui propter temporis angustiam, ne tedio afficeret regiam majestatem, succinto verborum themate usus fuerat, quatinus benevolentia regia audiret oratorem quempiam, ab universitate delegatum, qui amplioribus verbis regiam clementiam conveniret.

(1) La harangue que le recteur Jean Rogier adressa au dauphin se trouve à la fin de *La loi Salicque*, ouvrage décrit dans le tome précédent, p. 216, n° 244.

Quod factum fuit die veneris sequente proxime, per egregium ac circumspectum virum Guillelmum Ratum, Abrinceum, sacre theosophie doctorem consummatissimum ac divini verbi declamatorem acerrimum.

Hora itaque decima, mane, convenerunt dominus rector (qui licet non oraret, congruum tamen visum est ut propter presentiam regiam unacum aliis regem adiret) et decani singularum facultatum, cum doctoribus insignibus doctoralibus decoratis aliisque plurimis viris licentiatis, baccalaureis, facultatis etiam artium regentibus, qui in cenobium Divi Stephani, ubi rex fecerat prandium et missam audiverat, profecti sunt, ac ad horam usque duodecimam regem undequaque negotiis implicitum miro silentio expectarunt. Tandem, cum rex jam ocreatus unacum suis aulicis aucupatum et venatum profecturus esset, nos omnes, deflexis genibus, quam potuimus humillime, ipsum salutavimus. Is autem cui orandi onus incumbebat, egregius scilicet magister noster Ratus, tornata ac bracteata Demosthenis facundia, Pliniana gravitate, Ciceroniano dicendi profluvio, intrepidus, uno quasi spiritu, veluti alter Milo Crotoniates (rege ac omnibus presentibus purgatissimis ac attentissimis auribus, stando etiam, miro silentio audientibus) peroravit. Ubi autem dicendi finem fecit, rex ait : « Messieurs, Vous me demandez deux choses, c'est justice et liberalitey de justice. Je la vous doibz, et ne veux seulement vous fayre justice, maiz liberalitey et gratuitey, et accroistre votz privilèges et libertez, et non diminuer. » Et dominus episcopus Lexoviensis, cui nomen est Joannes Le Veneur, flexis genibus, dixit : « Syre, je vous pry, comme conservateur de leur Universitey, lez entretenir

en leurs libertez et privilègez acoustumez, et n'estoyt vous, syre, qui estez nostre protecteur, nous ne sçaurions jouyr de notz églises; maiz, syre, jamais ilz ne jouyrent dez benefices qu'ilz demandent. » Rex iterum ad eum inquit: « Je veul ce que vous et lez aultrez avoys usurpé sur eulx, que vous leur rendez. Il m'a dict (oratorem ostendendo) que ceste universitey ha telz privilègez comme mez aultrez universiteyz. Je veul qu'elle en jouysse. Baillez (ait rex Universitati) vostre requeste par escript au legat (1), et qu'il vous despesche. » Cum autem rursum conaretur loqui idem episcopus, dixit regi dominus prefectus marinus, quem admiraldum vocant, cui nomen est Philippus Chabot, qui ardenti et maximo zelo favebat et continue favet toti universitati et civitati (Hunc fata diu servent incolumen!) dixit regi : « Syre, si voullés l'escoutter (ostendendo prefatum episcopum), il vous tiendra encore d'icy à une heure ». Tunc rex progrediens per deambulatorium sciscitabatur ex domino admiraldo quisnam esset iste orator qui tam expedite ac facunde loquebatur, dixit admiraldus: « Syre, c'est ung docteur en theologie nommé nostre maistre Le Rat, qui prescha à Parys devant Madame la royne, et est homme fort sçavant. » Tunc rex festinus rediens in aulam, ubi cum quibusdam aulicis confubulabamur super negocio nostro, alta voce dixit: « Nostre maistre Le Rat, j'entens que avoys de bonne doctrine; foy de gentilhomme, vous prescherez dymenche devant moy, en la mode de court, bref. » Et prosternens idem dominus doctor inquit: « Syre, je feray ce qu'il vous playra me commander. » Tunc rex aucupatum profectus est.

(1) Le chancelier Antoine du Prat, archevêque de Sens.

Eadem die, inter prandendum dominus episcopus Bayonensis (1), qui regi ministrabat multum sua gratia, commendaverat Universitatem domino regi, dicens quod ista universitas prestabat universitate Parrhisiensi. Et hoc mihi et aliis doctoribus retulit generosissimus vir dominus de Hotot, pistor regius, qui cum aliis aulicis mira et incredibili benevolentia nobis favebat, maxime pretor Cadomensis quem ballivum vocant, dominus d'Allègre cui nomen, et similiter dominus vicecomes Cadomensis, cui nomen est de Beuvron.

Dominica autem sequente proxime, concionatus est idem magister noster Ratus in templo Divi Georgii in castello hujus civitatis, et audivit rex concionem attentissime, et omnes alii primates et aulici. Celebrata autem concione, idem dominus admiraldus presentavit eundem magistrum nostrum regi dicens : « Syre, voycy nostre maistre qui prent congé de vous. » — « Nostre maistre, ait rex, je vous remercye ; vous m'avoys bien contenté ; vous m'avoys contenté à double, nostre maistre. Je vous remercye. » Tunc magister noster gratias agens regie majestati discessit.

ROGER.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 177 — 180 v°.)

(1) Jean du Bellay.

Délibération de l'Université affectant le produit d'une amende à l'impression de pièces palinodiques chez Bertrand Hostingue.

27 novembre 1537

Anno predicto, die vigesima septima novembris, deputatis, terminatis et comparentibus, loco assueto, dominis decanis singularum facultatum, prefatus dominus rector (1) demonstravit quod, licet in congregatione generali Petrus Le Coincte, alter illuminatorum universitatis, minime comparuerit et fuerit excusatus, et sibi fuerit assignata dies, diu effluxit ad verificandum hujusmodi excusationem ; attamen postposuit ipsam verificare, se rebellum *(sic)* demonstrans, et dictam contumatiam patiens prout passus est, licet fuerit super hoc interpellatus. Quo atento, venit insequendo statuta universitatis mulctandus...

Evocatus fuit idem Le Coincte, qui, ejus mediante affirmatione, dixit et novit se fuisse excusatum per Johannem d'Oystrehan, ejus servum, pro certis legitimis impedimentis ; sed, quia minime fuit certioratus super verificatione predicte excusationis, et post plura fuit condempnatus ad emendam moderatam ad sommam viginti quinque solidorum turonensium solvendam Bertrando Hostingue, pro impressione palinodiorum pro festo conceptionis beate Marie Virginis, insequendo conventionem cum eo factam, et eo medio

(1) Johannes Mosque.

purgata fuit contumatia dicti Le Coincte, et sibi concessa littera testimonialis, et pecunie date sunt predicto Hostingue pro causa predicta.

(Second registre des Conclusions de l'Université de Caen, fol. 222 v°.

III

EXTRAITS

DES

REGISTRES DES NOTAIRES DE CAEN

RELATIFS

AUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE

1500-1538

Contrat par lequel Michel Angier se met pour trois ans au service de Robinet Macé.

15 février 1500 (n. st.)

Du quinziesme jour de fevrier M. IIII^c IIII^xx XIX.

Michiel Angier, natif de la parroisse de Denezé, ou diocèse d'Angiers, et à present demourant en la parroisse Saint Pierre de Caen, soy disant et portant aagié de XXII ans ou plus, recognut soy estre mis et aloué avecques Robinet Macé, marchant de la dicte parroisse Saint Pierre, jusquez au temps et acomplissement de trois ans, commençant à Noel derrenièrement passé et finissant etc.; lequel temps il promist et s'obligea servir bien, deuement et loyalment icellui Macé, son maistre, ou fait et deppendance de sa dicte marchandise et aultrement, licitement ....,et qu'il continura, etc. Et par ce moien, icellui Macé, à ce present, promist trouver et querir au dit Angier, son serviteur, boire, mengier, lit, feu et hostel, bien et deuement selon son estat, le dit temps durant; et avecquez ce luy paier la somme de cinquante livres tournois une fois paiée, c'est assavoir dedens et pour la première année douze livres dix soulz tournois dedans la fin; et pour la seconde, la somme de quinze livres tournois; et dedans la tierce et derrenière année et pour icelle, l'oultre plus desdictes cinquante livres, montant XXII livres X sous tournois pour toutes choses. Et ou cas que le dit Angier se vouldroit departir du dit service dedans la fin des dis trois ans, faire le pourra, en le faisant assavoir ung an euparavant son dit partement à son dit maistre, qui sera tenu le paier du temps

qu'il aura servy pro rata à l'equipollent du pris, et ainsy que dessus est declairé. Et à ce tenir, etc., obligeans l'un vers l'autre leurs biens, et oultre le dit Michiel son corps, etc. Presens Jaquet Cauvet et Lucas de La Lande.

(Registre des tabellions de Caen, Robert Le Briant et Jean de La Lande, allant du 5 octobre 1499 au 6 novembre 1502, fol. 46. Archives du Calvados. Communication de M. A. Bénet).

Actes relatifs aux biens de Pierre Regnault.

1500-1519

Du xxviii[e] jour de mars avant pasquez mil iiii[c] iiii[xx] dix-neuf. -- Marin Moustier, de la parroisse de Vieux, ... vendi à fin etc. à Pierres Regnault, bourgois de Caen, libraire etc. quinze soulz tournois de rente qu'il disoit et affermoit avoir droit de prendre et avoir chascun an executor[ement] sur Raoul Auber, dudit lieu de Maye..., par le prix et somme de sept livres dix soulz tournois et v sous tournois de vin.

(Registre des tabellions de Caen, Robert Le Briant et Jean de La Lande, commençant au 2 décembre 1499.)

Du xxii[e] jour de may mil cinq cens et ung. — Pierres Regnault, libraire, bourgoys de Caen, vers lequel venerable personne maistre Jehan Tostain, prestre, de Putot en Bessin, s'est clamé ou avoit intencion clamer à justice, pour de luy avoir et retraire par lignaige et marché de bourse, troys bouisseaulx de fourment de rente, mesure d'Arques, qu'il avoit, le

second jour de mars l'an mil IIII^c IIII^xx dix neuf, devant les dis tabellions, eulz et acquis, à prendre et avoir chascun an sur [et] de la vente et obligacion de Robert Tostain, parent du dit prestre du dit lieu de Putot, selon les lettres, lequel, en obbeissant à la dicte clameur, et par ce que le dit prebtre luy a rendu, paié et remboursé tout ce entièrement que la dicte rente avoit cousté, dont etc.; rendi, quitta et delaissa à fin etc. par lignaige et marché de bourse audit maistre Jehan iceulx troys bouisseaulx de fourment de rente, et presentement lui en bailla lesdictes lettres, pour estre etc.; promettant etc.; sur l'obligation de ses biens et héritages etc. presens Colin Varignon et Jehan Guerin.

(Même registre.)

Du samedi XXIII jour d'apvril après Pasques mil V^c et XIII. — Jehan Courcye le jeune, de la parroisse d'Esterville, vendit à fin etc., à Pierre Regnault, libraire, bourgeois de Caen, absent, cinq vergées de terre en une pièce, qu'il disoit et affermoit à luy apartenir, assise audit lieu d'Esterville, en la delle de dessous le moustier...; par le prix de quatre livres tournois et II sous VI deniers tournois pour vin....

(Registre des tabellions La Lande, Le Chanteur et Le Saunier, commençant au 18 janvier 1511 (n. st.), fol. 295.)

Du XXII^e jour de décembre cinq cens et traize. — Denis Thorigny, de la parroisse de Verson, vendit affin etc., à Pierre Regnault, libraire, bourgeois de Caen, une acre de terre assise au terreur d'Esterville, en la delle du Fresne...; — par le prix de quarante

soulz tournois, avec IIII soulz tournois de vin paiez comptans par les mains de Guillaume Collas, serviteur dudit Regnault....

(Même registre, fol. 382 v°.)

Dudit derrain jour de septembre [1516]. — Honnorable homme Pierre Regnault, libraire, bourgois de Caen, rendi, quitta et delessa affin etc., par droit seigneurial, aux enffans soubzaagez de deffunt Guillaume Le Hericy, en son vivant escuier, seigneur de Vieux, etc., une pièce de terre, contenant cinq vergies, assise eu terreur dudit lieu de Vieux, en la delle des Noires Terres.... que ledit Regnault avoit eue et acquize entre aultrez à la jurée faicte faire en vertu de ses lettres de l'obligation de Raoul de La Fosse, selon le decret de ce porté, passé ès plès dessus g[agés] d'Evrecy et Preaulx .... le XXI^e^ jour d'octobre mil V^c^ et traize; et est ce fait en recongnoissant la dicte pièce estre tenue du fief desdits soubzaagés, et par ce que icelluy Regnault se tint à content, paié et remboursé presentement comptant par les mains de venerable maistre Richard Hericy, prebtre, curé de Saint Martin de Saallon, à ce present, meneur desdits soubzaagés, de la somme de neuf livres, ung soult cinq deniers obole, pour le prix revenant de cler d'icelle pièce, avecques la somme de vingt soulz tournois pour partie de la façon dudit decret.

(Registre des tabellions de Caen, de La Lande et Le Sueur, commençant au 5 mars 1514, fol. 196.)

Du IX^e^ jour de may V^c^ dix neuf. — Honnourable homme Pierre Regnault, libraire, bourgeoys de Caen,

quicte et transporte affin etc., à maistre Gilles Bynet, prebtre, à present demourant à Caen, quatre bouisseaulx de froument de rente, mesure ancienne dudit Caen, que le dit Regnault avoit, en ce tabellionaige, l'an mil quatre cens quattre vingtz et dix neuf, le xxvii[e] jour de may, eulz et acquis, entre aultres choses, de Mahiet d'Orbigny.... par ce que ledit Bynet, à ce present, luy a rendu et paié le pris contenu aux lettres de la creation de lad. rente avec les arrerages...

(Registre des tabellions de Caen, Robert Le Saunier et Guillaume Dommey, commençant au 22 octobre 1518.)

Engagement de Richard Rogerie au service des frères Robert et Jean Macé.

12 janvier 1502 (n. st.)

Richart Rogerie, natif de la parroisse de Hudimesnil, et à present demourant en la parroisse Saint Pierre de Caen, reconnait soy estre mis et aloué avecques Robert Macé, libraire, de la dite parroisse, à ce present, et Jehan Macé, son frère, demourant à Rennes en Bretaigne, absent, jusques au temps et accomplissement de trois ans, commençans aujourd'uy et finissans etc.; pendant lequel temps il promist servir deuement et loialment iceulx Macé, ou fait et deppendance de leur mestier de libraire, obeir à leurs commandemens, et continuer, faire, parfaire et acomplir son dit service; et, par ce moien, icelui Robert Macé, pour lui et establissant pour ledit Jehan Macé, son frère, promet-

tant, et promist paier et rendre au dit Rogerie, c'est assavoir pour la première année la somme de dix huit livres tournois, pour la seconde la somme de vingt livres tournois, et pour la tierce et derraine année la somme de vingt cinq livres tournois, à la fin de chacune d'icelles années, et lui trouver et querir durant le dit temps boire, manger, lit, feu et hostel, bien et deuement selon son estat. Et se ainsy estoit que le dit Rogerie se voulsist departir du dit service dedens le dit temps, faire le pourroit en le faisant assavoir ausdits Macé ou l'un d'eulx, demy an auparavant son dit partement; et par semblable, se les dits Macé luy veulloient donner congié plus tost que à la fin des dits trois ans, faire le pourroient, en le paieant du temps qu'il les auroit servis pro rata. Et à ce tenir etc. Presents Jehan Balle, Jehan Mancel, Julian de La Bigne et aultrez.

(Registre des tabellions de Caen, Le Briant et de La Lande, allant du 5 octobre 1499 au 6 novembre 1502, fol. 401. — Communication de M. A. Bénet.)

Engagement de Guillaume Guernier au service de Robinet Macé, libraire.

4 février 1506, n. st.

Guillaume Guernier, filz de feu Rogier Guernier, de Saint Pierre de Caen, reconnoit soy estre mis et allouey avecques Robinet Macé, librairé, bourgois demourant à Caen, jucques au temps et accomplissement de cinq ans, commençans aujourd'uy et finissans etc.: pendant lequel temps il promist servir son dit

maistre en toutes choses licites et raisonnables, et obbéir a ses commandemens, ainsi que loial serviteur peult et doit faire. Et de ce faire et accomplir son dit service et de toute loiaulté fut aplegé et cauxionné par Jehanne, veufve du dit deffunt, sa mère ; et venerables maistres Richard Vidie et messire Guillaume Le Dennoys, prebtre, à ce presens, plegèrent et cauxionnèrent par semblable le dit Guillaume Guernier, et s'en constituèrent principaulx respondans, jucques à la somme de chascun dix livres tournois seullement. Et par ce moien le dit Macé, à ce present, promist paier et rendre au dit Guillaume Guernier, durant le dit temps, la somme de vingt cinq livres tournois, c'est assavoir la seconde année soixante soulz, la tierce cent soulz, la IIII^e^ sept livres, et la cinquiesme et derrenière année dix livres tournois. Et à ce tenir se obligèrent l'un vers l'autre, chascun en son fait et promesse, c'est assavoir icellui Guillaume Guernier, corps, biens, etc., et iceulx plèges, biens, etc. ; et que d'icelle pleinne deppendance le dit Guillaume promist acquitter ses dits pleges, et chascun d'eulx garder, sur l'obligation que dessus. Presens maistre Benoist de Bourgueville et Thomas Aubourg.

(Registre du tabellionage de Caen, allant de 1502 à 1509 (n. st.), fol. 27. — Copie communiquée par M. A. Bénet.)

Obligation prise par Michel Angier d'entretenir chez lui pendant cinq ans comme pensionnaire Renaud Raison, [son beau père].

30 juillet 1512

Du penultime jour du dit moys [juillet 1512], devant les dessus dits (de La Lande et Saunier, tabellions à Caen). — Regnault Raison, de Saint Pierre de Caen, reconnait soy estre mis et allouey à pension avec Michel Angier, libraire, bourgois du dit lieu, pour cinq ans (1) commençans aujourd'uy et finissans etc. ; pendant lequel temps le dit Angier, present, promist trouver et querir audit Raison ses despens de boire, menger, coucher, lever, feu, cyre et hostel, et tout ce qu'il luy esconvendra en habillemens, en quelque manière que ce soit, le tout bien et honnestement selon son estat; pour les quelles chozes faire et acomplir le dit Raison promist et sera tenu paier et rendre par chascun des dits cinq ans au dit Anger la somme de vingt cinq livres tournois, pour toutes choses, à paier aux quatre quartiers de l'an egallement. Et à ce obligèrent l'un vers l'autre biens etc. Presens Charlles Lesmerey et Guillaume Dommey.

(Registre des minutes du tabellionage de 1510 à 1515 (n. st.), fol. 172. — Copie communiquée par M. Bénet.)

(1) On avait d'abord écrit « ung an ».

Contrat d'apprentissage de Pierre Vimont dans la maison de Jean Philippe, libraire.

3 mars 1529 (n. st.)

Galien Vymont, demeurant à Saint Sauveur de Caen, et Abbel Vymont, de la parroisse du Mesnil Augrin (1), recongnurent avoir mys et allouey Pierre Vymont, frère du dit Abbel, avec Jehan Philippe, du dit lieu de Sainct Sauveur, du mestier de libraire, pour le temps et terme de troys ans, commençans aujourd'uy et finissans etc., pendant lequel temps promistrent que le dit Pierre servira bien et deuement son dit maistre au faict et deppendance de son dit mestier et en toutes aultres choses licites et honnestes, et aultrement, licitement obbeyra à ses commandemens, et qu'il fera et parfera son dit service tout ainsi que serviteurs apprantilz peult et doibt faire. Et de ce et de toute loyaulté le plegèrent et cautionnèrent ; au moien et par ce que le dit Philippe, à ce present, s'est submys et obligé luy monstrer et aprendre son dit mestier et les deppendances d'icellui et faict de marchander, au myeulx qu'il sçaura et pourra faire, et luy trouver et querir durant le dit temps ses necessaires de boyre, menger, coucher et lever, bien et deuement selon son estat. Et par ce present les dits Gatien et Abbel en ont donné audit Philippe la somme de sept livres tournois, qu'ilz luy en ont promys paier, assavoir soixante et dix solz tournois à Pasques prouchain venant, et l'autre moictié à Pasques prouchain alors

(1) Mesnil-au-Grain, canton de Villers-Bocage.

ensuivant, avecques le drap de ung chapperon de la valleur de quarante solz, à l'usaige de la femme dudit Philippe, que par semblable ilz lui en ont promys paier, comme de terme passé. Et à ce tenir etc., obligèrent l'un vers l'autre biens etc. Presens maistre Gilles Le Maistre et Michel Garsalle.

(Registre des minutes du tabellionage de Caen, allant de 1524 à 1529, fol. 425. — Copie communiquée par M. A. Bénet.)

Acquisitions de terres et de rentes par Michel Angier.

1538

Du lundi vingtiesme jour de may mil v^c^ xxxviii. — Jehan Foucquet, de Sainct Gabriel, vendi et transporta affin etc. à honnorable homme Michel Angier, bourgoys de Caen etc., demye acre de terre en une pièce assise au terreur dudit lieu de Sainct Gabriel en la delle du Val de Brecy, jouxte ledit Angier, d'une part...; par le prix et somme de dix livres tournois, paiés presentement comptans etc., audit vendeur par icelluy Angier, à ce present, avecques cinq soulz tournois pour vin...

Du mardi vingt et ungniesme jour de may mil cinq cens trente huyt. — Georgette, veufve de deffunct Robin Bourdon, de Mondeville, vendi et transporta affin etc. à honorable homme Michel Angier, bourgoys de Caen etc., dix soulz tournois de rente, en quoy Denis Quoquerel, frère de ladicte veufve s'en est à

elle obligé...: par le prix de cent soulz tournois, que le dit Angier, à ce present, en a baillés et paiés presentement comptans...

Du lundi dix septiesme jour de juing mil cinq cens trente huyt.

Jacques d'Anguerville, de Sainct Gabriel, vendi et transporta affin etc. à honnorable homme Michel Angier, bourgoys de Caen etc., vergie et demye de terre en une pièce assise audit lieu de Saint Gabriel, en la delle de Liesbley, jouxte le prieur dudit Sainct Gabriel...; par le prix et somme de six livres tournois, paiez presentement comptant...

(Registre des tabellions de Caen, Lucas de La Lande et Denis de La Haye, commençant au 1er octobre 1537.)

IV

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

LIVRES COMPRIS DANS LE CATALOGUE

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

LIVRES COMPRIS DANS LE CATALOGUE

N. B. — *Dans la première partie de ce tableau sont enregistrés les livres datés ; dans la seconde, les livres dépourvus de date ; ceux-ci sont rangés suivant l'ordre des nos qui leur ont été assignés dans le Catalogue ; mais, pour la plupart, le titre est accompagné de l'indication d'une date approximative. — Les lieux d'impression sont en petites capitales ; les lieux de vente, en italiques.*

222. — 1480, 6 juin. Horatii Epistolæ.
CAEN, magister Jacobus Durandas et Egidius Quijoue.

289. — 1488. Missale Sagiense.
ROUEN, Guillermus Le Tailleur.

213. — Vers 1489. Heures à l'usage de Rennes.
Caen, Pierre Regnault.

89. — 1492, 30 juin. Catholicon abbreviatum.
ROUEN, magister Martinus Morin.
[*Caen*,] Pierre Regnault.

218. — 1492, 11 mars. Heures de Rouen.
[PARIS,] Philippe Pigouchet.
Caen, Pierre Regnault.

300. — 1493, 17 juin. Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum.
ROUEN, Johannes Le Bourgoys.
[*Caen*,] Pierre Regnault.

252. — 1494, 18 août. Manuale Constantiense.
ROUEN, Johannes Le Bourgoys.
[*Caen,*] Pierre Regnault.

290. — 1496. Missale Sagiense.
ROUEN, magister Martinus Morin.

183. — 1496, 21 juillet. La Fleur des commandemens de Dieu.
ROUEN, Jehan Le Bourgeois.
Caen, Pierre Regnault.

317. — 1496, 6 septembre. Ovidii Metamorphoses.
PARIS, magister Andreas Bocard.
Caen, Petrus Reginaldi.

216. — 1497, 21 août. Heures à l'usage de Rome.
[PARIS,] M. E. Jehannot.
[*Caen,*] Pierre Regnault.

207. — 1497, 31 octobre. Heures à l'usage de Bayeux.
[PARIS,] M. E. Jehannot.
Caen, Pierre Regnault.

209. — 1498, 4 mai. Heures à l'usage de Coutances.
PARIS, Thielman Kerver.
Caen, Robinet Macé.

361. — 1498, 7 mai. Petri Tatereti Quæstiones super Aristotelis Ethica.
ROUEN, Johannes cognomine Burgensis.
Caen, Robertus Macé.

26. — 1498, 20 décembre. Aniani Compotus.
PARIS, Jehan Morand.
Caen, Pierre Argnault *(sic).*

73. — 1499, 13 août. Breviarium Constantiense.
ROUEN, Johannes Le Bourgoys.
Caen, Petrus Regnault.

156. — 1499, 25 septembre. Ebrardi Græcismus.
ROUEN, Johannes Mauditier, Laurentius Hostingue, et Jametus Louys.
Caen, Robertus Macé.

278. — 1499, 5 novembre. Missale Constantiense.
Caen, Petrus Regnault.

286. — 1500. Missale Redonense.
Rouen, Johannes Mauditier et Petrus Olivier socii.
Caen, Robertus Macé. — *Rennes*, Jehan Macé.

166. — 1500. 12 février. Expositio hymnorum.
Rouen, Ricardus Ausoult.
Caen, Robertus Macé.

157. — 1500. 5 mars. Ebrardi Græcismus.
Rouen, Johannes Mauditier.
Caen, Robertus Macé.

291. — 1500, 10.... Missale Sagiense.
Rouen.
Caen, Petrus Regnault.

219. — 1501. 28 avril. Heures de Rouen.
Paris, Thielman Kerver.
[*Caen*,] Pierre Renault.

318. — 1501, 30 juillet. Ovidii liber de Remedio amoris.
Rouen.
[*Caen*,] R. Macé.

271. — 1501, 15 décembre. Missale Baiocense.
Rouen, Johannes Mauditier et Petrus Olivier socii.
Caen, Petrus Regnau[l]t.

279. — 1501, 15 décembre. Missale Constantiense.
Rouen, Johannes Mauditier et Petrus Olivier socii.
Caen, Petrus Regnault.

27. — 1502, 18 octobre. Aniani Compotus.
Rouen.
Caen, Robertus Macé.

120. — 1502. 10 avril. Le Coustumier de Bretagne.
Rennes, Jehan Macé.

272. — 1503 ? Missale Baiocense.
Rouen, maître Pierre Violette?
Caen, Pierre Regnault.

53. — 1503, 10 mai. Boetius, de Consolatione philosophiæ.
Rouen, Laurentius Hostingue et Jametus Loys.
Caen, Petrus Regnault.

285. — 1503, 6 novembre. Missale Macloviense.
Rouen, Johannes Mauditier et Petrus Olivier socii.
Caen, Robertus Macé. — *Rennes*, Johannes Macé.

250. — 1503, 25 mars. Manuale Baiocense.
Rouen, Johannes Mauditier et Petrus Olivier socii.
Caen, Robertus Macé.

208. — Vers 1503. Heures de Bayeux.
Rouen, maître Martin Morin.
Caen, Robinet Macé.

273. — 1504. Missale Baiocense.
Rouen, magister Martinus Morin.

204. — 1504, 2 janvier. Petrus de Harentals, Psalterii expositio.
Rouen, Laurentius Hostingue et Jametus Loys.
Paris, Johannes Parvus. — *Caen*, Robertus Macé.

282. — 1504, 26 février. Missale Lexoviense.
Caen, Pierre Regnault.

254. — 1504 ? Manuale Lexoviense (?).

192. — 1505. Johannis de Garlandia Equivoca.
[Rouen,] Andreas Myllar.

364. — 1505, 1er avril. Theodolus, cum commento.
Rouen, Richardus Auzoult.
[*Caen*,] Robertus Macé.

167. — 1505. 10 juin. Hymnorum expositio.
Rouen.
Caen, Robinet Macé.

194. — 1505. 21 juillet. Johannes de Garlandia, de Verborum compositis.
Rouen, Laurentius Hostingue et Jametus Loys.
Morlaix, Richardus Rogerie et Michael Angier.

11. — 1505. 31 janvier. Albertus Magnus. Compendium theologicæ veritatis.
Rouen.
Caen, Petrus Regnault.

269. — 1505. 2 mars. Missale Abrincense.
Rouen, magister Martinus Morin.
Caen, Robertus Macé.

375. — 1506. Laurentius Valla, de Amore.
Rouen.
Caen, Robertus Macé.

54. — 1506, 23 avril. Boetius, de Consolatione philosophiæ.
Rouen.
Caen, Robertus Macé. — *Paris*, Johannes Petit.

111. — 1506, 26 avril. Magistri Petri Columbe Interrogationes grammaticæ.
Rouen, Richardus Auzoult.
Caen, Robertus Macé.

170. — 1506. 10 juin. Sequentiarum expositio, secundum usum Sarum.

ROUEN, Androu Myllar.

307. — 1506. 18 juin. Johannes Nyder, de Lepra morali.

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Robertus Macé.

1. — 1506. 15 novembre. Adrianus Carthusiensis, de Remediis utriusque fortunæ.

ROUEN.
Rennes, Johannes Macé.

141. — 1506, 15 mars. Nicolai Deniise Gemma predicantium.

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Paris, [François Regnault.] — *Rouen* et *Caen*, Petrus Regnault.

55. — 1507, 20 avril. Boetius, de Consolatione philosophiæ.

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Petrus Regnault.

184. — 1507, 23 mai. Floretus, cum commento.

ROUEN, Johannes Mauditier.
Caen, Petrus Regnault.

372. — 1507, 29 juillet. A. de Villenove et G. de Sollo, Le Trésor des pauvres.

Caen, Robinet Macé, Jehan Macé, Richard Macé.

254 bis. — 1507, 29 septembre. Manuale Lexoviense.

ROUEN.
Rouen, Jacobus Le Forestier.

121. — 1507, 8 octobre. Les Coustumes de Bretaigne.

PARIS, Philippe Pigouchet.
Rennes, Jehan Massé.

385. — 1507. 19 octobre. Virgilii Bucolica, cum commento.

ROUEN, Johannes Mauditier.
Caen, Petrus Regnault.

393 et 394. — 1507. 29 octobre. Jacobi de Voragine Legenda aurea.

ROUEN, magister Petrus Violette.
Caen, Petrus Regnault. — *Rouen*, Johannes Huvin.

48. — 1508. Jehan Berbier. Viatorium.

Caen, Michel Angier. — *Rouen* [*Rennes?*], Jehan Macé.

10. — 1508, 11 juillet. Alani Parabolæ. (V. Additions.)

CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

25. — 1508, 18 août. Theobaldi Anguilberti Mensa philosophica.

ROUEN.
Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

279. — 1508, 7 octobre. Evangelia nonnulla cum notis.

ROUEN.
[*Caen*,] Petrus Regnault. (V. Additions.)

346. — 1508, 7 octobre. Alberici de Rosate tractatus de Testibus.

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Michael Angier. — *Redonis*, Johannes Macé.

185. — 1508, 31 octobre. Floretus, cum commento.

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

12. — 1508. 23 novembre. Albertus Magnus. Secreta virorum et mulierum.

ROUEN. Johannes Mauditier.

Rouen, Raulinus Gaultier. — [*Rennes*,] J. Macé.

193. — 1508. 12 janvier. Johannis de Garlandia Dictionarius.

CAEN, Laurentius Hostingue.

[*Rennes*,] Johannes Macé.

210. — Vers 1508. Heures de Coutances.

ROUEN.

Caen et *Rouen*, Pierre Regnault.

212. — Vers 1508. Heures d'Évreux.

ROUEN.

Caen et *Rouen*, Pierre Regnault.

56. — 1509, 10 mai. Boetius, de Consolatione philosophiæ. (V. Additions.)

CAEN, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jean Macé.

85. — 1509, 27 juin. Georgius Bruxellensis, Expositio Summularum Petri Hispani.

CAEN, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jean Macé.

245. — 1509, 11 août. Macer, de viribus Herbarum.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier.— *Rennes*, Johannes Macé.

82. — 1509, 15 octobre. Georgii Bruxellensis Expositio in Logicam Aristotelis.

ROUEN, magister Petrus Olivier.

Rouen et *Caen*, Petrus Regnault. — *Paris*, [François Regnault.

365 et 366. — 1509, 7 novembre. Theodolus.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes,* [Johannes Macé.]

363. — 1509, 4 janvier. Terentii Comœdiæ.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes,* Johannes Macé.

136. — 1509, 22 février. Rochus de Curte, de Jure patronatus.
ROUEN.
Caen, Michael Angier. — *Rennes,* Johannes Macé.

176 et 177. — 1509, 29 mars. Facetus, cum commento.
CAEN.
Caen, Michael Angier. — *Rennes,* Johannes Macé.

348. — Vers 1509. Claude de Seissel, La Victoire du roi contre les Véniciens.
[CAEN, L. Hostingue.]

31. — 1510. Aristotelis Textus abreviatus.
Rouen et *Caen,* Petrus Regnault.

94. — 1510. Cato, cum commento.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes,* Johannes Macé.

128. — 1510, 28 avril. Le grant Coustumier de Normendie.
CAEN, Laurent Hostingue.
Caen, Michel Angier. — *Rennes,* Jehan Macé.

102. — 1510, 2 mai. Chroniques de la Bretagne.
ROUEN, maître Pierre Olivier.
Rennes, Jehan Macé. — *Caen,* Michel Angier.

101. — 1510, 19 juillet. Chroniques de France abrégées.

Caen, Pierre Regnault ?

Caen, le même.

395. — 1510, 24 septembre. Jacobi de Voragine Legenda aurea.

Rouen, magister Petrus Olivier.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

57. — 1510, 8 mars. Boetius, de Consolatione philosophiæ.

Caen, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

384. — 1511. Virgilii Opera.

Caen.

Caen, Petrus Regnault.

241. — 1511. 25 avril. Michael Lochmaier. Parrochiale curatorum.

Caen.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé.

229. — 1511, 15 juillet. Johannis de Janua Catholicon magnum.

Rouen, magister Petrus Olivier.

Caen, Petrus Regnault et Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

202 et 203. — 1511, 22 novembre. Hieronymi de Hangesto Problemata logicalia.

Caen, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Ricardus Macé.

333. — 1511, 2 décembre. Hugonis de Prato Florido Sermones de sanctis.

Caen, Michael Angier. — [*Rennes*,] Johannes Macé. — [*Rouen*,] Richardus Macé.

396. — 1511, 17 décembre. Jacobus de Voragine, la Légende dorée en françois.

Rouen, Richard Goupil.

Rouen, Richard Macé. — *Caen*, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé.

50. — 1511, 31 décembre (et 1510, 16 février.) Biblia.

Rouen, magister Petrus Olivier.

Caen, Petrus Regnault et Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

22. — 1511, 2 mars. Angeli de Clavasio Summa angelica.

Rouen, magister Petrus Violette.

Rouen et *Caen*, Pierre Regnault.

6. — 1512. Æsopi Fabulæ.

Caen, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

339. — 1512. Quæstiones super evangeliis.

[Caen, Laurent Hostingue.]

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

391. — 1512, 24 avril. Vocabularius utriusque juris.

Rouen, magister Petrus Oliverius.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé. — *Angers*, Clemens Alexandre; Karolus de Bongne.

186 et 187. — 1512, 13 mai. Floretus.

Caen.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

83. — 1512, 27 juillet. Georgii Bruxellensis Expositio in Logicam.

Caen, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier. — [*Rennes*,] Jehan Macé. — [*Rouen*,] Richard Macé.

66. — 1512, 31 juillet. Jehan Boutillier. La Somme rural.

ROUEN, Richard Goupil.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

42. — 1512, 23 septembre. Baptistæ Mantuani Parthenice Catharinaria.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

43. — 1512, 24 septembre. Baptistæ Mantuani Parthenice Catharinaria.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

328. — 1512, 27 octobre. Postilla epistolarum et evangeliorum.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

46. — 1512, 15 novembre. Livre des Propriétés des choses, traduit par Jehan Corbichon.

ROUEN.

Paris, François Regnault. — *Caen*, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

107 et 299. — 1512, 17 mars. Constitutionum Clementis V Apparatus.

ROUEN, magister Petrus Oliverius.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Richardus Macé.

194 bis (1). — 1512. Johannes de Gerson, de Virtutibus et vitiis.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

64. — 1513. Gaufridus Boussard, de Continentia sacerdotum.

Rouen, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Richardus Macé.

301. — 1513, 14 novembre. Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum.

Rouen, magister Petrus Violette.

Caen, Petrus Regnault.

23. — 1513, 24 novembre. Angeli de Clavasio Summa angelica.

Rouen, Laurentius Hostingue.

Rouen, Johannes Richardi.

65. — 1514. Gaufridus Boussard, de Continentia sacerdotum.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Ricardus Macé.

195. — 1514. Gesta Romanorum.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

122. — 1514, 15 novembre. Les Coustumes de Bretaigne.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richart Macé.

78. — 1514, 7 décembre. Breviarium Redonense.

Parisius, Thielmannus Kerver.

Rennes, Johannes Macé. — *Caen*, Michael Angier. — *Rouen*, Richardus Macé.

(1) Voir plus loin, dans les *Additions et corrections*.

326. — 1514 ? Petri Pontani, Ars versificatoris.

152. — 1515. Expositio præclara Donati.
Caen, Michael Angier.

336. — 1515, 15 mai. Psalterium quincuplum.
Rouen, magister Petrus Olivier.
Caen, Michael Angier.

302. — 1515. 21 juin. Guido de Monte Rocherii, Manipulus curatorum.
Rouen, Richardus Goupil.
Rennes, Johannes Macé.

58. — 1515, 10 juillet. Boetius, de Consolatione philosophiæ.
Rouen.
Rennes, Johannes Macé. — *Rouen,* Richardus Macé.

257. — 1515, 23 juillet. Manuale ad usum Sagiensem.
Rouen, maître Martin Morin.
Falaise, Girardus Neel. — *Alençon,* Ludovicus Gaumer. — *Rouen,* Martinus Morin.

352. — 1515, 3 novembre. Sermones Dormi secure.
Rouen, magister Petrus Olivier.
Caen, Petrus Regnault.

129. — [1515, après le 14 février.] Le grant Coustumier de Normendie
Rouen.
Caen, Michel Angier. — *Rouen,* Jehan Richard.

86. — 1516. Johannis de Burgo Pupilla oculi.
Rouen, Richardus Macé.

84. — 1516, 9 septembre. Georgii Bruxellensis Expositio in Logicam Aristotelis.
Rouen, magister Petrus Olivier.
Caen, Petrus Regnault. — *Parisius,* Franciscus Regnault.

238. — 1516. 31 janvier. Petrus de Lesnauderie. de Doctoribus.

PARIS.

Paris, Franciscus Regnault. — *Caen*, Michael Angier.

123. — 1517, 12 juin. Les Coustumes de Bretaigne.

PARIS ?

Rennes, Jehan Macé. — *Caen*, Michel Angier.

24. — 1517, 7 décembre. Angeli de Clavasio Summa angelica.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier.

283. — 1517. 9 février. Missale Lexoviense.

CAEN, Petrus Regnault.

95. — 1517 ? Cato pro pueris optimus.

Caen, Michael Angier.

155. — 1518. Guillelmus Duranti, Rationale divinorum officiorum.

CAEN, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier.

79. — 1518. Breviarium Sagiense.

Caen, 1518.

15. — 1518, 21 avril. Alexandri de Villa Dei Doctrinale.

ROUEN, Richardus Goupil.

Caen, Michel Angier.

298. — 1518 ? Monitoire de l'official de Lisieux, du 13 mai 1518.

CAEN ?

62. — 1518, 10 juin. Alain Bouchard, Chroniques de Bretagne.

Caen, Michel Angier.

392. — 1518, 18 juin. Jacobi de Voragine Legenda aurea.

Caen, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

205. — 1518, 26 juin. Johannes Herolt, Sermones Discipuli.

Rouen, magister Petrus Oliverius.
Caen, Michael Angier.

153. — 1518, 30 juillet. Expositio præclara Donati.

Caen, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

109. — 1518, 26 octobre. Judoci Clichthouei Introductiones in terminos.

Rouen, magister Petrus Olivier.
Caen, Petrus Regnauld.

222 bis (Add.). — 1518, 4 décembre. Horatii Epistolæ.

Rouen.
Caen, Michael Angier, juxta pontem S. Petri.

171. — 1519. Expositio sequentiarum secundum usum modernum Sarum.

Caen, Michael Angier.

59. — 1519, 29 novembre. Boetius, de Consolatione philosophiæ.

Rouen.
Rennes, Johannes Macé.

340. — 1520. Quæstiones super evangeliis.

Caen.
Caen, Michael Angier, ad intersignium Montis Sancti Michaelis.

110. — 1520. Judocus Clichthoueus, De vita et moribus sacerdotum.

Caen.

329. — 1520, 21 juillet. Postillæ majores.

Caen, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

246. — 1520, 12 octobre. Johannis Majoris Summulæ.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angerius.

251. — 1521. Manuale Baiocense.
Caen, 1521.

188 — 1521, 26 septembre. Floretus, cum commento.
CAEN, Guillermus Guveel.
Rouen, Raulinus Taultier.

343. — 1521, 4 novembre. Johannis Raulin Doctrinale mortis.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

87. — 1522, 7 juillet. Johannis de Burgo Pupilla oculi.
CAEN.
Caen, Michael Angier.

44. — 1523, 25 septembre. Baptistæ Mantuani Parthenice Catharinaria.
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

21. — 1523 (après le 25 septembre). Fausti Andrelini Hecatodistichon.
Rennes, Jean et Julien Macé, et Rolland Le Franc.

287. — 1523, 10 janvier. Missale Redonense.
PARIS, Johannes de Kerbriant alias Huguelin.
[*Rennes*,] Johannes Macé et Sulpicius Le Franc.

212 bis (Add.). — 1523. Heures de Lisieux.
ROUEN.
Pont-Audemer, Guill. Du Val.

258. — 1524, 21 mai. Marbodi liber.
RENNES, Johannes Baudouyn.
Rennes, Johannes Macé.

281. — 1524, 4 octobre. Missale Constantiense.
ROUEN.

236. — 1525, 12 avril. Le Fèvre d'Étaples, Paraphrasis in philosophiæ naturalis libros.
PARIS, Petrus Vidoueus.
Paris, Franciscus Regnault. — *Caen*, sub Divi Petri insigni.

138. — 1525, 30 mai. Augustini Dati Elegantiæ.
CAEN, Laurens Hostingue.
Caen, à l'enseigne du Mont-Saint-Michel.

211. — 1525, 1er décembre. Heures de Coutances.
PARIS.
Paris, François Regnault. — *Caen*, à l'enseigne Saint-Pierre.

189. — 1526. Floretus, sine commento.
Caen, Michael Angier.

221. — 1526, après le 15 mai. Horatii Ars poetica.
CAEN, Laurens Hostingue.
Caen, Michel Angier.

99. — 1527, 28 juillet. Jo. de Celaya, Magnæ Suppositiones.
CAEN.
Caen, Michel et Girard Angier, Jacques Berthelot.

360. — 1527. Tabula dominicarum secundum usum Baiocensem.
Caen, en l'enseigne du Mont-Saint-Michel.

319. — 1528. Recueil de pièces palinodiques.

125. — 1528. Coustumes de Bretaigne.
« Ex carracteribus Parrhisiis. »

373. — 1529, 27 octobre. Le Trésor des povres.
ROUEN, Estienne Dasne.
Caen, Michel Angier.

327. — 1529. Petrus Pontanus, de Introductione artis grammaticæ.

Caen, Michel Angier.

220. — 1529, 23 juin. Heures de Rouen.

Paris, François Regnault ?

Paris, François Regnault. — *Rouen*, devant Saint-Martin. — *Caen*, à l'image Saint-Pierre.

60. — 1529. 10 septembre. Boetius, de Consolatione philosophiæ.

Caen.

274. — 1529, 27 janvier. Missale Baiocense.

201. — 1529. 4 mars. Hieronymi de Hangesto Moralia.

« Ex caracteribus Parrhisiis. »

Caen, Michel Angier.

374. — 1529. Le Trésor des pauvres.

Rouen.

Caen, Michel Anger, auprès des Grandes Écoles.

191. — Vers 1529. Privilèges accordés par François Ier à l'Université de Caen.

295. — [1530 (n. st.), après le 7 février,] Guillelmi Monachi Epitome.

Caen, Michael Angier.

277. — 1530, 10 mai et 22 septembre. Missale Cenomanense.

Paris, Wolffgangus Hopylius.

Caen, Michael et Girardus Anger et Jacobus Berthelot.

312. — 1530, 10 juin. L'Ordinaire des Crestiens.

Rouen, Estienne Dasne.

Caen, Michel Anger.

266. — 1530, 1er octobre. Meschinot, Les Lunettes des princes.
ROUEN.
Caen, Michel Anger.

168. — 1530, 22 mars. Expositio hymnorum.
CAEN.

288. — 1531. Missale Redonense.
« Ex caracteribus Parrhisiis. »
Caen, Michael et Gerardus Anger et Jacobus Berthelot.

126. — 1531. Coustumes de Bretaigne.
« Ex carracteribus Parrhisiis. »

322. — 1531. Passio secundum legem.

308. — 1532. Odo, Cameracensis episcopus, Expositio canonis misse.
Caen, Michael Angier.

63. — [1532.] Alain Bouchard, Croniques de Bretaigne.
Caen, Michel Angier.

256. — 1533, 3 novembre. Manuale Redonense.
Caen, Michael et Geraldus Anger et Jacobus Berthelot.

335. — 1533, 12 novembre. Psalterium secundum usum Lexoviensem.
Pont Audemer, Guillermus Du Val.

270. — 1534, 18 avril. Missale Abrincense.
Caen, Michael et Geraldus Anger et Jacobus Berthelot.

341. — 1535. 31 juillet. Raimundi Summula de sacramentis.

320. — 1537. Recueil de pièces palinodiques.
CAEN, Bertrand Hostingue.

127. — 1538, 12 décembre. Coustumes de Bretaigne.
ROUEN, Nicolas Le Roux.
Caen, Girard Anger.

354. — 1538. Statuta synodalia diocesis Constantiensis.
ROUEN.

88. — 1539. Calendrier breton, suivi d'Ordonnances.
RENNES, Jacques Berthelot.
Rennes, Thomas Mestrard.

130. — 1539. Le grand Coustumier de Normandie.
ROUEN, Nicolas Le Roux.
Paris, François Regnault. — *Rouen*, Jehan Mallard. — *Caen*, Girard Anger.

253. — 1539. Manuale Constantiense.
Caen, Michel et Girard Angier.

315. — [1539.] Ordonnance de François I^er^, août 1539.
RENNES, Jacques Berthelot.
Rennes, Thomas Mestrard.

233 bis. — 1540. Lanfranci in Berengarium Dialogus.
ROUEN, Johannes Parvus.
Rouen, Ludovicus Bouvet. — *Caen*, Michael Angier.

292. — 1540? Missale Sagiense.
ROUEN ?

81. — 1541. Johannes Brohon, de Stirpibus vel plantis.
Caen, Michael Angier et Dyonisius Bouvet.

236 bis. — 1542. J. Le Fèvre d'Étaples. In Ethicen introductio.
Rennes, Maria Robin vidua Jacobi Berthelot.

276. — 1543. Missale Briocense.
ROUEN.
Caen, Géraud Angier. — *Moncontour*, Bertrand Jago.

173 et 174. — 1544. Pierre Fabri. L'art de plaine rethorique.

Paris, Maurice de La Porte.
Caen, au Mont-Saint-Michel.

342. — 1545, 15 juillet. Raimundi Summula de sacramentis.

72. — 1545. Breviarium Baiocense.

Rouen, Ricardus Hamillon.
Caen, Michael Angier et Dionysius Bouvet.

275. — 1545. Missale Baiocense.

284. — 1547. Missale Lexoviense.

Pont Audemer, Guillermus du Val. — *Lisieux*, Johannes Clemence.

293. — 1548. Missale Sagiense.

Rouen.
Caen, Michael Angeri et Dionysius Bouvet.

151. — 1550, juillet. Dolet, Manière de traduire.

Caen, Martin et Pierre Philippe.
Caen, Robert Macé.

30. — 1556. Le secret des secrets de Aristote.

Caen, en l'enseigne du Mont-Saint-Michel.

2. — Ædificatio salutiferæ legis. — (1508-1512.)

CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

3. — Fabulæ Æsopi. — (Vers 1504.)

ROUEN, Laurentius Hostingue et Jametus Louys.
Rouen, Jacobus Le Forestier.

4. — Fabulæ Æsopi. — (Avant 1507.)

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Robertus Macé.

5. — Fabulæ Æsopi. — (Avant 1526.)

CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier.

7. — Alani Parabolæ. — (Avant 1518.)

ROUEN, Guillermus Gauliemier.
Caen, Petrus Regnault.

8. — Alani Parabolæ. — (Vers 1504.)

ROUEN, Laurentius Hostingue et Jametus Louys.
Rouen, Jacobus Le Forestier.

9. — Alani Parabolæ. — (Avant 1507.)

ROUEN, magister Petrus Olivier.
Caen, Robertus Macé.

13. — Albertus Magnus, de virtutibus Herbarum. — (Vers 1513.)

ROUEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Richardus Macé.

14. — Alexandri de Villa Dei Doctrinale. — (Avant 1518.)

ROUEN, magister Petrus Violette.
Caen, Petrus Regnault.

16. — Glosa notabilis super Doctrinale. — (Depuis 1518.)

Caen, Michel Angier, près les Cordeliers.

17. — Guillaume Alexis, Dialogue.

Rouen.

Caen, Michel Angier.

18. — Guillaume Alexis. Les Faintises du monde. — (Vers 1513.)

Rouen.

Rennes, Jehan Macé. — *Caen*, Michel Angier. — *Rouen*, Richard Macé.

19. — Guillaume Alexis, Les Faintises du monde. — (Avant 1518.)

Caen, Pierre Regnault.

20. — Guillaume Alexis, Le grant Blason de faulses amours.

Rouen, Richard Macé. — (Avant 1516.)

28. — Arbor scienciæ boni et mali. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, à l'image Saint-Michel. — (Depuis 1518.)

29. — Aristotelis Problemata. — (Depuis 1518.)

Caen, Michel Angier, près les Cordeliers.

32. — L'Art et science de bien parler. — (Avant 1507.)

Rouen.

[*Caen*,] Robinet Macé.

33. — Articuli fidei.

[*Caen*.]

35. — Auctoritates philosophorum. — (Avant 1507.)

Rouen, Johannes Le Bourgoys.

Caen, Robertus Macé.

36. — Auctoritates philosophorum.

Caen, Michael Angier.

37. — Aureum de peccatis opusculum. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, e regione ædis B. Francisci.

38. — Aureum de peccatis opusculum. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, e regione ædis B. Francisci.

39. — Baptistæ Mantuani carmen de contemnenda morte. — (Depuis 1518.)

Caen, Laurens Hostingue.

Caen, Michel Angier, près les Cordeliers.

40. — Baptistæ Mantuani opusculum contra impudice scribentes. — (Vers 1513.)

Rouen.

Rouen, Richard Macé. — *Caen*, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé.

41. — Baptistæ Mantuani opusculum contra impudice scribentes. — (1508-1517.)

Caen, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier, près le pont Saint-Pierre.

41 bis. — Baptistæ Mantuani Elegia de sanctitate jejunii. — (1508-1517.)

Caen, Laurens Hostingue.

Caen, Michel Angier, près le pont.

45. — Baptistæ Mantuani Parthenice Mariana. — (Avant 1518.)

Caen.

Caen, Michel Angier, proxime Sancti Petri. — *Rennes*, Johannes Macé.

47. — La Belle Maguelonne.

Rouen, Richard Goupil.

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jean Macé. *Rouen*, Richard Macé. — (Vers 1513.)

49. — Traicté de saint Bernard envoyé à sa sœur.
Paris, François Regnault.

49 bis. — Bible des simples gens. — (Avant 1518.)
Caen, Michel Angier, près le pont.

51. — Boetius, de Consolatione philosophiæ.— (Avant 1524.)
Rouen.
Rennes, Johannes Macé.

52. — Boetius, de Consolatione philosophiæ.— (Avant 1518.)
Rouen.
Caen, Michael Angier, ad oras pontis.

61. — Sanctus Bonaventura, De modo se præparandi ad missam. — (1518-1526.)
Caen, Laurens Hostingue.
Caen, Michel Angier, près les Écoles.

67. — Sebastiani Brant Navis stultifera. — (Depuis 1518.)
Caen, Michel Angier, e regione Franciscanorum.

68. — Breviarium Abrincense.

69. — Breviarium Baiocense. In-folio.

70. — Breviarium Baiocense. In-octavo.

71. — Breviarii Baiocensis pars æstivalis.

74. — Breviarium Constantiense.

75. — Breviarium sive Diurnum Constantiense.

76. — Breviarium sive Diurnum Constantiense.

77. — Breviarium Lexoviense.

80. — Britonis Synonima. — (Avant 1518.)
Caen, Petrus Regnault.

88 bis. — Calphurnii Bucolica. — (Avant 1507.)
Rouen, Johannes Le Bourgoys.
[*Caen*,] Robertus Macé.

90. — Catholicon abbreviatum. — (Avant 1518.)

[*Caen,*] Petrus Regnault.

91. — Cato sine commento.

92, 93. — Cato cum commento. — (Avant 1518.)

Caen, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier juxta pontem. — *Rennes,* Johannes Macé.

96. — Johannis de Celaya Expositio in Summulas Petri Hispani. — (Depuis 1518.)

Caen, juxta conventum Fratrum Minorum.

97. — Johannis de Celaya Dialecticæ introductiones. — (Depuis 1518.)

Caen, Laurens Hostingue.

Caen, Michael Angier, ad intersignium Montis Sancti Michaelis.

98. — Johannis de Celaya Magna expositio. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, ad intersignium Divi Michaelis.

100. — Le Chapelet de vertus. — (Avant 1518.)

Caen, par Pierre Regnauld.

Caen, Pierre Regnauld.

103. — Chroniques de Normandie. — (Avant 1518.)

Rouen.

Caen, Pierre Regnault.

104 et 105. — Chroniques de Normandie. — (Vers 1513.)

Rouen.

Rennes, Jehan Macé. — *Caen,* Michel Angier, près le pont. — *Rouen,* Richard Macé, Jehan Burges.

106. — Ciceronis Synonima. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, ad intersignium Montis archangeli Michaelis.

108. — Cleophilus, De cetu poetarum. — (Avant 1518.)
ROUEN, Guillermus Gaullemier.
Caen, Petrus Regnault.

112. — De Contemptu mundi. — (Avant 1524.)
CAEN, Laurentius Hostingue.
Rennes, Johannes Macé.

113. — De Contemptu mundi. — (Avant 1518.)
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier, juxta pontem.

114. — De Contemptu mundi. — (Vers 1505.)
ROUEN, Laurentius Hostingue et Jametus Louys.
Rouen, Jacobus Le Forestier.

115. — De Contemptu mundi. — (Avant 1518.)
CAEN, Laurens Hostingue.
Caen, Michel Angier, près le pont.

116 et 117. — De Contemptu mundi, cum commento. — (Avant 1518.)
CAEN, Laurentius Hostingue.
Caen, Michael Angier, juxta pontem.

118. — De Contemptu mundi, cum commento. — (Avant 1507.)
ROUEN, pontis ad oras.
Caen, Robertus Macé. — [*Rennes*,] Johannes Macé.

119. — Le Coustumier d'Anjou et du Maine. — (Vers 1513.)
ROUEN, Laurens Hostingue.
Rouen, Pierre Guerin, en la rue de Ganterie.

124. — Les Coustumes de Bretaigne. — (Depuis 1518.)
Caen, Michel Angier, à l'enseigne du Mont-Saint-Michiel.

131. — Le Coustumier de Normendie. — (Avant 1507.)
ROUEN.
Caen, Robinet Macé.

132. — Cura clericalis. — Depuis 1518.)

Caen, Laurens Hostingue.

Caen, Michel Angier.

133. — Cura clericalis. — (1527-1534.)

Caen, Michel et Girard Angier et Jacquet Berthelot.

134. — Cura clericalis.

[*Caen.*]

135. — Cura clericalis. — (Avant 1524.)

Caen, Laurent Hostingue.

Rennes, Jehan Macé. — *Caen*, Michel Angier.

137. — Augustinus Datus. Præcepta elegantiæ latinæ.

139. — Augustinus Datus. Elegantiarum præcepta. — (1527-1534.)

Caen, Michel et Girard Angier et Jacquet Berthelot.

140. — Les Demandes joyeuses. — (Avant 1507.)

Rouen.

Robinet Macé.

142. — Nicolai Deniise Sermones. — (Vers 1513.)

Rouen, ad oras pontis. — *Caen*, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé.

143. — Johannes Despauterius. Contextus grammaticæ artis. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, proxime Fratrum Minorum conventum.

144. — La Destruction de Jérusalem. — (Avant 1518.)

Rouen, Raulin Gaultier.

Caen, Michel Angier, près le pont.

145. — Dialogus Salomonis et Marcolphi. — (Avant 1518.)

Rouen, Johannes Mauditier.

Caen, Petrus Regnault.

146. — Diurnale Baiocense.

147. — Diurnale Redonense.

148. — Doctrinal des nouveaulx mariez. — (Avant 1508.)

[*Caen,*] Robinet Macé.

149. — Dodi Apologia. — (Vers 1513.)

Rouen, ad oras pontis [Richardus Macé.] — *Caen,* Michael Angier. — *Rennes,* Johannes Macé.

150. — Dogma moralium philosophorum. — (1511-1518.)

Caen.

Caen, Petrus Regnault.

154. — Robertus Dumus. Epythomata grammaticæ. — (Depuis 1518.)

Caen, Laurentius Hostingue.

Caen, Michael Angier.

158. — Ebrardi Græcismus. — (Vers 1506.)

Rouen, Richardus Goupil.

[*Rennes,*] Jean Macé. — [*Rouen,*] Richard Macé. — [*Caen,*] Robinet Macé.

159. — Ebrardi Græcismus. — (Avant 1507.)

Rouen, Johannes Le Bourgois.

[*Caen,*] Robinet Macé.

160. — Erasmi Adagia. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angerius, prope Chordigeros.

161. — Erasmi Adagia magna.

[*Caen.*]

162. — L'Esguillon de crainete divine. — (Avant 1507.)

Rouen, Guillaume Gaullemier.

Caen, Robert Macé.

163 et 163 bis. — L'Examen de conscience. — (Avant 1518.)

Rouen, Jehan Le Bourgoys.
Caen, Pierre Regnault.

164. — L'Examen de conscience. — (Avant 1518.)

Rouen.
Caen, Pierre Regnault.

165. — Expositio hymnorum.

Rouen.
[*Caen*,] Michael Angier.

169. — Expositio hymnorum.

[*Caen.*]?

172. — Expositio sequentiarum. — (1527-1534.)

Caen.
Caen, Michel et Girard Angier et Jacques Berthelot.

175. — Facetus, cum commento. — (Avant 1518.)

Rouen, Guillermus Gaullemier.
Caen, Petrus Regnault.

178. — Petrus Fernandi, Flosculus sacramentorum. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, juxta conventum Fratrum Minorum.

179. — Thomas Ferratius de Advocatis, Cautelæ juris. — (Vers 1513.)

Rouen, magister Martinus Morin.
Caen, Michael Anger. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Ricardus Macé.

180. — Marsilius Ficinus. De triplici vita. — (Avant 1518.)

Rouen, Petrus Regnault, magister Petrus Violette, Natalis de Harsy.

181. — Arthur Fillon, Speculum curatorum. — (1527-1534.)

ROUEN.

Caen, Michael et Geraldus Anger et Jacobus Berthelot.

182. — Arthur Fillon, Speculum curatorum.

190. — Guidonis de Fontenay Synonima.

Caen.

196. — Grand pardon de l'Hôtel-Dieu de Paris.

197. — Grand pardon de l'Hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas.

Caen.

198. — Guillermus, Parisiensis episcopus, de Septem sacramentis. — (Avant 1518.)

ROUEN.

Caen, Petrus Regnault.

199. — Guillermus, Parisiensis episcopus, de Septem sacramentis. — (Avant 1507.)

ROUEN.

Caen, Robertus Macé.

200. — Guillermus, Parisiensis episcopus, de Septem sacramentis. — (Vers 1505.)

[ROUEN, Laurent Hostingue et Jamet Loys.]?

[*Caen*, Petrus Regnault.] ?

206. — Heures d'Avranches. — (Avant 1518.)

ROUEN.

Rouen, Pierre Regnault, rue de Ganterie. —

Caen, le même.

214 et 215. — Heures de Rennes.

217. — Heures de Rouen. — (Avant 1518.)

Rouen, Pierre Regnault.

223. — Horatii Epistolæ. — (1527-1534.)

Caen, Michel et Girard Angier, et Jacques Berthelot, à l'enseigne du Mont-S.-Michel.

224. — Instructio seu Alphabetum sacerdotum. — (Avant 1507.)

Rouen, Richardus Auzoult.

Caen, Robertus Macé.

225. — Instructio seu alphabetum sacerdotum.

Caen, Michel et Girard Angier, et Jacques Berthelot.

226. — Instructio virorum ecclesiasticorum. — (1527-1534.)

Caen.

Caen, Michel Angier.

227. — Isidorus, de ortu et obitu prophetarum et apostolorum. — (Vers 1513.)

Rouen, Laurentius Hostingue.

Rouen, Raulinus Gaultier.

228. — Isidorus, de ortu et obitu prophetarum et apostolorum. — (Avant 1518.)

Rouen, magister Petrus Olivier.

Caen, Petrus Regnault.

230. — Johannes, monachus Cisterciensis, Defensorium juris. — (Avant 1518.)

Caen, Michael Angier. — Redonis, Johannes Macé. — *Rouen*, [Ric. Macé,] juxta pontem.

231. — Johannes Josse. Expositiones modorum significandi. — (Avant 1507.)

Rouen, magister Petrus Olivier et Johannes Mauditier.

Caen, Robertus Macé.

232. — Johannes Josse, Expositiones modorum significandi. (Avant 1507.)

Rouen.

Caen, Robertus Macé.

233. — Guido Juvenalis, in Latinæ linguæ elegantias. — (Vers 1513.)

ROUEN, magister Petrus Olivier.

Caen, Michael Angier. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Ricardus Macé.

234. — Lavacrum conscientiæ. — (Vers 1505.)

ROUEN, Laurentius Hostingue.

Rouen, Jacobus Le Forestier.

235. — Lavacrum conscientiæ. — (Depuis 1518.)

Caen, Michael Angier, prope Fratres Minores.

237. — Petrus de L'Esnauderie, Epistola incitativa ad vitam contemplativam.

239. — Libellus de modo penitendi. — (Depuis 1518.)

CAEN, Laurens Hostingue.

Caen, Michel Angier, près les Cordeliers.

240. — Libellus de modo penitendi. — (Depuis 1518.)

ROUEN.

Caen, Michel Angier, prope conventum Fratrum Minorum.

242. — Michael Lochmaier, Parrochiale curatorum.

Paris, Françoys Regnault.

243. — Georgius Lokertus, Aureus notitiarum libellus. — (1527-1534.)

« Parrhisiacis caracteribus. »

Caen, Michael et Egidius Angier et Jacobus Berthelot.

247. — Dominicus Mancinus, de Passione Domini. — (Avant 1518.)

ROUEN.

Caen, Petrus Regnauld.

248. — Guillermus Manderston, Tripartitum epitoma. — (1527-1534.)

CAEN.

Caen, Michel et Girard Anger et Jacquet Berthelot, à l'enseigne du Mont-Saint-Michel.

249. — Manuale Abrincense. — (1527-1543.)

Caen, Michel et Girard Angier.

251 bis. — Manuale Briocense. — (Vers 1505.)

Saint-Brieuc, Michel Anger et Richard Rogerie.

251 ter. — Manuale Briocense (Venetense ?). — (Avant 1507.)

Caen, R. Macé.

255. — Manuale Redonense. — (Vers 1513.)

ROUEN.

Caen et Rouen, Michael Angier juxta pontem. — *Rennes*, Johannes Macé.

259. — Masuer, Judiciorum praxis.

CAEN.

260. — Mathæus Vindocinensis, Tobias. — (Avant 1507.)

[*Caen*,] Robinet Macé.

261. — Mathæus Vindocinensis, Tobias. — (Avant 1518.)

Caen, Petrus Regnault.

262. — Les Menus propos. — (Avant 1507.)

[*Caen*,] Robinet Macé.

263-264. — Premier et second volume de Merlin. — (Vers 1513.)

Rennes, Jehan Macé. — *Caen*, Michel Angier. — *Rouen*, Richard Macé.

265. — Les Prophecies de Merlin. — (Vers 1513.)

Rennes, Jehan Macé. — *Caen*, Michel Angier. — *Rouen*, Richard Macé.

267. — Jehan Meschinot, Les Lunettes des princes. — (Avant 1507.)

Rouen, Richard Auzoult.

Caen, Robinet Macé.

268. — Michael Scotus. Physionomia.

CAEN.

Caen, Michel Angier.

280. — Missale Constantiense.

294. — Guillelmi Monachi Epithoma. — (Avant 1530.)

Caen, Michael Angier juxta conventum Fratrum Minorum.

296. — Guillelmus Monachus, Epithoma. — (Après 1527.)

Caen, Girardus Angier.

297. — Guillelmus Monachus. Opera. — (Vers 1527.)

303. — Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum. — (Vers 1505.)

ROUEN, Laurentius Hostingue.

Rouen, Raulinus Gaultier.

304. Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum. — (Depuis 1518.)

CAEN.

Caen, Michael Angier, prope magnas scolas.

305. — Simon Nanquier. Carmen de lubrico temporis curriculo.

306. — Johannis Nyder Confessionale. — (Vers 1505.)

ROUEN, Laurentius Hostingue et Jametus Loys.

Caen, Petrus Regnault.

309. — Opusculum ad erudimentum ordinandorum.

[*Caen*,] Michael Angier.

310. — Opusculum ad erudimentum ordinandorum. — (Depuis 1518.)

[*Caen*,] Michel Angier, près les grandes escolles.

311. — Oraisons.

313 et 314. — Ordonnances royaulx. — (Depuis 1518.)

ROUEN.

Caen, Michel Angier, devant les grans escoles. — *Rouen*, Raulin Gaultier.

316. — Petrus de Osoma. Expositio super « Quicumque vult ».

Caen, Michel Angier.

321. — Palinods, chants royaux, etc. — (Vers 1525.)

PARIS, Petrus Vidoueus.

Paris, [François Regnault.] — *Rouen*, rue du Grand Pont. — *Caen*.

323. — Peregrinatio Terræ sanctæ. — (Vers 1513.)

ROUEN, Petrus Olivier.

Rouen, Michael Anger et Johannes Macé.

324. — Nicolai Perrotti Grammatica. — (Depuis 1518.)

Caen, Michel Angier, devant les grandes escolles.

325. — Nicolai Perrotti Grammatica. — (Vers 1513.)

ROUEN, Laurentius Hostingue.

Rouen, Caen et Rennes, Michael Angier et Johannes Macé.

330. — Postillæ majores. — (Vers 1531.)

Caen, Michel Angier.

331. — Postilles et expositions des epistres et evangilles.

332. — Hugonis de Prato Florido Sermones dominicales. — (Vers 1513.)

Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé. — *Rouen*, Richard Macé.

334. — Le Prestre Jehan. — (Vers 1505?)

ROUEN.

Morlaix, Richard Rogerie.

334 A. — Processionale.

337. — Quæstiones super evangeliis. — (Vers 1513.)
ROUEN, Laurentius Hostingue.
Rouen, Michel Angier et Jehan Macé. — *Caen et Rennes*, les mêmes.

338. — Quæstiones super evangeliis.

344. — Regime de santé. — (Avant 1507.)
ROUEN.
Caen, Robinet Macé.

345. — Roffredus Beneventanus. Quæstiones sabbatinæ. — (Avant 1518.)
ROUEN.
Caen, Petrus Regnault.

347. — Guy de Roye, Le Doctrinal de sapience. — (Vers 1513.)
ROUEN, Guillaume Gaullemier.
Caen, Michel Angier. — *Rennes*, Jehan Macé.

349. — Seneca, de Quatuor virtutibus. — (1527-1534.)
Rouen, Michael et Geraldus Anger, et Jacobus Berthelot.

350, 351. — Sententiæ antiquorum philosophorum. — (Avant 1518.)
ROUEN, Johannes Mauditier.
Caen, Petrus Regnault. — *Rouen*, Jehan Le Bourgeois.

353. — Sicille, Blason des armes. — (Avant 1516?)
ROUEN, Richard Goupil.
[*Rouen*,] Richard Macé.

355. — Le Stille de procéder en Normandie. — (Avant 1518.)
ROUEN.
Caen, Pierre Regnault.

356. — Le Stille de procéder en Normandie. — (Avant 1507.)

Rouen, Richard Auzoult.
Caen, Robinet Macé.

357. — Le Stille de procéder en Normandie. — (Avant 1507.)

Rouen, Guillaume Gaullemier.
Caen, Robinet Macé.

357 bis. (Add.) — Le Stille de procéder en Normandie.

358. — Les Stilles et usaiges de procéder ès pays d'Anjou et du Maine. — (Vers 1513.)

Rouen, Laurent Hostingue.
Rouen, Pierre Guérin, en la rue de Ganterie.

359. — Sulpicii Carmen de moribus in mensa servandis. — (Depuis 1518.)

Caen, Laurens Hostingue.
Caen, Michel Angier, près les grandes escolles.

362. — Terentii Comœdiæ. — (Vers 1505.)

Rouen, Laur. Hostingue et Jam. Loys.
Caen, Robertus Macé.

367. — Thomas de Aquino, Quaternarius. — (Avant 1518.)

Caen ? Petrus Regnault.
Caen, Petrus Regnault.

368. — De Septem peccatis mortalibus. — (Avant 1518.)

Rouen, magister Petrus Violette.
Caen, Petrus Regnault.

369. — Tractatus de testibus. — (Vers 1513.)

Rouen, Michael Angier et Joh. Macé. — *Caen*, juxta pontem. — *Rennes*, Joh. Macé.

370. — Traicté des eaux artificielles. — (Avant 1507.)
ROUEN.
Caen, Robinet Macé.

371. — Traicté des eaux artificielles. — (1527-1534.)
ROUEN.
Caen, Michael et Girard Anger et Jacques Berthelot.

376. — La vie de Robert le Dyable. — (Avant 1516.)
ROUEN, Charles Mallet.
Rouen, Richard Macé et Jehan Burges.

377. — La vie de saint Alexis. — (Avant 1507.)
ROUEN, Richard Auzoult.
Caen, Robinet Macé.

378. — La vie de saint Christophe. — (Avant 1507.)
Caen, Robinet Macé.

379. — La vie de saint Étienne. — (Avant 1507.)
[*Caen*,] Robinet Macé.

380. — Vie de saint Laurens. — (Avant 1507.)
[*Caen*,] Robinet Macé.

381. — Vie de saint Paul. — (Avant 1507.)
ROUEN, Richard Auzoult.
Caen, Robinet Macé.

382. — Vie de saint Pierre. — (Avant 1507.)
ROUEN.
Caen, Robinet Macé.

383. — Vie de saint Roch. — (Avant 1507.)
ROUEN, Richard Auzoult.
Caen, Robinet Macé.

386. — Virgilii Bucolica. — (Avant 1518.)
CAEN.
Caen, Michel Angier, près le pont. — *Rennes*, Jehan Macé.

387. — Virgilii Bucolica, cum commento. — (Avant 1518.)

Caen, Laurent Hostingue.

Caen, Michel Angier, près le pont.

388. — Virgilii Georgica. — (Avant 1518.)

Rouen, Petrus Regnault et Johannes Huvin.

389. — Bonifacius de Vitalinis, Opus super maleficiis. — (Vers 1513.)

Caen, Michael Angier, prope pontem. — *Rennes*, Johannes Macé. — *Rouen*, Richardus Macé.

390. — Vocabularius in eruditionem juvenum. — (Vers 1513.)

Rouen, Laurentius Hostingue.

Rennes, Johannes Macé. — *Caen*, Michael Angier. — *Rouen*, Ricardus Macé.

397. — Jacobus de Voragine, Légende dorée en françois. — (1527-1534.)

Caen, Michel et Girard Anger et Jacques Berthelot. — *Rennes*, Jehan Macé, Suplis Le Franc et Jaques Macé.

398. — Jacobus de Voragine, Quadragesimale. — (Avant 1518.)

Rouen, Richardus Goupil.

Caen, Petrus Regnault.

399. — Hieronymus Wildenbergius. in Physicam Aristotelis. — (Vers 1550?)

Caen, Robertus Macæus.

V

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'IMPRIMEURS ET DE LIBRAIRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'IMPRIMEURS ET DE LIBRAIRES

Alexandre (Clément), *Angers :* 391.

Angier (Gilles), *Caen :* 243. Voir les Additions, p. 174.

Angier (Girard), *Caen :* 99, 127, 130, 133, 139, 172, 181, 223, 225, 248, 249, 253, 256, 270, 276, 277, 288, 296, 349, 371, 397.

Angier (Michel), *Caen :* 2, 5, 6, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 24, 25, 28, 29, 37, 38, 39, 40, 41, 41 *bis*, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49 *bis*, 50, 52, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 72, 78, 81, 83, 85, 87, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 104, 105, 106, 107, 113, 115, 116, 117, 122, 123, 124, 128, 129, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 142, 143, 144, 149, 152, 153, 154, 155, 160, 165, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 181, 185, 186, 187, 189, 194 *bis*, 195, 201, 205, 221, 222 *bis*, 223, 225, 226, 229, 230, 233, 233 *bis*, 235, 238, 239, 240, 241, 243, 245, 246, 248, 249, 251 *bis*, 253, 255, 256, 258, 263, 264, 265, 266, 268, 270, 277, 288, 294, 295, 299, 304, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 316, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 337, 339, 340, 343, 346, 347, 349, 359, 360, 363, 365, 366, 369, 371, 373, 374, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 395, 396, 397.

Auzoult (Richard), *Rouen :* 111, 166, 224, 267, 356, 364, 377, 381, 383.

Baudouin (Jean), *Rouen :* 258.

Berthelot (Jacques), *Caen :* 88, 99, 133, 139, 172, 181, 223, 225, 243, 248, 256, 270, 277, 288, 315, 349, 371, 397. — Marie Robin, veuve de Jacques Berthelot, 236 *bis*.

Bocart (André), *Paris :* 317.

Bongnes (Charles de), *Angers :* 391.

Bouvet (Denis), *Caen :* 72, 81, 293.

Bouvet (Louis), *Rouen :* 233 *bis*.

Burges. Voir Le Bourgeois.

Clemence (Jean), *Lisieux :* 284.

Dasne (Étienne), *Rouen :* 312, 373.

Durandas (Jacques) : 222.

Du Val (Guillaume), *Pont-Audemer :* 212 *bis* (Add.), 335.

Gaullemier (Guillaume), *Rouen :* 7, 108, 162, 175, 347, 357.

Gaultier (Raulin), *Rouen :* 12, 144, 188, 227, 303, 313, 314.

Gaumer (Louis), *Alençon :* 257.

Goupil (Richard), *Rouen :* 15, 47, 66, 158, 302, 353, 396, 398.

Guérin (Pierre), *Rouen :* 119, 358.

Hamillon (Richard), *Rouen :* 72.

Harsy (Noel de), *Rouen :* 180.

Hopyl (Wolfgang), *Paris :* 277.

Hostingue (Bertrand), *Caen :* 320.

Hostingue (Laurent), *Rouen :* 3, 8, 13, 23, 53, 64, 114, 119, 166, 194, 200, 204, 227, 234, 303, 306, 325, 337, 358, 362, 390.

Hostingue (Laurent), *Caen :* 2, 5, 6, 10, 24, 39, 41, 41 *bis*, 42, 43, 44, 56, 57, 61, 83, 85, 92, 93, 94, 97, 112, 113, 115, 116, 117, 128, 132, 135, 138, 153, 154, 155, 193, 202, 203, 221, 239, 245, 246, 328, 329, 339, 343, 348, 359, 363, 365, 366, 387, 392.

Huvin (Jean), *Rouen :* 388, 393, 394.

Jago (Bertran), *Moncontour :* 276.

Jehannot (Étienne), *Paris :* 216, 217.

Kerbriant (Jean de), *al.* Huguelin, *Paris :* 287.

Kerver (Thielman), *Paris :* 78, 209, 219.

La Porte (Maurice de), *Paris :* 173, 174.

Le Bourgeois (Jean), Burgensis, Burges, *Rouen :* 35, 73, 88 *bis*, 104, 105, 159, 163, 163 *bis*, 183, 252, 300, 351, 361, 376.

Le Forestier (Jacques), *Rouen :* 3, 8, 114, 234, 254 *bis*.

Le Franc (Rolland), *Rennes :* 21.

Le Franc (Sulpice), *Rennes :* 287, 397.

Le Roux (Nicolas), *Rouen :* 127, 130.

Le Tailleur (Guillaume), *Rouen :* 289.

Louys (Jamet), *Rouen :* 3, 8, 114, 156, 194, 204, 306, 362.

Macé (Jacques), *Rennes :* 397.

Macé (Jean), *Rennes :* 1, 2, 6, 10, 13, 18, 21, 25, 40, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 78, 83, 85, 92, 93, 94, 102, 104, 105, 107, 112, 118, 120, 121, 122, 128, 135, 136, 142, 149, 158, 176, 177, 179, 185, 186, 187, 194 *bis*, 195, 202, 203, 229, 230, 233, 241, 245, 255, 263, 264, 265, 285, 287, 299, 302, 323, 325, 328, 332, 333, 337, 339, 347, 365, 366, 368, 372, 386, 389, 390, 391, 395, 396, 397.

Macé (Julien), *Rennes :* 21.

Macé (Richard), *Rouen :* 6, 13, 18, 20, 40, 42, 43, 46, 47, 58, 64, 65, 66, 78, 83, 86, 104, 105, 107, 122, 123, 149, 158, 179, 186, 187, 194 *bis*, 195, 202, 203, 230, 233, 263, 264, 265, 299, 328, 332, 333, 339, 353, 372, 376, 391, 396.

Macé (Robert ou Robinet), *Caen :* 4, 9, 27, 32, 35, 50, 54, 88 *bis*, 111, 118, 131, 140, 148, 156, 157, 158, 159, 162, 166, 167, 199, 204, 208, 209, 224, 231, 232, 250, 251 *ter*, 260, 262, 267, 269, 285, 286, 307, 318, 344, 356, 357, 362, 364, 370, 372, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383.

Macé (Robert), deuxième du nom, *Caen :* 151, 399.

Mallard (Jean), *Rouen :* 130.

Mallet (Charles), *Rouen :* 376.

Mauditier (Jean), *Rouen :* 12, 145, 156, 157, 184, 231, 233, 250, 271, 279, 285, 286, 350, 351, 385.

Mestrard (Thomas), *Rennes :* 88, 315.

Morand (Jean), *Paris :* 26.

Morin (Martin), *Rouen :* 89, 179, 208, 257, 269, 273, 290.

Myllar (André), *Rouen :* 170, 192.

Neel (Girard), *Falaise :* 257.

Olivier (Pierre), *Rouen :* 4, 9, 50, 55, 82, 84, 102, 107, 109,

141, 185, 205, 228, 229, 231, 250, 271, 279, 285, 286, 299, 307, 323, 336, 346, 352, 395.

Petit (Jean), Parvus, *Paris :* 54, 204.

Petit (Jean), *Rouen :* 233 *bis*.

Philippe (Martin), *Caen :* 151.

Philippe (Pierre), *Caen :* 151.

Pigouchet (Philippe), *Paris :* 121, 218.

Quijoue (Gilles), *Caen :* 222.

Regnault (François), *Paris :* 46, 49, 82, 84, 130, 141, 211, 220, 236, 238, 242.

Regnault (Pierre), *Caen :* 7, 11, 14, 19, 22, 26, 31, 50, 53, 55, 73, 80, 82, 84, 89, 90, 100, 101, 103, 108, 109, 141, 145, 150, 163, 163 *bis*, 164, 175, 180, 183, 184, 198, 200(?), 206, 210, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 228, 229, 247, 252, 261, 271, 272, 278, 279, 283, 291, 306, 321, 345, 352, 355, 367, 368, 384, 385, 388, 393, 394, 398.

Regnault (Le successeur de Pierre), *Caen :* 211, 220, 236.

Richard (Jean), *Rouen :* 23, 129.

Robin (Marie), veuve de Jacques Berthelot, *Rennes :* 236 *bis*.

Rogerie (Richard), *Morlaix :* 194, 334. — Le même à *Saint-Brieuc*, 251 *bis*.

Tuveel (Guillaume), *Caen :* 188.

Vidoue (Pierre), *Paris :* 236, 321.

Violette (Pierre), *Rouen :* 14, 22, 180, 272, 301, 368, 391, 393, 394.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

ADDITIONS ET CORRECTIONS

PREMIER VOLUME

Page 9, n° 10. — Alani Parabolæ. 1508.

En 1903, M. Jacques Rosenthal a donné à la Bibliothèque nationale l'exemplaire de ce livre qu'il possédait et qui porte aujourd'hui dans la Réserve le n° p. Yc. 1658.

—

Page 14, *ligne 10.* — Au lieu de *Molisinensis*, lisez *Molismensis*.

—

Pages 17-19. — Dans la rubrique des notices 22, 23 et 24, au lieu de *Calvasio* il faut lire *Clavasio*. Le nom est correctement imprimé dans le corps de la notice.

—

Page 18, n° 22. — L'exemplaire de la *Summa angelica*, daté de 1511, qui portait à la Bibliothèque nationale la cote D. 7004, a été échangé contre un exemplaire de l'édition de 1517.

— La première ligne de l'adresse bibliographique se termine ainsi : *Petri Re.*

—

Page 19, n° 20. — La Bibliothèque nationale a récemment acquis un exemplaire de la *Summa angelica*, édition de 1517, qui a reçu la cote D. 80244.

—

Page 19, n° 23. — Il ne faut pas tenir compte de la note relative à la date de cette édition de la *Summa angelica*. Nous savons maintenant que Laurent Hostingue était revenu travailler momentanément à Rouen en 1513.

—

Page 40, *ligne 5.* — Au lieu de *ferrorum*, lisez *sertorum*.

—

Page 48, n° 56. — **Boetius.** — Un exemplaire de cette édition du *De consolatione philosophiæ* est signalé à la Bibliothèque de Rouen dans les notes de M. André Pottier.

—

Page 72, n° 81. — L'opuscule de Jean Brohon, qui portait jadis à la Bibliothèque nationale la cote S. 962, a reçu dans le nouvel inventaire le n° S. 1008. — Un exemplaire de ce livre est au Musée britannique, sous la cote 987, d. 1.

—

Page 77, *ligne 9 du texte de la lettre.* — Le mot écrit *lre* avec un signe abréviatif doit peut-être se lire *litteratorie*.

—

Page 87, *ligne 17.* — Le nom *monachi* n'aurait pas dû être imprimé avec une majuscule. Le personnage dont il s'agit est un moine de l'abbaye du Jard, appelé quelques lignes plus haut : « Frater Ambrosius Gauderici, Miledunensis, prior abbatie de Jardo ».

—

Page 89, n° 99. — La reproduction du titre est sur la planche XVIII.

—

Page 95, n° 105. — Chroniques de Normandie. — Un exemplaire de ce livre est conservé à la Bibliothèque de Rouen, suivant les notes d'André Pottier.

—

Page 96, n° 107, et page 279, n° 299. — Le même ouvrage « Guillermus de Monte Lauduno : *Apparatus constitutionum Clementis V,* » a été l'objet de deux notices, l'une au nom du pape, l'autre au nom du commentateur.

—

Page 103, n° 119. — Le Coutumier d'Anjou est à rapprocher du Style, n° 358.

—

Page 134, n° 148. — A l'indication du Doctrinal des nouveaux mariés donnée d'après Brunet, il faut substituer la notice suivante, dont les éléments sont empruntés au tome II du *Catalogue de la bibliothèque du Musée Thomas Dobrée,* par M. Louis Polain (p. 281, n° 455).

Doctrinal des nou||veauls mariez. Marque de Robinet Macé.

Petit in-quarto. 6 feuillets, dont le verso du dernier est blanc. Caractères gothiques.

Bibliothèque du Musée Dobrée à Nantes, exemplaire venu de la librairie de De Bure. Un fac-similé du titre est joint au Catalogue de M. Polain. — Cette pièce a été réimprimée par Montaiglon, dans son *Recueil d'anciennes poésies,* t. I, p. 131.

—

Page 164, n° 191. — Lettres de François I^er^ datées de La Bourdaisière le 20 mai 1529.

L'exemplaire qui en est conservé aux Archives du Cal-

vados est un peu rogné : c'est un placard qui mesure 32 centimètres sur 26.

La pièce a été certainement imprimée à Caen. Dans l'angle gauche du bas sont gravées les armes royales, supportées par deux anges à genoux.

—

Page 169. — Je crois pouvoir insérer, sous le n° 194 *bis*, la notice d'un livre dont je ne connais pas d'exemplaire et que La Caille (1), et après lui plusieurs bibliographes (2), ont cité avec une date fautive, 1502. Comme ce livre a été publié à une époque où Michel Angier, Jean Macé et Richard Macé étaient associés, il est vraisemblable qu'on a mal lu la date, et qu'au lieu de M. DII il y avait, au commencement ou à la fin du volume, le millésime M. D. XII. Dans tous les cas, Michel Angier n'exerçait pas la librairie en 1502.

194 *bis*. **Gerson** (Johannes de). 1512?

Joannis Gersonis Tractatus de virtutibus et vitiis, etc.

(*A la fin :*) A Caen, par Michel Angier, pour Jean Macé, libraire, demourant à Rennes, et pour Richard Macé, libraire en l'Université de Caen, demeurant à Rouen. M. D[X]II. Fol.

—

Page 170, n° 196. — Grand pardon de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Cette affiche, destinée à être placardée dans les paroisses

(1) *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, t. I^er^, p. 49 et 50.

(2) Maittaire : *Annales*, t. II, pars prior, p. 125, et Panzer : *Annales*, t. VI, p. 344, n° 1.

du diocèse de Lisieux, a peut-être été imprimée à Paris. Elle se termine par les lignes suivantes :

« Item révérend père en Dieu monseigneur l'évesque et conte de Lisieux, nostre souverain prélat et pasteur, donne son mandement pour faire publier les dictes indulgence *(sic)*, et donne XL jours de vray pardon à tous les bienfaicteurs du dict Hostel Dieu de Paris, toutes et quantes fois qu'ilz y donneront et aulmosneront de leurs biens ; et veult et commande à tous curez, vicaires et autres commis de par eulx, qu'ilz lisent, publient et déclarent en leur prosne, tant à leurs messes que aux vespres, les dictes indulgence par tout son diocèse, en deffendant à tous à qui ilz appartiendra ne prendre ne retenir furtivement aulcuns biens donnez à l'intencion des dicts povres de l'Hostel Dieu de Paris ; et commande le dict révérend à tous curez, vicaires et aultres de remettre ou envoyer soubz leurs singnes ès mains de leurs doyens, dix ou douze jours après icelles indulgence gaignées, les aulmosnes données aus dicts povres du dict Hostel Dieu, pour en rendre compte à Lisieux, par devant celluy qu'il plaira ordonner par mon dict seigneur pour les faire porter fidellement ousdict *(sic)* Hostel Dieu de Paris.

« Item le roy nostre sire, desirant le salut de son peuple estre faict, en accomplissant les œuvres de miséricorde, veult que les dicts pardons et indulgences soyent publiées par tout son royaulme, sans y donner aulcun empêchement.

« † Le jour nommé pour gaigner les dict pardon est le jour de *Noel*.

« Commencent la vigille aux premières vespres et finissant le dict jour de *Noel*, à soleil couché.

« Le lieu ordonné pour gaigner le dict pardon en laquelle sera le tronc est l'église de céans. »

Le mot *Noel* a été ajouté à la main.

Page 189, *avant le n° 213*, ajoutez la notice suivante :

212 *bis*. **Heures de Lisieux.** 1523.

Hore intemerate vir|nis *(sic)* Marie, secundum usum || Lexoviensem, totum ad lon|gum sine Require, cum mul|tis orationibus, novi|ter impresse Rothoma|gi expensis honesti viri || Guillermi Du Val, anno || Domini millesimo quingentesi|mo tertio et vigesimo, die || decima novembris.

On les vent au Pont Au|demer, chieulx Guillem|me Du Val, libraire.

Petit volume in-16, dont quelques feuillets trouvés dans une reliure sont à la Bibliothèque nationale, Réserve B. 27940.

—

Page 196, *avant le n° 223*, ajoutez la notice suivante :

222 *bis*. **Horatii epistolæ.** 1518, 4 décembre.

Epistolarum Horatii familia|re commentum a Jodoco Ascensio || auctum et recognitum, cum Philip|pi Beroaldi ac Angeli Poli|tiani anotationibus compluscu|lisque additamentis nuper a || Guidone Morillono coadi|tis, que non minus voluptatis quam || utilitatis lectori sunt allature.

Nicolaus Cadierus ad pubem. Has juvenes, etc. (1).

Venundantur Cadomi in officina || Michaelis Angier, juxta pontem Sancti Petri.

(Au recto du dernier feuillet :) Impressum est

(1) Pièce de sept distiques dont le texte est inséré dans la notice 223, d'après une réimpression de cette édition des Épîtres d'Horace.

hoc opus || Rotomagi, impensis honesti || viri videlicet Michaelis || Anger, bibliopola *(sic)* universita||tis Cadomensis, anno Domini || millesimo quingentesimo deci||mo octavo, luce vero quarta || mensis decembris.

(Au verso :) la grande marque de Michel Angier.

In-quarto. 80 feuillets, dont les deux premiers et les deux derniers ne sont pas numérotés. Cahiers signés a-r. Caractères gothiques.

Bibliothèque mazarine, n° 10555 (3).

Je dois la connaissance de ce volume à l'obligeance de M. Philippe Renouard.

Au commencement du volume, avant la lettre de Gui Morillon, que j'ai indiquée dans la notice d'une réimpression de la présente édition, se trouve une lettre de Nicolas Cadier, dont j'insère ici les premières et les dernières lignes :

Nicolaus Cadierus, solertissimo juris professori et comprimis industrio advocato Marco Comiti, viro utique celeberrimo, salutem plurimam dicit. Cum luculentissimis quibusque scriptoribus obnoxii simus, vir nemini scientie dignitate et virtutis gloria cedens, qui animi viribus atque ingenii perspicatia quepiam annotatu digna, litterarum tradentes monumentis posteritati consuluerunt, quid de his, queso, censebimus, qui, cum se epistolarum componendarum peritissimos dispicerent, sue eruditionis monumenta relicta voluerunt, quorum accurata studiosaque perspectione et in dicendo pervenustus et apprime ornatus evadere quisque posset, hos certe omnium laude omnium preconio dignos, utpote qui de omnibus sint bene meriti judicarim. Epistolarum nempe utilissimus usus non parum commoditatis humano generi quotidie prestat... *(Suivent des observations sur l'utilité des lettres et sur les défauts qu'il faut éviter en les écrivant)*...

Quibus viciis et aliis quibusque cum Horatiane epistole careant, omni studio, omni opera, omni labore evolvendas censeo. Hanc ob rem Michaeli Angier, istius calcographo universitatis,

eas imprimere deliberanti opere precium id futurum persuasi tibi ut nuncuparentur, potissimum dijudicans ut tua illis adjecta dignitas ipsas illustret adornetque. Vale virtutis specimen, et Nicolaum tuum, ut facis, semper amato.

—

Page 204. — La planche IX est le titre du n° 231 et non du n° 232.

—

Page 211, *ligne 7.* — Au lieu de *Lagonez*, il faut lire *Legouez*.

—

Page 216, n° 243. — Il est probable que la leçon *Egidio Angier* est fautive et qu'il faut lire *Girardo Angier*. Toutefois dans le deuxième registre des *Conclusions*, au fol. 221 v°, à la date du 10 octobre 1537, on lit : « Taxata fuit rama papirii decem solidos precio, et in domibus Michaelis et Egidii dictorum Angier collocanda ».

—

Page 233, n° 262. — Les Menus propos.

L'exemplaire indiqué dans cette notice fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild (*Catalogue*, t. I, n° 584). Voir le *Recueil général des Sotties* publié par M. Émile Picot, t. I, p. 58-60.

—

Page 251, n° 280, *lignes 6-12.* — Il faut supprimer ce qui est dit là d'après le *Catalogus missalium*, p. 59. M. Weale a attribué à un missel la date du 7 octobre 1508 qui appartient à un fascicule relié à la suite d'un exemplaire du Missel de Coutances de l'année 1501, comme je l'ai dit dans la notice 279, relative au Missel de 1501.

—

Page 279, n° 299. — Voyez plus haut, p. 169, l'observation relative à la page 96, notice 107.

—

Page 288, n° 311. — Cette pièce a été acquise en Angleterre, au mois d'avril 1904, par la Bibliothèque nationale, où elle a pris place dans la Réserve, sous le n° D. 80248.

—

Page 327, *avant le n° 358*, ajoutez cette notice :

357 *bis*. **Stille** (Le) de procéder en Normandie. s. d.

Ensuivent les usaiges et la forme || qu'on a acoustumé user en cõduite de pro|cès et judicature de causes.

Premièrement est assavoir que || en ce pays de Normendie a loix, coustumes et establissemens qui || sont contenus eu livre comunéemet nomé le Coustumier de Normendie...

In-octavo. Caractères gothiques à longues lignes.

Cahiers A.-N.

Collection Mancel, n° 1492.

—

Page 327, n° 358. — Les Styles d'Anjou et du Maine sont à rapprocher du Coutumier, n° 119.

—

Page 334. — L'article 369 indiqué, d'après une note incomplète de Frère, doit faire double emploi avec l'article 346 ; il est à supprimer.

—

Page 338, n° 374. — Cette édition du *Trésor des pauvres* doit être dépourvue de date.

Page 345, n° 391. — Le **Vocabularius utriusque juris** a été composé vers le milieu du XV^e^ siècle par un professeur de l'Université d'Erfurt, nommé Jodocus, comme on le voit dans l'ouvrage du docteur Emil Seckel : *Beiträge zur Geschichte beider Rechte im Mittelalter* (Tubingue, 1898, in-8°), t. I, p. 12. M. Seckel, qui a donné la liste de 72 éditions du *Vocabularius*, n'a point connu l'édition normande imprimée à Rouen en 1512.

SECOND VOLUME

Page 48, *lignes 2 et 3 de l'adresse en prose de l' « Ogdoasticon »*. Il y a bien sur le titre *Premonstratensis ordinis, professori,* ce dernier mot en toutes lettres; mais je pense que la vraie leçon doit être *Premonstratensis ordinis professo.*

Page 63. — La litanie des Rogations publiée p. 63 67 et annotée p. 70, peut être rapprochée de la pièce de Raban Maur, publiée, sous le titre de *Versus more litaniæ facti,* dans *Poetæ latiniæ vi carolini,* t. II, p. 217.

PLANCHES

Incipiunt epiſtole horacii.
Epiſtola ad mecenatem.

Rima dicte mihi
ſumma dicende camena
Spectatũ ſatis et donatum iã rude queris
Mecenas iterum me antiquo includere ludo
Non eadem ẽ etas nõ mẽs. veianius armis
Herculis ad poſtem fixis latet abditus agro
Ne populum extrema totiens exoret arena
Eſt mihi purgatã crebro qui perſonet aurẽ
Solue ſeneſcentem mature ſanus equum. ne
Peccet ad extremũ ridendus et illia ducat
Nunc itaq; et verſus et cetera ludicra pono
Quo verũ atq; decẽs curo rogo ꝛ oĩs ĩ hoc ſũ
Condo et cõpono q̃ mox depromere poſſũ
At ne forte roges quo me duce quo lare tutẽr
Nullius addictus iurare in verba magiſtri
Quo me cũq; rapit tẽpeſtas: deferor hoſpes
Nunc agilis fio. et merſor ciuilibus vndis

Rideat ꝛ pulſet laſciua decẽtius etas

finis

Impreſſum Cadomi per magiſtros Jacobum
durandas et Egidiũ quircue Anno domini
Milleſimo quadringenteſimo octogeſimo
menſe Junio die vero ſexta eiuſdem menſis

¶ Epitome. alias Compendium Theologice veritatis.

Summa Angelica de casib⁹ cõ
sciẽtie Correcta scõmpzimũ ex
emplar ipsi⁹ Re. Pa. Fra. An
geli de clausio. eo q alie ipzes
sebsq; i pzesentẽ vitio trãscri-
ptoz i multis sũt diminute et corrupte cũ
multis additiõib⁹ post pzimã zpilationẽ
per eundẽ i diuersis locis operis incertis
valde necessariis ẽ vtilibus.

Cnũdam Rothomagẽ officina Petri Re-
gnaulti vico vulgariter dicto Gãterie sub si-
gno triũ ferroz equi. necnõ Cadomẽ frigi
do vico sub interstignio diui Petri.

veite benedicti
pris mei possi
dete patu. ꝛc.

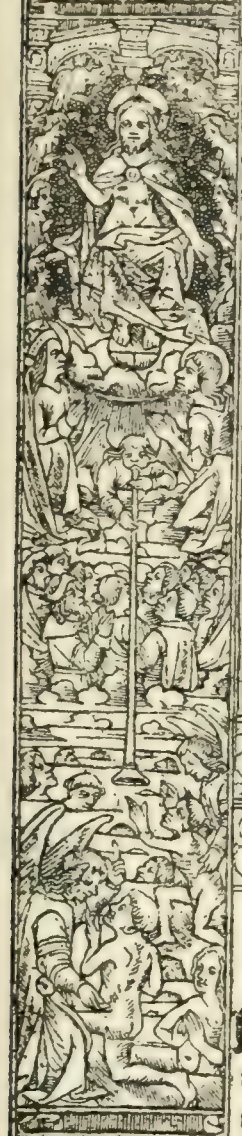

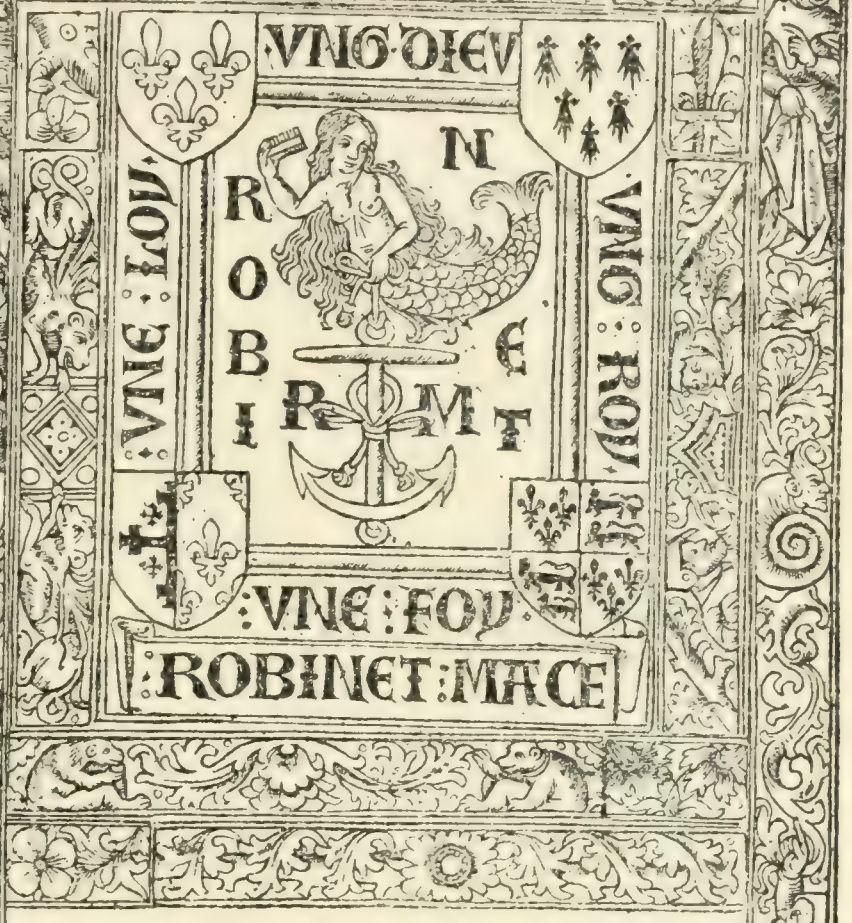

Discedite ma
ledicti in ignē
etnū. Mat. 25

Les presentes heures a lusaige de Constãces fu
rẽt acheuees le. iiii. iour de may. Lã Mil. cccc. qua
tre. xx. et. xviii. Par Theilman Kerner Impri
meur demourãt a Paris en la rue des mathurins
au coing de sorbone pour Robinet mace Libraire
demourant a Caen au cymitiere sainct Pierre.

Thobias Cum commento

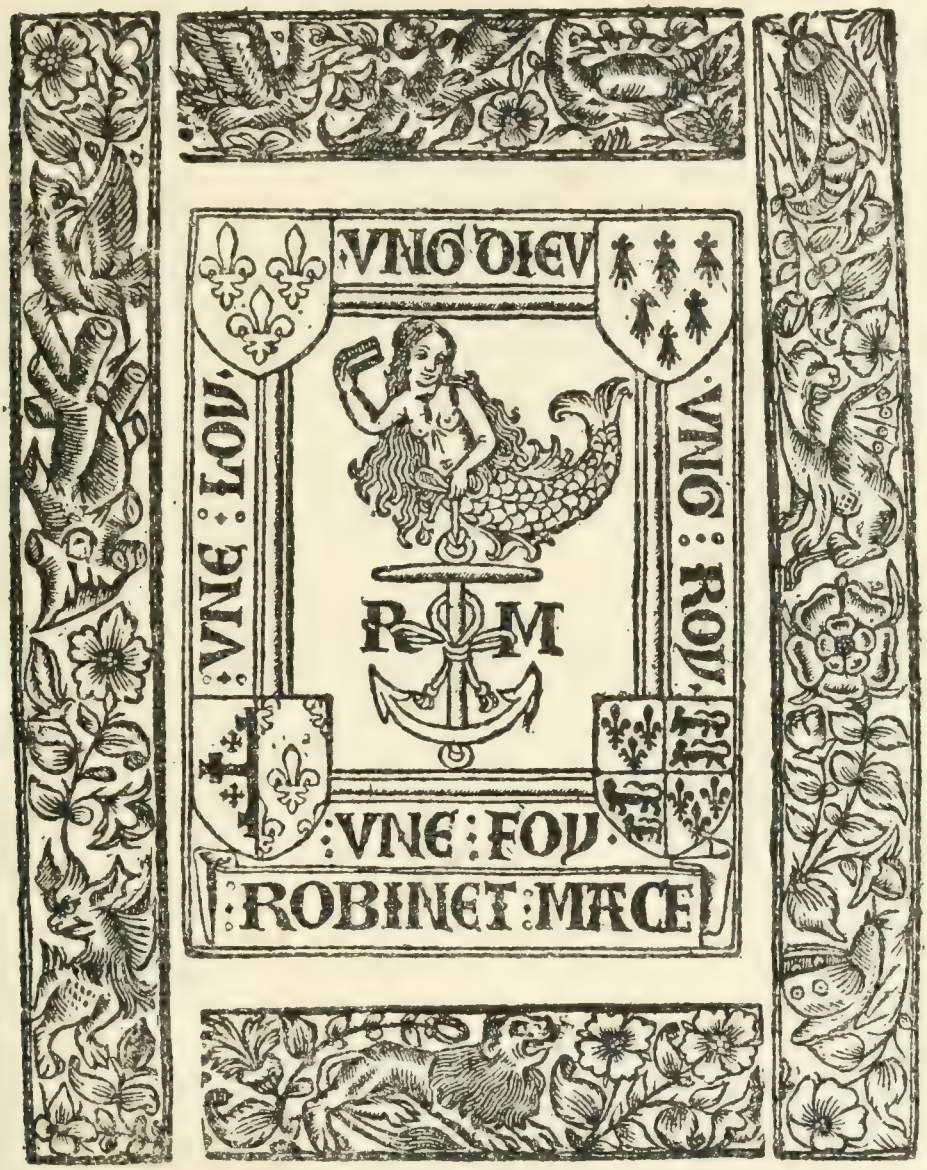

Grecismus cum com
mento. Rothomagi
nouiter impressus.
Per Johannem le bourgois.

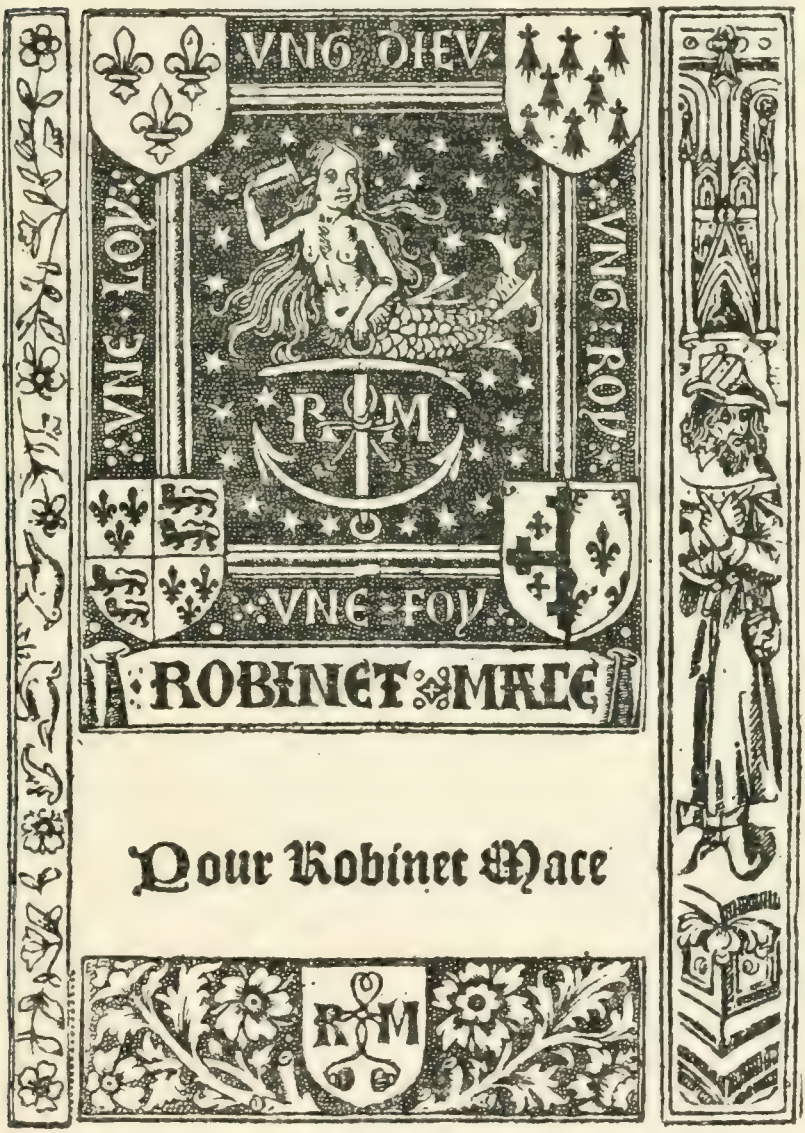

Pour Robinet Mace

De contemptu mundi cum commento

Venundatur Cadomi in officina roberti macę eiusdē loci vniuersitatis bibliopole

¶Expositiones modorum
significandi in preclara Ro
thomagi ciuitate Impensa
Roberti mace/almeq; vniuer
sitatis Cadomi bibliopole/
vigilāter impresse: incipiūt
feliciter.

¶ Guillelmus Guetoaldus Mag. Radulphum le villain legū studiosissimum multa impertitur salute.

NOn possum huic p̄clare nostre Cadomensi achademie nō vehementer cōgratulari Radulphe eruditissime: ꝙ abhic dies paucul os viri artis (quam impressoriam nuncupāt) gnauissimi: vnacum sua supellectile litteraria huc auspicato se applicuerūt. Ea siquidem res vnica: ad consummatam huius amplissimi gymnasii gloriam: iamdiu desideranda mihi videbat. Quā tam enim vtilitatem id artificiū imprimendi ingeniosissimum studiosis hoībus attulerit: nemo est qui nesciat: ex hoc presertim ꝙ olim in libellis transcribendis tantū temporis profligabat: vt ad doctrinam studio capessandā paꝝ aut nihil ocii superesset. Huc accedit: ꝙ immēsa pecuniarū summa vix poterat cōsequi quod nunc ere admodum exiguo facile comparatur. Hinc efficiebatur vt ob libroꝝ penuriā perꝙpauci in viros euaderent doctos. Quicquid preterea bonaꝝ litteraꝝ: annos ꝙplurimos in tenebris delituerat abditissimis: nunc huius artis beneficio in lucem prodire conspicimus. Eā igit artē tot laudibus cumulatissimam nostre vniuersitatis dotes perꝙ egregias nō parū amplificare crediderim. Eo equidem in loco sita est: vbi spectata agroꝝ fertilitas: salubris aer: clari fontes: mare proximum. Hic preclara doctissimoꝝ hominū ingenia: omnigenarum disciplinarum studia: adeo vt bonarum litteraꝝ emporium iure ac merito possit appellari. Uerum enimuero nuper ab alienis vrbibus libros huc importare fuerat necessarium: quos nunc ceteris impartire nobis est oblata facultas. Quocirca non parum gratiarum studiosi iuuenes Michaeli angier (qui tibi mi Radulphe et amicitia et vicinitate cōiunctissimus est) sunt habituri: cuius hortatu atqꝫ impēsis hi opifices illustrissimi eā artē feliciter auspicati. En igitur adolescentes optimi Georgii Bruxellensis Dyalecticorum nominalium acutissimi interpretationes in Petrum Hyspanum non vulgarem dyalecticum lucidissimas: pulcherrimis caracteribus vobis paratas ab omni mēda expurgatissimas. Hic sane libellus veritatis (ad quam inueniendam maiores nostri tot vigilias tot labores exanhelarunt) index est certissimus. Uiamqꝫ vobis indigitat compendiosissimam qua ad excelsum nouem Musarum templum tandem conscendere valeatis. ¶ Dyalectica etenim pretermissa ad alias disciplinas adipiscendas nullus patet accessus. Feliciter vale Radulphe ingeniosissime. Ex mea cellula litteraria pridie Nonas Maias.

et sic totum entitatiuum est maius sua parte similr̄ ps i modo est maior suo toto. Alio mō capitur vt dicit maioritatē q̄titatiuam. Añ in ꝓposito totū dz valere tm̄ sicut ens ɔpm̄ ex partibus integralibꝰ. Et maius vt dicit excessum magnitudinis q̄titatiue siue vt dicit maioritatem q̄titatiuam. Et sic ille terius ps dz capi pro parte integrali. His suppositis dicitur ad sophisme q̄ ipm̄ ē veꝝ. Et ad primā rōnē iprobātē dr̄ negando minorem Et ad ꝓbationē negando ɔñam. Ad scđaz dr negādo añs ꝓ ṗria sui pte capiendo ly totū isto mō. Ad terciā dr̄ negando ɔñam q: totum in modo ñ est totum vt hic capitur totum.

Aliud sophisma Finita sunt

infinita. Probatur. due medietates in ɔtinuo sunt finita et ille eadē sunt infinita q: sunt tres tercie quatuor quarta et sic de alijs: ergo finita sunt infinita. Improbatur sic finite sunt infinita: ergo finita nō sunt infinita. ɔña tenet ꝑ locū ab oppositis sed ɔñs est falsū. ergo ⁊ añs qd̄ est soph. Pro solutione sophismatis supponuntur dicta i capitulo de infinito. ¶ Ad sophisma dr q̄ capiendo ly infinitū sincathegoreumatice et vt attribuitur multitudini soph. est veꝝ vt ostendit rō ꝓbans ipm̄. Et ad rōnē iprobantē dr negando ɔñam. Et ad ꝓbationem dr q̄ ly infinita sincathegoreumatice captū non opponitur illi terio finita. ¶ Añ capiēdo ly infinitū sincathegoreumatice oēs tales ꝓpōnes ɔcedunt Infinita sūt infinita. Infinite vnitates sūt i ɔtinuo. Infinitis finite sūt plures Silr̄ ista. In infinitū cōtinuū pōt esse diuisū. Et illa ꝓpō de possibili dz sic poni in esse. In duas partes cōtinuū est diuisum. In tres partes continuum est diuisum et sic de alijs. Propositiones bene notande.

¶ Finis.

Petri hyspani in summulas artis dialectice textus codices vna cum magistri Georgii bruxellensis interpretatione dilucida necnon magistri Thome bricot sacre theologie professoris questionibus i cuiusuis fine tractatus additis atq̄ totiꝰ operis marginariis quotationibꝰ de integro elimatius recogniti ac iterum nouissime Cadomi impressa opera Laurētii hostigue ibidē commorantis feliciter expliciūt. Et hoc ipensa Michaelis angier et Johānis mace librariorū vniuersitatis Cadomeñ. Et ibidem venalia habētur ꝓpe pontem diui petri. Anno dominice incarnationis Millesimo quingētesimo nono die vero vicesima septima mensis Junii.

ex libris maioris Mon.rii Congregaōis S. Mauri

PRoblemata Logica lia magistri Hieronimi de Hangest ad gordii funibus litem pasiphaeoꝝ errore longe difficiliorem soluendum perutilia.

¶Ilz sont a vēdre a Rouen ches richard mace pres le portail nostre dame a lēseigne des Chapelles a Caen ches Michel angier pres le pont saint pierre a et a Rennes ches Iehā macea lenseigne saint iehā leuangeliste.

dente: excuſante vel accuſante: tam perſone operantis ꝙ illius circa quam fit operatio.

¶ Multifariam enim contingit variari perſone circunſtantiam: prout ex officio\voto\ſcandalo\detrimento\paſſione\ſcientia\ſtatu\beneficio\et alijs modis. G.

Primum notabile. Quorūdam opinione ſic ſtatus perſone opus qualificat: vt nequiuerit primum hominis peccatum eſſe veniale. Quibus non aſſentio: quoniam potuit primum eius peccatum eſſe verbū ociosum: cum non impediretur eius libertas tunc ſic non eſt mortale ſine diuina prohibitione: ſed nō fuerat verbum ociosum ei ſub mortali prohibitum igitur. Conſequentia patet cum malo: peccatū eſt dictum factum vel cupitum contra legem. Minor eſt notā videnti: precepta etiam data: nec enim minus erat potens tale verbum ociosum ſine contemptu pferre ꝙ nunc aliꝰ igitur potuit eſſe mere veniale. De hoc amplius in. iij. b

Secundum notabile. Aſſeritur communiter gratia ſtatus perfectionis mendacium in ſeveniale efficiuis perfectis mortale. Quod nec credo verum ex hoc ſolo. ſ. non circunſtante alio moraliter aggrauante. ſiue ſit ſtatꝰ perfectionis acquirēde prout religioſis/ſiue perfectionis exercēde prout prelatis z predicatoribus Ita igitur mēdacium officioſum vel ociosum ſic ab eis prolatum: quod nec ſcandalum/nec aliud mortaliter aggrauans habeat preter

¶ Dialectice introductiones siue termini Magistri Joannis de celaya Valētini: cum nōnullis (Magistri Joānis ribeyro Olyxbonensis sui discipuli) additionibꝰ recenter impresse: et per eundem sue integritati restitute.

¶ Prostant in domo Michaelis angier Bibliopole Uniuersitatis Cadomensis ad intersignium montis Michaelis archangeli morā agentis & ibi facili precio inueniūtur.

A.j.

¶ Magne suppositiones Magistri Joannis de Celaya Valentini cum paruis eiusdē a magistro Johāne Ribeyro nouissime castigate sueq; integritati restitutęq; de nouo Cadomi impresse.

¶ Mandatum impressioni per honestos viros Michaelē et Girardum dictos angier et Jacobum berthelot in arte sutoria bibliopolas fidelissimos moram trahentes Cadomi iuxta Cordigeros ad sancti Michaelis intersignium.

A.i.

Expositio magistri Johannis de Celaya valentini: in primum tractatum Sumularii Magistri Petri hyspani nuperrime Impressa et q̄ diligentissime ab eodem sue integritati restituta.

Venundatur cadomi ab michaele angier cōmorante iuxta conuentum fratrum minorum.

¶ Magna exponibilia magistri Joannis de celaya Valentini cum paruis eiusdē nuperrime impressa atqz ab eodē sue integritati restituta.

¶ Eadem Venundantur in domo Michaelis angier ad interlignium diui Michaelis Juxta conuentum Fratrum minorum.

Cura clericalis:
Lege: Relege.

Seneca de quatuor virtutibus cardinalibus cū commento.

¶ Uenūdat Rothomagi in officina Michaelis ⁊ Geraldi doctōr anger/necnō Jacobi berthelot i parrochia sancti Martini ad oras pōtis commorañ.

VNG DIEV
VNG ROY
VNE FOY
VNE LOY
R M
Richard Mace.

R M
Richard mace

pro peccatis et offensionib⁹ meis:et innumeris quotidianisq̃ excessibus:et pro omnibus hic circũastantibus:vniuersisq̃ michi familiaritate: et affinitate coniunctis:atq̃ me odio aliquo insectantibus et aduersantibus: cunctisq̃ fidelibus christianis viuis et mortuis.et per eum sit tibi meum votũ atq̃ sacrificium acceptabile qui se tibi deo patri obtulit in sacrificium:iesus xp̃us filius tuus dominus noster. Qui tecum viuit et regnat.

¶ Oratio dicenda post missam.

Omnipotens sempiterne deus iesu christe domine esto propicius peccatis meis.per assũptionem corporis et sanguinis tui. Tu enim loquens dixisti. Qui manducat meam carnem ⁊ bibit meum sãguinem in me manet.et ego in eo.Ideo te supplex deprecor vt in me cor mundum crees:et spiritum rectum in visceribꝰ meis innoues.et spiritu principali me confirmare digneris:atq̃ ab omnibus insidiis diaboli ac vitiis emundes/vt gaudiorum celestium merear esse particeps. Qui viuis et regnas.

¶ Imprime a Caen par Laurens hostingue pour Michel angier demourãt pres les grandes Escolles.

ii

Liber qui manipul⁹

curatoꝝ inscribitur in quo pernecessaria officia eorum
quibus animarū cura cōmissa est breuiter pertractantur
feliciter incipit ¶Auctoris epistola.

Reuerendo in
christo patri ac dn̄o dn̄o Raymūdo
diuina puidentia sctē sedis Valen
tie ep̄o suoꝝ deuotoꝝ minim⁹ Gui
do de mōte rocherii cū deuota ꝛ hūi
li recōmēdatiōe se totū suis obseq̄is mācipatū. Fōs sa
pie dei verbū dispositiōe mirabili cūcta ordinās ꝛ dispo
nēs militātē eccl̄iam ordinauit ꝛ instituit ad istar eccl̄ie
triūphātis qd̄ figuratiue fuit ostensū legislatori moysi
qn̄ preceptū fuit sibi edificare tabernaculū in deserto iux
ta exēplar qd̄ sibi in mōte fuerat demōstratū. ¶Taberna
culū siq̄dē in huius mūdi deserto constructū est militās
ecclesia ad instar illius q̄ sursū est hierusalē ordinata cui⁹
siquidē militantis ecclesie fundamēta in mōtibus scis
propheta rememorās p mōtes superiores prelatos apo
stolis succenētes insinuat q̄ ad modū spirituū supreme
hierarchie medios iferiores vꝫ et p̄latos illuminēt pfici
ant ꝛ expurgent vt sic medii a supioribus illuīati sancti
profecti virtutib⁹ ac erroꝛib⁹ expurgati inferiores scꝫ lai
cos sibi mō illuminēt pficiāt ꝛ expurgēt: quod facere ne
queūt: nisi fuerint diuinis doctrinis ībuti. Hec ergo at
tēdēs ꝛ vigili meditatiōe ppēdās seq̄ns opusculū de istru
ctione neophitoꝝ curatoꝝ cōposui rudi qdē stilo sed vti
li nō curās de verboꝝ ornatu: sꝫ aiarū cōmodo ꝛ pfectu.
Nō quidē opusculū ad vos qui estis sacrosancte ecclesie

OPusculum bre
ue ac excellẽtiſ.
ſimũ. Et maxi=
me ad erudimẽtum non
mullorum ad ſacros ordi
nes adipiſci volentium.

Alphabetum ſacerdotum.

Solus nouit qualiter hanc. qui potuit ita
Potestq; facilitèr virtus infinita.
¶ Sumptũ non consumitur corp⁹ salutaris
Idem totum sumitur omnibus in horis
Forma panis frangitur dente convictoris.
Virtus carnis fungitur morsibus amoris
¶ Christus nihil patitur huius lesionis
Forma panis solvitur vi digestionis
Tunc si christus queritur. est in celi thronis.
Sicut vult hinc tollitur datis vite donis
¶ Hoc ardoris calculo veni nos iuuare.
Hoc amoris stimulo frange motus ire
Et eodem ferculo quos nos vis nutrire
Celis cordis vinculo fortiter vnire..
¶ O Iesu dulcissime cibus salutaris.
Ut sic nobis intime tribui dignaris
Male nostre depime fletibus amoris
Et effectus imprime quibus delectaris
¶ Iesu visens hostia placa maiestatem
Sacramenti gratia confer sanitatem.
Pauperum substantia da eternitatem
Omnia memoria fove caritatem.
¶ Vanitatem spernere fac nos consolator
Hostes vona vincere christe propugnator
Et quod doces credere iesu reparator.
Per te tandem cernere da remunerator.

¶ Imprime pour michel & girard
dictz angier & pour iacqs berthelot
demourans a Lyon pres les Cordeliers.

cantiam et impugnitas coministi.

quattuor sunt ciuitates aliis laudabiliores.
Parisius in scientiis. Roma in actibus et strenuitate
Janua in mercimoniis: & Venetia exvictualibus non
ex se sed aliunde.

quattuor sunt que verecundiam inducunt.
Discretio penurie illatio iniurie alium deprecari et a
turba repelli.

quattuor sunt que verecundiam repellunt.
Parcitas sensus diuitiarum cumulus eminens scien-
tia et excellens potentia.

quattuor sunt que pater circa filiū procurare debet.
Ipsum artibus edocere moribus congruis instruere ip-
sum sub iugo retinere et competenter alere.

quattuor sunt q̄ filius circa patrem procurare debet.
Ipsum reuereri eidem totaliter obedire in nullo con-
tristari et suo pro posse bona & necessaria sibi procurare

quattuor sunt concilia brevis salubria.
Virum ad etatem non concutere incognita non acce-
ptare amplexus concubine dimittere et cibos delica-
tos cum sobrietate appetere.

¶ Quaternarius beati thome de
aquino explicit feliciter. Impressum
Cadomi per Petrum Regnault ibidē
Bibliopole eiusdem vniuersitatis Ca
domensis morā colentis.

TABLE

Pages.

INTRODUCTION . . . . . VII-CXXXI

I. Les imprimeurs Jacques Durandas et Gilles Quijoue. — 1480. XI

II. Le libraire Pierre Regnault. — 1492-1519 . XIII

III. Le libraire Robert ou Robinet Macé. — 1498-1506. XXV

IV. Les libraires Michel et Girard Angier. — 1505-1518. XXXI

V. L'imprimeur Laurent Hostingue. — 1508-1526. XLVII

VI. Le libraire Jean Macé. — 1502-1523. . . . LX

VII. Le libraire Richard Macé. — 1507-1520. . LXIII

VIII. Robert Macé, deuxième du nom, et les autres Macé de Caen. — 1520-1585 . . . LXVI

IX. Les libraires Philippe. — 1521-1562. . . . LXXII

X. Rapports des professeurs de l'Université avec les libraires de Caen LXXVI

XI. Caractère scolaire des vieux livres de Caen . LXXXIX

Appendice à l'Introduction XCIX

1. Notes sur des membres de l'Université cités dans les anciens livres de Caen. CI

Pages.

II. Notes sur quelques suppôts de l'Université. . CXXI

1. Libraires. CXXI

2. Enlumineurs. CXXV

3. Relieurs CXXIX

III. Note sur des personnages nommés Pierre Regnault CXXX

IV. Note sur l'imprimeur Guillaume Tuvéel. — 1521 CXXXI

PIÈCES JUSTIFICATIVES **1-113**

I. Pièces diverses tirées de livres publiés à Caen avant le milieu du XVI[e] siècle. 1

II. Extraits des registres des Conclusions de l'Université de Caen. — 1457-1537. 71

III. Extraits des registres des notaires de Caen relatifs aux libraires de cette ville.— 1500-1538 101

Tableau chronologique des livres compris dans le Catalogue *(Tome premier de l'ouvrage)* **115**

Table alphabétique des noms d'imprimeurs et de libraires **159**

Additions et corrections **165**

PLANCHES . . . . . **I-XXVII**

Caen. — Imprimerie Henri Delesques, rue au Canu, 34.

Z
145
C2D3
t.2

Delisle, Léopold Victor
Catalogue des livres imprimés ou publies a Caen avant le milieu de XVI^{e} siecle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY